



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

IMPRIMERIE DE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1857

PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR CETTE COMPAGNIE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

Docteur ès lettres,
Professeur d'histoire au Lycée impérial Bonaparte, membre de la Commission centrale
de la Société de géographie.

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7.

1858

PRÉFACE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres est, parmi les cinq Compagnies dont se compose l'Institut, celle qui, par ses travaux, embrasse le plus vaste champ d'études : l'histoire, l'épigraphie, la paléographie, la géographie, la symbolique, la philologie, la linguistique, la grammaire, l'archéologie, la numismatique, l'iconographie, la céramique sont toutes de son ressort.

Chacune de ces branches est représentée dans le sein de cette Académie par des hommes éminents et spéciaux. Tous ceux qui s'intéressent, en Europe, aux progrès des sciences historiques, philologiques et archéologiques, ne peuvent donc demeurer étrangers ou même indifférents aux travaux et aux séances de cette Compagnie. Par la nature même de ses études, par le caractère positif de ses recherches, elle imprime à la science elle-même un mouvement que ne sauraient avoir les Académies vouées aux études littéraires, spéculatives ou plastiques. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme l'Académie des

sciences, sanctionne les découvertes et ne s'écarte jamais du domaine des faits. Aussi, ses travaux sont-ils de véritables monuments et ses discussions sont-elles toujours fécondes.

Les comptes rendus des séances de l'Académie des sciences sont partout : ceux des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nulle part. Cette considération, jointe au désir particulier d'être utile aux hommes qui se vouent à la carrière de l'enseignement et qui, pour la plupart, éloignés de Paris, ne peuvent se tenir au courant de la science que par les recueils périodiques et les journaux, nous a engagé, l'an dernier, à publier dans la *Revue de l'Instruction publique*, avec la bienveillante autorisation du bureau de l'Académie, les analyses de chacune des séances. Le travail que nous offrons aujourd'hui au public lettré n'est que la réimpression de nos comptes rendus, modifiés ou corrigés d'après les avis que nous avons recueillis avec soin, et d'après les procès-verbaux qui nous ont été communiqués et que l'Institut ne publie point.

On sait de plus que ces procès-verbaux eux-mêmes ne donnent que les titres des Mémoires qui ont été lus. Nous devons à l'obligeance des membres de la Compagnie et des lecteurs étrangers admis à l'honneur de faire des communications aux séances ordinaires,

l'autorisation d'en publier les analyses. La plupart de ces travaux sont encore inédits, et ce Recueil est le seul qui puisse en donner une idée exacte, quoique sommaire.

Nous avons fait précéder ces comptes rendus d'une Notice historique sur l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avec la liste complète de ses membres depuis l'origine, les différentes Commissions et l'indication des travaux auxquels elles se livrent; car le public se méprendrait sur les services que la docte Compagnie rend à la science, s'il ne jugeait de leur importance que sur l'intérêt, cependant très-réel, de ses séances. C'est dans ses publications que son œuvre est surtout féconde; c'est par les grandes collections historiques qu'elle entreprend ou encourage qu'elle se place au premier rang parmi les Académies de l'Europe, et qu'elle produit, dirige ou active le grand mouvement scientifique de notre époque.

Ernest Desjardins.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES.

§ I.

En 1663, Colbert désigna quatre membres de l'Académie Française pour composer et discuter les inscriptions, médailles et devises en l'honneur du roi, et pour imaginer ou examiner les différents dessins des peintures ou sculptures proposées pour l'embellissement de Versailles. Les projets des tapisseries du roi, les jetons du Trésor royal, des bâtiments et de la marine étaient aussi de leur ressort. Enfin, on les consulta encore sur les opéras de Quinault. On donna à cette réunion le nom de *petite Académie*, et bientôt elle examina les livres dont on voulait encourager l'impression. Les quatre premiers membres furent : Chapelain, Bourzeis, Charpentier et Cassagne. Perrault en fut le premier secrétaire, sans avoir le titre de membre. Colbert la présidait souvent.

Tels sont les humbles commencements de cette compagnie célèbre qui devait embrasser plus tard le vaste ensemble des études historiques et littéraires, et compter dans son sein tant d'hommes éminents.

Dans les lettres patentes par lesquelles Louis XIV régularisa plus tard la fondation de cette Académie, il s'exprima ainsi : « Le feu roi Louis XIII avait ordonné, en 1635, l'établissement de l'Académie Française pour porter la langue, l'éloquence et la poésie au point de perfection où elles sont enfin

parvenues sous notre règne. Nous choisîmes, en 1663, parmi ceux qui composaient cette Académie, un petit nombre de savants, les plus versés dans la connaissance de l'histoire et de l'antiquité, pour travailler aux inscriptions, aux devises, aux médailles, et pour répandre sur tous les monuments de ce genre le goût et la noble simplicité qui en font le prix. »

Louvois fut, après Colbert, *protecteur* de la *petite Académie.* Il régla qu'on se réunirait deux fois par semaine au Louvre. En 1683, le nombre des membres fut porté à cinq : c'étaient alors Quinault, Tallemant jeune, Charpentier, Félibien père et de Lachapelle. Cette même année il fut encore augmenté de trois : Racine, Despréaux et Rainssant ; de Lachapelle fut secrétaire.

A la mort de Louvois, il n'y avait plus que six membres, Quinault et Rainssant n'ayant pas été remplacés (1691) ; mais ils le furent cette année même.

Pontchartrain fut *protecteur* après Louvois. C'est le véritable fondateur de cette Académie, car sous son ministère elle commença à s'occuper des grands travaux scientifiques qui ont fait sa gloire ; c'est par ses soins qu'elle reçut du roi sa véritable organisation. Enfin, c'est lui qui l'obligea à tenir un registre régulier de ses séances. Le premier registre commença le 3 avril 1694.

On y voit figurer comme membres :

Pontchartrain, ministre secrétaire d'Etat, *protecteur* ;
Phélippeaux, secrétaire d'Etat en survivance ;
M. l'abbé Bignon.

Puis :

Charpentier ;
Félibien ;
Racine ;
Despréaux ;
De Toureil ;
L'abbé Renaudot ;
De La Loubère.

Le secrétaire était l'abbé de Tallemant.

§ II.

C'est le 1er juillet 1701 que la Compagnie fut constituée, et c'est la date de sa véritable origine. Cette constitution porte en titre : *Règlement ordonné par le roy pour l'Académie des inscriptions et médailles*. Il était divisé en 49 articles. La Compagnie fut composée de 40 membres, répartis sous quatre titres différents : 10 membres *honoraires*, 10 *pensionnaires*, 10 *associés* et 10 *élèves*.

Le président et le vice-président étaient choisis chaque année par le roi, parmi les membres *honoraires*.

Les *élèves* étaient nommés par un des *pensionnaires*. En cas de promotion de la classe des *élèves* dans celle des *associés*, le membre promu désignait son remplaçant.

On donnait le nom de *vétérans* à ceux qui, restant titulaires de leur classe, cessaient d'en faire partie, soit volontairement, soit par décision du roi.

L'Académie, ainsi constituée, tint sa première séance publique le 15 novembre 1701. Elle fit frapper des jetons avec cette devise : *Vetat mori*.

En 1702, elle publia la première édition de l'*Histoire du roy par les médailles*.

Au mois de février 1713 furent signées, à Marly, les lettres patentes du roi, enregistrées au Parlement et à la Cour des comptes, confirmant l'établissement de l'*Académie des inscriptions et médailles*.

Le 4 janvier 1716, un arrêt du Conseil d'Etat reconstitua l'Académie : 1° il changea son titre en celui d'*Académie des inscriptions et belles-lettres* ; 2° il doubla le nombre des *associés* ; et 3° il supprima la classe des élèves. Cette nouvelle constitution subsista jusqu'en 1786.

En 1717, parut le premier volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, réimprimé en 1736.

Gros de Boze était secrétaire perpétuel, et il conserva cette position jusqu'en 1742.

Le 24 juillet 1719 eut lieu la séance royale.

En 1723, fut publié le volume intitulé : *Médailles des principaux événements du règne entier de Louis le Grand*, avec des explications historiques. Paris, imprimerie royale.

En 1728, fut nommé le premier *correspondant*. Ce fut M. de Valbonnays, premier président de la Chambre des comptes de Grenoble, qui reçut ses lettres d'*académicien honoraire correspondant.*

En 1731, le président Durey de Noinville fit la première fondation annuelle. Elle consistait en une somme de 400 francs, qui devait être donnée en prix à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet proposé par l'Académie.

En 1742, Fréret succéda à Gros de Boze dans l'emploi de secrétaire perpétuel. Il le conserva jusqu'en 1749. Foncemagne, sans être secrétaire, avait dirigé la publication des tomes XVI et XVII des *Mémoires*.

De 1749 à 1755, Bougainville remplit la charge de secrétaire perpétuel (démissionnaire).

En 1750, un nouveau règlement fut donné à l'Académie, concernant les correspondants, dont la nomination n'était soumise à aucune loi, à aucun ordre, et dont le nombre s'était accru outre mesure. Ils étaient répartis en cinq classes, savoir : 1° les *honoraires étrangers* ; 2° les *correspondants honoraires* ; 3° les *associés libres* ; 4° les *associés correspondants* ; 5° les *correspondants étrangers*. Ces cinq classes furent supprimées, et on leur substitua DOUZE ACADÉMICIENS LIBRES, dont *quatre* regnicoles, non domiciliés à Paris, et *huit* étrangers. Ce n'est que sur la liste de l'année 1756 que les *académiciens libres* sont rangés par ordre d'ancienneté, sous un titre commun.

En 1755, Le Beau succéda à Bougainville dans l'emploi de secrétaire perpétuel, et, comme lui, fut démissionnaire, en 1772.

C'est pendant son secrétariat que M. de Caylus fonda le prix annuel de 500 fr. pour un sujet traitant d'antiquités antérieures au treizième siècle.

De 1772 à 1782, Louis Dupuy fut secrétaire perpétuel, et, comme ses deux prédécesseurs, donna sa démission. Bon-

Joseph Dacier le remplaça et conserva l'emploi jusqu'à la dissolution de l'Académie, en 1793.

En 1785, une Commission de huit membres fut nommée pour la *publication des notices et extraits de manuscrits de la bibliothèque royale et des autres bibliothèques*. Cette Commission a été renouvelée, puis plus tard confirmée, par ordonnance du roi Charles X, en date du 16 mai 1830, sous le nom de *Commission des travaux littéraires*, ayant seulement la *surveillance* des publications. La collection, commencée par l'ancienne Commission, s'est continuée par les soins de la nouvelle, et est parvenue au dix-septième volume.

En 1785 furent créées HUIT places d'ASSOCIÉS LIBRES résidant à Paris.

Le 22 décembre 1786, parut le règlement modifiant l'ordonnance du 4 janvier 1716, et élevant cinq *associés* au rang de pensionnaires. Le nombre des *associés* fut réduit à quinze. La composition de l'Académie fut donc la suivante :

10 membres honoraires.
15 pensionnaires.
15 associés.

40 membres ordinaires en tout.

12 académiciens libres (règlement de 1750).
8 associés libres (règlement de 1785).

Le 27 novembre 1792, parut le décret qui interdisait à l'Académie de pourvoir aux places qui viendraient à vaquer.

Le décret du 8 août 1793 SUPPRIMA LES ACADÉMIES.

§ III.

L'*Institut national de France* est fondé par la loi du 5 fructidor an III (22 août 1795), et la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) organise le nouvel Institut sous le nom d'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET DES ARTS. Il est divisé en 3 classes, et composé de 144 *membres résidants*, de 144 *associés*

répandus sur le territoire de la République, et de 24 associés étrangers, 8 pour chaque classe. Les 3 classes sont subdivisées en sections (art. 2 et 3).

La première classe est celle des *sciences physiques et mathématiques*, divisée en 10 sections, et composée de 60 membres résidants, et de 60 associés dans les départements.

La seconde classe est celle des *sciences morales et politiques ;* 6 sections, 36 résidants et 36 associés.

La troisième classe est celle de *littérature et beaux-arts* ; 8 sections, 48 résidants et 48 associés.

Aucune des sections de la première classe ne s'occupa des branches de la science qui faisaient l'objet des études de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, mais il n'en fut pas de même pour la deuxième et la troisième.

Dans la seconde classe se trouve en effet la *section d'histoire* (cinquième section), qui est composée de 6 membres et de 6 associés, et la *section de géographie* (sixième section), 6 membres et 6 associés.

Dans la troisième classe se trouvent : la *section des langues anciennes* (deuxième section), 6 membres, 6 associés ; et la *section des antiquités et monuments*, 6 membres, 6 associés.

Il se trouve donc dans l'Institut national 4 sections comprenant ensemble 24 membres ordinaires et 24 associés qui représentent, par la nature de leurs travaux, les 40 membres de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres. Les Mémoires émanant de ces 4 sections furent insérés dans les tomes I, II, III, IV et V de la collection des Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, et dans les tomes I, II, III, IV et V de la classe de littérature et beaux-arts.

Le Directoire exécutif nomma, pour tout l'Institut, 48 membres, qui en élurent 96.

Les 144 membres réunis nommèrent les 144 associés.

Une fois institué, tout le corps fit lui-même les nominations aux places qui devinrent vacantes, sur une liste triple présentée par la classe où les fauteuils venaient à vaquer. Disposition modifiée par la loi du 15 germinal an IV.

Cette loi (4 avril 1796) renfermait le règlement de l'Institut.

L'article 25 dispose que l'Institut national continuera l'extrait des manuscrits des bibliothèques nationales, commencé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'article 28 porte que chaque classe indiquera les sujets de deux prix qu'elle adjugera seule.

La Constitution de l'an VIII renferme, sous l'article 88, la confirmation de l'établissement de l'Institut.

Dans l'intervalle de 1795 à 1803, les membres des 4 sections sus-indiquées lurent quelques Mémoires renfermés dans les collections de la deuxième et de la troisième classe.

Chacune des classes nommait pour un an un secrétaire, et pour six mois un président.

§ IV.

En 1803, fut promulgué le décret du 3 pluviôse an XI (23 janvier), touchant la nouvelle organisation de l'Institut divisé en 4 classes.

L'article 1er porte que la troisième prendra le titre de *classe d'histoire et de littérature anciennes*. C'est celle qui correspond à l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, et aux 4 sections formant 4 subdivisions de l'Institut national créé en 1795.

L'article 4 porte les dispositions suivantes :

« La troisième classe sera composée de 40 membres et de 8 associés étrangers ;

« Les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, seront l'objet de ses recherches et de ses travaux ; elle s'attachera particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages grecs, latins et orientaux qui n'ont pas encore été traduits ;

« Elle s'occupera de la continuation des recueils diplomatiques ;

Elle nommera dans son sein, sous l'approbation du pre-

mier Consul, un secrétaire perpétuel, qui fera partie du nombre des 40 membres dont la classe est composée ;

« Elle pourra élire jusqu'à 9 de ses membres, parmi ceux des autres classes de l'Institut ;

« Elle pourra nommer 60 correspondants nationaux ou étrangers. »

L'article 6 porte :

« Les membres associés étrangers auront voix délibérative seulement pour les objets de sciences, de littérature et d'arts ; ils ne feront partie d'aucune section, et ne toucheront aucun traitement. »

Dans l'article 7 il est dit :

« Les associés républicoles actuels de l'Institut feront partie des 196 correspondants attachés aux classes des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts ;

« Les correspondants ne pourront prendre le titre de membres de l'Institut. »

L'article 8 porte :

« Les nominations aux places vacantes seront faites par chacune des classes où ces places viendront à vaquer. »

L'article 9 :

« Les membres des quatre classes se réuniront quatre fois par an en corps d'Institut, pour se rendre compte de leurs travaux. »

L'article 10 :

« Chaque classe tiendra tous les ans une séance publique, à laquelle les trois autres assisteront. »

L'article 11 :

« L'Institut recevra annuellement du Trésor public 1,500 fr. pour chacun de ses membres non associés, 6,000 fr. pour chacun des secrétaires perpétuels ; et pour ses dépenses une somme qui sera déterminée tous les ans, sur la demande de l'Institut, et comprise dans le budget du ministre de l'intérieur. »

L'article 12 est relatif à la Commission administrative de l'Institut, laquelle était alors composée de 5 membres.

L'article 13 concerne les prix à décerner par l'Institut.

La plupart de ces dispositions subsistent encore aujourd'hui.

Dacier fut réélu secrétaire perpétuel, pour la troisième classe, en 1803.

Cette classe fut chargée de continuer tous les travaux commencés par les Bénédictins :

1° Le *Recueil des historiens de France*, laissé par la savante congrégation au treizième volume. Cette collection a été poursuivie depuis 1803, et est parvenue aujourd'hui au vingt et unième volume ;

2° L'*Histoire littéraire de la France*, laissée au douzième volume, et conduite cette année jusqu'au vingt-quatrième ;

3° Les *Tables chronologiques des diplômes imprimés concernant l'histoire de France* ;

4° La *Collection des textes de chartes et diplômes des rois de la première race*, commencée par M. Bréquigny, membre de l'ancienne Académie, reprise dans la nouvelle par M. Pardessus, auquel a succédé M. Laboulaye. L'Académie réunit les matériaux pour la deuxième et la troisième race de nos rois ;

5° Le *Recueil des ordonnances des rois de France*, aujourd'hui terminé : vingt-un volumes. La table chronologique des ordonnances des rois de la troisième race est publiée.

Un décret impérial du 25 juin 1806 porte que la *classe d'histoire et de littérature anciennes* est spécialement chargée de publier et de proposer les légendes et sujets commémoratifs des grands événements. Une Commission permanente de 4 membres est instituée pour cet objet. Cette disposition est confirmée par ordonnance royale du 16 mai 1830. Cette Commission subsiste aujourd'hui sous le nom de *Commission des inscriptions et médailles*.

§ V.

Par ordonnance royale du 21 mai 1816, la troisième classe de l'Institut reprend son ancien titre d'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, sous la protection *directe* et *spéciale* du roi (§ II).

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres conservera l'organisation et les règlements de la troisième classe de l'Institut (§ XII).

Il sera ajouté à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres une classe d'académiciens libres, composée de 10 membres (§ XVIII).

Les académiciens libres n'auront d'autre indemnité que celle du droit de présence. Ils jouiront des mêmes droits que les autres académiciens, et seront élus selon les formes accoutumées (§ XIX).

Les anciens honoraires et académiciens seront de droit académiciens libres. L'Académie fera les élections nécessaires pour compléter le nombre de 10 académiciens libres (§ XX).

L'ordonnance du 1er octobre 1823 réduisit le nombre des membres ordinaires à 30, et disposa que, pour opérer cette réduction, on nommerait à une seule sur trois places vacantes, par suite d'extinction, jusqu'à ce que la réduction fût opérée. Il y eut donc trois fois une seule élection au lieu de trois, en 1824, 1827 et 1829.

L'ordonnance royale du 24 décembre 1828 rendit à l'Académie ses 40 membres.

Le 7 mai 1830, les places que les triples extinctions avaient laissées vacantes furent remplies par six élections dans la même séance.

Dans la période comprise entre 1816 et 1853, différentes fondations furent faites, et, par suite, des prix nouveaux institués. (Voyez à l'article spécial ci-après.)

Un règlement fut adopté dans la séance des cinq Académies, du 19 juillet 1848, pour les réunions générales de l'Institut. Il est arrêté que des assemblées des cinq Académies réunies auront lieu le premier mercredi de chaque trimestre; qu'elles ne seront pas publiques, et qu'on y traitera les questions d'intérêt général. E. D.

COMMISSIONS ET RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Il y a deux sortes de Commissions dans l'Académie : des commissions permanentes et des commissions annuelles.

§ I.

Les Commissions permanentes sont au nombre de trois, dont une est mixte, c'est-à-dire composée en partie de membres étrangers à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et appartenant à d'autres Académies.

1° *Commission des inscriptions et médailles* (instituée par décret du 25 juin 1806, confirmée par ordonnance du roi, du 16 mai 1830). Membres : MM. Hase, Guigniaut, Le Bas, N... (Dessinateur, Nanteuil).

Chacun des membres qui la composent touche annuellement la somme de 600 fr.

2° *Commission pour la continuation de l'Histoire littéraire de la France* (confirmée par l'ordonnance royale du 9 juillet 1816). Membres : MM. Lajard, Paulin Paris, Le Clerc, Littré. Chacun des membres de cette Commission reçoit annuellement la somme de 2,400 fr. M. Ernest Renan a été adjoint provisoirement à la Commission. Elle a publié huit volumes : du seizième au vingt-troisième.

La *Commission mixte permanente du prix de linguistique fondé par M. de Volney*, en 1820, se compose de trois membres de l'Académie Française, MM. Dupin, Mérimée, Patin ; de trois membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, MM. Reinaud, Hase et Mohl ; et d'un membre de l'Académie des sciences, M. Flourens. Elle est souveraine dans ses jugements, et proclame le résultat de ses délibérations sur le concours dans un rapport lu à la séance publique annuelle des cinq Académies. Sans proposer un sujet spécial chaque année, elle circonscrit le champ des études, et indique aux concurrents sur quelle branche de la linguistique ils devront surtout faire porter leurs travaux. Elle admet à concourir les ouvrages manuscrits ou imprimés.

Le prix Volney est de 1,200 fr.

§ II.

Les Commissions annuelles sont :

1° *Commission des travaux littéraires,* chargée de surveiller la continuation des notices des manuscrits, du recueil des ordonnances des rois de France, du recueil des historiens des Gaules et de la France, de la publication des historiens des Croisades, et autres travaux confiés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (La première institution de cette Commission remonte à l'année 1785 ; elle fut confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, comte Beugnot, Le Clerc, Guigniaut, Magnin, de Wailly, Mohl, et les membres du bureau, MM. le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel.

2° *Commission des antiquités de la France*, pour l'examen et le classement des notices et documents demandés à MM. les préfets des départements, sur les anciens monuments de notre histoire, et les mesures à prendre pour leur conservation. (D'après la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, du 8 avril 1819, confirmée par l'ordonnance royale du 16 mai 1830.) Membres désignés pour 1857 : MM. Jomard, Hase, Paulin Paris, Magnin, Vitet (académicien libre), Berger de Xivrey, Mérimée (académicien libre), de Longpérier, et MM. les membres du bureau.

Cette Commission décerne les récompenses annuelles pour tous les ouvrages imprimés ou manuscrits envoyés au concours des antiquités de la France. Elle est souveraine dans ses jugements. Elle désigne chaque année un rapporteur choisi parmi les membres qui la composent. Il soumet son rapport à la Commission. Les conclusions, une fois adoptées par elle, ne sont pas discutées par la Compagnie. Ce rapport est lu à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Elle décerne annuellement trois médailles de 500 fr. chacune, affectés à cet objet.

3° *Commission de l'École française d'Athènes,* chargée d'examiner les candidats à cette École, de dresser le programme des travaux de ses membres, et d'en rendre compte à la séance publique annuelle de l'Académie. (D'après l'arrêté du ministre de l'instruction publique du 26 janvier, et le décret du 7 août 1850.) Membres pour

1857 : MM. Hase, Guigniaut, Wallon, Brunet de Presle, Egger, et MM. les membres du bureau.

4° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix annuel de l'Académie* de 2,000 fr. Le sujet mis au concours doit porter, soit sur l'antiquité classique, soit sur le moyen âge, soit enfin sur l'histoire ou les langues orientales. La Commission est souveraine dans ses jugements.

5° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer le sujet à mettre au concours pour le *prix annuel de l'Académie*. Elle doit présenter trois sujets, et l'Académie choisit celui qui doit être mis au concours.

6° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le *prix* fondé par M. *Bordin*, en 1836. Ce prix est de 3,000 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

7° La Commission, de 4 membres, chargée de proposer les sujets à mettre au concours pour le *prix Bordin*. (Mêmes formes que pour le prix annuel.)

8° La Commission, de 4 membres, chargée de juger les ouvrages imprimés envoyés au concours pour le *prix de numismatique ancienne*, fondé en 1821 par M. Allier de Hauteroche, institué en 1828. Ce prix est de 400 fr. La Commission est souveraine en ses jugements.

9° La Commission, de 4 membres, chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour les *prix* fondés par M. le baron *Gobert*, en 1837, *pour le travail imprimé, le plus savant et le plus profond, sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent*. Le premier prix est des neuf dixièmes du revenu annuel de la fondation, et le second prix est d'un dixième du même revenu. La fondation s'élève à environ 10,000 fr. de rente.

La Commission nomme un rapporteur, qui soumet à la Compagnie le résultat de ses délibérations; ce résultat est discuté en Comité secret, et les deux ouvrages choisis comme étant les plus dignes du prix sont couronnés par l'Académie entière.

Une Commission mixte, composée de cinq membres [1], sera nommée pour décerner le *prix* de 20,000 fr. fondé par M. *Louis Fould*,

[1] Trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

pour être donné à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leur progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité, jusqu'au siècle de Périclès.*

Cette Commission sera souveraine en son jugement. Il sera proclamé dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de 1860.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de 20,000 fr. pendant les trois années. Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Les ouvrages (en français ou en latin), imprimés ou manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1860.

Indépendamment des Commissions ci-dessus désignées, l'Académie en nomme d'autres pour examiner les travaux soumis à son jugement par le gouvernement, pour donner des instructions aux savants chargés de missions scientifiques, etc.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

I. Mémoires. — *Deux séries.* — La première comprend cinquante et un volumes in-4° et embrasse la période de 1721 à 1793. (Le tome LI est la table des cinq derniers volumes, XLV à L. Il a été publié par la nouvelle Académie des inscriptions et belles-lettres.)

La seconde série se compose de vingt et un volumes, et comprend la période de 1803 à 1857. — La première partie du tome XX n'a pas encore paru.

(Voyez, pour faire les recherches, la *Table générale et méthodique des Mémoires* (jusqu'au tome XIX de la nouvelle série) *contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, par MM. Eug. de Rozière et Eug. Chatel, publiée par Auguste Durand ; 1856.)

II. Mémoires présentés a l'Académie par divers savants. — *Première série. — Sujets divers d'érudition* (premier volume publié en 1858). — Quatre volumes ont paru, ainsi que la première partie du tome V. La seconde partie est en voie d'impression.

Deuxième série. — Antiquités de la France. Trois tomes publiés.

III. Notices et extraits des manuscrits. — Les quatorze premiers volumes sont publiés. Le tome XV, qui renfermera la table de ces quatorze volumes, n'a pas encore paru. — Des tomes XVI et XVII les secondes parties seulement sont publiées.

IV. Histoire littéraire de la France. — Vingt-trois volumes publiés, dont les quatorze premiers l'ont été par les Bénédictins. Les tomes XI et XII ont été réimprimés par les soins de la Commission.

V. Recueil des historiens des Gaules et de la France. — Vingt et un volumes publiés, dont les seize premiers par les Bénédictins.

VI. Recueil des ordonnances des rois de france (complet). — Vingt et un volumes et un volume de tables chronologiques.

VII. Table chronologique des chartes et diplomes. — Six volumes inachevée). Les tomes I à IV, publiés par M. de Bréquigny; les tomes V et VI par M. Pardessus. M. Laboulaye prépare le tome VII.

VIII. Recueil des historiens des croisades :

1° *Guillaume de Tyr*, un volume en deux parties, publié par M. le comte Beugnot.

2° *Historiens latins*, un volume publié par M. le comte Beugnot. Le tome II est en voie d'impression ;

3° *Historiens grecs des croisades*. M. Hase est chargé de cette publication. Rien n'a encore paru ;

4° *Historiens arabes*. M. Reinaud, rédacteur du tome Ier ; M. Quatremère était rédacteur du tome II. Rien de paru.

5° Recueil des chartes et diplomes. (Voir le dernier rapport semestriel de M. le secrétaire perpétuel.)

MEMBRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres est composée de 40 *membres ordinaires*, 10 *académiciens libres*, 8 *associés étrangers* et 50 *correspondants*, dont 30 étrangers et 20 regnicoles.

Elle renouvelle tous les ans son président et son vice-président.

Le bureau est composé de trois membres : le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel.

Le président pour l'année 1857 était M. Félix Ravaisson ; le vice-président, M. Le Bas.

Le secrétaire perpétuel est, depuis 1852, M. Naudet, doyen d'ancienneté de l'Académie.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1817	Naudet	Le comte Garran de Coulon.
1818	Jomard	Visconti.
1824	Hase	Bernardi.
1830	Lajard	Dom Brial.
1832	Le comte Beugnot	Thurot.
1832	Reinaud	De Chézy.
1833	Julien (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	Guizot	Le baron Dacier.
1834	Le Clerc	De Pougens.
1837	Guigniaut	Van Praët.
1837	Paris (Paulin)	Raynouard.
1838	Le Bas	Le comte Reinhard.
1838	Garcin de Tassy	Le prince de Talleyrand.
1838	Magnin	Le baron Silvestre de Sacy.
1839	Lenormant	Amaury-Duval.
1839	Littré	Pouqueville.
1839	Berger de Xivrey	Eméric-David.
1841	Villemain	Daunou.
1841	De Wailly (Natalis)	Le marquis de Pastoret.
1842	Saulcy (Caignart de)	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde	Le comte Alex. de Laborde.
1842	Ampère (Jean-Jacques)	Le baron de Gérando.
1844	Mohl	Burnouf père.
1845	Laboulaye (Lefebvre)	Pauriel.
1845	De La Saussaye	Mollevaut.
1849	Ravaisson	Letronne.
1849	Caussin de Perceval	Le vicomte Le Prévost d'Iray.
1850	Vincent	Ed. Biot.
1850	Wallon	Quatremère de Quincy.
1852	Brunet de Presle	Le baron Walckenaer.
1853	Rossignol	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de Rougé	Pardessus.
1854	Egger	Guérard.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1854	Longpérier (Prévost de)......	Le comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	Regnier (Adolphe)...........	Langlois.
1856	Renan......................	Augustin Thierry.
1856	Renier (Léon)...............	Fortoul.
1857	Maury......................	Dureau de la Malle.
1857	Alexandre..................	Boissonade.
1857	Delisle.....................	Étienne Quatremère.

ACADÉMICIENS LIBRES.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1830	Le duc de Luynes (D'Albert)...	Schweighaeuser.
1833	Monmerqué..................	Cousinery.
1838	Le Prévost..................	Artaud.
1839	Vitet.......................	Michaud.
1841	Biot (Jean-Baptiste)..........	Le comte Miot de Mélito.
1843	Mérimée....................	Le marquis de Fortia-d'Urban.
1846	Le marquis de Lagrange (Lelièvre)....................	Eyriès.
1850	De Pétigny..................	Le marquis de Ville-neuve-Trans.
1854	De Cherrier.................	Le marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	Texier......................	Le baron Barchou de Penhoën.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1825	Creuzer, à Heidelberg........	Wolf.
1831	Boeckh, à Berlin.............	Jefferson.
1847	Grimm, à Berlin.............	Frédéric Jacobs.
1849	Lobeck, à Kœnigsberg........	Hermann.
1849	Wilson, à Oxford.............	Sir Graves Channey Haughton.
1854	Peyron, à Turin..............	Cardinal Maï.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1855	Ritter, à Berlin.	Le comte Sergius d'Ouvaroff.
1857	Bopp, à Berlin	Le baron de Hammer-Purgstall.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

1852	Naudet	Eugène Burnouf.

CORRESPONDANTS.

Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.

MM.

Mustoxidi, à Corfou.
Le chevalier comte Demetrius Valsamachi, à Céphalonie.
Leake (William-Martin), à Londres.
Weiss, à Besançon, *Doubs*.
De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados*; et à Paris.
Quaranta (Bernard), à Naples.
Gerhard (Édouard), à Berlin.
De Meyran, marquis de Lagoy, à Aix, *Bouches-du-Rhône*.
Le baron Chaudruc de Crazannes, à Castel-Sarrasin, *Tarn-et-Garonne*.
Le comte Borghesi, à San-Marino, *Italie*.
A. Leglay, à Lille, *Nord*.
Deville (Achille), à Alençon, *Orne*.
Th. Welcker, à Bonn, *Prusse rhénane*.
G.-H. Geel, à Leyde, *Pays-Bas*.
Berbrugger, à Alger, *Afrique*.
Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Evêque, *Calvados*; et à Paris.
Greppo, à Belley, *Ain*.
Pertz, à Berlin.

MM.

Kosegarten, à Greifswalde.

Ch. Lassen, à Bonn, *Prusse rhénane.*

Eug. Boré, en Perse.

Wright (Thomas), à Londres.

W. Wachsmuth, à Leipzig.

Cavedoni, à Modène.

Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Anvers, et à Paris.

Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie, et à Paris.

De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes.*

Rawlinson (Colonel Henri Creswick), C. B., à Londres.

Panofka (Théodore), à Berlin.

Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne*; et à Paris.

Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

J. Roulez, à Gand.

Rangabé (Rithzio), à Athènes.

Azéma de Montgravier, à Montpellier, *Hérault.*

Freytag, à Bonn, *Prusse rhénane.*

Gazzera, à Turin.

Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël), à Rimini, *Etats romains*; et à Paris.

Minervini, à Naples.

Layard (Austen H.), à Londres.

Polain (Matthieu-Lambert), à Liége.

Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde.*

De Boissieu, à Lyon, *Rhône.*

Cureton (William), à Londres.

Wolf (Ferd.), à Vienne, *Autriche.*

Ed. de Coussemaker, à Dunkerque, *Nord.*

Stiévenart, à Dijon, *Côte-d'Or.*

Don Pascual de Gayangos, à Madrid.

Gorresio, à Turin, et à Paris.

N.

N.

' Parmi les 40 membres ordinaires, 2 seulement retrouvent leurs *auteurs* jusqu'en 1663 : ce sont MM. J.-J. Ampère et Ernest Renan.

1663 *Chapelain ;* mort 1674.
1674 *Quinault ;* m. 1688.
1691 *L'abbé Renaudot*, 1701, vétéran 1711 ; m. 1720 (Eloge dans le t. V de la collection de l'Académie).
1711 L'abbé Baudelot ; m. 1722 (El. 5).
1722 Ch. de Valois ; m. 1747 (El. 21).
1747 De la Curne de Sainte-Palaye ; m. 1781 (El. 45).
1781-1793 Garnier, associé depuis 1761, pensionnaire 1781 ; m. 1805.
1805 Le baron de Gérando ; m. 1842.
1842 Ampère (Jean-Jacques-Antoine).

1663 *L'abbé Bourzeis* ; m. 1672.
1672 *L'abbé Tallemant*, 1701, vét. 1706 ; m. 1712 (El. 3).
1706 De Boze ; m. 1753 (El. 25).
1753 L'abbé Vatry ; m. 1770 (El. 38).
1770 Capperonier ; m. 1775 (El. 40).
1775 De Burigny ; m. 1785 (El. 47).
1785-1793 Anquetil-Duperron, démissionnaire 1804 ; m. 1805 (El. 3, nouvelle série) : associé depuis 1763, pensionnaire 1785.
1804 Comte Boissy d'Anglas ; m. 1826 (non remplacé) (El. 9, n. s.).
1830 Thierry (Augustin) ; m. 1856.
1856 Renan (Ernest).

3 membres retrouvent leurs auteurs jusqu'en 1683 : ce sont MM. Delisle, Lajard et Guizot.

1683 *Racine (Jean) ;* m. 1699.
1699 *Pavillon* ; m. 1705 (El. 1).
1705 *L'abbé de Tilladet* ; m. 1715 (El. 3) : assoc. depuis 1701.
1715 Burette ; m. 1747 (El. 21).
1747 { Secousse ; m. 1754 (El. 25).
1747 { L. Racine, vét. 1748 ; m. 1753 (El. 31).

1754 De la Nauze; m. 1773 (El. 45).
1773 D'Anville; m. 1782 (El. 45).
1782 Bejot; m. 1787 (El. 47).
1787-1793 De la Porte du Theil; m. 1815 (El. 5, n. s.): assoc. depuis 1770, pens. 1787; de la 2e sect., 3e cl.; langues anciennes, littérature et beaux-arts de l'Institut national de 1795; de la 3e cl. de l'Institut, 1803-1815.
1815 Quatremère (Etienne), 3e cl. de l'Institut, 1815-1816; m. 1857.
1857 Delisle (Léopold).

1683 *De la Chapelle;* m. 1694.
1694 *De la Loubère,* 1701, vét. 1705; m. 1729 (El. 7).
1705 *Simon,* vét. 1712; m. 1719 (El. 5).
1712 Moreau de Mautour, vét. 1736; m. 1737: demande, par testament, qu'on ne fasse pas son éloge.
1736 Fréret; m. 1749 (El. 23).
1749 Bonamy; m. 1770 (El. 38).
1770 De Sigrais; m. 1791.
1791-1793 D'Ansse de Villoison; m. 1805 (El. 1, n. s.): assoc. depuis 1772; en 1802, de la 2e sect., 3 cl. de l'Institut impérial.
1805 Dom Brial; m. 1828 (non remplacé) (El. 9, n. s.): 3e cl. de l'Institut, 1803-1816.
1830 Lajard (Jean-Baptiste-Félix).

1683 *Rainssant;* m. 1691.
1691 *Tourreil,* 1701, vét. 1705; m. 1715 (El. 3).
1705 L'abbé de Vertot; m. 1735 (El. 12): assoc. depuis 1701.
1735 Fourmont aîné; m. 1745 (El. 18).
1746 De Foncemagne; m. 1779 (El. 45).
1779 Chabanon; m. 1792.
1792-1793 Dacier; m. 1833 (El. 12, n. s.): 3e cl. de l'Institut, 1803-1816; assoc. depuis 1772, secrétaire perpétuel depuis 1782.
1833 Guizot (François-Pierre-Guillaume).

6 membres retrouvent leurs auteurs jusqu'en 1701: MM. Laboulaye, Guigniaut, Caussin de Perceval, Le Clerc, Magnin, et de Wailly.

1701 *Félibien fils*, exclu en 1716.
1716 L'abbé Anselme, vét. 1724 (El. 14).
1724 Morin, dém. 1725.
1726 L'abbé Sevin ; m. 1741 (El. 16).
1742 L'abbé de Fontenu ; m. 1759 (El. 29).
1759 L'abbé Lebœuf ; m. 1760 (El. 29).
1760 L'abbé de la Bléterie ; m. 1772 (El. 40).
1772 L'abbé Batteux ; m. 1780 (El. 45).
1780-1793 Gaillard ; m. 1806 (El. 4, n. s.) : 2e cl., 5e sect., 1795-1803; 1803, 3e cl. de l'Institut ; assoc. depuis 1760.
1806 Petit-Radel ; m. 1836.
1836 Fauriel ; m. 1844.
1845 Laboulaye (Edouard-René Lefebvre).

1701 *Oudinet*, vét. 1711 ; m. 1712 (El. 3).
1711 Ch. de Valois, assoc., pens. 1722.
1722 De Pouilly, assoc., exclu 1722.
1728 L'abbé de Canaye, assoc., vét. 1738 ; m. 1782 (El. 47).
1738 Duclos, assoc., vét. 1753 ; m. 1772 (El. 40).
1753 De Guignes, assoc., pens. 1772.
1772 Villoison (D'Ansse de), assoc., pens. 1791.
1791 Gosselin, assoc. depuis 1791 ; m. 1830 ; 6e sect. (géogr.) de la 2e cl. de l'Inst. en 1795 ; 3e cl. de l'Institut depuis 1803.
1830 Van Praët ; m. 1837 (El. 14, n. s.).
1837 Guigniaut (Joseph-Daniel).

1701 Fontenelle, assoc., vét. 1705 ; m. 1757 (El. 27).
1706 De la Neufville, assoc., vét. 1714 ; m. 1728 (El. 7).
1714 Kuster, assoc. ; m. 1716 (El. 3).
1716 L'abbé d'Antin, assoc. (honoraire 1720), évêque de Langres.
1721 De Chambors, assoc. ; m. 1743 (El. 16).
1743 Lévesque de la Ravalière, assoc. ; m. 1762 (El. 31).
1761 L'abbé Mignot, assoc. ; m. 1771 (El. 38).
1771 Desormeaux, assoc., pens. 1788.
1788-1793[1] Dupuis ; m. 1809 (El. 5, n. s.) : 4e sect. de la 3e cl. en 1795 ; 3e cl. de l'Institut en 1803.

[1] Le nom de Dupuis ne figure pas sur la liste du 8 août 1793.

1809 Clavier; m. 1817 (El. 7, n. s.).
1818 Le Prévost d'Iray; m. 1849.
1849 Caussin de Perceval fils (Armand-Pierre).

1701 *L'abbé de Beaujeu* (évêque de Castres), vét. 1705; m. 1736 (El. 12).
1705 *L'abbé Baudelot*, pens. 1711.
1711 *L'abbé Mongault*, vét. 1711; m. 1746 (El. 18).
1711 *Burette*, pens. 1715.
1715 *Mandajors*, vét. 1715; m. 1748 (El. 21).
1715 Hardion, pens. 1728.
1729 De la Nauze, pens. 1754.
1754 D'Anville, pens. 1773.
1773-1792 Dusaulx; m. 1799 : 3e cl. de l'Inst. nat., de 1795 à 1799.
1799 Pougens; m. 1834 (El. 20, n. s.) : 3e cl., 2e sect. de l'Inst. nat. depuis 1799; 3e cl. de l'Institut, 1803.
1834 Le Clerc (Joseph-Victor).

1701 *L'abbé Couture*, pens. 1705.
1706 *L'abbé Massieu*, pens. 1710.
1710 *Henrion*, vét. 1710; m. 1720 (El. 5).
1710 L'abbé Anselme, pens. surn. 1716.
1716 Mahudel, vac. 1744.
1744 L'abbé Belley, pens. 1761.
1761 L'abbé Garnier, pens. 1781.
1781 L'abbé Auger; m. 1792.
1792-1793 Silvestre de Sacy; m. 1838 (El. 12, n. s.) : 3e cl., 2e sect. de l'Inst. nat. de 1795; 3e cl., 1803.
1838 Magnin (Charles).

1701 Pouchard; m. 1705 (El. 1).
1706 Prévost, excl. 1712.
1712 Boindin, vét. 1714; m. 1751.
1714 L'abbé Sevin, pens. 1726.
1726 L'abbé Souchay; m. 1746 (El. 18).
1747 Tercier, pens. 1763.
1763 Anquetil-Duperron, pens. 1785.

1785-1793 Marquis de Pastoret; m. 1840 (El. 16, n. s.) : de la 3e cl. Inst. nat., 1795; proscrit en l'an IV, remplacé par *Champagne;* 3e cl. Inst. 1803.
1841 De Wailly (Joseph-Noël Natalis).

6 membres retrouvent leurs auteurs jusqu'en 1716: MM. Hase, Alexandre, de Longpérier, Lenormant, Wallon et le vicomte de Rougé.

1716 L'abbé de Fontenu, pens. 1741.
1742 L'abbé de la Bléterie, pens. 1760.
1760 Gaillard, pens. 1780.
1780 L'abbé Brotier; m. 1790 (El. 47).
1789-1793 Lévesque; m. 1812 (El. 5, n. s.) : 1795, Inst. nat., 2e cl., 5e sect. (remplacé en 1798 par Legrand d'Aussy; m. 1801; et en 1801 D. Poirier); nommé associé non résidant en 1798 dans l'Inst. nat., et de la 3e cl. en 1803. N'est pas nommé dans la liste de 1793.
1812 Bernardi; m. 1824 (El. 9, n. s.).
1824 Hase (Charles-Benoît).

1716 Fréret, pens. 1736.
1736 De Nicolaï, vét. 1756; m. 1788 (El. 47).
1756 Dupuy, secrét. perpét. 1772, pens. 1778.
1778-1793 Larcher; m. 1813 (El. 5, n. s.) : 1796, 3e cl., 2e sect. de l'Inst. nat., en remplacement de Silvestre de Sacy; 1803, 3e cl. de l'Inst.
1813 Boissonade (Jean-François); m. 1857.
1857 Alexandre (Charles).

1716 L'abbé Gouley, exclu en 1727.
1727 De la Barre; m. 1738 (El. 14).
1738 Melot; m. 1759 (El. 29).
1759 Chabanon, pens. 1779.
1780-1793 Le comte de Choiseul-Gouffier; m. 1816 (El. 7, n. s.) : 3e cl. de 1803.
1817 Le comte de Choiseul-Daillecourt; m. 1854.

1854 Longpérier (Henri-Adrien Prévost de).

1716 L'abbé Sallier, pens. 1741.
1742 D'Egly ; m. 1749 (El. 23).
1749 Bertin de Blagny, vét. 1759.
1759 Le Beau jeune ; m. 1766 (El. 34).
1766-1793 Ameilhon ; m. 1811 (El. 5, n. s.), pens. 1786, non remplacé comme associé : 1795, 4e sect. de la 3e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.
1811 Amaury Duval ; m. 1838.
1839 Lenormant (Charles).

1716 L'abbé Gedoyn, pens. 1722.
1722 Secousse, pens. 1747.
1747 L'abbé Barthélemy, pens. 1766.
1766-1793 Bouchaud ; m. 1804 (El. 1, n. s.), pens. 1786, non remplacé : 5e sect., 3e cl., 1797, succède à Raynal ; 1803, 3e cl.
1804 Quatremère de Quincy ; m. 1849.
1850 Wallon (Henri-Alexandre).

1716 Falconet, pens. 1744.
1744 L'abbé Fenel ; m. 1753 (El. 25).
1754 L'abbé Batteux, pens. 1772.
1772-1793 Leblond ; m. 1809 ; 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat., 1795 ; 1803, 3e cl.
1809 Gail ; m. 1829 (El. 9, n. s.).
1829 Pardessus.
1853 Le vicomte de Rougé (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel).

5 membres retrouvent leurs auteurs en remontant jusqu'à la période de 1745 à 1785 : ce sont MM. Ravaisson, Egger, Maury, Littré, et Adolphe Regnier.

1785-1801 D. Poirier, associé libre (création par le roi en 1785); m. 1803 (El. 1, n. s.) : Inst. nat. en 1801 ; succède à Legrand d'Aussy.
1803 Joseph Bonaparte, exclu en 1816, 3e cl.

1816 Letronne ; m. 1848 (El. 18, n. s.).
1849 Ravaisson (Jean-Gaspard-Félix).

1785-1733 Mongez, associé libre (création par le roi en 1785); exclu en 1803 : 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. 1795 ; 5e cl., 1809 ; élu membre en 1817 à la place de Dupont de Nemours ; m. 1835 (El. 18, n. s.).
1816 Rémusat (Abel); m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Guérard ; m. 1854 (El. lu le 7 août 1857).
1854 Égger (Emile).

1785-1793 Camus, associé libre de 1785, par le roi ; m. 1804 (El. 3, n. s.) : 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. de 1795 ; 3e cl. de 1803.
1804 Millin ; m. 1818 (El. 8, n. s.).
1818 Dureau de la Malle (Adolphe-Jules-César-Auguste) ; m. 1857.
1857 Maury (Alfred).

1745 Comte de Ciantat, académicien libre ; m. 1779.
1779 Landgrave régnant de Hesse-Cassel; m. 1786.
1786-1793 Bitaubé ; m. 1808 (El. 4, n. s.) : 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat., 1795 ; 3e cl. de 1803.
1808 Lanjuinais; m. 1827 (El. 9, n. s.) : 3e cl. de l'Inst. de 1808 à 1816.
1827 Pouqueville ; m. 1838.
1839 Littré (Maximilien-Paul-Émile).

1746 Président de Brosses, académicien libre ; m. 1777 (El. 42).
1777-1793 Baron de Sainte-Croix ; m. 1809 (El. 4, n. 5) : 3e cl. de 1803.
1809 Caussin de Perceval père; m. 1835 (El. 14, n. s.) : 3e cl.
1835 Langlois ; m. 1855.
1855 Regnier (Maximilien-Auguste-Adolphe).

Enfin les 17 autres membres retrouvent leurs premiers auteurs en 1795.

1re *création*, 2e *classe.*

1795 Revellière-Lépeaux, 1803, dém. 1804.

1804 Visconti ; m. 1818 (El. 8, n. s.) : 3e cl.
1818 Jomard (Edme-François).

1re création, 2e classe.

1795 Garran de Coulon ; m. 1816 : 3e cl. de 1803.
1817 Naudet (Joseph).

1re création, 2e classe.

1795 Mercier ; m. 1814.
1814 Vanderbourg ; m. 1827, non remplacé (El. 14, n. s.).
1830 Mionnet ; m. 1842 (El. 16, n. s.).
1832 Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart de).

1re création, 2e classe.

1795 Deleyre.
1801 Toulongeon ; m. 1812 (El. 5, n. s.), 3e cl.
1812 Le comte Alexandre de Laborde ; m. 1842, 3e cl. de 1812 à 1816.
1842 Le comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph).

1re création, 2e classe.

1795 Dupont de Nemours ; m. 1817 (El. 7, n. s.), 3e cl. de 1803.
1817 Mongez ; m. 1835 (El. 18, n. s.), prom. de 1785, 1795, excl. 1816.
1836 Burnouf père ; m. 1844.
1844 Mohl (Jules).

1re création, 2e classe.

1795 Lakanal, excl. 1816.
1816 Mollevaut ; m. 1844.
1845 La Saussaye (Jean-François de Paule Louis de)

1re création, 2e classe.

1795 Anquetil ; m. 1806 (El. 4, n. s.).

1806 Barbié du Bocage; m. 1828, non remplacé (El. 9, n. s.), 3e cl.
1830 Jaubert ; m. 1847.
1847 Édouard Biot ; m. 1850.
1850 Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe).

1796 Champagne; m. 1813 (El. 5, n. s.).
1813 Le baron Walckenaer ; m. 1852 (El. 18, n. s.).
1852 Brunet de Presles (Charles-Marie-Wladimir).

1795 Creuzé de la Touche, 1re créat., 2e cl.
1797-1803 Le Brun, duc de Plaisance ; m. 1824 non remplacé.
1830 Champollion jeune ; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Eugène Burnouf; m. 1852 (El...).
1853 Rossignol (Jean-Pierre).

1795 Mentelle, 1re créat., 2e cl.; m. 1815 (El. 7, n. s.).
1816 Raoul-Rochette ; m. 1855.
1855 Fortoul (Hippolyte); m. 1856.
1856 Renier (Charles-Alphonse-Léon).

1795 Langlès, 1re créat., 2e cl. ; m. 1824 (El. 9, n. s.) non remplacé; 3e cl., 1803.
1830 Thurot; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Comte Beugnot (Auguste-Arthur).

1795 Grégoire, 1re créat., 2e cl., excl. 1816.
1816 De Chézy ; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1832 Reinaud (Joseph-Toussaint).

1795 Ginguené, 1re créat., 2e cl.; m. 1816 (El. 7, n. s.).
1816 Tôchon d'Annecy; m. 1820 (El. 7, n. s.).
1820 Saint-Martin ; m. 1832 (El. 12, n. s.).
1833 Julien (Stanislas).

1795 De Lisle de Sales, 1re créat., 2e cl. ; m. 1816.
1816 Raynouard ; m. 1837 (El. n. s.).
1837 Paris (Alexis-Paulin).

1795 Le comte Reinhard, 1re créat., 2e cl. ; m. 1837.
1838 Le Bas (Philippe).

1795 Le prince de Talleyrand, 1re créat., 2e cl.; m. 1838.
1838 Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore).

1795 Lebreton, 1re créat., 2e cl., excl. 21 mars 1816.
1816 Émeric-David ; m. 1839 (El. 16, n. s.).
1839 Berger de Xivrey (Jules).

1795 Daunou, 1re créat., 2e cl. ; m. 1840 (El. 14, n. s.).
1841 Villemain (Abel-François).

PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1803.

1803 Le Brun (Charles-François).
1804 Silvestre de Sacy.
1805 La Porte du Theil.
1806 Pastoret.
1807 Gosselin.
1808 Lévesque.
1809 Boissy d'Anglas.
1810 Silvestre de Sacy.
1811 Daunou.
1812 Comte Pastoret.
1813 Quatremère de Quincy.
1814 Mongez.
1815 Ginguené.
1816 Comte de Choiseul-Gouffier.
1817 Comte Pastoret.
1818 Boissonade.
1819 Baron Silvestre de Sacy.
1820 Petit-Radel.
1821 Baron Walckenaer.
1822 Baron Silvestre de Sacy.

1823 Marquis de Pastoret.
1824 Caussin de Perceval.
1825 Raynouard.
1826 Baron Walckenaer.
1827 Rémusat (Abel).
1828 Daunou.
1829 Quatremère (Étienne).
1830 Boissonade.
1831 Baron Silvestre de Sacy.
1832 Baron Walckenaer.
1833 Naudet.
1834 Raoul-Rochette.
1835 Daunou.
1836 Hase.
1837 Dureau de la Malle.
1838 Jomard.
1839 Letronne.
1840 Raoul-Rochette.
1841 Le Clerc.
1842 Lajard.
1843 Comte Beugnot.
1844 Guigniaut.
1845 Pardessus.
1846 Naudet.
1847 Reinaud.
1848 Burnouf (Eugène).
1849 Magnin.
1850 Langlois.
1851 Guizot.
1852 De Wailly.
1853 Jomard.
1854 Villemain.
1855 Lenormant.
1856 Laboulaye.
1857 Ravaisson.
1858 Le Bas.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

Membre depuis 1679 : Perrault, 1663-1683.

Ne fut pas membre : *Abbé Gallois*, secrét. 1683-1694 (?).

Abbé Tallemant jeune, secrét. 1694-1701, vét. 1706 (5 premiers éloges du t. I).

De Boze, pens., secrét. 1706, dém. 1743 ; m. 1753 (15 premiers volumes des Mémoires, 54 éloges).

Fréret, 1749; m. 1749 (16 éloges), publication des Mémoires interrompue. M. de Foncemagne imprime les t. XVI et XVII.

Bougainville, 1749 (assoc.), secrét., dém. 1755, pens. 1762; m. 1763 (t. XVIII à XXI et XXIII à XXIV, 9 éloges).

Le Beau, 1755, dém. 1772; m. 1778 (t. XXV à XXXV inclusivement, 35 éloges).

Dupuy (Louis), 1772, dém. 1782; m. 1795 (t. XXXVI à XLI, 18 éloges).

Dacier (Bon-Joseph), 1782-1793 et de 1803 à 1833 (t. XLII à L et de I à X de la nouvelle série, 15 éloges, 39 notices historiques).

Silvestre de Sacy, 1833 ; m. 1838 (7 notices historiques).

Daunou, 1838; m. 1840 (t. XI à XIV, 2e partie, 4 notices historiques).

Baron Walckenaer, 1840 ; m. 1852 (1re partie du t. XIV, les t. XV, XVI, XVII et XIX, de plus 11 notices).

Eugène Burnouf, 1852, le 14 mai ; m. le 28.

Naudet, 1852 (les t. XVIII, 1re partie, t. XX, 2e partie et t. XXI, la 1re partie du t. XX n'a pas encore paru ; il a composé en outre 4 notices).

Parmi les 10 académiciens libres, 2 seulement retrouvent leurs auteurs dans l'ancienne Académie : ce sont MM. Texier et Biot.

Les autres académiciens libres, pour trouver leurs auteurs, ne remontent que jusqu'en 1816.

Parmi les associés étrangers, M. Lobeck seul retrouve ses auteurs jusqu'en 1715.

Les 7 autres fauteuils ne datent que de 1803.

Pour compléter la liste des membres depuis l'origine, il faut suivre la succession de chaque fauteuil jusqu'à l'extinction de 1793; car le décret de réorganisation de l'Institut, de 1795, en créant des places nouvelles, ne nous permet pas d'assigner un successeur à chacun de ceux qui occupaient les anciens fauteuils.

I. — PETITE ACADÉMIE (Création de 1663) ET PENSIONNAIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS (Création de 1701).

Chapelain, 1663; mort 1674.
Quinault, 1674; m. 1688; non remplacé.
Abbé Renaudot, 1691; pensionnaire 1701, vétéran 1711.
Abbé Baudelot, 1711; m. 1722 (Eloge, *voy.* t. V de la collection de l'Acad.)
Ch. de Valois, 1722; m. 1747 (El. 21).
De la Curne de Sainte-Palaye, 1748; m. 1781 (El. 45).
Abbé Garnier, 1781 à 1793, — 1803, 3e classe; m. 1805 (El. 1, nouvelle série).
Baron de Gérando, 1805; m. 1842.
Jean-Jacques-Ant. Ampère, 1842.

Abbé Bourzeis, 1663; m. 1672.
Tallemant jeune, 1673; secrétaire 1694, pensionnaire 1701; vét. 1706; m. 1712 (El. 3).
De Boze, 1706, secrét. perpétuel; m. 1753 (El. 25).
Abbé Vatry, 1753; m. 1770 (El. 38).
Capperonier, 1770; m. 1775 (El. 40).
De Burigny, 1775; m. 1785 (El. 47).
Anquetil-Duperron, 1785 à 1793; — 3e cl. 1803, démissionnaire 1804; m. 1805 (El. 3, n. s.).
Comte Boissy d'Anglas, 1804; m. 1826 (El. 9, n. s.).
Augustin Thierry, 1830; m. 1856.
Ern. Renan, 1856.

Charpentier, 1663, p. 1701.
Vaillant père, 1702; m. 1706 (El. 1).
Abbé Fraguier, 1706; m. 1728 (El. 7).
Hardion, 1729; m. 1766 (El. 36).
Abbé Barthélemy, 1766 à 1793; m. 1795 (El. 47), non remplacé.

Abbé Cassagnes, 1663; m. 1679.
Ch. Perrault, 1679, démis. 1683.
Félibien, p. 1683; m. 1695.
André Dacier, 1695, p. 1701; m. 1722 (El. 5).
Boivin aîné, 1722; m. 1724 (El. 5).
Boivin cadet, 1724; m. 1726 (El. 7).
Blanchard, 1726; m. 1756 (El. 27).
Abbé du Resnel, 1756; m. 1761 (El. 31).
Abbé Belley, 1761; m. 1771 (El. 38).
Abbé Foucher, 1772; m. 1778 (El. 42).
De Bréquigny, 1778 à 1793; m. 1794 (El. 50), non remplacé.

(Perrault), secrét., 1671.
(Gallois), secrét., 1683.
(De la Chapelle), secrét., 1694.
De la Loubère, p. 1701, vét. 1705.
Simon, 1705, vét. 1712.
Moreau de Mautour, 1712, vét. 1736; m. 1737 (pas d'El. sur sa demande).
Fréret, 1736; m. 1749 (El. 23).
Bonamy, 1749; m. 1770 (El. 38).
De Sigrais, 1770; m. 1791.
D'Ansse de Villoison, 1791-1793; en 1802, il rentre et succède à *Sélis*, dans la 2e section, 3e cl., 1803 (3e cl.); m. 1805 (El. 1, n. s.).
D. Brial, 1805; m. 1828 (El. 9, n. s.).
Lajard, 1830.

J. Racine, 1683; m. 1699.
Pavillon, p. 1701; m. 1705 (El. 1).
Abbé de Tilladet; m. 1715 (El. 3).
Burette, 1715; m. 1747 (El. 21).
Secousse, 1747; m. 1754 (El. 25).
L. Racine, 1747, vét. 1748; m. 1753, (El. 31).
De la Nauze, 1754; m. 1773 (El. 40).
D'Anville, 1773; m. 1782 (El. 45).

Béjot, 1782; m. 1787 (El. 47).
De la Porte du Theil, 1787-1793. 1795, 2e sect., 3e cl. Inst. nat., 1803, 3e cl.; m. 1815 (El. 5, n. s.).
Quatremère (Etienne), 1815; m. 1857.
Delisle (Léopold), 1857.

Despréaux, 1683, directeur, p. 1701, vét. 1705; m. 1711 (El. 3).
Couture, 1705; m. 1728 (El. 7).
Abbé Banier, 1729; m. 1741 (El. 16).
Abbé Sallier, 1741; m. 1761 (El. 31).
Lévesque de la Ravalière, 1761; m. 1762 (El. 31).
Gibert, 1762; m. 1771 (El. 38).
De Guignes, 1772-1793; m. 1800 (El. 48), non remplacé.

Rainssant, 1683; m. 1689, non remplacé.
De Tourreil, 1691, sous-directeur, p. 1701, vét. 1705; m. 1715 (El. 3).
Abbé de Vertot, 1705; m. 1735 (El. 12).
Fourmont aîné, 1735; m. 1745 (El. 18).
De Foncemagne, 1746; m. 1779 (El. 45).
Chabanon, 1779; m. 1792.
Bon-Joseph Dacier, 1792-1793; 1795, 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst., secrét. perp.; m. 1833 (El. 12, n. s.).
Guizot, 1833.

Abbé Boutard, p. 1701, vét. 1710.
Abbé Massieu, 1711; m. 1722 (El. 5).
Abbé Gedoyn, 1722; m. 1744 (El. 18).
Falconet, 1744; m. 1762 (El. 31).
Bougainville, 1762; m. 1763 (El. 31).
Tercier, 1763; m. 1767 (El. 36).
Le Beau aîné, 1767; m. 1778 (El. 42).
Dupuy, 1778-1793; m. 1795 (El. 1, n. s.); non remplacé.

Félibien fils, p. 1701; destitué, 1716.
Abbé Anselme, 1716, vét. 1724 (El. 14).
Morin, 1724, dém. 1725.
Abbé Sevin, 1726; m. 1741 (El. 16).
Abbé de Fontenu, 1742; m. 1759 (El. 29).
Abbé Lebeuf, 1759; m. 1760 (El. 29).
Abbé de La Bléterie, 1760; m. 1772 (El. 47).
Abbé Batteux, 1772; m. 1780 (El. 45).
Gaillard, 1780-1793. 1795, 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1806 (El. 4, n. s.).
Petit-Radel, 1806; m. 1836.
Fauriel, 1836; m. 1844.
Laboulaye, 1844.

II. — ASSOCIÉS (Création de 1701).

Oudinet, associé 1701, vét. 1711; m. 1712 (El. 3).
Ch. de Valois, 1711, pr. 1722.
De Pouilly, 1722, excl. 1722.
Abbé de Canaye, 1728, vét. 1738; m. 1782 (El. 47).
Duclos, 1738, vét. 1753; m. 1772 (El. 40).
De Guignes, 1753, pr. 1772.
D'Ansse de Villoison, 1772, pr. 1791.
Gosselin, 1791-1793. 1795, 6e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst.; m. 1830 (El. 9, n. s.).
Van Praët, 1830; m. 1837 (El. 14, n. s.).
Guigniaut, 1837.

Fontenelle, assoc. 1701, vét. 1705.
De la Neufville, 1705; vét. 1714.
Kuster, 1714; m. 1716 (El. 3).
Abbé d'Antin (év. de Langres), 1716, honoraire 1720.
De Chambors, 1721; m. 1743 (El. 16).
Lévesque de la Ravalière, 1743; pens. 1761; m. 1762 (El. 31).
Abbé Mignot, 1761; m. 1771 (El. 38).
Désormeaux, 1771, pr. 1788.
Dupuis, 1788 (non nommé sur la liste du 8 août 1793). 1795, 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1809 (El. 5, n. s.).
Clavier, 1809; m. 1817 (El. 7, n. s.).
Le Prevost d'Iray, 1818; m. 1849.
Caussin de Perceval fils, 1849.

Rollin, assoc. 1701, vét. 1705.
Abbé Fraguier, 1705, p. 1706.
Galland, 1706; m. 1715 (El. 3).
Fourmont aîné, 1715, pr. 1735.
Abbé Geinoz, 1735; m. 1752 (El. 25).
De Sigrais, 1752, pr. 1770.
De la Porte du Theil, 1770, pr. 1787.
Belin de Ballu, 1787-1793; m. 1815, corresp.; non remplacé comme membre en 1795.

Abbé de Beaujeu (depuis évêque de Castres), assoc. 1701, vét. 1705.
Abbé Baudelot, p. 1711.
Abbé Montgault, 1711, vét. 1711.
Burette, 1711, p. 1715.
Mandajors, 1715, vét. 1715.
Hardion, 1715, p. 1728.
De la Nauze, 1729, pr. 1754.
D'Anville, 1754, p. 1773.
Dusaulx, 1773-1793; 1795, 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; m. 1799.
Pougens, 3e cl., 1799; 1803, 3e cl.; m. 1834 (El. 20, n. s.).
Le Clerc, 1834.

Abbé Couture, assoc. 1701, p. 1705.
Abbé Massieu, 1706, p 1710.
Henrion, 1710, vét. 1710.
Abbé Anselme, 1710, p. surn. 1716.
Mahudel, 1716, vac. 1744.
Abbé Belley, 1744, p. 1761.
Abbé Garnier, 1761, p 1781.
Abbé Auger, 1781; m. 1792.
Silvestre de Sacy, 1792-1793; 1795, 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; vac. 1796, rempl. par
Larcher, 1796-1803.
Silv. de Sacy, de nouveau, 1803; m. 1838 (El. 12, n. s.).
Magnin, 1838.

Vaillant père, assoc. 1701, p. 1702.
Boivin aîné, 1702, p. 1722.
De Foncemagne, 1722, p. 1745.
Gibert, 1746, p. 1762.
Béjot, 1762, p. 1782.
De Vauvilliers, 1782-1793; m. en Russie, 1801. Non remplacé.

Abbé de Tilladet, assoc. 1701; p. 1705.
Moreau de Mautour, 1705, p. 1712.
Abbé Nadal, 1712, vét. 1714.
Abbé de Boissy, 1714, vét. 1714.
Blanchard, 1714, p. 1727.
Bonamy, 1727, p. 1749.
Ménard, 1749; m. 1767 (El. 36).
Rochefort, 1767, p. 1786.
Pas de successeur.

Pouchard, assoc. 1701; m. 1705 (El. 1).
Prévost, 1706, excl. 1712.
Boindin, 1712, vét. 1714.
Abbé Sevin, 1714; p. 1726.
Abbé Souchay, 1726; m. 1746 (El. 18).
Tercier, 1747, p. 1763.
Anquetil-Duperron, 1763, p. 1785.
Pastoret, 1785-1793; 1795, 5e sect.; 2e cl. de l'Inst. nat.; proscrit en fructidor an IV.
Champagne, Pastoret, de nouveau, 1803, 3e cl.; m. 1840 (El. 16, n. s.).
De Wailly, 1840.

Abbé de Vertot, assoc. 1701, p. 1705.
Boivin cadet, 1706, p. 1724.
Abbé Fourmont, 1724; m. 1746 (El. 18).
De Bougainville, 1746, secrét. perp. 1749, pr. 1762.
Abbé Arnaud, 1762; m. 1784 (El. 7).
Houard, 1785-1793 (El. 50); m. 1803, corresp. Non remplacé comme membre.

Thomas Corneille, assoc. 1701; vét. 1705; m. 1709 (El. 1).
Simon, 1705; p. 1705.
De Boze, 1706, p. 1706.
Danchet, 1706, vét. 1713.
Pinart, 1713, vét. 1713.
Morin, 1713, pr. 1724.
De la Curne de Sainte-Palaye, 1724, p. 1748.
Le Beau, 1748, secrét. perp. 1755, p. 1767.
Gauthier de Sibert, 1767, p. 1786.
Pas de successeur.

III. — **HONORAIRES** (Création de 1701).

Abbé Bignon, président, hon. 1701; m. 1743 (El. 16).
Abbé de Pomponne, 1743 m. 1756 (El. 27).
Marquis de Paulmy, 1756; m. 1787 (El. 47).
Loménie de Brienne, 1787-1793.

Abbé de Caumartin, vice-président, hon. 1701; m. 1733 (El. 9).
Abbé de Rothelin, 1733; m. 1744 (El. 18).
Duc de Nivernois, 1744-1793.

Prince Armand Gaston de Rohan, hon. 1701, coadj. puis évêque de Strasbourg; m. 1749 (El. 23).
Comte d'Argenson, 1749; m. 1764 (El. 34).
De Laverdy, 1764-1793.

Bruslart de Sillery, év. de Soissons, hon. 1701; m. 1714 (El. 3).
De Bercy, 1714; m. 1742.
Comte de Caylus, 1742; m. 1765 (El. 34).
Présid. d'Ormesson, 1765; m. 1789 (El. 47).
Marquis de Villedeuil, 1789-1793; m. 1828; académ libre depuis 1816.

Académiciens libres :

Ch. Artaud de Montor, 1830; m. 1849.
Barchou de Penhoën, 1850, m. 1855.
Texier, 1855.

Père de la Chaise, hon. 1701; m. 1709 (El. 1).
Jérôme Bignon, prév. des march., 1709; m. 1726 (El. 7).
Maréchal d'Estrées, 1726; m. 1737 (El. 14).
Comte de Maurepas, 1737; m. 1782 (El. 45).
Maréchal de Beauveau, 1782-1793.

Marquis de Beringhen, hon. 1701; m. 1723 (El. 5).
Cardinal Dubois, 1723; m. 1723.
Cardinal Fleury, 1723; m. 1743 (El. 16).
Turgot, 1743; m. 1751 (El. 25).
Arm. Bignon, 1751; m. 1772 (El. 40).
Bertin, 1772-1793.

D. Mabillon, hon. 1701; m. 1709 (El. 1).
Abbé de Louvois, 1709; m. 1718 (El. 5).
Cardinal de Polignac, 1718; m. 1741 (El. 16).
Boyer, ancien évêque de Mirepoix, précepteur du Dauphin, 1741; m. 1755 (El. 27).
Président Hénault, 1755; m. 1770 (El. 38).
Cardinal de Bernis, 1771-1793 (El. 46).

Duc d'Aumont, hon. 1701; m. 1704 (El 1).
Présid. de Lamoignon, 1704; m. 1709 (El. 1).
Père Le Tellier, confesseur du roi, 1709; m. 1718 (El. 5).
D. Bernard de Montfaucon, 1718; m. 1741 (El. 16).
Jérôme Bignon, 1742; m. 1743 (El. 16).
Présid. de Lamoignon, 1743; m 1759 (El. 29).
Lamoignon de Malesherbes, 1759-1793.

Le Pelletier de Sousy, hon. 1701; m. 1725 (El. 7).

Duc de Coislin, évêque de Metz, 1726; m. 1732 (El. 9).
Duc de Saint-Aignan, 1732; m. 1776 (El 42).
Turgot, le ministre, 1776; m. 1781 (El. 45).
Fréd. Bignon, 1781; m. 1784 (El. 47).
Baron de Breteuil, 1784-1793.

Foucault, hon. 1701; m. 1720 (El 5).
Abbé d'Antin, 1720; m. 1733.
Marquis d'Argenson, 1733; m. 1757 (El. 27).
Comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, 1757; m. 1777 (El. 42).
Amelot, 1777-1793.

IV. — **ÉLÈVES** (Création de 1701; classe supprimée en 1716).

Galland, élève 1701, assoc. 1706.
Finart, 1706, assoc. 1713.
Fourmont, 1714, assoc. 1715.
Abbé Sallier, 1715, assoc. 1716.

Bourdelein, élève 1701, vét. 1705; m. 1717 (El. 3).
Boivin le cadet, 1705, assoc. 1706.
Barat, 1706; m. 1706 (El. 1).
Morin, 1706, excl. 1712.
Fanières, 1712.

J.-B. Rousseau, élève 1701, vét. 1705.
Burette, 1705, assoc. 1711.
Blanchard, 1712, assoc. 1714.
Abbé Gouley, 1714, assoc. 1716.

Simon, élève 1701, assoc. 1705.
De Boze, 1705, assoc. 1706.
Villefore, 1706, dém. 1708.
Roy, 1708, vac. 1712.
Morin, 1712 (2e fois), assoc. 1713.
Abbé Banier, 1714, assoc. 1716.

Prevost, élève 1701, assoc. 1706.
Abbé Nadal, 1706, assoc. 1712.
Godeau, 1712, vac. 1713.

Fréret, 1713, assoc. 1716.

De la Bonnodière, élève 1701, vac. 1705.
Abbé Massieu, 1705, assoc. 1706.
Boindin, 1706, assoc. 1712.
Mandajors, 1712, assoc. 1715.

Duché, élève 1701; m. 1704 (El. 1).
Danchet, 1705, assoc. 1706.
Le Roy, 1706.

Boivin aîné, élève 1701, assoc. 1702.
Vaillant fils. 1702; m. 1708 (El. 1).
Abbé Montgault, 1708, assoc. 1711.
Abbé Sevin, 1711, assoc. 1714.
Mahudel, 1714, assoc. 1716.

Henrion, élève 1701, assoc. 1710.
Abbé de Boissy, 1710, assoc. 1714.
Abbé de Fontenu, 1714; assoc. 1716.

Moreau de Mautour, élève 1701, assoc. 1705.
Ch. de Valois, 1705, assoc. 1711.
Hardion, 1712, assoc. 1715.

V. — HONORAIRES ÉTRANGERS (Création de 1715).

Cardinal Gualterio, 1715 ; m. 1728 (El. 7).
Marquis de Capponi, 1729; m. 1746.

D. Anselme Banduri, 1715 ; m. 1743 (El. 16).
Cardinal Quirini, 1743; académicien libre par le règlement de 1750. (*Voyez plus bas.*)

Cuper, bourguemestre de Deventer, 1715 ; m. 1717 (El. 3).
Iselin, recteur de l'Université de Bâle, 1718 ; m. 1737 (El. 12).
Marquis de Maffei, 1737 ; académicien libre par le règlement de 1750. (*Voyez plus bas.*)

VI. — ASSOCIÉS (Création de 1716).

Abbé Banier, élève 1714, assoc. 1716, pr. 1728.
Abbé Paris, 1729, vac. 1733.
Abbé du Resnel, 1733 ; pr. 1756.
De Burigny, 1756, pr. 1775.
Joly de Maizeroy, 1775 ; m. 1780 (El. 45).
De Kéralio, 1780-1793.

Abbé de Fontenu, élève 1714, assoc. 1716, p. 1741.
Abbé de la Bléterie, 1742, p. 1760.
Gaillard, 1760, pr. 1780.
Abbé Brotier, 1780 ; m. 1790 (El. 47).
Lévesque, 1790 (non nommé sur la liste du 8 août 1793). 1795, 5e sect. de la 2e cl. de l'Inst. nat.
Legrand d'Aussy, 1798 ; m. 1801.
D. Poirier, acad. ord. 1801.
1803, Lévesque, de nouveau, acad. ord.; m. 1812 (El. 5, n. s.).
Bernardi, 1812, acad. ord.; m. 1824 (El. 9, n. s.).
Hase, acad. ord. 1824.

Fréret, élève 1713, assoc. 1716 ; pr. 1736.
De Nicolaï, 1736, vét. 1756 ; m. 1788 (El. 47).
Dupuy, 1756, secrét. perp. 1772, pr. 1778.
Larcher, 1778-1793 ; 1796, remplace Sacy comme acad. ord. dans la 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1813 (El. 5, n. s.).
Boissonade, acad. ord. 1813 ; m. 1857.
Alexandre, acad. ord. 1857.

Abbé Gouley, élève 1714, assoc. 1716, excl. 1727.
De la Barre, 1727; m. 1738 (El. 14).
Melot, 1738 ; m. 1759 (El. 29).
Chabanon, 1759, pr. 1779.
Comte de Choiseul-Gouffier, 1780-1793, acad. ord. 1803, 3e cl.; m. 1819 (El. 7, n. s.).
Comte de Choiseul-Daillecourt, 1817 acad. ord.; m. 1854.
Henri-Adrien Prévost de Longpérier, 1854 acad. ord.

Abbé Sallier, élève 1715, assoc. 1716, p. 1741.
D'Egly, 1742 ; m. 1749 (El. 23).
Bertin de Blagny, 1749, vét. 1759.
Le Beau jeune, 1759 ; m. 1766 (El. 34).
Abbé Ameilhon, 1766, p. 1786. Non remplacé.

Abbé Lormande, 1716, dém. 1719.
L. Racine, 1719, p. 1747.
Otter, 1748 ; m. 1748 (El. 23).
Capperonier, 1749, p. 1770.
David Le Roy, 1770, p. 1786. Non remplacé.

Valincourt, 1716, dém. 1719.
Lancelot, 1719; m. 1740 (El. 16).
Abbé Lebœuf, 1740, p. 1759.
De Bréquigny, 1759, p. 1778.
Abbé Guenée, 1778-1793; m. 1803 (El. 50). Non remplacé.

Abbé Fenel, 1744; m. 1753 (El. 25).
Abbé Batteux, 1754, p. 1772.
Abbé Leblond, 1772-1793. 1795 acad. ord., 4e sect., 3e cl., Inst. nat.; 1803, 3e cl.; m. 1809.
Gail, 1809 acad. ord.; m. 1829 (El. 9, n. s.).
Pardessus, acad. ord. 1829.
Vicomte de Rougé, acad. ord. 1853.

Abbé Gedoyn, 1716, p. 1722.
Secousse, 1722, p. 1747.
Abbé Barthélemy, 1747, p. 1766.
Bouchaud, 1766, p. 1786. Non remplacé.

De Riencourt, 1716, excl. 1727.
Abbé Vatry, 1727, p. 1753.
Abbé Foucher, 1753, p. 1772.
Bon-Joseph Dacier, 1772, secrét. perp. 1782, p. 1792. Non remplacé comme associé.

Falconet, 1716, p. 1744.

VII. — CORRESPONDANTS CRÉÉS SOUS DIFFÉRENTS NOMS, ET MORTS AVANT LE RÈGLEMENT DE 1750.

De Valbonnays, 1728; m. 1730 (El. 7).

Baron de la Bastie, 1737; m. 1742 (El. 16).

Marquis de Caumont, 1736; m. 1745 (El. 28).

De Surbeck, 1741; m. 1741 (El. 16).

VIII. — DOUZE ACADÉMICIENS LIBRES (Règlement de 1750. — *Quelques-uns, nommés antérieurement, eurent leur titre régularisé à cette époque*).

Schœpflin, 1750, dép. 1729; m. 1771 (El. 38).
Fevret de Fontette, 1771; m. 1772 (El. 40).
Séguier de Nisme, 1772; m. 1784.
De Saint-Simon, évêque d'Agde, 1785.

Marquis de Maffei, honor. étrang. 1737, académ. libre, 1750; m. 1755 (El. 27).
Cardinal Passionei, 1755; m. 1761 (El. 31).
Prince Jablonowski, 1761; m. 1777.
Brunk, 1777.

Durey de Noinville, 1733; m. 1768 (El. 36).
Lévêque de Pouilly, 1768, 1816 académicien libre; m. 1820.
Dugas-Montbel, 1830; m. 1835.
Le comte Miot de Mélito, 1835; m. 1841 (El. 14, n. s.).
Biot, 1841.

Bon, 1736; m. 1761 (El. 31).
Grosley, 1761; m. 1786 (El. 47).
Président Fauris de Saint-Vincens, 1786.

Abbé Venuti, 1743; m. 1769.

Le P. Paccianti, 1769; m. 1785 (El. 47).
Cardinal Antonelli, 1785.

Cardinal Quirini, honor. étrang. 1743, académ. libre 1750; m. 1755 (El. 27).
Lord Chesterfield, 1755; m. 1773 (El. 40).
Bartoli, 1773; m. 1789.
Michaëlis. 1789; m. 1792.
Heyne, 1792, 1803 assoc. étrang., à Gœttingue; m. 1814 (El. 5, n. s.).
Wilkins, 1814, assoc. étrang., à Hertford; m. 1826.
Herman, assoc. étrang., à Leipzig, 1836; m. 1848.
Aug. Lobeck, assoc. étrang., à Kœnigsberg, 1849.

Comte de Ciantat, 1745; m. 1779.
Landgrave régnant de Hesse-Cassel, 1779; m. 1786.
Bitaubé, 1786-1793. 1795, acad. ord. de la 2e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. 1803, 3e cl.; m. 1808 (El. 4, n. s.).
Lanjuinais, acad. ord. 1808; m. 1827 (El. 9, n. s.).
Pouqueville, acad. ord. 1827; m. 1838.
Littré, acad. ord. 1839.

Président de Brosses, 1746; m. 1777 (El. 42).
Baron de Sainte-Croix, 1777-1793. 1803, acad. ord. de la 3e cl.; m. 1809 (El. 4, n. s.).
Caussin de Perceval, acad. ord. 1809; m. 1835 (El. 14, n. s.).
Langlois, acad. ord. 1835; m. 1855.
Jacques-Auguste-Adolphe Regnier, acad. ord. 1855.

Peyssonel, 1748; m. 1757 (El. 29).
Mazzocchi, 1757; m. 1772 (El. 38).
Prince Massalski, 1772.

Baron de Zurlauben, 1749.

Askew, 1749; m. 1775.
Dutens, 1775.

Abbé de Guasco, 1748; m. 1783 (El. 45).
Prince de Torremusa, 1783.

IX. — ASSOCIÉS LIBRES RÉSIDANT A PARIS (Création de 1785).

D. Clément, 1785; m. 31 mars 1793 (El. 50).

D. Poirier, 1785-1793. En 1801, il succède à *Legrand d'Aussy* comme acad. ord. dans la 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst.; m. 1803 (El. 1, n. s.).
Joseph Bonaparte, acad. ord. 1803; excl. 1816.
Letronne, acad. ord. 1816; m. 1848 (El. 18, n. s.).
Ravaisson, acad. ord. 1849.

Mongez, 1785-1793; 1795, acad. ord. 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. 1803, 3e cl., excl. 1816.
Abel Rémusat, acad. ord. 1816; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Guérard, acad. ord. 1832; m. 1854 (El. prononcé en 1857).
Egger, acad. ord. 1854.

Bailly, 1785-1793.

Barthez, 1785-1793.

Camus, 1785-1793. 1796, acad. ord. 4e sect., 3e cl. de l'Inst. nat. 1803, 3e cl.; m. 1804 (El. 3, n. s.)
Millin, acad. ord. 1804; m. 1818 (El. 8, n. s.).
Dureau de la Malle, acad. ord. 1818; m. 1857.
Maury, acad. ord. 1857.

Hennin, 1785-1793.

Silvestre de Sacy, 1786, pr. 1792.

X. — **PENSIONNAIRES** (Création de 1786 : nombre des pensionnaires porté à quinze).

Ameilhon, 1786-1793. 1795, 4e sect., 3e cl., Inst. nat. 1803, 3e cl.; m. 1811 (El. 5, n. s.).
Amaury Duval, 1811 ; m. 1838.
Lenormant, 1839.

Bouchaud, 1786-1793. 1797, succède à *Raynal* dans la 5e sect., 2e cl. de l'Inst. nat.; 1803, 3e cl. de l'Inst.; m. 1804 (El. 1, n. s.).
Quatremère de Quincy, 1804; m. 1849.
Wallon, 1850.

Gauthier de Sibert, 1793; m. 1798 (El. t. 3, cl. des sciences morales).

Rochefort, 1786; m. 1788 (El. 47).
Désormeaux, 1788; m. 1793 (El. 50).

David Le Roy, 1786-1793. 1795, 4e sect., 3e cl., Inst. nat.; m. 1803 (El. 1, n. s.).

XI. — **ACADÉMICIENS ORDINAIRES** (Créations de 1795 : **INSTITUT NATIONAL**, et de 1803 : **INSTITUT IMPÉRIAL**).

1797, Le Brun, duc de Plaisance. 1803 (avait succédé dans la 2e cl. de l'Inst. nat., à Creuzé de la Touche, 1797); m. 1824.
Champollion jeune, 1830; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Eugène Burnouf, 1832, secrét. perp. 1852; m. 1852.
Jean-Pierre Rossignol, 1853.

1795, Anquetil, depuis 1795, création à la formation de la 2e cl. de l'Inst. nat.; m. 1806 (El. 4, n. s.).
Barbié du Bocage, 1806; m. 1828 (El. 9, n. s.).
Jaubert, 1830; m. 1847.
Edouard Biot, 1847; m. 1850.
Vincent, 1850.

1795, Dupont de Nemours (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1817 (El. 7, n. s.).
Mongez, 1817; m. 1835 (El. 18, n. s.).

Burnouf père, 1835; m. 1844.
Mohl, 1844.

1795, Daunou (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1840 (El. 14, n. s.).
Villemain, 1840.

1795, Mentelle (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1815 (El. 7, n. s.).
Raoul-Rochette, 1816 (janvier); m. 1855.
Fortoul, 1855; m. 1856.
Léon Renier, 1856.

1795, comte Reinhard (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1837.
Ph. Le Bas, 1837.

1795, prince Talleyrand (créat. de

1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1838.
Garcin de Tassy, 1839.

1795, Ginguené (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1816 (El. 7, n. s.).
Tôchon d'Annecy, 1816; m. 1820 (El. 7, n. s.).
Saint-Martin, 1820; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Stanislas Julien, 1833.

1795, De Lisles de Sales (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803; m. 1816.
Raynouard, 1816; m. 1837 (El. 18, n. s.).
Paulin Paris, 1837.

1795, Garran de Coulon (créat. de 1795), 2e cl. de l'Inst. nat., 1803; m. 1816.
Naudet, 1817, secrét. perp. 1852.

1796, Champagne, secrét. de la cl. des sciences morales et politiques 1803; m. 1813 (El. 5, n. s.).
Walckenaer, 1813, secrét. perp. 1840; m. 1852 (El. 18, n. s.).
Brunet de Presles, 1852.

1795, 2e cl., Lakanal, 1803, 3e cl.; excl. 1816.
Molievaut, 1816; m. 1844.
De la Saussaye, 1845.

1801, Toulongeon, 1803, av. succédé à Deleyre, dans la 2e cl.; m. 1812 (El. 5, n. s.).
Comte Al. de La Borde, 1813; m. 1842.
Comte Léon de La Borde, 1842.

1795, 2e cl., Lebreton, 1803, 3e cl., excl. 1816.
Emeric David, 1816; m. 1839 (El. 16, n. s.).
Berger de Xivrey, 1839.

1795, Grégoire, 2e cl.; — 1803, 3e cl., excl. 1816.
De Chézy, 1816; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Reinaud, 1832.

1795, Revellière-Lépeaux, 2e cl.; — 1803, 3e cl., dém. 1804.
Visconti, 1804; m. 1818 (El. 18, n. s.).
Jomard, 1818.

1795, Langlès, 3e cl.; — 1803, 3e cl.; m. 1824 (El. 9, n. s.).
Thurot, 1830; m. 1832 (El. 12, n. s.).
Comte Beugnot, 1832.

1795, Mercier, 2e cl. de l'Inst. nat.; — 1803, 3e cl.; m. 1814.
Vanderbourg, 1814; m. 1827 (El. 14, n. s.).
Mionnet, 1830; m. 1842 (El. 16, n. s.).
De Saulcy, 1842.

XII. — ASSOCIÉS ÉTRANGERS (Création de 1803).

1803, Jefferson, à Philadelphie; m. 1826.
Bœckh, 1831.

1803, major Rennel, Londres; m. 1830 (El. 14, n. s.).
Colebrooke, 1831; m. 1837 (El. 16, n. s.).
Sir Graves Chamney Haughton, 1837; m. 1849.
Wilson, Oxford, 1849.

1803, Niebuhr, Danemark; m. 1814 (El. 7, n. s.).
Fréd.-Aug. Wolf, 1819; m. 1824.
Creuser, 1825.

1803, Fox, Londres; m. 1806.
Wyttenbach, Leyde, 1814; m. 1820.
Heeren, 1820; m. 1842.
Cardinal Maï, 1842; m. 1853.
Amédée Peyron, Turin, 1854.

1803, Wildfort, Calcutta.
Baron Guillaume de Humboldt, 1825; m. 1835.
Baron de Hammer-Purgstall, 1835; m. 1855.
Bopp, 1856.

1803, Klopstock, Hambourg; m. 1804 (El. 1, n. s.).
S. A. Em. Ch. de Dalberg, prince primat; m. 1817.
Comte Ouvaroff, 1820-1854.
Carl Ritter, Berlin, 1855.

1803, Wieland, Weimar; m. 1813.
Morelli, Venise, 1817; m. 1819.
Abbé Sestini, 1820; m. 1833.

Boettiger, 1833; m. 1835.
Fréd. Jacobs, 1835; m. 1847.
Jacob Grimm, 1847.

1803, Heyne, Gœttingue; m. 1814 (El. 5, n. s.).
Wilkins, Hertfort, 1814; m. 1826.
Herman, Leipzig, 1836; m. 1848.
Aug. Lobeck, Kœnigsberg, 1849.

XIII. — ACADÉMICIENS LIBRES (Création de 1816).

1816, Messire Dambray; m. 1829.
Baron Cuvier, 1830; m. 1832.
Seguier de Saint-Brisson, 1832; m. 1854.
Joseph de Cherrier, 1854.

1816, comte de Blacas; m. 1839.
Villeneuve-Trans, 1839; m. 1850.
De Pétigny, 1850.

1816, abbé de Bétencourt; m. 1829.
Marquis Fortia d'Urban, 1830; m. 1843.
Mérimée, 1843.

1816, abbé comte de Montesquiou; m. 1832.
Abbé de la Rue, 1832; m. 1835.
Artaud, d'Avignon, 1835; m. 1838.
Aug. Le Prévost, 1838.

1816, comte de Barbé-Marbois; m. 1837.
Michaud, 1837; m. 1839.
Vitet, 1839.

1818, Fauris de Saint-Vincens; m. 1819 (El. 9, n. s.).
Comte d'Hauterive, 1820, dém. 1829.
Cousinery, 1830; m. 1853.
Monmerqué, 1853.

1816, Schweighaeuser; m. 1830.
Duc de Luynes, 1830.

1816, comte Germain Garnier; m. 1821 (El. 8, n. s.).
Eusèbe Salverte, 1830; m. 1839.
Eyriès, 1839; m. 1846.
Marquis de la Grange, 1846.

CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT L'ANNÉE 1857.

Trois membres ordinaires sont morts et ont été remplacés dans le courant de cette année :

M. Dureau de La Malle, remplacé par M. Alfred Maury;
M. Boissonade, remplacé par M. Charles Alexandre;
M. Étienne Quatremère, remplacé par M. Léopold Delisle.

Un associé étranger, mort en 1856, M. de Hammer-Purgstall, a été remplacé, en 1857, par M. Bopp, correspondant.

Deux places de correspondants sont devenues vacantes : celle de M. Bopp, nommé associé étranger, et celle de M. Fontanier.

Il ne sera pourvu à leur remplacement que dans la séance du 8 janvier 1858.

SÉANCES DE 1857.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT L'ANNÉE 1857.

MOIS DE JANVIER.

Séance du 9.

M. NATALIS DE WAILLY offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. André Salmon, un ouvrage intitulé : *Supplément aux chroniques de Touraine.* Ce volume renferme trois documents importants : 1° *Libellus cujusdam episcopi Trajectensis Radbodi nomine de quodam sancti Martini miraculo;* 2° *De reversione beati Martini a Burgundia tractatus.* Ce second document comprend trois parties distinctes : *Epistola Fulconis cognomine Boni, Andegavorum comitis, ad Odonem Cluniacensem abbatem*; *Epistola Odonis ad eumdem Fulconem; Narratio.* 3° Le dernier document a pour titre : *Chronica et memorabilia de monasterio et abbatibus sancti Petri Burguliensis.* Le tout est précédé d'une notice explicative de M. Salmon.

Parmi les autres ouvrages offerts à l'Académie dans cette séance, nous remarquons : l'*Histoire de l'abbaye de Loos,* par M. L. de Rosny; Lille, in-8°.

La suite de l'*Histoire de Lorraine*, par M. Digot (t. VI); Nancy, 1856, 1 vol. in-8°.

Diez, *Grammatik der Romanischen Sprachen ;* Bonn, 1857, 1 vol. in-8°.

L'Académie procède à la nomination, au scrutin secret, des Commissions chargées d'examiner les Mémoires présentés dans

l'année 1857. Ces Commissions sont composées de la manière suivante :

1° Pour l'examen des Mémoires sur les *divers genres de narrations fabuleuses dans l'antiquité grecque et latine :* MM. Hase, Le Clerc, Villemain et E. Renan.

2° Pour l'examen des Mémoires sur l'*Architecture byzantine :* MM. Lenormant, Vitet, Brunet de Presle et Texier.

3° Pour l'examen des Mémoires sur *la composition et le caractère des différents hymnes du Rig-Véda* : MM. Mohl, Garcin de Tassy, Adolphe Regnier et E. Renan.

4° Enfin, pour l'examen des ouvrages sur la *Numismatique* : MM. Lenormant, le duc de Luynes, de Saulcy et de Longpérier.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, donne lecture de son *Rapport sur les travaux de publication de cette Académie pendant le deuxième semestre de l'année* 1856 :

« Messieurs.

« Si l'Académie jette un regard en arrière sur l'année qui vient de s'écouler, elle peut se flatter d'avoir bien rempli ses obligations envers l'État, qui lui fournit les moyens de produire ses œuvres, et le public lettré, qui lui en offre le salaire par son estime. Elle a lieu, en effet, d'être satisfaite du zèle persévérant de ses Commissions, qui peut souffrir dans quelques parties des ralentissements momentanés, par suite de maladies ou de certaines difficultés indépendantes de la volonté et du pouvoir des commissaires-éditeurs, mais qui dans l'ensemble ne s'arrête jamais. C'est un témoignage que, par justice autant que par devoir exprès [1], le secrétaire perpétuel se plaît aujourd'hui, comme toujours, à rendre particulièrement à la *Commission des travaux littéraires*, qui s'associe aux occupations de toutes les autres par la surveillance et par les conseils, soit dans la discussion des projets et des plans, soit dans les détails de l'exécution, participant incessam-

[1] Règl. de la Comm. des trav. litt., art. 11 : « Le secrétaire perpétuel comprend dans ses rapports semestriels sur l'état des publications de l'Académie un exposé sommaire des travaux de la Commission. »

ment à tout ce qui se publie ou se prépare à être publié par l'Académie, c'est-à-dire aux douze grands ouvrages que l'Académie a hérités des Bénédictins et d'associations de savants du siècle précédent, ou qu'elle a commencés elle-même, savoir : *Les Historiens des Gaules et de la France; l'Histoire littéraire de la France;* les deux parties des *Notices et extraits de manuscrits*, pour les langues de l'Orient et pour celles de l'Occident, antiquité et moyen âge ; les quatre recueils d'*Histoire des Croisades*, deux d'auteurs orientaux, un d'historiens grecs, un d'écrivains latins et français ; la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste (1181); la continuation des *Tables de Bréquigny*; les deux recueils de *Mémoires de savants étrangers* (sujets divers d'érudition et antiquités nationales), sans compter les deux tables des quatorze premiers volumes des *Notices et extraits de manuscrits* et celle de la nouvelle série de vos *Mémoires*.

« Deux tomes du XXIe volume de cette série ont marché ensemble, sinon d'un pas égal, pendant le semestre dernier : l'un est parvenu à la quarante-huitième feuille d'impression, l'autre à la vingt-neuvième ; ils paraîtront dans le cours du semestre à présent commencé.

« Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a publié, au mois de juin 1856, le tome XXIIIe, le dernier du treizième siècle, a commencé immédiatement à répartir entre ses membres les notices destinées à l'histoire des lettres au siècle suivant, dont les premières années seront comprises dans le XXIVe volume, après le *Discours préliminaire*. Cette répartition et les discussions qui l'accompagnent sont arrivées à l'an 1320.

« M. V. Le Clerc a lu déjà, dans nos séances, des fragments du *Discours sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle*. On sait que, dans le plan adopté dès l'origine de l'ouvrage, une *Introduction* doit précéder les annales littéraires de chaque siècle.

« Ce n'est pas, non plus, sans de très-longues recherches et un travail approfondi de critique des textes, que se fait la préparation d'un volume tel que celui qui doit suivre le XXIe des *Historiens de France*, si remarqué à son apparition en 1855, et si remarquable par l'abondance et la nouveauté des documents qu'il renfermait. La Commission occupée maintenant à assembler et à élaborer les matériaux du XXIIe volume se propose d'en donner une moitié aux chroniques, dont elle tient déjà la copie annotée et n'ayant

plus besoin que d'une dernière révision. La seconde moitié, dont le plan a reçu l'assentiment de la Commission des travaux littéraires, sera remplie par les comptes publics, et en particulier par le texte de plusieurs tablettes de cire des règnes de Philippe le Hardi et Philippe le Bel, espèce de journal financier extrêmement précieux pour la connaissance de l'administration au moyen âge, sur laquelle on possède si peu de renseignements spéciaux et précis. Le déchiffrement et l'interprétation de ces monuments coûtera beaucoup d'efforts et de temps.

« Il va de même pour la *Collection des chartes et diplômes* antérieurs au règne de Philippe-Auguste, dont il faut recueillir les éléments dispersés dans toutes les bibliothèques et les archives de l'Etat et des villes. Les dépouillements de collections ont procuré, dans le dernier semestre, cinq cent quarante-trois nouvelles pièces tirées du fond de l'abbaye de Saint-Denis et de celui de l'abbaye de Fontevrault, gardés aux archives de l'Empire et dans celles du département de Maine-et-Loire.

« Mais la partie principale du travail de ce semestre est la fin de l'examen des diplômes originaux communiqués à l'Académie par les archives départementales. Ces diplômes, parmi lesquels il s'en trouve cinq de Charlemagne, un de Carloman son frère, seize de Louis le Débonnaire et vingt de Charles le Chauve, sont au nombre de cent huit, et ont été fournis par quinze départements. Cependant il reste encore à regretter que la demande de l'Académie, transmise et recommandée par MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, n'ait pas été comprise de la même manière par tous les archivistes. Les uns, qui sont le mieux entrés dans le dessein de la Commission, ont envoyé tout ce qu'ils possédaient de pièces originales antérieures à l'an 1181 ; mais les autres se sont bornés à l'envoi des pièces purement carlovingiennes, ou bien n'ont adressé que des diplômes impériaux ou royaux, et n'ont pas cru devoir faire de même à l'égard des chartes non moins intéressantes, émanées des simples particuliers. Ces différences nécessiteront probablement des envois supplémentaires, et augmenteront la liste précédente, toutefois dans une faible proportion.

« La continuation des *Tables de Bréquigny* pour les chartes et diplômes imprimés a subi quelques retardements dans l'impresion ; cependant elle atteint, en ce moment, le nombre de soixante-

quatre feuilles tirées et de quatorze en épreuves; la copie est presque terminée pour le tout.

« Le texte du II[e] volume des *Historiens occidentaux des Croisades*, qui se compose de cent soixante-six feuilles, embrassant toute la suite des continuateurs de Guillaume de Tyr, est imprimé en totalité; on a commencé l'impression de la table, qui remplira plus de quarante-deux feuilles : toute la copie est remise aux mains des imprimeurs.

« Dans la partie des *Notices et extraits de manuscrits* concernant les langues d'Occident, le tome XVIII[e], consacré aux *Papyrus du Louvre*, œuvre posthume de Letronne, reçoit de continuels mais non rapides accroissements; la gravure des planches, qui exige à la fois un soin si minutieux de l'artiste et une critique si attentive du savant éditeur, n'a permis d'ajouter, pendant le second semestre, que sept planches : nombre total, trente-quatre.

« Le tome XIX[e], qui se poursuit en même temps, a déjà neuf feuilles tirées, et onze prêtes à l'être, de textes grecs et français.

« La première partie du V[e] volume des *Mémoires de savants étrangers* (sujets divers d'érudition) a fait de notables progrès : elle compte quarante-deux feuilles tirées et onze bonnes à tirer; il n'y manque plus que les titres et une page de table.

« La première partie du tome IV[e] des *Mémoires de savants étrangers*, deuxième série, Antiquités de la France, s'est augmentée de neuf feuilles tirées, et arrive à la trente-quatrième inclusivement.

« Le dépouillement des volumes XII[e] à XXI[e] pour la rédaction de la *Table* de la seconde décade des *Mémoires de l'Académie* s'opère, sans interruption, avec un soin auquel on ne pourrait reprocher que l'excès dans le détail, défaut qui, pour une table des matières, diffère peu d'un grand mérite et n'a qu'à se modérer pour se corriger. Le rédacteur va dépasser la deux cent soixantième page de la première partie du XVIII[e] volume; c'est plus d'un volume ou deux tomes extraits sur bulletins dans l'espace des six mois.

« L'Académie ne renferme pas sa sphère d'activité dans le cercle de ses propres travaux; elle l'étend au dehors de toute la puissance de ses exemples, de ses promesses, de ses directions, qui attirent de nobles esprits à la culture désintéressée de la science pour la science. C'est ainsi qu'elle peut revendiquer sa part d'initiative dans une des œuvres qui honorent le plus l'érudition française de notre temps, je veux dire le XIV[e] volume du *Gallia chris-*

tiana [1], continuation de cette belle et immense entreprise de la congrégation de Saint-Maur, interrompue depuis soixante-dix ans, et que, sur la foi et l'autorité des programmes de nos concours [2], un seul homme, avec ses seules ressources personnelles, a eu le courage de reprendre, et la force de conduire jusqu'à l'espérance maintenant assurée d'un prochain et heureux achèvement. »

M. Léon Renier lit, au nom de la Commission du prix Gobert, la liste des ouvrages envoyés au concours.

La suite de la séance est secrète.

Séance du 16.

M. Laboulaye offre à l'Académie, de la part de M. Doniol, un ouvrage intitulé : *Histoire des classes rurales en France;* Paris, 1857, 1 vol. in-8°. Le savant jurisconsulte appelle l'attention de la compagnie sur l'intérêt qui s'attache à cette récente publication. L'auteur expose dans un ordre méthodique les progrès de l'émancipation des vilains dans le moyen âge et dans les temps modernes. Il cherche à établir que ces progrès ont été favorisés par l'action directe et incessante de la royauté, et la conclusion de son livre est que l'égalité proclamée en 1789 doit être considérée comme le véritable couronnement des efforts que la monarchie n'a cessé de

[1] Gallia christiana *in provincias ecclesiasticas distributa...* a monachis congregationis S. Mauri, *ad decimum tertium tomum opere perducto*, tomum quartum decimum *ubi de provincia Turonensi agitur*, *condidit* Bartholomæus Haureau.

[2] « L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait, par exemple, une histoire de province... Telle serait également une continuation du *Gallia christiana;* le titre seul de cet ouvrage rappelle toutes les qualités que l'Académie aimerait à rencontrer et à récompenser dans l'auteur qui entreprendrait de le compléter. »

faire dans ces derniers siècles pour améliorer la condition des classes déshéritées.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 23.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, de la part du savant M. Cavedoni, correspondant à Modène, deux brochures qui paraissent, d'après l'énoncé des titres et le nom de l'auteur, présenter un certain intérêt de curiosité scientifique. La première est un ensemble de notes chronologiques relatives à la date précise des apologies et des rescrits impériaux de Trajan et d'Adrien, concernant les chrétiens ; la seconde traite des formules salutatoires usitées dans les épîtres de saint Paul et des autres apôtres.

Parmi les ouvrages présentés dans cette séance, figure une brochure intitulée : *Eloge de Paris par Jandun*, in-8°. M. Taranne, qui offre ce petit travail à l'Académie, a découvert l'auteur de l'*Eloge de Paris*, écrit en l'année 1823.

M. JOMARD a la parole pour l'hommage du Mémoire de M. Alfred Maury, secrétaire général de la Société de géographie, sur les *Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge.* Cet ouvrage renferme, dit le savant académicien, des détails très-neufs et très-intéressants sur la topographie et l'histoire de nos forêts, et sur la législation qui les a régies aux différentes époques, jusqu'à Louis XIV. Cette publication récente (in-4°, Paris, Imprimerie impériale, 1856) fait partie du tome IVe de la 2e série, 1re partie, de la *Collection des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Les recherches que l'auteur a faites étaient d'autant plus difficiles que ce travail n'a point eu de précédent. Dans l'introduction, M. Alfred Maury remarque que le déboisement est en raison directe des progrès de la civilisation. L'étude approfondie à laquelle il s'est livré sur l'étendue très-variable, suivant les temps, des forêts de quelques-unes de nos provinces et sur la législation forestière, est un des côtés les plus intéressants de cet ouvrage. Il était impossible de faire

une carte générale des forêts de la France, tant à cause de la rareté des documents relatifs au temps de la domination romaine et des premières races de nos rois que par suite des variations qu'a dû subir la topographie des forêts dans le cours des siècles; mais l'auteur a du moins joint à son livre cinq cartes historiques dressées par M. V.-A. Malte-Brun, et comprenant : 1° les forêts des environs de Paris ; 2° la forêt d'Orbestier, près des Sables d'Olonne ; 3° la forêt de Montsalvy, au sud d'Aurillac ; 4° la forêt de Saulve-Majour, près de Bordeaux ; et 5° la forêt de Saintes[1].

M. Vincent offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Henri Martin, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, une brochure in-8° sur l'*Histoire de l'arithmétique*, Paris, 1857 (extrait de la *Revue archéologique*).

L'Académie entend ensuite la première lecture d'un Mémoire de M. Dureau de La Malle sur *le commerce des Carthaginois par terre et par mer, dans l'intérieur et sur les côtes de l'Afrique.*

M. Texier, académicien libre, continue la première lecture de son Mémoire sur *Le port et les monuments d'Ostie.* (La première partie de ce travail a été lue dans le mois de décembre 1856. L'auteur a composé ce Mémoire d'après les notes et les documents qu'il a recueillis lui-même sur les lieux en 1827. Il l'a accompagné de plans dressés avec soin et qui nous donnent la disposition ancienne présumée du port de Claude, des arsenaux et la topographie restituée d'Ostie[2].)

[1] Voir l'analyse détaillée que nous avons faite de ce travail dans notre rapport à la Commission centrale de la Société de géographie, *Bulletin de la Société*, juin 1857.

[2] Il est peut-être à propos de faire observer que des fouilles et des découvertes récentes ont été faites à Ostie, sous la direction de M. Pietro Ercole Visconti, et qu'elles ont fourni surtout un grand nombre d'inscriptions curieuses encore inédites (*a*).

(*a*) La publication de ces inscriptions d'Ostie est confiée à M. Visconti jeune, neveu de l'antiquaire Pietro Ercole, et petit-neveu de l'illustre archéologue Quirinio Visconti.

Séance du 30.

M. Egger offre à l'Académie, de la part de M. Chappuis, professeur de philosophie à Besançon, une brochure traitant des *Sentences de Varron* et renfermant, en outre, la liste des ouvrages du célèbre polygraphe. M. Chappuis peut présenter un recueil complet des sentences qui nous restent sous le nom de l'écrivain romain, grâce aux recherches minutieuses qu'il a faites dans les chroniques du moyen âge et dans le fameux manuscrit de Padoue. L'étude attentive des monuments de cette époque lui a même permis de rectifier en plusieurs endroits les textes déjà connus. « Si l'on pouvait adresser un reproche à M. Chappuis, dit M. Egger, ce serait d'avoir donné une traduction trop élégante peut-être des sentences de Varron, et de faire attribuer à quelques-unes d'entre elles une importance un peu exagérée. » Ce travail a d'ailleurs été entrepris par les conseils et d'après les indications du savant doyen de la Faculté des lettres de Paris.

M. Le Clerc s'associe aux éloges que M. Egger a donnés à l'ouvrage de M. Chappuis. « Nous pouvons presque affirmer, dit l'éminent professeur, que l'auteur de ce petit livre a connu tout ce qui existe sur les sentences de Varron [1]. »

M. Egger présente ensuite à l'Académie l'épreuve en plâtre d'une inscription romaine trouvée au mois de décem-

[1] S'il nous était permis d'ajouter un mot au jugement, si honorable pour notre collègue, de MM. Le Clerc et Egger, nous dirions que M. Chappuis n'a, en effet, négligé ni recherches, ni démarches, ni voyages pour être parfaitement renseigné sur le sujet qu'il avait à traiter. Il y a peu d'hommes, peu de savants même qui aient aujourd'hui l'art de faire de *petits livres* aussi substantiels et aussi sérieux que le sien. Nous avons vu M. Chappuis travailler à ce recueil, et nous pouvons assurer qu'il justifie pleinement, par ses laborieuses et intelligentes recherches, l'estime que les hommes les plus compétents dans la science font de son ouvrage.

bre 1856 dans un champ non cultivé situé entre Mazerolles et Bessat, commune de Périgné, canton de Brioux. L'auteur de la découverte est le docteur Bordier, domicilié à Melle (Deux-Sèvres). Cette inscription sera publiée dans le recueil de M. Léon Renier. Outre des mosaïques parfaitement conservées, les fouilles faites sur ce point ont mis au jour quelques débris de colonnes en marbre, des médailles, des amphores, des tuiles romaines, etc. On a tout lieu d'espérer qu'il sera fait d'autres découvertes au même endroit. M. Egger est autorisé à transmettre à M. le docteur Bordier les remercîments et les encouragements de l'Académie.

La compagnie procède à l'élection de la Commission chargée de présenter une liste de trois candidats à la place d'un associé étranger, laissée vacante par la mort de M. de Hammer. Les membres nommés au scrutin sont MM. Hase, Reinaud, Guigniaut et Mohl.

M. Dureau de La Malle donne lecture d'une lettre écrite par M. Robert, sous-intendant militaire, qui expose les découvertes d'objets antiques faites sur le plateau de Chersonèse, en Crimée, pendant la dernière guerre. Ce sont principalement des anneaux, des lampes, des monnaies romaines et byzantines. L'auteur de cette lettre rend aussi compte des explorations de M. Blondeau aux environs de *Tomi* ou *Tomes*, où il a trouvé deux inscriptions.

M. Guigniaut remarque que M. Papadopoulo Vrito, ancien vice-consul à Varna, et feu Hommaire de Hell, avaient déjà signalé Kustendjé et les ruines de Tomi dans le voisinage, comme un des lieux de la Turquie d'Europe les plus curieux à visiter au point de vue des antiquités grecques et romaines, ainsi que l'attestent les inscriptions fort importantes qui y ont été découvertes et qui démontrent que le lieu de l'exil d'Ovide fut là et point ailleurs.

M. Léon Renier connaît les deux monuments nouveaux cités par M. Blondeau et que M. Léon Lalanne avait découverts de son côté. Il les considère d'ailleurs comme très-dignes de l'attention des épigraphistes.

M. Texier continue la première lecture de son Mémoire sur *Le port d'Ostie*. Le savant académicien examine en détail, dans cette partie de son travail, les causes et les progrès des atterrissements du Tibre à son embouchure, et se livre à une étude comparée des phénomènes analogues qu'il a lui-même remarqués dans les divers pays qu'il a parcourus[1]. (Nous rendrons compte de ce travail après la deuxième lecture.)

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 6.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons le suivant : *Al Makkari; Analectes sur l'histoire littéraire des Arabes d'Espagne*, t. I, 2e partie, 1 vol. in-4°.

M. Littré fait hommage à l'Académie, de la part de M. Daremberg, de deux ouvrages qui se recommandent, le premier par son importance et le second par un véritable intérêt de curiosité scientifique. Ce sont :

1° Le deuxième volume des *Œuvres de Galien*, comprenant surtout ses travaux philologiques, texte revu sur des manuscrits inédits. Ce volume renferme des renseignements très-dignes d'attention sur la querelle des sectateurs d'Aristote et des disciples d'Epicure. M. Littré fait remarquer à l'Académie

[1] Nous recommanderons, à cette occasion, à tous ceux qui sont curieux d'explications touchant les phénomènes d'alluvion et d'atterrissement sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, le très-remarquable rapport de M. Baumgarten, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qu'une mort cruelle vient d'enlever à ses amis et à ses importants travaux à Constantinople ; dans ce rapport, adressé au ministre des travaux publics, M. Baumgarten rendait compte des *travaux de colmatage, de desséchement et d'irrigation exécutés en Italie* (*Annales des ponts et chaussées*; *Mémoires*, t. V). Ce rapport nous a fourni de précieux éclaircissements sur la géographie géologique, physique et même historique de la campagne romaine.

que Galien a joui d'un très-grand crédit au moyen âge chez les Arabes et les Occidentaux.

2° *Salvatore de Renzi. Collectio Salernitana.* Napoli, 1856, t. IV. Cette publication renferme un grand nombre de textes relatifs à la fameuse école de Salerne. Salvatore de Renzi est l'auteur d'un poëme médical auquel M. Littré a consacré un article dans un de nos recueils. M. Daremberg donne dans ce volume la liste des principaux médecins de l'école de Salerne.

M. Hase fait hommage à l'Académie, au nom de M. Edmond Leblant, de la troisième livraison *des Inscriptions chrétiennes de la Gaule.* Cette livraison ne renferme, comme les précédentes, que des inscriptions antérieures au huitième siècle. L'auteur du recueil ne s'est pas contenté de reproduire les monuments trouvés sur le sol même de la France. Il a aussi accompli des voyages à l'étranger, et principalement dans le nord de l'Italie, pour recueillir tous les monuments épigraphiques relatifs à la Gaule. Il s'est transporté à Turin, à Milan, à Vérone, à Côme, à Venise. Plusieurs inscriptions provenant de ces différentes villes seront publiées dans l'appendice de son ouvrage. La livraison qui vient de paraître renferme 130 inscriptions chrétiennes provenant de la Belgique, de la Lorraine et des pays situés sur la rive gauche du Rhin. La cité de Trèves en a fourni un grand nombre, car cette ville étant, à la fin de l'empire, un centre administratif très-important, a été souvent le point de départ des apôtres de l'Evangile. Cette livraison offre de plus une riche matière aux études philologiques sur la décomposition de la langue latine au sixième et au septième siècle. Enfin, au point de vue historique, elle nous fournit de nouvelles preuves de la fusion qui s'opérait à cette époque entre les peuples de l'Occident, et nous révèle même combien les communications étaient fréquentes entre les chrétiens d'Asie et ceux de la Gaule. On trouve, par exemple, dans les contrées voisines du Rhin, des monuments élevés à des personnes venues du fond de la Syrie, et l'on voit à Trèves le tombeau d'une femme née à Adana, près de Tarse en Cilicie.

M. de Rougé commence la lecture d'un travail communi-

qué, intitulé : *Mémoire sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Egyptiens* (inachevé.)

Séance du 13.

Parmi les ouvrages offerts à la Compagnie, nous remarquons :

Le premier volume des *Voyages de Hiouen Thsang dans les contrées occidentales*, traduits du chinois en français par M. Stanislas Julien ; ouvrage d'une haute importance pour la géographie et pour l'histoire de l'Inde au septième siècle, et qui fait suite à la vie de ce voyageur bouddhiste publiée en 1853 par notre savant sinologue ;

Biot ; *Mémoire sur les observations planétaires* chez les anciens Egyptiens ; brochure in-4° (Extrait du *Journal des Savants*) ;

Feydeau ; *Histoire des usages funèbres ;* un vol. et une planche ; in-4° ;

Les *Essais critiques sur les historiens originaux du règne de Charles VII*, par M. Vallet de Viriville. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*) ;

Le tome VI de la 4e série des *Mémoires de l'Académie de Toulouse.*

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie d'un ouvrage curieux intitulé : *The testimony barne by the Coran ;* Agra, 1856, in-8°. L'auteur de cet ouvrage s'applique à démontrer que les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient, à l'époque où fut rédigé le Coran, tels qu'ils sont aujourd'hui. Le savant académicien présente un autre ouvrage dont le titre est *Salaman and Absal ;* London. C'est la traduction anglaise d'un poëme persan.

M. Artaud, inspecteur général de l'Université, a la parole pour la communication d'un Mémoire sur *Epicharme considéré comme philosophe et comme moraliste* [1].

[1] Ce Mémoire est extrait d'un travail inédit plus étendu sur le même auteur.

M. Artaud définit d'abord le caractère propre de la comédie dorienne et montre en quoi elle diffère de la comédie politique et satirique de l'âge suivant. Les fragments qui nous restent d'Epicharme nous permettent de distinguer dans ses œuvres deux sortes de comédies : celles qui traitent des sujets fabuleux, et celles qui traitent des sujets contemporains du poëte, et tirés de la vie usuelle.

Ce qui recommande surtout Epicharme, c'est l'alliance heureuse et constante de la pensée philosophique et de la verve comique. On ne peut s'empêcher de reconnaître dans l'ensemble des doctrines qui se dégagent de ses écrits le disciple de Pythagore, et l'on ne doit pas s'en étonner, car s'il n'a pas suivi lui-même les leçons du philosophe de Métaponte, il a du moins recueilli fidèlement la tradition de ses enseignements.

Le poëte de Cos est le premier qui fit entendre sur le théâtre de Syracuse les belles maximes de la philosophie grecque. Il est, pour ainsi dire, le trait d'union qui rattache les doctrines spiritualistes de Pythagore au système idéaliste de Platon.

L'illustre Boeckh, dans son *Philolaüs*, comme tous ceux qui ont étudié avec attention les fragments d'Epicharme, a reconnu en lui le disciple de Pythagore. Dieu et le monde, l'homme et ses destinées sont les sujets qui reviennent sans cesse dans ses écrits. Xénophane et Héraclite, contemporains d'Epicharme, sont aussi au nombre des philosophes dont il a discuté ou parodié les doctrines dans ses comédies.

Un côté non moins frappant des comédies d'Epicharme, c'est qu'ayant été composées pour une société d'élite, sans pourtant cesser d'être populaires, elles se distinguent par un certain caractère aristocratique. Il a fait représenter ses pièces d'abord à Mégare, en Sicile, puis à Syracuse sur le théâtre de la cour de Hiéron.

Les fragments qui nous ont été conservés sont, comme on sait, dispersés dans un grand nombre de textes d'écrivains anciens. Diogène Laërce est celui qui nous fait connaître le passage le plus étendu de ses œuvres. Il en est à la fois le plus important au point de vue philosophique. C'est ce fragment

qui nous permet le mieux de nous faire une juste idée de ses doctrines. Alcimos, cité par Diogène Laërce, prétend et montre, par des citations, que Platon a emprunté au comique sicilien quelques-unes de ses grandes notions spiritualistes et un grand nombre de maximes morales; mais Platon n'est pas le seul qui ait puisé à cette source féconde. Xénophon, dans ses *Mémorables*, met dans la bouche de Socrate les maximes et les pensées du poëte philosophe. Polybe et Cicéron rapportent ses préceptes, et Aristote cite des phrases entières tirées de ses comédies. Enfin, il résulte de ces fragments épars un ensemble de notions métaphysiques et morales d'un ordre très-élevé. Epicharme, par exemple, proclame la dignité de la raison humaine procédant de la sagesse divine. L'homme est un assemblage de parties : elles se décomposent; la terre retourne à la terre, et l'esprit retourne à Dieu. Dieu est donc pour lui la source et la fin de toute intelligence.

Si nous considérons le côté purement moral de ses écrits, nous y trouverons un grand nombre de maximes propres à guider la jeunesse. Il fait de la vie tout entière l'apprentissage de la sagesse. « Le caractère des hommes, dit-il, est, pour chacun d'eux, leur bon ou leur mauvais génie. — Ce n'est pas la passion qui doit commander, mais l'intelligence. » Quelquefois les grandes vérités morales se produisent sous une forme piquante, dont la verve semble mieux appropriée à l'idée que nous nous faisons d'un poëme comique : « Des outres gonflées, voilà la nature humaine. — Une vie pieuse est la meilleure provision de voyage. » On rencontre quelquefois même dans ses écrits l'expression de cette tranquillité de l'âme qui est le suprême contentement du sage et comme le fruit le plus doux de la philosophie : « Mourir ou être mort n'a rien qui m'inquiète. » Ce mot ne semble-t-il pas prévoir Socrate? La grande école du cinquième siècle, qui s'est souvent inspirée des idées d'Epicharme, paraît avoir emprunté aussi aux discussions du poëte le procédé de sa dialectique. Il se complaît dans l'usage de cette forme de raisonnement qui se perpétue chez les philosophes de la Sicile et de la Grèce, et

deviendra le procédé familier de Socrate et de ses disciples.

On trouve enfin dans Epicharme un certain nombre de proverbes siciliens que M. Artaud cite en terminant son travail.

Dans la conclusion, l'auteur, en résumant les idées principales exposées dans son Mémoire, considère donc Epicharme comme le devancier de Platon, et comme le vrai fondateur de l'enseignement moral dans l'antiquité grecque.

M. de Rougé lit la suite de son *Mémoire sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Egyptiens* (inachevé).

Séance du 20.

L'Académie procède à l'élection d'un associé étranger en remplacement de M. de Hammer. M. Bopp, présenté en première ligne par la Commission, ayant réuni 23 suffrages sur 33, a été nommé associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons :

Un travail de M. de Laborde : *De l'union des arts et de l'industrie ;* Paris, 1856, 2 vol.;

La 8e livraison, t. Ier (de la feuille 36 à la feuille 40), des *Inscriptions de l'Algérie*, par M. Léon Renier ;

Keller ; *Verzeichniss der Doctoren* ; Tubingen, 1856 ;

Gerhard ; *Winckelmann und die Gegenwart*, etc.

M. Dureau de La Malle continue la lecture du Mémoire commencé dans la séance du 23 janvier [1].

M. de Rougé achève la lecture de son *Mémoire sur un des groupes hiéroglyphiques qui servaient à désigner la divinité dans l'écriture des anciens Egyptiens.* — Jusqu'à présent, le vaste champ d'études ouvert par Champollion le jeune n'a été exploité que d'une manière incomplète. La théorie du polythéisme, acceptée comme une tradition historique, n'a pas encore été sou-

[1] Nous ne donnons pas l'analyse de ce Mémoire, dont la lecture est restée inachevée par suite de la mort de M. Dureau de La Malle.

mise au contrôle décisif de l'archéologie. Le panthéon égyptien est encore mal connu. Champollion lui-même n'a donné à cet égard que de simples essais. Rosellini, Wilkinson, Birch et Bunsen n'ont pas exposé de système complet sur l'ensemble des croyances de l'Egypte, et ne sont pas parvenus jusqu'à ce jour à dégager le dogme lui-même des superstitions dont le temps et l'ignorance des peuples l'ont entouré. M. de Rougé ne prétend pas résoudre la question d'une manière définitive; il cherche seulement à établir la base principale du système religieux des Egyptiens.

Dans la première partie de ce travail, il pose en principe la croyance de l'Egypte en l'unité de Dieu, et il se fonde sur les textes hiéroglyphiques à l'interprétation desquels il consacre la majeure partie de son Mémoire. Cette discussion purement technique, et que les initiés seuls ont pu suivre, avait pour ces derniers un grand intérêt, M. de Rougé n'étant pas d'accord sur le sens de quelques-uns des signes avec M. Lepsius, de Berlin.

Le savant égyptologue français rencontre d'abord une notion plus neuve que celle de l'unité de Dieu ; cette notion est exprimée de la manière la plus positive dans une phrase dont le sens est : *Dieu qui s'engendre lui-même*, c'est-à-dire *qui est son propre père*. De ce dogme du Dieu incréé résulte, pour M. de Rougé, la personnalité du fils non engendré et consubstantiel à son père : *Ego generator gignens meipsum* (traduction littérale, *seipsum*), *super genua matris meæ* (littéralement *suæ*).

Sur une stèle de Berlin, on lit une phrase dont le sens est : *Non genuit Deus substantiam eorum* (Deorum), *tu es qui genuisti Deos quotquot sunt.*

On pourrait multiplier de semblables exemples, car les témoignages ne manquent pas. Il suffit de dire que la qualification de Dieu unique se trouve jointe aux signes qui expriment la divinité sur un grand nombre de monuments.

De la personnification d'un Dieu à la fois un et multiple est dérivée la notion du polythéisme devenue traditionnelle chez les Egyptiens. Ce polythéisme s'est ensuite étendu, agrandi,

multiplié par l'effet de la confusion populaire de l'idée de Dieu lui-même avec la manifestation de sa puissance.

Dans la seconde partie de son travail, M. de Rougé analyse un groupe par lequel la divinité se trouve désignée dans l'écriture hiéroglyphique. Le signe principal de ce groupe est un pain de forme circulaire portant des marques sacrées, le disque rappelant toujours pour lui la puissance ou l'action créatrice. M. de Rougé voit dans les déterminatifs qui accompagnent le plus ordinairement ce caractère, la mention, non de la multiplicité des dieux, mais de la pluralité des manifestations contenues dans l'expression même de son unité. Le mot si connu de la Genèse, *Jehovah Elohim*, est une forme analogue à celle que nous trouvons sur les stèles de l'ancienne Egypte.

La conclusion du travail de M. de Rougé est que le polythéisme, loin d'être l'expression unique et suprême des croyances de l'Egypte, n'est que l'altération populaire d'un dogme élevé, fondé sur la notion philosophique d'un Dieu un, immortel, incréé, immatériel, et se perpétuant lui-même dans son propre sein.

Séance du 27.

Parmi les ouvrages présentés, figure une livraison de l'*Histoire de la peinture sur verre*, par M. de Lasteyrie.

M. Le Clerc rend compte à l'Académie du contenu de trois lettres qui lui ont été adressées de Reggio (Calabre), par M. Vitrioli, à la fois poëte et philologue. Reggio, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, ne présente, par son isolement, que bien peu de ressources à l'activité d'un savant aussi curieux que M. Vitrioli. Il eut l'idée de parcourir un ouvrage dont l'auteur est connu de tout le monde, mais que bien peu de gens ont lu : c'est la collection des œuvres d'Albert le Grand, formant 21 volumes in-folio. Il y a découvert une phrase de Cicéron qu'on n'avait pas encore songé à en extraire pour la joindre aux fragments publiés à la suite des œuvres de l'orateur romain. Cette phrase est la suivante : *Beatus est cui*

omnia optata succedunt. — Dans une seconde lettre, M. Vitrioli, auquel le texte de saint Augustin est familier, indique quelques autres fragments, qui ont échappé à Sigonius. A cette occasion, M. Le Clerc rappelle que les écrivains du moyen âge reproduisent souvent des textes tirés des auteurs anciens, et qu'ils peuvent ainsi nous fournir d'utiles secours ou même des révélations inattendues ; mais il faut se garder, ajoute le savant académicien, de faire aux textes publiés des rectifications précipitées d'après les différences que nous remarquons entre les deux versions. En effet, les citations des auteurs du moyen âge ne sont pas toujours tirées des meilleurs manuscrits ; elles sont souvent empruntées à des grammaires ou à des recueils qui présentent moins de garantie d'exactitude que les textes que nous possédons.

M. Le Clerc rappelle ensuite que lui-même a donné communication à l'Académie, il y a deux ans environ, de la découverte faite en Italie par M. Luigi Ferrucci du début du *De fato* de Cicéron, sur la couverture d'un manuscrit du quinzième siècle. L'œil exercé de l'habile cicéronien avait reconnu dans ce fragment un caractère de conformité telle avec le style et les procédés de l'orateur, qu'il était porté à regarder ce texte comme authentique. Il ne pensait pas qu'on pût se méprendre sur la phrase élégante, nombreuse et vraiment oratoire de ce début très-digne de l'auteur de la *Milonienne* et du *De natura deorum*. Cependant l'authenticité de ce texte a été mise en doute par les Allemands. Mais en parcourant récemment un catalogue anglais, M. Le Clerc a trouvé l'indication du même fragment du *De fato* comme figurant dans le manuscrit n° 790 de la collection de Cambridge. Ce manuscrit est de l'année 1444. L'éditeur du catalogue n'a malheureusement pas donné le texte. Il se contente de renvoyer au numéro du *Journal de théologie* dans lequel il a fait un article sur cette découverte. Il serait assurément fort intéressant de comparer le texte de M. L. Ferrucci avec celui du manuscrit de Cambridge. On pourrait presque affirmer l'authenticité du fragment en question si les deux textes étaient conformes. M. Le Clerc regrette

de n'avoir pu se procurer jusqu'à présent le numéro de ce journal. Mais il se livrera à de nouvelles recherches (peut-être ce numéro se trouve-t-il à la bibliothèque de la Sorbonne) et il fera part à l'Académie du résultat obtenu.

M. Eichhoff, correspondant, lit, en communication, un *Mémoire sur les légendes indiennes relatives à la vie future.*

La notion fondamentale d'un Dieu suprême et celle de la spiritualité de l'âme ressortent de l'étude des croyances primitives de l'Inde. C'est surtout dans les livres des Védas que ces dogmes sont exposés. Au livre VIII du Rig-Véda, se trouve la fameuse hymne à Brahma où il est dit que la partie immortelle de l'homme, purifiée, survit au corps. La toute-puissance du créateur du monde y est exaltée dans un langage magnifique, empreint de la poésie la plus élevée : « Reconnais un grand Être, créateur de toutes choses. » L'unité de Dieu, proclamée par le bouddhisme, est consacrée dans tous les poëmes primitifs du brahmanisme. Ce dogme suprême et les grandes notions qui en découlent se trouvent aussi exprimés dans le Ramayana. M. Eichhoff lit plusieurs fragments de cette épopée religieuse traduits par lui avec un rare bonheur en vers latins.

M. Natalis de Wailly fait, en son nom et au nom de M. Hase, un rapport à la Compagnie sur une lettre de M. Pillito, relative au passage d'un manuscrit du quinzième siècle, reproduisant un texte du neuvième, d'après lequel Charlemagne serait l'auteur d'une grammaire. Une ligne en *fac-simile* du manuscrit du quinzième siècle est jointe à cette notice. Mais cet unique témoignage ne paraît pas suffisant à M. de Wailly pour qu'on puisse en conclure que Charlemagne soit en effet l'auteur d'une grammaire. Cette ligne, envoyée par M. Pillito et qui forme le seul document sur lequel il appuie son assertion, est presque illisible. Il n'est même pas assuré qu'on y puisse reconnaître le mot *grammatica*.

M. Edelestan Duméril lit, en communication, la première partie d'un Mémoire sur *La vie et les ouvrages de Wace.* (Inachevé.)

MOIS DE MARS.

Séance du 6.

Parmi les livres offerts, nous remarquons : Grégoire de Tours, *les Livres des miracles*, par M. Bordier; Paris, 1857, t. I[er], in-8°; — M. Le Clerc a lu cet ouvrage entièrement et le déclare très-digne de l'attention de l'Académie ; — Saalschütz, *Archeologie der Hebraer*, t. II ; Kœnigsberg, 1856, 1 vol. in-8°; — la *Revue de numismatique*, de la part de MM. de Witt et de Longpérier; — l'*Armorial du Bourbonnais*, par le comte Georges de Soultrait, Moulins, 1857, 1 vol. in-8°, est envoyé au concours des antiquités de la France.

M. Jomard offre à l'Académie un ouvrage de M. le professeur Adriani, intitulé : *Vita di Gio Secondo Ferrero Ponziglione*; Torino, 1856, 1 vol. in-fol. — Ce livre renferme des renseignements très-curieux sur différents personnages de cette famille, et principalement sur un certain Ferrero dont l'histoire se rattache aux rapports de la France avec le Piémont dans la première partie du dix-septième siècle. Il y est parlé avec détail du voyage de Louis XIII à Avignon.

M. Guigniaut dépose sur le bureau de l'Académie le rapport de M. Alfred Maury à la Société de géographie.

M. Reinaud fait hommage, de la part de M. Bianchi, de la traduction qu'il a faite du *Khaththy-Humaïoun* ou charte impériale ottomane; Paris, 1856, in-8°. Cette traduction est accompagnée de considérations philologiques très-intéressantes.

M. Le Clerc annonce à l'Académie qu'il a lu le fragment attribué par le *Journal de Cambridge* à Cicéron, et considéré comme le début du *De Fato*. Malheureusement, le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris trouve qu'il n'existe aucune bonne raison pour considérer ce fragment comme authentique : 1° parce que le début est beaucoup trop brusque et ne présente aucune conformité avec ceux des autres traités de Cicéron ; 2° parce que les phrases et surtout la construction

ne sont pas latines. M. le secrétaire perpétuel partage l'opinion de M. Le Clerc en entendant la lecture de ce fragment. Mais si ce prétendu texte de Cicéron, tiré du manuscrit de Cambridge, est indigne de toute confiance, il n'en est pas de même des découvertes faites par M. Vitrioli, que M. Le Clerc juge incontestables. Quant au début du *De Fato*, il faut s'en tenir au texte retrouvé par M. L. Ferrucci, dont l'authenticité, sans être certaine, a du moins le caractère de la vraisemblance.

M. Egger offre à l'Académie une petite brochure intitulée : *Sur le prix du papier dans l'antiquité ; Lettre de M. Egger à M. Ambroise-Firmin-Didot et réponse de M. A.-Firmin Didot à M. Egger.* (Extrait de la *Revue contemporaine* et *Athenæum français* du 15 septembre 1856.) Ce qui a donné lieu à la lettre de M. Egger, c'est la découverte des fragments, gravés sur marbre, d'un inventaire des dépenses faites par les Athéniens l'an 407 avant J.-C. pour la construction du temple d'Erechthée. Dans l'un de ces fragments, on trouve mentionnées, sous la date de la neuvième prytanée : 1° « deux feuilles de papier sur lesquelles, dit le secrétaire rédacteur, nous avons écrit les copies ; 2° quatre planches » sur lesquelles on rédigeait les comptes. Le prix de chacune des planches est d'une drachme, et celui de chacune des feuilles de papier est d'une drachme et deux oboles. Prenant pour base les calculs de M. A. Boeckh, on trouve que la planche de bois représente réellement, en valeur monnayée de notre siècle et de notre pays, 3 fr. 60 c., et la feuille de papier 4 fr. 80 c. Il faut en conclure l'extrême cherté du papier au temps de Périclès, et, par suite, la rareté des livres. (Nous renvoyons nos lecteurs à la *Revue contemporaine* pour l'intéressante dissertation de M. Didot.)

M. Egger a la parole pour une seconde lecture d'un Mémoire intitulé : *Sur une inscription grecque découverte au Serapeum par M. Mariette et aujourd'hui déposée au musée du Louvre. Essai de restitution et d'interprétation.*

L'époque de cette inscription doit être fixée aux temps ptolémaïques et pourrait même remonter au règne d'Alexandre. Elle a été trouvée sur le mur du δρόμος qui conduit au Sera-

peum. Le commencement et la fin des lignes manquent. M. Egger propose leur restitution dont la traduction littérale est :

[Moi] *Aristyllus, j'ai dédié ce lychnaption* (λυχνάπτιον), *pensant que j'étais malade par la volonté du Dieu, puisque, tout en me servant des remèdes indiqués par les songes* [*qu'il envoie*] *près du temple, je ne pouvais obtenir de lui la santé.*

Ce qui rend cette inscription fort curieuse et même unique, c'est qu'elle constate un second appel à la protection du dieu de la médecine inutilement manifestée par des songes. C'est donc un témoignage des superstitions dont il est parlé dans le *Plutus* d'Aristophane. Elle se rattache, en second lieu, à ce genre de consultation dont les nombreux récits nous sont conservés par le rhéteur Aristide dans ses ἱεροὶ λόγοι.

Passant ensuite à l'interprétation de ce document, M. Egger se livre à des recherches philologiques et archéologiques sur le sens du mot λυχνάπτιον (proprement *allumoir de lampe*), mot inconnu et paraissant pour la première fois. Le savant helléniste présente deux conjectures : cet objet peut être, soit la tige d'un allumoir, soit un candélabre sacré à plusieurs becs. La seconde interprétation, quoique moins conforme au sens propre du mot, lui paraît la plus probable. On ne doit pas attacher une trop grande importance à la valeur étymologique de certains termes dont le sens technique nous échappe aujourd'hui. Aussi bien ignorons-nous le rapport qui existe entre beaucoup de monuments de nos musées et le sens que les anciens donnaient à un grand nombre de mots usuels dans l'industrie et les arts.

M. Jomard donne lecture d'un *Mémoire* du général Dufour, ancien officier du génie de l'armée française, aujourd'hui commandant en chef l'armée helvétique, *sur le livre VII du* De Bello gallico *de César*. L'auteur de ce Mémoire a visité autrefois avec soin le site d'Alise-Sainte-Reine, et il résulte pour lui de l'étude du terrain que l'on peut se rendre parfaitement compte des circonstances du siége et de toutes les opérations

que César a décrites. Il est nécessaire qu'une telle appréciation soit présentée par un militaire instruit de son métier plutôt que par un érudit étranger aux connaissances stratégiques. Les observations de M. Dufour portent surtout sur les chapitres LXXII et LXXIV, relatifs aux travaux de circonvallation, qu'il place en partie sur les flancs des collines qui avoisinent le mont Auxois, ce qui le porte à supposer que les deux rivières de l'Ose et de l'Ozerain ne furent détournées qu'en partie de leur cours naturel pour remplir les fossés de César.

Séance du 13.

Deux ouvrages sont envoyés au concours du prix Volney : Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis*; Francofurti, 1857, 1 vol. in-4°; — Miklosich, *Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen*; Wien, 1856, 1 vol. in-4°.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons : L. Paris, le *Cabinet historique*, février 1857; et *la Vie des saints de Franche-Comté*, Besançon, 1854-1856, 4 vol. in-8°.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose à l'Académie, de la part de M. Mérimée, de vouloir bien entendre dans sa prochaine séance les communications d'un voyageur français qui a séjourné longtemps dans l'Amérique centrale. C'est M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. L'Académie décide qu'il sera entendu.

M. TEXIER, académicien libre, commence la seconde lecture de son *Mémoire sur les ports situés à l'embouchure du Tibre : port d'Ostie, port de Claude, port de Trajan.* (Inachevé.)

M. Edelestan Duméril continue la lecture de son Mémoire communiqué sur *La vie et les ouvrages de Wace.*

Séance du 20.

Parmi les livres offerts, nous citerons : les *Fragments sur divers sujets de géographie*, par M. Jomard; Paris, 1857; br.

in-8°; — l'Histoire de l'Inde : *Indische Alterthumskunde*, t. III; Leipzig, 1857, par Lassen; — *Choix de terres cuites antiques*, par M. de Witte; Paris, 1857, 1 vol. in-fol.; — *Die Urkundlichen quellen;* Leipzig, 1857, t. III, in-4°, par Zarncke; — le *Bulletin archéologique* de Naples (4e année, 9e série, 2e semestre). Ce recueil renferme des *Osservazioni sopra alcune monete d'Antonino Pio e d'Adriano*, par Cavedoni; des articles intéressants de Minervini sur des monuments de céramique nouvellement trouvés dans les dernières fouilles de Pompeï; les découvertes faites à Tifata, à Cumes (inscriptions samnites), etc.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg a la parole pour une communication relative à son voyage dans l'Amérique centrale. Après avoir passé environ trois mois dans les Etats de Nicaragua et de San-Salvador, M. Brasseur entra dans celui de Guatemala vers les premiers jours de janvier 1855. Là, il put acquérir quelques manuscrits espagnols concernant l'histoire de l'Amérique centrale et, entre autres, la relation du voyage de plusieurs pères dominicains, la grammaire cakchiquèle du P. Flores, plusieurs autres grammaires et des vocabulaires de langue quichée, cakchiquèle, zutohil, pokomane, etc. M. Brasseur a eu communication d'un manuscrit en langue quichée, avec une ancienne traduction du P. Ximenès, trouvé par ce religieux parmi les Indiens de Chichicastenango. Ce manuscrit renferme les notions les plus intéressantes sur les temps primitifs de l'histoire de cette contrée et sur les travaux de ses premiers législateurs, venus, dit le texte, par mer et de l'Orient. A la suite de ces préliminaires, vient une sorte de poëme épique, ou histoire merveilleuse de deux héros des temps anciens, Hunahpu et Exbalanqué, qui renversèrent l'empire primitif de Xibalda (probablement Palenqué). Ce qui suit est une histoire rapide de l'établissement des Quichés dans le Guatémala, royaume fondé par les princes toltèques sortis de l'Anahuac (Mexique) au onzième siècle. On y trouve aussi des détails intéressants sur la constitution de l'ancienne monarchie des Toltèques, avec une nomenclature complète des

charges de la cour, des titres et dignités des princes et seigneurs de la famille royale et des prêtres des principales divinités.

Un fait extrêmement curieux, c'est qu'un roi de ce pays, ayant transporté sa capitale à Gumarcaah (nom quiché du lieu connu en langue mexicaine sous celui d'Utlatlan, aujourd'hui Santa-Cruz-del-Quiché), trouva dans ce lieu des ruines d'édifices, et entre autres un temple célèbre qu'on appelait *Cahba-ha*, c'est-à-dire maison du sacrifice. C'était un grand édifice où l'on adorait une pierre et une fontaine du nom de *Tzotziha* ou *l'eau des fleurs*. Le chroniqueur Fuentès, suivi par Juarros, dit qu'à la Cahba-ha était une pierre noire que les premiers colons du Guatémala avaient apportée d'Egypte, et que c'était là que l'on consultait les dieux dans les cas urgents. La divinité apparaissait dans le poli brillant de la pierre, et faisait voir comme en une glace l'image des choses qui devaient arriver. Elle fut consultée pour la dernière fois lorsque la nouvelle de l'arrivée des Espagnols au Mexique se répandit dans l'Amérique centrale.

M. Brasseur trouva encore une histoire en langue cakchiquèle du royaume de ce nom (aujourd'hui le Guatémala). Les premières pages de ce manuscrit renferment des détails sur les temps primitifs qui s'accordent avec ceux du manuscrit quiché de Chichicastenango. La comparaison de ces deux manuscrits avec un troisième en langue mexicaine permit au savant voyageur de comprendre certains textes mystérieux du *Codex Chimalpopoca* dont M. Aubin[1] possède deux copies. Les textes dont il s'agit ont rapport au premier Quetzalcohuatl. La confrontation des trois manuscrits, en donnant à M. Brasseur la clef du sens, lui fournit en même temps le témoignage le plus complet de la véracité de ces monuments écrits en trois lan-

[1] M. Aubin, ancien élève de l'École normale, après avoir séjourné longtemps à Mexico, où il a réuni une admirable collection de manuscrits mexicains, est revenu en France, et il prépare en ce moment une publication importante sur les précieux documents qu'il a rapportés.

gues différentes dans des temps et dans des lieux si éloignés les uns des autres.

Nommé curé de Rabinal dans la Vera-Paz, M. Brasseur put se livrer à l'étude des langues du pays. Rabinal (ancien nom d'une des plus nombreuses nations de la langue quichée) est un village de 7,000 âmes environ. Cette vallée est couverte des ruines de plusieurs grandes villes. On en peut compter jusqu'à quinze dans un rayon de sept à huit lieues. La plupart sont situées sur des hauteurs comme des forteresses. La plus considérable est appelée Tzak-Pokoma, et, dans le manuscrit cakchiquèle, Nim-Pokom (le grand Pokom). Elle paraît avoir été la capitale de la nation des Pokomanes refoulée au fond de la Vera-Paz par celle de Rabinal. Cette ville est située à deux lieues à l'ouest de Rabinal. Elle occupe une suite de grandes collines dont la plus élevée est couronnée par les ruines d'un palais construit sur une double terrasse. On distingue encore les vestiges de plusieurs enceintes fortifiées et un grand nombre de téocallis, dont trois ou quatre présentent un état remarquable de conservation. Plus bas se trouve un cimetière dont les tombes ont la forme de petits caveaux circulaires d'un mètre de diamètre et renfermant des squelettes accroupis. Dans ce cimetière est un téocalli où les parents du défunt venaient brûler de l'encens en l'honneur du génie des tombeaux. Ce cimetière était réservé au peuple, car les personnages étaient inhumés sous des *tumuli* coniques composés de terre et de pierres comme ceux de la vallée de l'Ohio et du Mississipi. On trouve un grand nombre de ces *tumuli* dans l'Amérique centrale. Quelques-uns atteignent une élévation de soixante pieds. A sept lieues environ à l'ouest de Rabinal se trouvent les ruines de la ville de Carvinal, mentionnée dans le manuscrit quiché de Chichicastenango. Cette ville, qui renferme des ruines d'édifices assez bien conservés, correspond à la situation que plusieurs voyageurs assignent à une cité fameuse dont les habitants auraient conservé leurs mœurs primitives comme au temps de Montézuma. Ces récits n'ont aucun fondement.

M. Brasseur est, au dire des Indiens, le premier Européen qui ait visité ces ruines importantes.

On ne peut nier que les Indiens n'aient conservé dans cette partie de l'Amérique centrale un grand nombre de rites idolâtriques : ils ne sont catholiques que de nom. « J'ai vécu parmi eux, dit M. l'abbé Brasseur, et je dois confesser qu'il est rare même que, dans la pratique des cérémonies catholiques, il n'y ait pas d'ordinaire un grand nombre de rites appartenant au culte de leurs pères. En beaucoup de lieux, ils offrent encore des sacrifices secrets à leurs anciennes divinités. »

M. Dureau de La Malle lit une lettre relative à l'exploration que M. le docteur Guyon, inspecteur général du service de santé en Algérie, a faite de différentes eaux thermales de la régence de Tunis. Il a relevé, dans celles d'Hammamm-Lif, près des ruines d'Utique, l'inscription suivante :

ESCULAPIO
IULIUS PERSEUS COND . IIII . P . C [1].

M. Edelestan Duméril achève la lecture de son Mémoire communiqué sur *La vie et les ouvrages de Wace.*

[1] M. Léon Renier pense que cette inscription a été mal copiée, et que l'on a oublié au commencement de la première ligne un A ; et au commencement de la deuxième l'initiale du prénom de *Julius Perseus.* Dans tous les cas, le sens de cette inscription ne saurait être douteux, et elle doit se lire ainsi :

A]Esculapio,
Julius Perseus, cond(uctor) quatuor (publicorum),
p(onendum) c(uravit.)

L'Afrique étant une province proconsulaire, les impôts, au moins jusqu'au règne de Marc-Aurèle, y étaient affermés et non perçus par des procurateurs, comme dans les provinces impériales. Le montant en était versé par les fermiers entre les mains du questeur de la province, qui le versait à son tour dans le Trésor public. Seulement, en Afrique, contrairement à l'usage adopté pour les autres provinces, ces impôts, qui étaient au nombre de quatre, étaient réunis et affermés à un seul fermier général, qui prend, sur les monuments, le titre de *conductor quatuor publicorum Africæ.* Plus tard on renonça, même dans les provinces sénatoriales, au système qui

Aucun poëte du douzième siècle n'est peut-être aussi généralement connu que l'auteur du *Roman de Rou*, et il n'en est pas dont l'histoire soit soumise à plus d'incertitudes. On ne sait ni l'époque de sa naissance, ni la date de sa mort, ni son véritable nom, et les différentes formes qu'on lui donne ont fait croire pendant longtemps qu'elles désignaient deux personnages, et que l'auteur du *Roman de Brut* n'aurait eu rien de commun avec celui du *Roman de Rou*. Huet fut le premier qui, par suite de la fausse interprétation d'un passage de la *Vie de saint Nicolas*, attribua au poëte normand le prénom de Robert.

Il existait à Jersey une famille Wach ou Wace, dont les membres se distinguaient entre eux par des prénoms. Au douzième siècle, une autre famille, noble d'origine, était établie dans les environs de Caen. C'est à la première qu'appartient le poëte : « En l'isle de Gersui fu nez [1]. »

M. Duméril cite quatre chartes dans lesquelles le nom de Wace (de Jersey), alors chanoine de Bayeux et auteur du *Roman de Rou*, n'est accompagné d'aucun prénom. Les parents de Wace ne possédaient donc, à ce qu'il semble, aucun fief dont il pût ajouter le nom au sien, comme faisaient les autres chanoines. Wace déclare lui-même en plus d'un endroit qu'il lui fallait vivre de son métier de poëte. On pourrait croire que son père était un de ces charpentiers que Guillaume avait réunis à Saint-Valery pour construire la flotte de l'expédition d'Angleterre, et dont la plupart durent ensuite chercher de l'occupation dans quelque port de mer :

Maiz jo oï dire à mon père
(Bien m'en sovint, maiz varlet ere)

consistait à affermer les impôts, et la perception de ceux de l'Afrique fut aussi confiée à des procurateurs. Nous avons, au Musée du Louvre, la statue d'un de ces officiers. C'est une statue drapée d'une toge, et sur le piédestal de laquelle on lit cette inscription :

CANINIO. AFRICE. PROCUR. IIII

Caninio Afric[a]e procur(atori) quatuor (publicorum)

[1] *Roman de Rou*, v. 10447.

Ke set cenz nes, quatre meins, furent,
Quant de Saint-Valeri s'esmurent,
Ke nes, ke bastels, ke esqueis
A porter armes e herneis[1].

Donc son père avait l'âge d'homme en 1066. Huet ne s'est pas écarté beaucoup de la vérité en disant que le poëte était né au commencement du douzième siècle, car nous savons de Wace lui-même que, sous Henri Ier, avant 1136, il était déjà *clerc lisant*, maître enseignant à Caen. Peut-être faudrait-il le rajeunir de quelques années, puisqu'il ressentit comme une injustice le choix que Henri II fit de Benoît pour écrire l'histoire des ducs de Normandie ; un septuagénaire eût sans doute compris qu'un tel travail ne convenait plus à son âge.

Wace vint jeune à Caen ; il y commença son éducation littéraire. Des circonstances inconnues l'appelèrent en *France*, c'est-à-dire dans l'Ile-de-France, à Paris, et il y continua ses études, peut-être même y fut-il employé dans quelque cour de justice : c'est du moins ce qu'il est permis de conjecturer d'après l'usage fréquent qu'il fait des termes du métier. Il revint à Caen et s'occupa de littérature vulgaire.

De romanz fere m'entremis
Mult en escris e mult en fis[2].

Ecrire semble avoir ici le sens de traduire :

Mais ore puis lunges penser,
Livres escrire e translater
Faire romans e serventeiz...[3].

Les *serventeiz* étaient des poésies qui *servaient* réellement à des actes de piété. C'était l'usage d'expliquer au peuple en lan-

[1] *Roman de Rou*, v. 11564.
[2] *Id.*, v. 10453.
[3] *Essais historiques sur les bardes*, par l'abbé de La Rue, t. II, p. 169.

gue vulgaire et, le plus souvent, en vers, la raison des fêtes et les mérites des saints.

Quant nos la feste célébrons,
Droiz est que l'istoire en disons ;
Bien fait la feste à célébrer
Bien fait l'istoire à raconter.
(*La Conception Nostre-Dame*, p. 9, par WACE.)

La *Vie de saint Nicolas* est une œuvre de la première jeunesse de Wace, et peut-être son début littéraire. Ces sortes de poëmes étaient des versions rimées des légendes latines dans lesquelles l'auteur se gardait de rien imaginer. Des registres conservés à l'archevêché de Paris prouvent qu'en 1632, on lisait encore dans les églises de vieilles rimes françaises sur les vies des saints et des martyrs[1].

Wace a résumé lui-même, dans les premiers vers de son panégyrique, la poétique du genre :

A ces qui n'unt lectres aprises
Ne lur ententes n'i ont mises,
Deivent li clerc mustrer la lei,
Parler del seint, dire pur quei
Chescone feste est contrové[e]
[Et] chescone a s'unur gardée[2].

Son poëme sur l'établissement de la fête de la Conception n'était, comme la *Vie de saint Nicolas,* qu'un supplément aux offices, à l'usage des laïques qui ne savaient pas les lettres. L'introduction de la fête de la Conception dans le culte souleva en France de vives résistances, car saint Bernard réprimande sévèrement les chanoines de Lyon qui l'avaient célébrée[3]. Il n'avait fallu rien moins qu'un miracle national et l'injonction expresse de la sainte Vierge pour gagner les Normands à cette dévotion nouvelle. Wace mit son zèle, son talent d'écrivain, et peut-être aussi ses espérances de clerc, au service de cette

[1] L'abbé Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t, X, p. 42.
[2] B. I. n° 7268³·³· A, fol. 117, V°, col. 2.
[3] Lettre CLXXIV.

propagande. Il se pourrait que la prédication poétique de Wace ne fût pas complétement étrangère aux résolutions des églises de France, qui adoptèrent cette fête en 1145. L'institution en remontait déjà, en Normandie, à plus de soixante ans. Bientôt la fête ecclésiastique ne suffit plus à l'ardeur des fidèles, et il se forma en dehors de l'Eglise des sociétés qui, sous le nom de *Puy de la Conception*, cherchèrent à propager cette dévotion.

Le premier ouvrage capital de Wace fut le *Roman du Brut*. Il l'a composé ou *translaté*, comme il le dit lui-même, probablement des traditions nationales de la Bretagne.

Ki velt oïr et velt savoir
De roi en roi et d'oir en oir
Qui cil furent et dont il vinrent
Qui Engleterre primes tinrent,
Qans rois i a en ordre éu.
Qui ançois et qui puis y fu,
Maistre Gasse l'a translaté
Qui en conte la vérité.

M. Duméril établit que Wace aimait avant tout à s'enquérir de la vérité, et qu'il avait une critique historique fort rare au douzième siècle. Il recueillait avec soin les traditions, ne reculant pas devant des voyages toujours difficiles à cette époque. Nous savons, dit-il, que, tout clerc qu'il était, il voulut aller vérifier par lui-même les merveilles encore si accréditées de la forêt de Broceliande :

La alai jô merveilles querre,
Vis la forest e vis la terre ;
Merveilles quis mais n'es trovai ;
Fol m'en revins, fol i alai [1].

Quand il croyait n'avoir pas suffisamment contrôlé les faits,

[1] *Roman de Rou*, v. 11534.

il s'en accusait avec une naïveté qui inspire un véritable respect :

> Ne me fu dit, ne jo ne l'di
> Ne jo n'ai mie tot oï,
> Ne jo n'ai mie tot veu,
> Ne demandé ne retenu [1].

Il y avait dans les premiers temps du moyen âge tout un cycle de traditions sur les migrations des peuples et leur établissement en Europe. Quelques souvenirs en ont été conservés dans les vieilles poésies anglo-saxonnes. La Bretagne avait aussi sa légende généalogique relative à Brutus. L'on retrouve une forme beaucoup plus simple que celle du *Brut* dans un poëme inédit, composé certainement en Orient à une époque antérieure : le *Roman de Florimont*. Mais on rencontre dans le poëme de Wace des détails qui n'existent dans aucune des légendes latines connues. *Brut* signifie en kymri *histoire*, *tradition*. Il serait fort possible que Wace eût intitulé son ouvrage *Roman du Brut*, traduction, roman des traditions bretonnes. C'est ainsi que l'entendaient, sans doute, Robert de Brunne, qui donnait à sa traduction en vieil anglais le titre de *The Brut of England*, Raufe de Boun, qui appelait son abrégé *Le petit Bruit*, et Layamon, qui intitulait son imitation en anglais intermédiaire *The Brut of Britain*. Wace aurait indubitablement travaillé sur un ouvrage kymri.

Les manuscrits s'accordent à donner au *Roman du Brut* la date de 1155. Le témoignage d'un écrivain presque contemporain confirme encore cette unanimité. Layamon nous apprend que Wace avait présenté son poëme à la reine Eléonore ; or, Henri II, son époux, ne parvint au trône qu'en 1154. Cet hommage fait à une princesse dont les goûts et l'activité littéraire sont si connus ne fut sans doute pas étranger à la fortune de Wace. C'est Eléonoré qui a dû contribuer à lui faire obtenir la prébende de Bayeux. Peut-être même le roi, lorsque ses mécontentements domestiques eurent pris un caractère politique,

[1] *Roman de Rou*, v. 1569.

fit-il expier au poëte la protection qu'elle lui avait accordée. Il faudrait alors attribuer à cette cause la disgrâce qui frappa l'auteur du *Roman du Brut*. On pourrait donc rapprocher la nomination de Wace à son canonicat de la date de l'apparition du *Brut*. Il en aurait joui déjà pendant l'épiscopat de Philippe d'Harcourt, mort en 1163, ainsi que l'a dit le *Gallia christiana*, sans en apporter, il est vrai, aucune preuve. Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, a prétendu que, d'après les cartulaires, probablement égarés ou détruits aujourd'hui, Wace aurait été chanoine environ dix-neuf ans. Mais cette assertion ne peut inspirer une grande confiance.

Bien que le *Roman de Rou* ne forme qu'une seule et même histoire, le rhythme change deux fois : les 750 premiers vers sont octosyllabiques, les 4414 qui suivent sont des alexandrins; puis le poëte revient à sa première mesure dans la fin de son ouvrage. Peut-être a-t-on attribué un peu légèrement ces trois parties à Wace. Il ne serait pas impossible que la troisième seulement fût de lui, parce que : 1° les nombreux renseignements qui lui sont personnels se trouvent dans cette partie; 2° il n'est ni nommé ni désigné dans les deux premières; 3° tous les anciens manuscrits aujourd'hui connus ne renferment que la troisième partie, les deux autres ne s'y trouvant jointes que dans un seul manuscrit dont il ne reste plus qu'une copie moderne; 4° il existe des différences marquées de langue et d'orthographe dans ces trois parties du poëme; 5° on lit dans la troisième partie une tirade de trente-cinq vers sur l'origine du nom de Normandie qui se retrouve à peu près textuellement dans la première; 6° des emprunts aussi considérables étaient très-usités à cette époque; 7° il est difficile d'expliquer ce changement de rhythme dans l'ouvrage d'un seul écrivain; 8° enfin, l'auteur des vers alexandrins déclare qu'il ne veut s'en rapporter qu'aux témoignages garantis par le nom d'un historien; Wace, au contraire, et M. Duméril en rapporte des preuves nombreuses, s'appuie très-volontiers sur de simples traditions. Il n'y a d'ailleurs d'indication chronologique sérieuse que pour la troisième partie.

Wace parle de la translation du corps de Richard III, duc de Normandie, à l'abbaye de Fécamp, et nous savons par Robert du Mont que cette cérémonie eut lieu en 1161. L'auteur du *Roman de Rou* finit son poëme en disant qu'il avait vécu sous les règnes de trois Henri, et Henri au Court-Mantel ne fut associé au trône qu'en 1170.

Wace avait consulté des documents écrits, et, selon toute apparence, l'auteur d'un de ces documents était un moine de l'abbaye de Fécamp. Il cite encore une autre source qui ne nous est pas connue :

A celi terme, cil nos dist
Ki de Normanz l'istoire fist,
Kenut a Wincestre morut
Ki fu père Hardekenut. (V. 9759.)

Bréquigny s'est donc évidemment trompé en donnant pour sources principales à son poëme les ouvrages de Guillaume de Jumiéges et de Dudon de Saint-Quentin. M. Duméril établit les différences nombreuses qui existent entre les faits rapportés par ces deux chroniqueurs et ceux que Wace a exposés dans le *Roman de Rou*.

Pluquet a publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* une autre histoire des ducs de Normandie en 314 vers alexandrins, que l'on attribue à Wace. Mais cette opinion est plus que douteuse, parce que : 1° la date de 1160 que l'on donne à cet écrit ne saurait s'y rapporter, puisqu'il y est question de la révolte des fils d'Henri II, et que cette révolte n'eut lieu qu'en 1173; 2° l'auteur du *Roman de Rou* n'a pas dû faire, lui-même, de son grand ouvrage un sommaire aussi incomplet; 3° aucun manuscrit ancien de cette pièce n'a encore été signalé; elle ne se trouve que dans une copie toute moderne du *Roman de Rou*. M. Duméril la croit donc apocryphe.

Quant à la date de la mort de Wace, on ne peut la fixer exactement; mais la dernière charte où il figure est datée de 1174, et les chanoines étaient si souvent appelés à donner

par leur présence plus d'authenticité aux actes émanés de l'autorité épiscopale, que, si des recherches ultérieures n'en faisaient pas découvrir de plus récentes, on pourrait en conclure que Wace serait mort peu après.

M. VINCENT fait la première lecture d'un Mémoire ayant pour titre : *Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs, et sur les principes philosophiques de cette science.*

Séance du 27.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique chargeant M. Lejean d'une mission géographique dans la Valachie et la Moldavie, et priant la Compagnie de tracer un programme des points sur lesquels devront surtout porter ses recherches.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons le *Bulletin de l'Académie de Berlin* ; — *De l'usage des livres chez les anciens Egyptiens*, par M. François Lenormant.

M. LÉON RENIER fait part à l'Académie de la découverte, qui vient d'être faite en Algérie, d'une inscription qui détermine l'emplacement de l'ancienne Thagaste, patrie de saint Augustin, à Souk-Arras, chef-lieu de cercle de la province de Constantine. Il en déduit la position de Madaure, patrie d'Apulée, où saint Augustin commença ses études, et qui devait être située à Mdaourouche, où l'on voit encore une citadelle, construite sons le règne de Justinien et de Théodora, par les ordres du patrice Salomon, successeur de Bélisaire. M. Léon Renier tire encore de cette découverte le nom ancien des ruines de Kremiça, les plus considérables de la province de Constantine, après celles de Lambèse. Il démontre que ces ruines sont celles de *Tubursicum Numidarum*.

M. VINCENT continue la première lecture de son Mémoire intitulé : *Sur un point de la géométrie chez les Grecs.*

M. BERGER DE XIVREY a la parole pour la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Notice sur un manuscrit grec du Nouveau Testament conservé à la Bibliothèque impériale* (n° 200).

D'après une note écrite sur un feuillet de ce manuscrit, il aurait été envoyé par Michel Paléologue à saint Louis, 1269.

M. Alfred Maury commence la lecture de la première partie d'un travail communiqué intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque. Premier mémoire : De l'alphabet et de la vocalisation de la langue étrusque.* (Lorsque la lecture de ce travail sera terminée, nous en ferons connaître les principaux résultats.)

MOIS D'AVRIL.

Séance du 3.

Parmi les ouvrages offerts nous remarquons : Cibrario ; *Operette e frammenti istorici* ; Firenze, 1856, 1 vol. in-12, accompagné d'une carte généalogique de la maison de Savoie, in-f°.

M. Lenormant fait hommage, au nom de son fils, M. François Lenormant, d'un *Catalogue* descriptif *des médailles et antiquités de la collection* de M. le baron Behr. Cet ouvrage, dit le savant numismatiste, excède les proportions et l'importance ordinaire d'un simple catalogue. Il contient des indications et des commentaires sur les séries les plus intéressantes du cabinet si connu de M. Behr, qui renferme plus de 2000 pièces, et dont les médailles seront bientôt dispersées par suite de la vente qui va en être faite incessamment. Il serait à souhaiter que le cabinet impérial pût faire l'acquisition de quelques-unes de ces pièces précieuses qui lui manquent. On sait que le baron Behr était assez riche en monnaies asiatiques des Sassanides, des Achéménides, et des dynasties orientales, pour qu'aucune collection publique pût rivaliser avec la sienne. Ce qui fait la nouveauté de l'ouvrage de M. François Lenormant, c'est le classement qu'il propose pour quelques-unes des séries et notamment pour les monnaies cypriotes. M. le duc de Luynes a assigné deux origines distinctes à l'écriture

cyprienne, égyptienne et phénicienne. Ce travail a été repris et rectifié dans le nouveau catalogue. Il nous offre en outre la première description publiée jusqu'à ce jour des monnaies des rois de Petra, contemporains des premiers Césars.

La Commission chargée de donner des instructions à M. G. Lejean, pour la mission qui lui a été confiée par le ministre de l'instruction publique, dans les pays moldo-valaques, a été nommée au scrutin secret. Elle est composée de MM. Hase, Jomard, Guigniaut et Brunet de Presle.

M. Berger de Xivrey achève la lecture de son *Mémoire sur les manuscrits du treizième siècle* (Voir notre précédent compte rendu).

M. Quatremère lit, en communication, un travail intitulé *Mémoire sur le Périple de Hannon.* En abordant l'étude du monument connu sous le nom de *Périple de Hannon*, on doit se proposer l'examen des cinq questions suivantes : 1° Quel est le personnage appelé Hannon qui est auteur de ce curieux monument géographique? 2° A quelle époque a été accomplie cette expédition? 3° En quelle langue ce travail a-t-il été écrit primitivement? 4° Quels sont les lieux que le navigateur a explorés? Et 5° quel a été le terme de l'expédition? (M. Quatremère ayant annoncé que son intention était de publier son travail dans le *Journal des Savants*, nous nous contenterons d'en donner seulement une idée à nos lecteurs, sans prétendre en faire une analyse complète.) 1° Le nom de Hannon signifie *bienveillant.* Il pourrait avoir été suffète à Carthage. Cluvier croit que c'est le même qui a commandé en Sicile. M. Quatremère remarque au contraire que la circonspection, la prudence, on pourrait presque dire la timidité qui caractérise la conduite et les démarches du chef pacifique de l'expédition accomplie sur les côtes de l'Océan Atlantique, ne s'accorde pas avec l'audace et les qualités guerrières que l'on s'attend à rencontrer chez un général. 2° On ne peut rien affirmer quant à l'époque à laquelle le *Périple de Hannon* a été écrit. Nous savons seulement que les Phéniciens avaient précédé les Carthaginois sur les côtes occidentales de l'Afrique, et que l'on comptait envi-

ron trois cents bourgades phéniciennes dans ces parages avant l'exploration dont il s'agit; les compagnons de Hannon trouvèrent sur toute la côte des interprètes connaissant parfaitement leur langue.

L'importance de cette expédition, qui ne comptait pas moins de soixante galères à cinquante rameurs, peut faire supposer que Carthage n'était occupée dans ce moment d'aucune guerre importante. Ce serait donc avant les guerres puniques qu'elle aurait dû s'accomplir. De plus, un des établissements fondés par Hannon porte le nom de *Melita*, ce qui fait penser que les Carthaginois avaient déjà occupé l'île de Malte. 3° Le *Périple de Hannon* a été d'abord écrit en phénicien. Il ne peut y avoir de doute à cet égard. Il est probable qu'un Grec établi à Carthage et parlant les deux langues en aura fait une traduction. Celle que nous avons ne serait peut-être pas l'originale et n'en représenterait que le sommaire. 4° Hannon a exploré les côtes de l'Afrique, au sud du détroit de Gadès. Il n'y a aucun doute possible sur ce fait. 5° Il est plus difficile de dire le point auquel s'est arrêtée l'exploration. Dans ces derniers temps, un des savants confrères de M. Quatremère (M. Dureau de La Malle) a cherché à établir qu'elle avait pénétré jusqu'au golfe de Benin. M. Gosselin, au contraire, pensait qu'elle n'avait pas exploré les côtes de l'Afrique beaucoup au delà des limites du Maroc. La vérité se rencontrerait peut-être entre ces deux systèmes opposés. Le savant académicien donne une analyse détaillée du *Périple*, et fait la géographie comparée des côtes que le navigateur carthaginois a visitées. Il calcule les distances actuelles en les rapprochant du nombre de jours de navigation indiqués dans le *Périple;* « il faut aussi, dit-il, tenir compte des lenteurs inséparables d'une expédition dont le but était double : explorer et fonder des colonies. » Il est donc impossible de conduire Hannon jusqu'au golfe de Benin; mais Gosselin s'est trompé lorsqu'il a placé dans le Maroc le grand fleuve qui produit des crocodiles et des hippopotames. C'est évidemment le Sénégal qu'il faut entendre sous cette désignation, car aucun fleuve du Maroc ne présente aujourd'hui cette

particularité, et nous voyons que l'on trouve encore maintenant de ces animaux dans toutes les rivières où les anciens en avaient remarqué. Le *Périple* décrit plus loin un pays couvert de feux et ayant des ruisseaux enflammés. Cela ne peut signifier que les Carthaginois auraient exploré des terres volcaniques, car il n'y a aucune trace de volcan sur les côtes d'Afrique. Il faut donc renoncer à découvrir quelque particularité géographique dans cette partie de la narration ; mais on peut croire que les habitants avaient incendié les herbes qui couvraient leurs champs, et s'étaient servis de ce moyen de défense comme d'un épouvantail pour empêcher un débarquement sur leurs côtes. L'expédition n'aurait donc pas pénétré beaucoup plus avant que le Sénégal sur les côtes de l'Afrique occidentale.

Séance du 8.

Parmi les livres offerts, nous remarquons : J.-M. Pardessus, 6e édition du *Cours de droit commercial*, t. IIIe, IVe et dernier ; Paris, Plon, in-8°, publiée par M. Eug. de Rozière; — le IVe volume du *Corpus inscriptionum Græcarum*, de M. Frank; — Albéric de Caumont, Ire partie du *Droit maritime*.

M. Texier continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les ports d'Ostie, de Claude et de Trajan*.

M. Vincent donne une seconde lecture de son *Mémoire sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs*.

Séance du 17.

M. Le Clerc propose, au nom de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, l'adjonction de M. Ernest Renan comme auxiliaire. La Commission des travaux littéraires et la Commission administrative consultées ont adhéré à l'unanimité à cette proposition. M. Ernest Renan, par la solidité de ses travaux et de son *Mémoire sur les études grecques pendant le moyen âge*, par sa connaissance de la langue hébraïque, aussi bien que par la rare pénétration dont il a donné la preuve pour l'appréciation des œuvres artistiques, et enfin par la position

qu'il occupe à la Bibliothèque impériale, se recommandait à l'attention de la Commission, et par les mêmes raisons se recommande au choix de l'Académie.

La Commission des travaux de l'histoire littéraire chargée, comme on sait, de poursuivre le grand ouvrage laissé inachevé par les Bénédictins en 1763, se compose de MM. Le Clerc, Paulin-Paris, Littré et Lajard.

L'Académie décide que M. Ernest Renan sera adjoint comme auxiliaire à cette commission.

M. Benloew, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Dijon, lit, en communication, un Mémoire sur *la Rhythmique chez les Grecs.*

M. Benloew a été chargé, par LL. Ex. MM. Fortoul et Rouland, d'écrire une *Histoire des rhythmes*, dont le premier volume est terminé. Il contiendra l'histoire du rhythme chez les peuples de l'antiquité. M. Benloew a désiré donner connaissance à l'Académie d'une partie de son travail, et il a résumé en quelques mots ce qu'il venait d'écrire sur la théorie des musiciens grecs et latins. En s'aidant des savantes recherches de MM. Boeckh, Rossignol, Vincent, et plus particulièrement des études plus récentes de MM. Rossbach et Westphal, M. Benloew a soutenu qu'il existait *une unité de mesure* au milieu du mouvement apparemment si compliqué des chœurs tragiques, et même des odes de Pindare. Suivant lui, les anciens n'ont connu que trois mesures : la mesure à quatre-huit (spondée, dactyles, anapestes, γένος ἴσον), à trois-huit (ïambes, trochées, γένος διπλάσιον), et à cinq-huit (péons et leurs solutions, γένος ἡμιόλιον). Le γένος ἴσον a pour plus petite unité quatre temps, et pour plus grande seize ; le γένος διπλάσιον, pour plus petite trois, et pour plus grande dix-huit ; le γένος ἡμιόλιον, pour plus petite huit, et pour plus grande vingt-cinq. Les modernes ne font plus usage de périodes rhythmiques d'une pareille étendue. Là où le nombre des temps d'une période rhythmique ne présente pas les rapports de

2 : 1 (⏖́ ⏑), de 1 : 1 (—́ —), de 3 : 2 (—́ ⏑ —),

il faut avoir recours à la pause (λεῖμμα), surtout à la fin des mots et des vers, ou à l'allongement (τονή), surtout au milieu des mots. Il y a des pauses de un, de deux, de trois et de quatre temps; il y a des syllabes allongées, contenant trois, quatre, cinq temps. Il y a même des chants sacrés, composés tout entiers en ὄρθιοι ou σημαντοί, c'est-à-dire en molosses de douze temps chacun :

Ὦ Ζηνὸς | καὶ Λήδας | κάλλιστοι | σωτῆρες.
4 4 4 | 4 4 4 | 4 4 4 | 4 4 4

La rhythmique ne connaît pas de mètres catalectiques; pour elle le pentamètre contient autant de temps que l'hexamètre, la musique et la danse ne s'arrêtant pas au même endroit que la parole; ainsi :

Contactam nullis | ante cupidinibus.
— — — — — ∧ — ∪ ∪ — ∪ ∪ — ∧
Pause de 2 temps. Pause de 2 temps.

Mais ce qui explique surtout les difficultés de la rhythmique des anciens Grecs, c'est la théorie de l'irrationalité tolérée, ou du mouvement semi-rhythmique. Les spondées qui se trouvent mêlés aux ïambes et aux trochées ne peuvent être considérés comme des spondées véritables; ils compteront trois temps et demi et non quatre temps. Le rhythme qui exige le rapport de 2 : 1 n'est pas complétement sauf, mais il est un peu retardé. Les trochées qui se trouvent mêlés, dans les odes composées d'après le mode dorique, aux spondées et trochées qui y prédominent, servent à accélérer la marche uniforme des rhythmes appartenant au γένος ἴσον; ce ne sont pas des trochées véritables comptant trois temps, mais des trochées ἐπίτροχοι, de trois temps et demi. Les dactyles et anapestes, que l'on rencontre dans les rhythmes glyconiques, composés d'après le mode éolien, et qui appartiennent surtout au γένος διπλάσιον (rapport du frappé au levé 2 : 1) sont κύκλιοι, c'est-à-dire accélérés. Le *frappé*, c'est-à-dire la première longue dans

le dactyle, ne compte qu'un temps et demi au lieu de deux temps, la brève la plus rapprochée de ce frappé est de moindre durée qu'une brève ordinaire, et ne compte qu'un demi-temps, en sorte que les dactyles et les anapestes cycliques tiennent dans la rhythmique la place de simples trochées et de simples ïambes.

Enfin, M. Benloew a constaté l'extrême variabilité de la base rhythmique, dont la forme primitive paraît avoir été un ïambe précédant des rhythmes trochaïques, et faisant naître l'antispaste (⏑–́ –́⏑ –). Mais souvent, surtout chez les Éoliens (Sapho), c'est le pyrrhique qui figure comme base; ailleurs c'est le trochée, ailleurs encore le spondée semi-rhythmique, mentionné plus haut. Toutes ces formes de la base permutent ensemble dans le même poëme, dans la même strophe : M. Benloew en conclut que le frappé y atteignait bien souvent la brève de l'ïambe, par lequel la période rhythmique débutait :

Ἔρος δ' αὖτέ με λυσιμελὴς δόνει.
⏑́ –   – ⏑ ⏑   – ⏑ ⏑   – ⏑ ⏓
Cyclique. Cyclique. Cyclique.

Car ce vers répond exactement au précédent :

Γλυκύπικρον ἀμάχανον ὄρπετον.
⏑́ ⏑ – ⏑ ⏑   – ⏑ ⏑   – ⏑ ⏓

Muni de ces données, M. Benloew a abordé l'analyse de la première ode olympique, composée d'après le mode éolien, et dans des mètres appartenant au γένος διπλάσιον, et de la quatrième ode pythique, où les rhythmes et le mode doriens dominent. Il y a signalé le retour régulier de périodes rhythmiques, artistement groupées, formant de petits systèmes, comme qui dirait des figures au milieu de la strophe, exprimant la variation d'un même air, et nous donnant une haute idée de la puissance créatrice du génie de Pindare, idée qui était partagée par Horace.

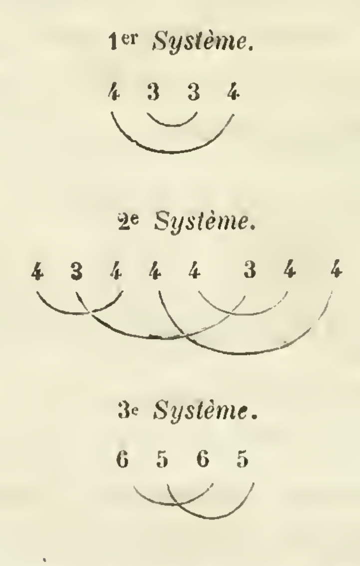
Pindarum quisquis studet emulari, etc.

Les odes de Pindare, si étonnantes par la contexture sa-

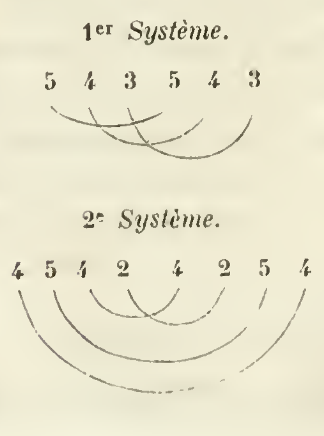
vante de la pensée, le sont plus encore par l'architecture à la fois variée et harmonieuse de leurs rhythmes inimitables pour nos langues modernes alourdies par le temps, inimitables déjà pour la roideur latine.

Voici maintenant le tableau des rhythmes qui se rencontrent dans les strophes de la première olympique, et dans l'épode de la quatrième pythique. Les chiffres expriment le nombre des pieds rhythmiques : 2 signifie dipodies, 3 tripodies, 4 tétrapodies, 5 pentapodies, 6 hexapodies. Dans l'olympique, ces pieds appartiennent au γένος διπλάσιον (′⏑⏑ ⏑), dans la pythique au γένος ἴσον (–́ ⏑⏑).

Strophe de la 1re olympique.



Épode de la 4e pythique.



M. VINCENT rappelle à la Compagnie qu'il a exposé les mêmes idées que M. Benloew, en prenant pour exemple les chœurs de la comédie des *Grenouilles*, et en rendant le système plus sensible à l'aide du métronome.

M. Benloew se félicite de s'être rencontré sur plusieurs points avec l'honorable et savant membre, dont les ouvrages étaient parfaitement connus de lui.

Séance du 24.

Parmi les ouvrages offerts à la Compagnie, il faut citer :

L'abbé Pascal, *Discussion sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules*. Paris, 1857, in-8°; — *Institution de l'art chrétien pour l'intelligence des sujets religieux*. Paris, 1856, 2 vol. in-8°, par le même ; — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XIV, 1re livr., in-8° ; — Rafn, *Inscription runique du Pirée*. Copenhague, 1856, 1 vol. in-8°; — Guys, *Considérations sur les peuples de l'Orient*. Marseille, 1857, br. in-8° ; — le dernier *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie;* — les derniers *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin*.

M. LENORMANT fait hommage à l'Académie d'une brochure qu'il vient de recevoir et dont il n'a pas encore pris connaissance, mais que recommande à ses yeux le nom de l'auteur : *De l'usage du flabellum dans la liturgie antique*, par l'abbé Martigny. « M. l'abbé Martigny, dit M. Lenormant, s'est déjà fait remarquer par des travaux consciencieux sur la symbolique chrétienne, et l'on reconnaît en lui, par l'exactitude de ses recherches et le savoir dont il fait preuve, l'élève de M. Greppo [1]. »

[1] M. l'abbé Greppo, correspondant de l'Institut, est assurément l'un des plus savants numismatistes de l'Europe. Nous avons été heureux d'entendre citer son nom par M. Lenormant comme faisant autorité. *Etre l'élève de M. Greppo* doit, en effet, paraître un titre sérieux à l'attention du monde savant. Son excessive modestie, la retraite presque absolue dans laquelle il vit à Belley, au milieu de ses livres, n'ont pas empêché sa solide renommée de s'établir parmi ceux qui ont lu ses trop rares ouvrages sur les antiquités romaines. M. l'abbé Martigny, curé de Bagé, chef-lieu de

M. Vincent offre à l'Académie une brochure in-8°, accompagnée de planches, par M. Hernandez, intitulée : *Resumen historico-critico de la ciudad de Tarragona.* Tarragona, 1855. Cette brochure renferme des indications curieuses sur les découvertes récentes, faites en Espagne, de tombeaux anciens sur lesquels on lit des caractères celtibériens. L'envoi de M. Hernandez est accompagné d'une lettre explicative de M. Carvalho dont M. Vincent donnera lecture dans une prochaine séance.

M. Texier continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les ports d'Ostie, de Claude et de Trajan, à l'embouchure du Tibre.* (Nous attendrons que cette lecture soit achevée pour en rendre compte.)

M. Vincent continue la seconde lecture de son Mémoire commencée dans l'une des séances précédentes. (Nous attendrons que cette lecture soit achevée pour rendre compte de ce travail dans son ensemble.)

M. Aroux lit, en communication, un Mémoire sur l'interprétation de quelques épisodes du poëme de Dante. Ce Mémoire, ou, comme dit l'auteur, cette *Note* a pour titre : *L'hérésie de Dante démontrée par Francesca de Rimini, devenue un moyen de propagande vaudoise, et Coup d'œil sur les romans du Saint-Graal, notamment sur le Tristan de Léonnois.* Nous ne rendrons pas compte de ce travail que l'Académie n'a pas entendu en entier. (L'auteur l'a publié depuis, *in extenso*, à la librairie de Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, 6; Paris, 1857.)

canton du département de l'Ain, s'est formé à cette excellente école; il s'est ensuite fortifié à Rome par les conseils du P. Marchi et du chevalier de Rossi. Il a fait un travail intéressant intitulé : *Notice historique, liturgique et archéologique sur le culte de sainte Agnès*, et a publié à Mâcon un Mémoire curieux sur l'ἰχθύς, considéré comme signe symbolique dans la liturgie primitive du christianisme. On sait que M. de Rossi a fait paraître sur le même sujet un très-remarquable article en latin dans le *Spicilegium* de Dom Pitra.

MOIS DE MAI.

Séance du 1er.

Parmi les ouvrages présentés, nous remarquerons :

De Caumont, *Bulletin monumental*, 3 vol., nos 1 et 2, in-8.

Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise, broch. in-4 ; Dijon, 1857, par Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Est déposé sur le bureau et distribué à chacun des membres, le XXIe volume des *Mémoires de l'Institut impérial de France, Académie des inscriptions et belles-lettres* (Ire partie) ; Paris, 1857. — Les Mémoires contenus dans cette première partie du XXIe volume sont les suivants :

1° *Mémoire sur le stoïcisme*, par M. Félix Ravaisson, dont la seconde lecture a été faite à la séance du 14 février 1851.

2° *Mémoire sur la manière de lire Pausanias, à propos du véritable emplacement de l'Agora d'Athènes*, par M. Ch. Lenormant (2e lecture faite aux séances des 14 et 28 octobre 1853 et 3 février 1854).

3° *Explication du capitulaire* DE VILLIS, par M. Guérard (2e lecture faite à la séance du 26 novembre 1852).

4° *Mémoire sur le chœur des Grenouilles d'Aristophane et sur un chœur du Cyclope d'Euripide*, par J.-P. Rossignol (2e lecture faite le 23 décembre 1853).

5° *Mémoire sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes*, par M. Egger (2e lecture faite le 17 septembre 1856).

6° *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant* d'Egypte, *et qui portent des inscriptions grecques*, par M. Egger (2e lecture faite le 11 octobre 1856).

M. TEXIER continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les ports d'Ostie, de Claude et de Trajan.*

M. LÉON RENIER donne une seconde lecture de son *Mémoire sur les inscriptions des villes de Thagaste et de Madaure.*

Ce travail, beaucoup plus complet que la communication dont nous avons rendu compte dans notre troisième bulletin (mois de mars), renferme une discussion détaillée sur la topographie, une explication des itinéraires anciens, et une savante et curieuse dissertation philologique sur les monuments épigraphiques trouvés en cet endroit. (Ce second Mémoire sera publié prochainement dans la *Revue archéologique.*)

M. Vincent continue la seconde lecture de son Mémoire intitulé : *Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs.*

Séance du 8.

M. le Secrétaire perpetuel indique les titres des ouvrages suivants parmi ceux qui sont offerts à l'Académie :

1° Plusieurs brochures relatives à *l'Education des sourds-muets*, par M. Piroux, directeur fondateur de l'institution des Sourds-Muets, avec une longue lettre manuscrite du même. L'examen de ces brochures et de la lettre qui les accompagne est renvoyé à la Commission qui s'occupe de ces ouvrages.

2° Aug. Bernard, *Note sur un roi inconnu de la dynastie carlovingienne*, brochure in-8.

3° Sellier, *Notice historique sur la compagnie des archers, puis sur celle des arquebusiers de Châlon-sur-Marne*, broch. in-8.

4° L. Paris, la quatrième livraison du *Cabinet historique* (revue mensuelle), avril 1857.

M. le duc de Luynes fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Merlet et A. Moutié, du premier volume du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame du Vaux de Cernay*; Paris, 1857, in-4, et il annonce que deux autres volumes devant paraître incessamment compléteront cet ouvrage.

M. Le Bas, qui occupe le fauteuil, prie M. le duc de Luynes de transmettre à l'auteur les remercîments de l'Académie et de les recevoir lui-même pour la part personnelle qu'il a prise à cette publication.

M. Jomard dépose sur le bureau de l'Académie des *fac-*

simile de manuscrits en langue touareg. Le savant membre annonce une communication prochaine sur ce document.

M. Guigniaut offre à l'Académie, de la part de M. Alfred Maury, le premier volume de son *Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution;* ce premier volume est intitulé : *La religion hellénique depuis les temps primitifs jusqu'au siècle d'Alexandre;* Paris, 1857, in-8; il comprend l'exposition critique des croyances, symboles, rites et cérémonies de la religion grecque depuis les temps primitifs jusqu'à Alexandre. L'ouvrage complet formera deux volumes. « Il m'est défendu, dit le savant traducteur et continuateur de Kreuzer, par un motif personnel, de m'étendre beaucoup sur l'éloge de cette publication. Je me contenterai de dire que l'auteur a présenté d'époque en époque une histoire savante, complète et approfondie de l'histoire de la religion grecque pendant la période que je viens d'indiquer. Cette étude, faite avec le soin le plus scrupuleux, renferme un grand nombre de faits et d'aperçns nouveaux. Mais ce n'est pas seulement par l'érudition exacte, je dirai même profonde, que cet ouvrage se recommande à l'attention de la Compagnie; ce qui m'a paru digne d'être remarqué, c'est le sentiment religieux qui y préside et qui n'est pas moins élevé que l'esprit philosophique dans lequel il a été écrit. »

M. Egger fait hommage à l'Académie d'une réimpression de la *Chasse royale de Charles IX,* ouvrage dont l'unique édition publiée jusqu'ici était devenue fort rare. A l'exactitude scrupuleuse du texte, M. H. Chevreul, le nouvel éditeur, dit le savant helléniste, a su joindre le mérite de recherches curieuses sur les études littéraires du roi Charles IX, et il a réuni dans sa préface tous les fragments poétiques qui nous restent sous le nom de ce prince. Ce travail sera donc apprécié, non-seulement des bibliomanes et des chasseurs, mais des bibliophiles, et offrira un véritable intérêt aux amateurs de notre vieille littérature.

M. François Lenormant a la parole pour lire en communication une notice sur un voyage archéologique fait,

en compagnie de M. Ch. Lenormant, son père, le 31 août 1856, à *Alise* en Auxois.

(Cette lecture n'a pas été achevée à cette séance ; nous en rendrons compte dès qu'elle sera terminée.)

M. Alfred Maury termine la lecture de son Mémoire communiqué sur le *Système alphabétique* et la *vocalisation de la langue étrusque*, qui forme la première partie d'un travail étendu intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue étrusque.*

Il commence par rappeler quel est le caractère des travaux dont cette langue a été l'objet depuis la publication de l'ouvrage de Lanzi, qui date déjà de plus de soixante ans. Les savants qui se sont occupés du déchiffrement des inscriptions étrusques, et qui sont presque tous Italiens, n'ont guère fait qu'appliquer les principes exposés dans le *Saggio di lingua etrusca* [1]. Ils ne sont arrivés en général qu'à des résultats peu satisfaisants, et tel a été le caractère incertain et arbitraire de leur méthode, que quelques critiques ont pu, comme M. Raoul Rochette, ne voir qu'hypothèses gratuites dans leurs interprétations. M. Maury, sans partager le scepticisme de ces auteurs, reconnaît que la philologie étrusque est encore dans l'enfance, et croit que pour ramener son étude à des principes plus assurés, il serait nécessaire de prendre l'œuvre de Lanzi, de bien constater ce qui en subsiste, de tracer le cadre d'une méthode dont l'absence a justement alarmé la critique. C'est ce qu'il a essayé de faire. Il a dû d'abord se livrer à un examen nouveau de l'alphabet et du système de vocalisation. La tradition est d'accord avec les résultats fournis par la comparaison des monuments épigraphiques, pour nous montrer que les lettres étrusques sont d'origine grecque. Leurs formes sont celles de l'alphabet usité chez les Doriens et les Éoliens. Sur vingt lettres dont la valeur propre et individuelle peut être fixée, dix-neuf appartiennent sans contredit à l'alphabet hellénique,

[1] M. le chevalier Bertani, vice-bibliothécaire de la Pilotta, à Parme, s'occupe en ce moment d'un grand ouvrage sur les origines de la langue étrusque, qu'il fait dériver du sanskrit. Ce travail se publie à Gotha, en français.

et, sur ces dix-neuf lettres, trois sont exclusivement grecques, c'est-à-dire qu'on ne les retrouve pas dans l'alphabet phénicien, qui a été l'origine et le point de départ de tous les autres.

Le trait caractéristique de la vocalisation étrusque est la prédominance des aspirées et des sifflantes, et une assez grande pauvreté dans les voyelles, pauvreté qui a ouvert la porte à des altérations dans les sons fondamentaux. La connaissance définitive de l'alphabet étrusque a été fournie par une inscription gravée sur une coupe en terre, découverte à Bomarzo en 1845. Le P. Secchi y a reconnu la succession des lettres étrusques, rangées suivant un ordre qui était très-vraisemblablement celui que les Étrusques avaient adopté. Ces lettres sont au nombre de vingt. M. Maury discute une à une la valeur et la prononciation de ces lettres. Nous ne pouvons le suivre dans cet exposé minutieux, qui ne saurait être fait sans l'emploi des caractères étrusques. Nous nous bornerons à signaler quelques-uns des faits qu'il a exposés : absence du B, remplacé par le P, ou même par le D, qui se change à son tour en R; prononciation du C très-forte, intermédiaire entre celle du C et celle du G latin ; lettre V correspondant à l'esprit doux des Grecs ; lettre Z se combinant avec S pour rendre X des Latins, et précédant parfois N; L se prononçant avec une aspiration que rappelle L barré des Polonais ; prédominance de la lettre N, d'où beaucoup de sons nasaux ; emploi fréquent du P avec la valeur d'une simple aspiration, une sorte d'esprit ; existence de deux S, l'une douce et l'autre dure ; l'une répondant à notre S, l'autre à SCH ; existence d'un F ayant à peu près la forme du chiffre 8, et distinct du Φ (φ grec), qui s'était aussi introduit dans l'alphabet étrusque, pour la transcription de mots empruntés au grec. F étrusque répondait tout à fait à F latine. M. Maury annonce que dans un prochain Mémoire il discutera la place qu'occupe l'étrusque dans la classification des langues et les affinités qui le lient à la famille indo-européenne.

Séance du 15.

Nous indiquerons parmi les ouvrages offerts : le *Bulletin de la Société asiatique*; — la *Revue de numismatique*, de MM. de Longpérier et de Witte, septembre et octobre 1856 ; — une brochure intitulée : *Mémoire sur une découverte de monnaies et de bijoux des deuxième et troisième siècles*, par Benjamin Filon ; Napoléon-Vendée, 1857, br. in-8°; — *Léon Ménard : Sa vie et ses ouvrages*, par M. Germain ; Montpellier, 1857, in-4°; — *Poëmes inédits de Froissart : La court de May*, br. in-8°, par M. Kervyn de Lettenhove, et *Le trésor amoureux*, br. in-8°, par le même ; — *Bulletin de l'Académie des sciences de Berlin*, mois de mars 1857.

M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de M. Louis Meunier, docteur ès lettres, des deux thèses qu'il a présentées récemment à la Faculté des lettres de Paris. La première est intitulée : *De Homeri vita quæ sub Herodoti Halicarnassei nomine circumfertur*. Elle a pour objet de démontrer qu'il n'est pas possible d'attribuer à Hérodote la biographie d'Homère. La seconde a pour titre : *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, grand maître du collége de Navarre, en 1355, et se recommande par des aperçus intéressants et nouveaux sur l'histoire religieuse du quatorzième siècle.

L'Académie se forme en comité secret.

M. Texier continue la lecture de son Mémoire sur les ports situés à l'embouchure du Tibre.

Voici la substance de ce travail, dont la seconde lecture a été presque achevée dans cette séance.

Mémoire sur les ports situés à l'embouchure du Tibre : le port d'Ostie, le port de Claude, le port de Trajan.

L'auteur de ce Mémoire, chargé par le gouvernement, en 1827, d'étudier les causes de l'ensablement de certains ports de la Méditerranée, après avoir accompli sa mission sur les côtes de France, fut envoyé en Italie pour faire des études semblables.

Les observations qu'il recueillit prouvent que, contraire-

ment à l'opinion admise chez les anciens et partagée par un grand nombre d'écrivains modernes, le niveau de la mer n'a jamais changé depuis les temps historiques, et que les sables qui ont encombré certains ports ont été uniquement apportés par les fleuves voisins ; c'est la cause principale de la destruction des divers ports que les Romains ont fondés à l'embouchure du Tibre, depuis le règne d'Ancus Martius jusqu'à celui de Trajan.

Le but de ce Mémoire est d'étudier ces divers établissements maritimes et de les rétablir graphiquement dans tous leurs détails avec les édifices qui les environnaient.

I. *Port d'Ostie.*

Les auteurs modernes donnent généralement le nom de port d'Ostie à celui qui fut fondé par Claude, à l'embouchure du fleuve ; mais, en réalité, ce nom ne devrait s'appliquer qu'à celui qui fut créé par le roi Ancus Martius, près de la ville d'Ostie, fondée comme on sait sous son règne, et qui, restauré par les empereurs Trajan et Septime Sévère, offre encore des vestiges assez nombreux pour qu'on puisse le rétablir dans son ensemble.

Les auteurs anciens, et notamment Denys d'Halicarnasse (liv. III, chap. XLIV), fournissent de nombreux documents sur la création de ce port, qui était situé sur le cours même du Tibre.

L'exiguïté de ses proportions prouve qu'à cette époque les navires anciens ne dépassaient pas en dimension nos grands bateaux de pêche. C'est cependant de ce port que partirent les flottes qui firent la conquête de l'Afrique et toutes les expéditions sur les côtes d'Asie ; c'est dans ce port que débarqua le cortége qui apportait à Rome la pierre de Pessinonte, laquelle était, aux yeux des Romains, la personnification de la mère des dieux.

L'auteur du Mémoire décrit les monuments de la ville d'Ostie, dont les ruines subsistent encore. Le port qui, d'après

les descriptions de Denys, était capable de recevoir les plus gros navires, n'était en réalité qu'une petite anse creusée sur la rive gauche du fleuve. Il était de forme semi-circulaire, avec des marches pour arriver au bord de l'eau. Ces marches étaient divisées en plusieurs sections par des piédestaux portant des inscriptions. Plus loin était un grand établissement, affectant aussi les formes d'un croissant : c'était l'*Emporium* de Septime Sévère.

II. *Port de Claude.*

De nombreuses famines dont Rome eut à souffrir prouvèrent aux empereurs que le port d'Ostie était insuffisant pour l'arrivage des blés. César avait reculé devant la difficulté d'en construire un autre ; mais l'empereur Claude, malgré les objections nombreuses faites par les ingénieurs, fit entreprendre et terminer en deux ans un des plus magnifiques ouvrages de la Rome impériale. Les auteurs anciens, Dion Cassius, Suétone, Pline, Juvénal, etc., célébrèrent à l'envi ce magnifique travail, dont les ruines, presque à demi englouties sous les sables et dans les marais, offrent encore l'ensemble le plus complet et prouvent qu'à cette époque le génie de Rome avait devancé tout ce que l'art moderne peut exécuter de plus hardi. Avec un mouillage offrant une sécurité parfaite, une défense des plus intelligentes, l'arsenal de Claude nous montre des bassins pour l'exercice des rameurs, des magasins pour les agrès et des *docks* destinés aux approvisionnements de Rome.

Plusieurs auteurs modernes ont écrit sur ces ruines célèbres : Volpi, Pirro Ligorio, et, de nos jours, Nibby, Canina, ont recueilli les divers fragments publiés par les auteurs classiques. Mais en joignant des plans détaillés à ses investigations archéologiques, l'auteur du Mémoire met les pièces à l'appui de ses opinions sous les yeux de l'Académie.

Après avoir examiné les passages de Dion Cassius, de Suétone et de Juvénal, dont il reconnaît l'exactitude, M. Texier arrive au passage de Pline qu'il trouve, au contraire, d'une obscurité telle, qu'il le considère comme inintelligible, sans

oser cependant proposer un changement dans le texte, car le même sujet est traité deux fois par l'auteur latin et presque dans les mêmes termes.

Le port de Claude se composait d'un vaste bassin pris à moitié dans la terre ferme, de chaque côté duquel s'étendaient deux môles de 817 mètres de long. Ils se rapprochaient formant une courbe circulaire qui laissait un intervalle pour le passage des navires. Devant l'entrée était une île factice arrêtant l'inpétuosité des vagues; cette île portait un phare construit sur le modèle du phare d'Alexandrie.

Claude, pour asseoir cette île, avait fait couler bas la galère qui avait apporté d'Egypte l'obélisque figurant dans le cirque du Vatican au temps de Caligula.

A ce sujet, Pline (liv. XVI, chap. XL) s'exprime ainsi, en parlant de cette galère :... *Qua nave nihil admirabilius visum in mari certum est... Longitudo spatium obtinuit magna ex parte ostiensis portui latere lævo. Ibi namque demersa est a Claudio principe cum tribus proprie molibus turrium altitudine in ea ædificatis obiter puteolano pulvere advectisque.*

Les traducteurs français interprètent ainsi ce passage : « On n'a certainement rien vu au monde de plus admirable que ce navire... La longueur en occupait en grande partie le côté gauche du port d'Ostie. Il fut coulé bas par l'empereur Claude avec trois môles de la hauteur d'une tour en pouzzolane qui y avaient été construits et que ce navire avait apportés de Pouzzoles. »

Tout paraît impossible dans ce passage. On ne fait pas un môle en pouzzolane; Vitruve (liv. II, chap. I; liv. V, chap. XII) enseigne que la pouzzolane entre pour un tiers dans le mortier, lequel n'entre que pour un tiers dans la maçonnerie de béton, et pour un quart dans celle de moellon. On aurait donc apporté de Pouzzoles huit neuvièmes de poids inutile. D'ailleurs, comme les môles ont chacun 817 mètres de long, il était impossible de les construire sur n'importe quel navire.

Pour sauver quelque chose du texte de Pline, M. Texier propose de traduire : « Il fut coulé dans le port d'Ostie après

avoir été chargé de trois massifs de pouzzolane hauts comme des tours, qui furent apportés à Ostie. » On comprend alors qu'on ait apporté de la terre de Pouzzoles pour la fabrication des môles.

Les textes de Suétone et de Dion ne laissent d'ailleurs aucun doute : le navire fut coulé sous la petite île du phare.

III. *Port de Trajan.*

Ce grand ouvrage de Claude fut bientôt regardé comme insuffisant, et l'empereur Trajan l'augmenta, le doubla presque en y ajoutant un bassin hexagone de trente-deux hectares de superficie, entouré de quais et de magasins.

L'ensemble de l'arsenal de Rome offrait donc au mouillage des navires les surfaces suivantes :

Le port de Claude était de..	69 hect.	795
Le port de Trajan..	32	199
Les bassins secondaires.	10	»
	111 hect.	994

C'est donc une étendue de cent douze hectares consacrée à la marine : nous n'avons aucun port militaire de cette dimension ; et il faut penser que tout cet ouvrage était fait de main d'homme.

Ainsi complété, le nouveau port d'Ostie était disposé de la sorte :

A l'entrée, le port de Claude, de forme carrée, avec les deux môles qui venaient rejoindre l'île du phare. Sur ces môles étaient les *tabernæ* ou boutiques destinées aux approvisionnements des navires.

On entrait dans le port de Trajan par une passe qui s'ouvrait à angle droit sur le port de Claude. Le bassin hexagone communiquait par un chenal au grand canal que l'empereur Trajan avait fait creuser, et qui formait un second bras du Tibre ; Rome se trouvait ainsi en communication directe avec son grand port militaire.

L'auteur passe ensuite en revue tous les monuments publics qui entouraient les bassins : les arsenaux, le *castrum*, les magasins, les temples, le forum ; tous ces établissements devaient offrir l'aspect le plus grandiose. La richesse des matériaux s'explique par l'abondance des marbres étrangers qui arrivaient à Ostie et qu'on employait tels quels pour le pavage des places publiques.

Un très-petit nombre d'inscriptions ont été sauvées à Ostie [1]. Depuis nombre d'années le territoire de cette ville a été considéré comme une carrière et les marbres ont servi à faire de la chaux.

L'auteur termine son Mémoire par une étude sur les alluvions du Tibre, et calcule que depuis quinze siècles le terrain s'est avancé dans la mer de plus de trois milles.

Dans cette même séance du 15, quelques observations ont été adressées à M. Texier sur la partie de son Mémoire qui concerne le port construit, à l'embouchure du Tibre, par l'empereur Claude, auquel le savant architecte attribue le mérite de ces *admirables travaux,* qui n'ont pas été, suivant lui, appréciés à leur valeur. Protestant contre le jugement sévère des historiens, M. Texier considère Claude comme *un grand homme.* — M. le Secrétaire perpétuel dit que, quelle que soit l'importance des travaux accomplis sous le règne de cet empereur, on ne peut méconnaître ses faiblesses et ses vices, et lui décerner l'épithète de *grand homme;* que les historiens, et surtout Dion Cassius, ont d'ailleurs rendu justice à l'intelligence qui a présidé aux travaux que M. Texier a étudiés. — M. Le Clerc s'associe aux observations de M. Naudet.—M. Léon Renier croit qu'il n'est pas plus juste d'attribuer à Claude le mérite de ces constructions que d'imputer à l'empereur Trajan ce que les travaux accomplis sous son règne peuvent présen-

[1] Des fouilles très-productives ont été entreprises à Ostie, il y a trois ans, et se poursuivent sous la direction de M. Pietro Ercole Visconti. Les inscriptions qui y ont été trouvées seront publiées prochainement par M. Visconti jeune.

ter de défectueux. Le premier seulement a employé des ingénieurs plus habiles que le second.

Dans un autre passage de son Mémoire, M. Texier ayant assimilé les fonctions du *curator alvei Tiberis* à celles de nos ingénieurs en chef des ponts et chaussées, M. Léon Renier conteste ce rapprochement et définit les attributions du *curator alvei Tiberis*. Cette magistrature était remplie ordinairement par d'anciens consuls ou par ceux qui aspiraient à le devenir.

Le titre complet du *curator alvei Tiberis* est *curator alvei et riparum Tiberis et cloacarum Urbis.* Cette magistrature fut créée par Auguste, lors de la suppression des censeurs. Ce n'est donc, comme la charge de *curator viarum*, celle de *curator aquarum*, etc., qu'un démembrement de la censure.

A propos d'un autre passage du Mémoire de M. Texier, dans lequel l'honorable membre assimile les *fabri* du port d'Ostie à un corps militaire enrégimenté sous les ordres d'un *tribun*, M. Léon Renier dit que les colléges de *fabri* étaient organisés à peu près comme les municipes, et n'avaient rien de militaire. Le *tribunus fabrum navalium* était le principal magistrat du collége dont il s'agit, et ce n'est pas le seul exemple que l'on connaisse d'un collége ayant pour premier magistrat un *tribun*.

M. Vincent continue et achève la deuxième lecture de son Mémoire intitulé : *Sur un point de l'histoire de la géométrie chez les Grecs, et sur les principes philosophiques de cette science.* — La première partie contient une histoire développée de la doctrine des *parallèles* suivant les Grecs, d'après Ptolémée, Posidonius, Géminus, Aristote, et surtout Proclus [1], qui les résume tous, en concluant que le prétendu *postulatum* d'Euclide *n'en est pas un*, et qu'il faut absolument le rayer du nombre des propositions admissibles *a priori*. Proclus nous apprend que Ptolémée avait rédigé un livre sur les parallèles (aujourd'hui perdu); il nous en donne l'analyse, et le réfute, comme il ré-

[1] Commentaires de Proclus sur les Eléments d'Euclide.

fute la théorie d'Euclide, préférant le lemme posé dans le traité *Du monde* (attribué à Aristote), lemme qui revient, au fond, à celui dont on a fait honneur à Bertrand de Genève.

Quoi qu'il en soit, il est facile de voir que Proclus, qui ne se donne ici que comme historien et commentateur, s'il osait parler en son nom, aimerait encore mieux une autre proposition, qu'il préconise comme propre à servir de fondement légitime à la doctrine des parallèles ; c'est-à-dire qu'il établirait, à titre de lemme fondamental admissible *a priori*, et indépendamment de toute démonstration, comme notion inhérente en quelque sorte à l'intelligence humaine et résultant de la première expérience acquise au début de la vie, la proposition suivante dont l'homme le plus ignorant a la conscience instinctive, et sur laquelle il ne peut concevoir aucun doute, tandis que le *postulatum* d'Euclide exigerait, seulement pour que les termes en fussent bien compris, une notion bien autrement complexe de l'*asymptotisme* en général, en même temps que l'évidence de son impossibilité dans le cas particulier de l'oblique et de la perpendiculaire à une même droite.

Cette proposition, qui aurait d'ailleurs l'avantage d'établir une sorte de concordance entre les principes de la géométrie et ceux de la cinématique, et par conséquent de la mécanique, consiste en ce que « les angles extérieurs de tout polygone plan convexe forment une somme égale aux quatre angles droits qu'un segment de droite décrit en pivotant dans un plan autour de son extrémité pour revenir à sa position primitive. »

En effet, il n'est pas un enfant de dix ans qui puisse douter qu'en faisant le tour d'une statue, il tourne en même temps sur lui-même, et qu'il a fait ainsi un tour entier quand il est revenu à sa position initiale.

Quant à ceux qui seraient tentés de concevoir des doutes sur la légitimité de cette proposition employée comme fondamentale, M. Vincent leur répond dans la seconde partie de son Mémoire, toujours conformément à la théorie de Proclus, que « toute science doit commencer par des principes que l'on ne

démontre pas, car, pour tout démontrer, il faudrait remonter jusqu'à l'infini; » que, par conséquent, il est certaines vérités que l'on doit admettre sans démonstration, et qui doivent être assez fécondes pour contenir en germe toute la science qu'il s'agit d'établir ; le tout est de faire un choix convenable de ces vérités qui doivent servir de preuves à toutes les autres. M. Vincent, s'appuyant sur l'histoire et sur une logique rigoureuse, adopte sans hésiter l'opinion que Proclus n'a fait qu'indiquer timidement sans paraître oser s'y arrêter. En effet, du lemme cité il résulte comme conséquence immédiate que *la somme des angles intérieurs de tout triangle rectiligne est égale à deux droits.* Or, depuis longtemps, Legendre avait dit[1] : « La liaison est telle entre ce théorème et le *postulatum*, que si l'on eût pu démontrer le théorème sans le secours du *postulatum*, celui-ci eût été une suite nécessaire de l'autre, et la théorie des parallèles aurait été complétement démontrée; mais jusqu'à présent (dit toujours Legendre), on n'a pu y parvenir. »

M. Vincent croit y être parvenu, et il pense qu'on lui pardonnera d'avoir appelé encore une fois l'attention sur une question que d'Alembert qualifie quelque part *l'écueil et pour ainsi dire le scandale des éléments de géométrie*, et dont on ne parlerait plus depuis longtemps si l'on avait commencé par étudier à fond les doctrines de l'antiquité.

Nous terminerons par quelques réflexions empruntées à la seconde partie du Mémoire dont nous venons de donner l'analyse.

« Ce qui constitue et caractérise les *sciences exactes*, dit M. Vincent, et leur donne un droit particulier à ce titre d'exactitude, ce n'est point la manière dont elles posent leurs prémisses, mais uniquement la rigueur logique avec laquelle elles sont tenues d'en déduire, par des transformations toujours équivalentes, les propositions secondaires; et tel est le propre des sciences mathématiques et de la géométrie en particulier. Quiconque s'imaginerait trouver dans les propositions déductives autre chose et plus qu'il n'a posé

[1] *Géométrie*, première édition.

dans les principes primordiaux, ne ressemblerait pas mal à ces prétendus mécaniciens que nous voyons chercher dans des combinaisons quelconques de rouages le pouvoir d'accroître les forces données ou d'en créer de nouvelles. Et l'illusion ne serait peut-être pas moins grande, pour le dire en passant, si, voulant comparer les sciences morales aux sciences mathématiques, on se croyait en droit d'attribuer à ces dernières une plus grande certitude, en raison seulement des clartés privilégiées que l'on supposerait inhérentes à leurs éléments fondamentaux et aux points de départ de la route qu'elles ont mission de parcourir. »

Le savant membre annonce à l'Académie qu'il lui présentera bientôt, sous forme d'appendice à ce travail, une courte notice sur Proclus.

M. DE LONGPÉRIER annonce, pour la prochaine séance, la communication d'une lettre détaillée accompagnée de dessins sur la découverte archéologique très-importante faite, dans l'Etrurie méridionale, par M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut.

Séance du 22.

Il est ordonné, sur la proposition d'un membre, que la perte que la compagnie a faite en la personne de M. DUREAU DE LA MALLE et qui lui était officiellement connue, sera mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 mai 1857, avec l'expression des regrets de l'Académie.

Nous citerons parmi les ouvrages offerts à cette séance :

Revue de l'art chrétien, de janvier à avril 1857 ;

Trois planches in-folio de *caractères touaregs* ;

Numismatic Chronicle, n° 73, br. in-8° ;

Documentos ineditos (Collection des), t. XXIX, 1 vol. in-8°.

M. HASE offre, au nom de l'auteur, M. Miller, le *Poëme allégorique de Montiteniote*. Paris, 1857, in-4°. (Extr. des Notices et Manuscrits, t. XIX, 2e partie.)

La Compagnie se forme en comité secret pour la délibération relative aux prix Gobert. (Voir le procès-verbal à la séance suivante.)

A la reprise de la séance publique, M. CH. LENORMANT rend compte, au nom de la Commission de numismatique, du résultat de ses délibérations sur le prix à décerner pour cette année. L'ouvrage qui se recommandait à l'attention de la Commission était : *La description générale des monnaies de la république romaine*, par M. Henri Cohen. Ce qui distingue surtout cette nouvelle publication, dit le savant rapporteur, c'est la belle exécution des planches, toutes gravées avec le plus grand soin par un artiste habile et sous la surveillance de l'auteur. Sous ce rapport, le travail de M. H. Cohen forme un contraste frappant avec celui de M. Riccio, qui n'a donné que des planches très-imparfaitement lithographiées par lui-même.

Il existe plusieurs recueils sur les monnaies de la république romaine. Celui de Morel était le meilleur qui eût paru jusqu'à présent pour la bonne exécution des types monétaires. Elle était bien supérieure à celle du travail de M. Riccio. M. Cohen l'emporte sur tous deux; mais malheureusement le texte ne répond pas à la perfection des planches, et l'on ne saurait s'empêcher de placer la restriction à côté de l'éloge, si l'on considère cette publication dans son ensemble. Il s'y rencontre des erreurs; il est vrai que personne n'est à l'abri de l'erreur dans une science aussi difficile; « mais c'est plutôt l'œuvre d'un amateur de numismatique que d'un savant.» Peu de points importants, encore obscurs, ont été éclaircis par l'auteur qui, d'autre part, déclare dans sa préface certaines difficultés de détails insolubles alors qu'elles ont été souvent aplanies avant lui. L'auteur d'un recueil comme celui de M. H. Cohen ne *fait* pas la science, il n'a guère qu'à enregistrer avec exactitude les résultats des travaux accomplis par les maîtres. C'est ce qu'il n'a pas toujours su faire. En Italie, deux hommes ont surtout fait faire d'immenses progrès depuis trente ans à la science numismatique : Bartolommeo Borghesi, de Saint-Marin [1], et Cavedoni, de Modène. Les études du premier

[1] Quoique le nom de Borghesi ne soit pas nouveau pour nos lecteurs, peut-être n'est-il pas inutile de dire ici quelques mots des travaux d'un homme qui jouit d'une si grande autorité auprès des savants de tous les

n'ont jamais été réunies en un corps d'ouvrage. Elles sont éparses et quelquefois très-difficiles à trouver aujourd'hui, publiées dans différents recueils, sous forme de lettres et d'articles. Le *Giornale arcadico* en fournit un grand nombre. Il en est de même des travaux de M. Cavedoni. Ce sont les résultats des savantes recherches de ces deux hommes éminents que M. Riccio avait surtout consignés dans son travail analytique. La Commission aurait souhaité que M. Cohen eût au moins reproduit en français ce que M. Riccio avait donné en italien. On pouvait espérer d'autre part que la confusion fâcheuse qui règne dans tous les travaux publiés jusqu'à ce jour entre les monnaies frappées à Rome et celles qui l'ont été dans les provinces fût enfin dissipée. Cette distinction n'est pas faite dans l'ouvrage soumis au jugement de l'Académie. En conséquence, la Commission est d'avis de réserver pour cette année le prix

pays et qui cependant est à peine connu du public en France. Bartolommeo Borghesi est né dans la bourgade de Savignano et, depuis bien des années, habite Saint-Marin, où il s'est réfugié autrefois pour se soustraire aux poursuites pontificales. Sur le sommet de cet âpre rocher de l'Apennin, il s'est livré pendant plus de trente années, sans distraction, à l'étude de l'antiquité romaine. Ses productions, éparses dans divers recueils, ont fait proclamer depuis longtemps Borghesi comme l'arbitre suprême de l'épigraphie latine. Des hommes tels que de Rossi, Mommsen, Henzen, Léon Renier, Egger, Noël des Vergers le considèrent comme un maître et comme un juge, et l'on peut dire que de Saint-Marin, de ce lieu presque inaccessible, il dirige la science européenne, comme saint Jérôme dirigeait l'Eglise de sa retraite de Judée. Il a consacré sa vie à son grand ouvrage sur les fastes consulaires, dont nous avons vu chez lui, cette année, les volumineux manuscrits qui ne seront publiés qu'après sa mort. Il n'a paru de lui que des lettres ou des articles détachés dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, dans le *Giornale arcadico*, dans le *Saggiatore* (Rome), dans l'*Archéologie historique d'Italie* (Florence), dans les Mémoires *dell' Academia Ercolanese* (Naples), etc. Borghesi a porté la lumière sur tous les points qu'il a touchés. De tous ceux qui l'ont consulté, personne qui ne l'ait fait avec fruit. Les savants de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, qui vont faire le pèlerinage scientifique de Saint-Marin, sont frappés de trouver chez ce vieillard l'heureuse réunion d'une surprenante vivacité d'esprit, d'une merveilleuse pénétration et d'un savoir qui dépasse de beaucoup celui de Marini.

de numismatique, et de décerner à M. Cohen une *mention très-honorable.*

M. DE LONGPÉRIER communique à la compagnie deux lettres écrites d'Italie, par M. Noël des Vergers, correspondant. Elles ont trait, l'une et l'autre, aux fouilles accomplies en ce moment à Vulci par le savant archéologue et par M. Alessandro François.

Dans sa première lettre, M. des Vergers rappelle la sensation que fit dans le monde savant la découverte des deux mille vases peints de Vulci, en 1828. On se demanda alors ce qu'était cette ancienne ville étrusque des *Vulcentes.* Holstenius avait autrefois conjecturé avec raison que la plaine de Vulci représentait l'emplacement de la cité principale de ce peuple mentionné par les géographes anciens et sur un fragment des fastes consulaires conservé au Capitole, lequel nous apprend que les *Vulcentes* étaient alliés de *Vulsinii*, l'an 473 de Rome. Or, Pline parle de la perfection à laquelle l'art était parvenu chez les habitants de *Vulsinii.* Des fouilles récentes ont confirmé le passage de Pline. Les vases très-remarquables qui y ont été trouvés sont au Vatican. Les fouilles faites à Vulci prouvent que l'art n'était pas inférieur dans cette cité à ce qu'il était chez *son alliée.* Vulci n'est pas mentionnée dans la liste des douze grandes cités étrusques de la confédération, mais il ne serait pas impossible qu'elle eût pris la place laissée vacante par la chute de *Veii* ou de *Falerii*; car, sur un monument trouvé à Vulci même, on voit le nom des *Vulcentes* figurer parmi ceux des cités confédérées. Vulci devint ville romaine et fut même florissante jusqu'à la fin de l'empire, comme semble en témoigner une inscription du quatrième siècle, découverte en 1835; on y trouva aussi des médailles de Constantin, de Valentinien, de Gratien et des monuments chrétiens. Une bulle du pape saint Grégoire le Grand mentionne Vulci; puis, à partir de cette époque, plus rien.

M. le duc Torlonia, qui a succédé à M. le prince de Canino dans la possession du domaine de Vulci, a accordé à M. Noël des Vergers l'autorisation de poursuivre les fouilles qui avaient

été abandonnées depuis longtemps. M. A. François les avait commencées seul l'an dernier. Il fit continuer l'exploration souterraine du fameux *tumulus*, qui n'a pas moins de 200 mètres de circonférence, sur 15 ou 18 de hauteur au-dessus du sol environnant. La tradition s'était conservée, parmi les pâtres du pays, que ce monument renfermait des richesses considérables; on connaissait déjà la galerie qui conduisait à la *cella* principale, mais on n'avait pu pénétrer dans l'intérieur de cette *cella*. Les travaux de MM. des Vergers et François débutèrent d'une manière brillante. Ils découvrirent l'entrée de la *cella* et y trouvèrent des tombeaux, des peintures, et des vases très-curieux. M. des Vergers donne la description et l'explication des plus remarquables. Les sujets qu'ils représentent ont tous plus ou moins de rapport avec la mythologie grecque.

Dans sa seconde lettre, M. des Vergers entre dans des détails très-intéressants sur la découverte qu'il vient de faire d'un des plus riches tombeaux de l'Etrurie, et du plus important de tous ceux de Vulci. C'est une véritable nécropole, dont M. François a trouvé l'entrée à une grande profondeur. Elle est composée de douze chambres, dont dix sont déjà fouillées. Les travaux ne pourront être achevés cette année, à cause des chaleurs qui rendent le séjour de cette partie de l'Etrurie très-malsain pendant l'été. Deux de ces chambres renferment quatorze tombeaux de guerriers : on y a trouvé des épées, des fers de lance, des colliers d'or, des anneaux et des pierres du travail le plus fin. On pénétra ensuite dans une chambre de 20 pieds de long, toute couverte de peintures remarquables, tant pour le modelé que pour la lumière et les ombres. Elles ne sont pas inférieures aux plus belles productions de l'art grec, dont elles attestent l'influence. Mais on ne peut se tromper sur leur origine, car les inscriptions sont étrusques. Les sujets représentés rappellent différents épisodes de la guerre de Troie. Sur la frise sont représentés des groupes d'animaux sauvages. Dans les cryptes latérales sont des sarcophages très-simples en pierre, mais on y a découvert de très-beaux vases peints.

Il résulte donc de ces fouilles : 1° un très-grand nombre d'objets précieux ; 2° la connaissance plus complète du système des nécropoles étrusques qui sont beaucoup plus profondément enfouies dans la terre qu'on ne l'avait cru d'abord ; — observation qui peut guider à l'avenir pour les nouvelles recherches qu'on pourrait faire dans le sol de l'ancienne Etrurie.

M. Texier continue et achève la lecture de son Mémoire. (Voir la séance du 15.)

Séance du 29.

Le discours prononcé par M. Le Bas, vice-président de l'Académie, sur la tombe de M. Dureau de la Malle, est distribué à tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 22, lu par M. Naudet, secrétaire perpétuel, renferme le passage suivant, relatif à la délibération secrète de l'Académie : « La Commission du prix Gobert, dont M. de Cherrier est rapporteur, a proposé à l'unanimité de maintenir M. Hauréau dans la possession du premier prix pour son XIVe volume du *Gallia christiana* ; et, à la majorité de cinq voix, de décerner le deuxième prix à M. Digot pour son *Histoire de Lorraine*. »

La Compagnie passe au vote sur les deux prix.

Le premier prix est décerné à M. Hauréau, par 25 suffrages sur 29 ;

Le second à M. Digot, par 26 suffrages sur 36.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons :

Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne : Philosophie et histoire ; — Procès-verbaux des séances ; — Archives pour la connaissance des documents relatifs à l'histoire d'Autriche, XVIe vol.; — *Sources de l'histoire d'Autriche*, XIe vol. 1856.

Lettre de M. Hucher *à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise*, brochure in-8.

Bibliothèque de l'Ecole des chartres, mars et avril 1857.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 25.

Annales de la propagation de la foi, n° 172.

M. Paulin PARIS fait hommage à la Compagnie, de la part de M. le comte H. de la Ferrière-Percy, lauréat de l'Institut, de l'ouvrage intitulé *Etude sur une famille normande : Les Laboderie*, broch. in-8.

Le même membre offre un ouvrage de M. Alfred de Terrebasse. Cette brochure renferme un travail intitulé : *Epitaphe de Fœdula, conservée au musée de Vienne en Dauphiné.*

M. de Terrebasse, dit M. Paulin Paris, s'est beaucoup occupé d'antiquités romaines, et a travaillé, pour ce qui concerne la ville de Vienne, à enrichir le recueil de M. Léon Renier sur les inscriptions de la Gaule.

M. GARCIN DE TASSY offre de la part de l'auteur, M. C.-A. Holmboe, une brochure intitulée : *Traces du Buddhisme en Norwége, avant l'introduction du christianisme.* Paris, 1857.

M. DE LABORDE fait hommage à l'Académie, de la part de M. J.-L.-A. Huilliard-Bréholles, du tome V (1re partie) de l'ouvrage intitulé : *Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus ; accedunt epistolæ Paparum et documenta varia* (auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes), et, après avoir fait un éloge sans restriction de cette importante publication, M. de Laborde annonce qu'il sera complété par deux autres volumes, probablement suivis d'un supplément.

M. VINCENT lit en communication, et comme complément au Mémoire dont nous avons rendu compte (séance du 15), une courte notice sur Proclus et sur l'autorité qu'il convient de lui attribuer. L'honorable membre ne le considère pas ici comme philosophe. Il a été apprécié sous ce rapport par MM. Cousin, Henri Martin, Jules Simon et Berger, mais c'est comme géomètre et comme commentateur d'Euclide qu'il ne paraît pas à M. Vincent avoir été sainement jugé. Son biographe Marinus et l'auteur de l'article de la *Biographie universelle* ne lui ont pas rendu justice. Dans ce dernier travail, Proclus est considéré comme un thaumaturge, un insensé ; on lui reproche une prétention étrange aux miracles. Ce reproche n'est

nullement fondé. M. Vincent déclare que, quant à lui, il n'a jamais pu lire la vie de Proclus sans se sentir pénétré de vénération pour sa personne et pour son caractère. Quant à son autorité comme commentateur, elle lui semble incontestable, et l'honorable membre conclut en disant que le commentaire de Proclus sur Euclide devrait être le guide indispensable de tout professeur de mathématiques consciencieux.

M. Jomard lit en communication un Mémoire intitulé : *Remarques sur l'écriture libyque et les différents spécimens de cet alphabet.* Il s'agit surtout dans ce mémoire de l'écriture dite *tifinaght*, en usage chez les *Touâregs* et d'autres peuples de l'Afrique septentrionale. Dans la première partie de son travail, l'auteur donne l'historique de la découverte des caractères dont le *fac-simile* a été déposé sur le bureau de l'Académie à l'une des dernières séances. M. Jomard rappelle à cette occasion le travail publié par M. de Saulcy dans le *Journal asiatique*, les utiles documents rapportés par le docteur Barth, le vœu exprimé par l'Académie que les inscriptions relatives à la langue des Berbères fussent recueillies, et enfin la circonstance qui lui a procuré ces trois planches de caractères *tifinaght*. Passant ensuite à l'examen des signes, le savant membre constate que c'est une langue phonétique, alphabétique, en usage depuis les temps les plus reculés et que quatorze caractères environ de l'alphabet des *Touâregs* présentent des rapports remarquables avec les lettres hébraïques.

M. Egger lit une note sur deux monuments, l'un romain, l'autre grec, tous deux relatifs à la métrologie. Ces deux monuments sont : 1° un *ponderarium* trouvé à Pompéi en 1816, et qui contient les étalons de mesures pour liquides et matières sèches en usage sur les marchés de cette ville au siècle d'Auguste ; 2° un monument analogue trouvé récemment à Onschak, en Phrygie, par le docteur Wagner, et qui offre les étalons de sept mesures du même genre, et, de plus, celui d'une mesure de longueur : le pied phrygien, selon toute apparence. M. Boeckh ne paraissait pas connaître le premier lorsqu'il publia ses recherches métrologiques, et M. le docteur

Wagner ne l'a pas rapproché de celui qu'il a découvert. En les comparant entre eux, M. Egger fait ressortir l'importance des renseignements historiques qu'ils nous offrent, il essaye d'en tirer une explication nouvelle de l'inscription grecque gravée sur le ponderarium d'Onschak.

M. François Lenormant continue la lecture de son Mémoire communiqué sur *Alise*.

MOIS DE JUIN.

Séance du 5.

M. Guigniaut qui occupe, au commencement de la séance, le fauteuil de secrétaire perpétuel, indique, parmi les ouvrages offerts, l'*Etude sur la grammaire védique: Pratiçakhya du Rig-Veda*, par M. Adolphe Regnier; Paris, 1857, in-8 ; et il appelle l'attention de la Compagnie sur cette savante publication de l'un de ses membres. Ce volume est composé d'extraits du *Journal asiatique*.

Ont été également déposés sur le bureau :

La 9e livraison du tome Ier des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier;

Aperçu d'un voyage dans les États de San-Salvador [1] *et de Guatemala*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg (extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, avril et mai);

Le tome V (1re série) des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres* ; 1857; comprenant trois Mémoires :

1° *Études relatives à l'état politique et religieux des Iles Britanniques, au moment de l'invasion saxonne*, par M. Varin ;

2° *Observations sur la chronique de Cousinot*, par M. Vallet de Viriville ;

[1] C'est par erreur que l'on dit communément l'Etat de San-Salvador : on doit dire l'*État du Salvador* et la ville de San-Salvador. Cette ville a été détruite, comme on sait, par un tremblement de terre, en 1853.

3° *Souvenirs d'une excursion d'Athènes en Arcadie*; par M. Rangabé; accompagné de planches.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Fauche, auteur d'une traduction du Ramayana, et élève de Burnouf. Il rappelle ses titres à l'attention de l'Académie, et pose sa candidature pour la succession au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Dureau de La Malle.

M. LE CLERC, rapporteur de la Commission du concours sur la question des *Narrations fabuleuses dans l'antiquité*, rend compte de l'examen du travail envoyé et de la délibération qui s'en est suivie.

L'unique Mémoire soumis au jugement de la Commission porte cette épigraphe : *Fabulæ aut tantum conciliandæ auribus voluptatis, aut ad hortationis quoque in bonam frugem gratia repertæ sunt.* (Macrob., *In Somn. Scip.*, 1, 2.)

Il ne s'agissait pas, dit le savant rapporteur, de récits de pur agrément, d'œuvres d'imagination, du genre que l'on appelle *roman* chez les modernes; mais d'une sorte d'ouvrages mixtes où la vérité s'allie à la fiction, soit que, dans un cadre et sous des noms historiques, ou dans une histoire imaginaire, on développât une idée politique et morale comme dans la *Cyropédie* de Xénophon, ou dans l'*Atlantide* de Platon, soit que la fable se mêlât à l'histoire, en faisant prédominer ses fantaisies ou des légendes populaires, comme dans les romans de la guerre de Troie, d'Alexandre, etc., qui ressemblent plus à ceux de notre moyen âge français.

L'auteur du Mémoire a étudié consciencieusement et avec intelligence le sujet; mais, après avoir réuni les éléments de sa composition, en avoir habilement apprécié plusieurs, le temps lui a manqué probablement pour la mise en œuvre.

Le savant rapporteur signale plusieurs faits et plusieurs idées qui ont échappé à l'auteur de ce Mémoire, et conclut à peu près en ces termes : « La Commission propose de ne pas décerner le prix cette année, espérant que ce prix pourra être mérité, ou par le même ouvrage, plus complétement développé et plus satisfaisant pour la rédaction, ou par d'autres Mémoi-

res sur cette question importante. Elle demande la prorogation du concours. »

L'Académie, adoptant la proposition, fixe le terme du concours au 1er janvier 1859.

M. Vincent donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée d'Espagne par M. Carvalho, sur les découvertes faites à Tarragone et à Tortose, et met sous les yeux de l'Académie les dessins et les *fac-simile* qui accompagnent cette lettre. Le savant membre se demande d'abord si ces dessins ont bien un caractère d'authenticité suffisant pour les recommander à l'attention de la Compagnie. La lettre de M. Carvalho renferme une description de ces dessins, et le récit des circonstances qui auraient accompagné la découverte faite pendant le mois de mars de l'année 1850. Ces monuments sont décrits dans la brochure de M. Hernandez, jointe à l'envoi. Les sujets représentés feraient allusion à une expédition des Égyptiens en Espagne ; on y voit aussi figurer Hercule séparant l'Europe de l'Afrique. M. Carvalho mentionne encore des médailles romaines dont quelques-unes sont très-rares et seraient même inédites ; elles appartiennent à la collection de M. Aloys-Heiss. Parmi les objets découverts sont des inscriptions en latin et en arabe du onzième siècle, des caractères ibériques, une inscription trilingue, etc.

M. Lenormant déclare que la simple inspection des dessins communiqués à M. Carvalho, par M. Hernandez, révèle une évidente falsification.

M. de Longpérier explique le procédé employé dans la disposition de la mosaïque dont les dessins sont déposés sur le bureau, et prouve que ce procédé n'a rien d'antique. Quant aux sujets représentés, ils offrent un mélange bizarre et maladroit de figures grecques, égyptiennes et modernes.

Ce n'est pas la première fois qu'il est question de ces monuments. L'Académie de Madrid s'est prononcée sans hésiter sur le peu de confiance qu'il convient d'accorder à cette prétendue découverte.

M. Vincent se porte garant, du moins, de la bonne foi de

son correspondant, M. Carvalho, et croit que l'Académie ne saurait méconnaître qu'une partie des inscriptions et des dessins de médailles envoyés par lui est authentique et intéressante.

M. Lenormant déclare que les médailles sont vraies, mais il ajoute qu'elles sont connues et qu'elles ont été publiées par M. de La Marmora.

M. de Longpérier dit que ces monuments ont déjà été publiés à Berlin.

M. Egger demande que l'Académie ait égard au zèle de M. Carvalho, ancien élève de l'Ecole polytechnique de Paris, aujourd'hui ingénieur des mines, et qui a employé une partie de ses loisirs, en Espagne, à recueillir ces documents, qu'il a jugés dignes de l'attention de la Compagnie. M. Carvalho est un homme parfaitement honorable, dont le caractère est au-dessus de tout soupçon et dont la bonne foi a été surprise par les archéologues espagnols.

M. Lenormant croit que l'inscription arabe du onzième siècle est très-authentique. La photographie est sous les yeux de la Compagnie.

M. Reinaud la reconnaît pour vraie, mais il pense qu'elle a été publiée dans le Recueil de Condé.

M. Lenormant dit qu'il est temps de faire justice de semblables envois, et que des dessins de monuments aussi absurdes, aussi impossibles, ne méritant pas d'occuper plus longtemps l'Académie, il convient de passer à l'ordre du jour.

M. Guigniaut adhère à cette proposition, et ajoute que l'on doit se montrer assez sévère à l'égard de pareilles falsifications, pour que leurs auteurs ne soient pas tentés d'y revenir.

M. Le Bas, président, pense qu'il est juste, toutefois, d'adresser des remercîments à M. Carvalho, pour l'envoi de l'inscription arabe.

M. Reinaud répète qu'elle est déjà connue[1].

[1] M. de Longpérier a parcouru, à la fin de la séance, le Recueil de Condé, et n'y a pas vu figurer cette inscription.

M. Laboulaye propose, pour clore ce débat, de remercier M. Carvalho de ses bonnes intentions, et de l'avertir officieusement de se mettre en garde à l'avenir contre de pareilles communications.

M. François Lenormant achève la lecture de son Mémoire sur *Alise*. Voici la substance de ce travail.

Fragments d'une excursion archéologique dans le sud-est de la France (Alise).

Une discussion toute récente venait de remettre en question l'emplacement de l'*Alesia* des *Commentaires* de César, qu'on croyait fixé par les travaux de d'Anville et de l'abbé Belley, lorsque M. François Lenormant et M. Charles Lenormant, son père, firent leur exploration à Alise-Sainte-Reine, le 31 août 1856. Ce n'est pas que la discussion eût ébranlé la conviction du savant conservateur du cabinet des médailles, qui s'était prononcé d'une manière très-nette contre la nouvelle opinion dans le sein de cette Académie; mais il désirait donner plus de force encore à sa conviction en l'appuyant sur de nouveaux témoignages. Certaines particularités du texte de César ne lui paraissaient pas avoir été expliquées d'une manière satisfaisante; enfin il voulait examiner les vestiges antiques du mont Auxois, et, s'il était possible, reconnaître des débris de monuments gaulois, car c'est là ce qui importe. Il faut prouver qu'il a existé en cet endroit non une cité romaine, mais une ville gauloise. On ne parlait que très-vaguement des monnaies celtiques qui avaient été trouvées sur le plateau. L'ample moisson que, quatre années auparavant, MM. Lenormant avaient faite à Gergovia leur donnait l'espoir d'être aussi heureux à Sainte-Reine. Ils pouvaient comparer les débris conservés dans les deux localités, et tirer de cette comparaison même des arguments plus décisifs.

Les deux voyageurs prirent pour guide un paysan antiquaire, bien connu dans tout le pays sous le nom de *père Calabre*, et qui possède chez lui une curieuse collection d'objets

trouvés sur le mont Auxois, dont il est le principal propriétaire. Il a pris une part active aux fouilles exécutées en 1836 et en 1839, sous la direction de feu M. Maillard de Chambure. Parmi les monuments accumulés dans la cour de Calabre figurent deux plaques de marbre portant des débris d'inscriptions inédites; on lit sur la première les caractères suivants :

BL.OD.
ERITA.S
· STR

Elle est trop mutilée pour qu'on puisse en hasarder la restitution.

Sur la seconde on lit :

ORDO
CIVITA
ET OMNES
OMNIB.AR.

Sur ce fragment de dédicace honorifique, la mention du sénat de la cité, ORDO... CIVITAtis, est très-curieuse : *Alesia* est désignée par César sous le nom d'*oppidum*; mais d'autres textes lui donnent le nom de *civitas*[1].

On voit encore dans la cour de Calabre une tête colossale en calcaire à gryphées noirâtre. « Le travail, dit M. F. Lenormant, en est tout à fait barbare et présente la plus grande analogie avec celui des bas-reliefs trouvés sur la montagne d'Entremont, près d'Aix, et qu'on a attribués, avec toute raison, aux Salyes. C'est indubitablement un des rares morceaux qu'on possède de la sculpture gauloise. En parcourant, quelques heures après, le plateau du mont Auxois, j'ai ramassé sur le sol une tête à longs cheveux, en pierre blanche, abso-

[1] *Bell. Gall.*, VII, 68 : « ... Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum. » Cf. Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 17. — Diod. Sic., V. 24 : « πόλις Ἀλησία; » Strab., IV, p. 191 : « Ἀλεξία πόλις Μανδουβίων. » Le mot latin *civitas* n'est mentionné que dans les textes chrétiens.

lument du même style, qui est déposée au cabinet des médailles. »

Les objets romains sont nombreux dans la collection de Calabre ; mais on y voit aussi des haches et des marteaux en silex, des hachettes de bronze, des poteries noires et grossières, telles qu'on en trouve dans tous les *oppida* celtiques, une curieuse balance en bronze dont les ornements et le travail dénotent un art tout à fait indigène et différent de celui des Romains. « Le fléau est terminé par une figure de lion, symbole qui semble avoir été celui de la puissance des Arvernes. »

Les médailles présentent un bien plus grand intérêt. On voit chez Calabre une quantité considérable de pièces gauloises, au type du cavalier, des médailles d'argent, que MM. de Saulcy et de La Saussaye donnent aux *Leuci* et à *Solimariaca*, la monnaie d'argent des Arvernes à la légende VIIPOTALOS et le denier de Dumnorix. Tous ces types sont connus et figurent dans l'ouvrage de Duchalais. Mais trois médailles de bronze, inédites, dont deux sont des monnaies arvernes, ont surtout paru à M. Lenormant dignes d'être remarquées. Sur l'une des pièces arvernes, toutes deux anépigraphes, figure une tête imberbe à cheveux frisés, dans laquelle il croit reconnaître le Mercure arverne ; au revers, on voit le cheval libre des monnaies de Vercingetorix. La seconde pièce est d'un type tout nouveau et représente, au droit, la tête à longs cheveux de l'Apollon Belenus ; au revers, le lion courant. Enfin, la troisième pièce trouvée sur le mont Auxois représente au droit une tête de face ; au revers, l'aigle éployé avec ce mot très-lisible en exergue : ALESIIA. M. Lenormant remarque que ce signe II ne représente pas deux *i* comme on pourrait le croire, mais que c'est l'ancien E italique, et qu'il faut lire ALESEA. L'*e* figuré par deux barres verticales, comme le π majuscule des Grecs, se rencontre dans la grande inscription trouvée sur le mont Auxois, en 1839, qui porte ALISIIA[1].

[1] M. Fr. Lenormant cite, en note, quelques exemples de l'emploi de la lettre II pour exprimer un E dans la Gaule, et il renvoie à ceux que M. de

« Il me reste encore à signaler, dit M. Lenormant, un genre d'objets très-curieux. Ce sont des tiges en fer d'environ 30 centimètres de long, amincies et aiguisées par les deux bouts, et dont la section est un carré d'un centimètre de côté dans la partie la plus forte. On trouve ces tiges de fer en grande quantité à une certaine distance dans la plaine de Laumes. Elles n'ont pu appartenir qu'à des chausse-trapes, et nous n'hésitons pas plus que M. de Coynart à y reconnaître des débris de celles dont César avait semé les approches de ses ouvrages de circonvallation en avant des abatis et des trous de loup qu'il avait également établis pour couvrir ses ouvrages[1]. »

Après avoir examiné ces objets dans la collection de Calabre, et après avoir acquis la certitude qu'ils provenaient en partie d'une cité gauloise, MM. Ch. et Fr. Lenormant explorèrent le plateau du mont Auxois. Ils reconnurent dans la partie occidentale, dite *la Pointe*, des rochers ou fortifications naturelles portant la trace visible du travail de l'homme. Ils sont taillés en forme de bastions. M. Fr. Lenormant fait ensuite connaître sommairement les caractères généraux des enceintes celtiques. Les Gaulois choisissaient pour y établir leurs *oppida* des sommets isolés, escarpés et ne présentant d'accès faciles que par un ou deux côtés tout au plus, comme à Gergovia, au mont Auxois, au mont Beuvray. Les *oppida* de moindre importance

Longpérier a donnés. — Ce caractère II est archaïque en effet, mais il n'a plus guère été usité que pour figurer un E dans l'écriture cursive. Il se trouve exceptionnellement employé dans l'écriture monumentale. La lettre E n'est jamais figurée autrement que par ce signe dans la belle inscription cursive trouvée en 1852 sur la voie Latine, et sur laquelle M. de Rossi a fait, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome, un des plus remarquables travaux dont puisse s'honorer l'épigraphie.

[1] Cæs., VII, 73 : « Ante hæc taleæ pedem longæ, ferreis hamis infixis, totæ « in terram infodiebantur; mediocribusque intermissis spatiis, omnibus locis « disserebantur, quos *stimulos* nominabant. » — Sans suspecter la bonne foi du *père* Calabre, quant à la provenance des objets qu'il offre aux visiteurs comme ayant été trouvés sur le mont Auxois, il n'est peut-être pas inutile de dire qu'il fait le commerce des antiquités, et qu'en ayant vendu un certain nombre, il a pu aussi faire des échanges.

se trouvaient sur une espèce de promontoire escarpé entre deux vallées, et accessibles par un seul point, comme cela avait lieu pour l'*oppidum* des Nerviens, pour *Uxellodunum*, pour l'*oppidum* de *Fains*, près de Bar-le-Duc, pour celui de la côte des Alleux, au-dessus d'Avallon. On peut citer encore le *Calidu*, au-dessus de Caudebec, et l'enceinte de Sandouville, chez les Calètes; le camp du Vigneron, au-dessus de Brionne (frontière des Lexoviens, des Eburovices et des Calètes); l'enceinte qui domine le village de Changé, près Maintenon, chez les Carnutes; le Castelet, au-dessus du village de l'Etoile, et le camp de César à Tirancourt, chez les Ambieni; l'enceinte de Conliége, en Séquanie; le Vié-Laon; le camp de César au-dessus de Périgueux. Quelquefois l'*oppidum* était dans la vallée; mais alors c'était le plus souvent une île dans un grand fleuve comme Lutèce, ou un sol artificiel au milieu des marais qui en défendaient l'accès, comme Marsal dans le département de la Meurthe. Certains *oppida* cependant étaient dans la plaine, sans moyen naturel de défense, comme les cités des Eburovices, des Lexoviens et des Viducasses.

Il est une autre disposition qui ne se trouve pas partout, mais qui dénote assurément une origine gauloise : c'est l'existence d'une seconde enceinte séparée de la première, et formant un lieu de retraite où les plus braves pouvaient prolonger la défense après la prise de l'*oppidum*. Quelquefois la place est divisée en deux parties égales, pouvant se prêter l'une à l'autre une défense indépendante, comme dans l'*oppidum* de Bière, près d'Argentan; mais le plus souvent cette seconde enceinte présente le caractère d'un lieu de retraite fortifié, comme à Sandouville et au Castelet de l'Etoile. Il est naturellement situé sur le point le plus escarpé.

Le plateau du mont Auxois présente tous les caractères d'une cité gauloise. Le *réduit* ou lieu de retraite est bien indiqué vers *la Pointe*, à l'ouest. C'est la partie de la ville que César désigne sous le nom d'*arx* : « Vercingetorix ex arce « Alesiæ suos conspicatus. » L'accès du plateau n'est facile que d'un côté : à l'orient, où la pente très-adoucie relie cette mon-

tagne au mont Plévenel. Partout ailleurs, le sommet présente une défense naturelle. La colline est bordée aux deux tiers de sa hauteur par une ceinture de rochers qui la rend inaccessible sur presque tout le développement de ce rempart. Partout où ces défenses naturelles n'étaient pas assez escarpées, la main de l'homme les a taillées à pic. Sur le côté septentrional, la montagne était bordée par une de ces murailles gauloises *terrassées*, construites de blocs de pierre entremêlés de bois, telles que les décrit César au livre VII, chap. XXIII. En 1704, on découvrit, presque à l'extrémité orientale du plateau, les assises d'une porte dont le seuil était garni de larges bandes de fer. Elle peut dater de l'époque romaine, mais l'emplacement de l'enceinte moderne devait correspondre à celui de la muraille gauloise. C'était la principale entrée de la ville, c'est par là que passait la voie antique qui venait d'Autun. Elle sortait à l'autre extrémité du plateau, se dirigeant vers Auxerre. Cette seconde entrée était au-dessus de l'église de Sainte-Reine. Au nord-ouest était une autre porte ou plutôt une poterne, permettant à la garnison de faire des sorties, disposition dont on trouve des exemples à Cordes et à Gergovia. Une rampe étroite descend de cette poterne le long du flanc de la montagne. Elle était protégée dans sa partie supérieure par un *vallum*, dont on reconnaît encore les traces, et qui dérobait à la vue des ennemis la marche des troupes qui descendaient d'*Alesia*.

Alesia était déjà détruite au temps de Charlemagne, comme en témoigne ce passage du moine Herric :

> Nunc restant veteris tantum vestigia castri;

et cependant le dernier coup n'a dû être porté à cette ville ancienne qu'au neuvième siècle, lors de la translation des reliques de Sainte-Reine à l'abbaye de Flavigny.

M. Fr. Lenormant passe ensuite à la description des différents monuments, pour la plupart romains, qui proviennent des fouilles du mont Auxois : il reproduit les inscriptions déjà publiées, et principalement l'inscription celtique, inexpliquée, où se trouve mentionné le nom d'*Alisca*. On y voit le mot

IEVRV qui figure aussi sur la queue d'une casserole de bronze étamé de la fabrique d'Alesia. Voici ce qu'on lit sur cette casserole :

DOIROS.SEGOMARI
IEVRV.ALISANV [1].

On trouve sur le plateau un endroit appelé le *Champ maréchal*, à cause des innombrables débris d'instruments qu'on y découvre tous les jours. « C'est là que semble avoir été concentrée cette industrie d'étamage et de plaqué qui a rendu si célèbres les ouvriers d'*Alesia* [2]. » La plupart de ces monuments ont été trouvés dans les fouilles de 1839, faites par M. Maillard de Chambure ; mais M. Lenormant croit que de nouvelles fouilles bien dirigées mettraient à nu bien d'autres édifices, et donneraient lieu à des découvertes du plus haut intérêt.

Dans toute l'étendue du plateau, il y a constamment deux étages de décombres superposés. Au-dessous des débris romains se trouve une épaisse couche de cendres dans laquelle on trouve des fragments de poterie et des médailles gauloises. La ville celtique d'Alesia a été brûlée ; mais, quoi qu'en ait dit Florus, on ne peut attribuer cette destruction à César puisqu'on trouve dans la couche de cendres inférieures des médailles des premiers empereurs romains jusqu'à Antonin ; tandis que, dans la couche supérieure, elles commencent à Marc Aurèle. Ce serait donc vers le milieu du deuxième siècle qu'il faudrait placer l'incendie d'*Alesia* [3].

L'auteur du Mémoire passe ensuite à l'examen du pays environnant, qui lui paraît conforme de point en point à la

[1] M. Ch. Lenormant croit que ce mot IEVRV équivaut au latin *fecit*.

[2] Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 17 : « Album (stannum) incoquitur æreis operibus Galliarum invento, ita ut vix discerni queat ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde et argentum incoquere simili modo cœpere equorum maxime ornamentis, jumentorumque jugis in Alexia oppido : quo reliqua Gallia gloriabatur. » Peut-être est-ce une autre ville.

[3] Pour cette partie de son Mémoire, M. Fr. Lenormant se contente de citer le rapport de M. Maillard de Chambure, dans lequel ces faits sont exposés. On ne pourrait les contrôler qu'en pratiquant de nouvelles fouilles.

description de César : 1° isolement et escarpement du mont Auxois; 2° les deux rivières qui coulent au pied [1]; 3° la plaine de trois milles romains environ située à l'ouest [2]; 4° l'élévation à peu près égale de toutes les collines qui environnent le mont Auxois [3]. Il reproduit ensuite la description détaillée donnée par M. de Coynart [4].

M. Lenormant constate que tous les points du récit de César s'accordent scrupuleusement avec l'aspect des lieux. Il suit la marche du proconsul depuis *Agendicum* (Sens), où s'était opérée sa jonction avec Labiénus. Mais il importe avant tout de fixer la position et l'étendue du territoire des Mandubiens, dont Alise était la capitale, point qui a été, dit-il, totalement négligé par tous ceux qui se sont occupés de la question. « On sait que la règle constante en Gaule est celle de l'identité des circonscriptions des anciens diocèses avec celles des cités gauloises [5]. » Mais la création de l'évêché de Dijon, enlevé à l'ancienne cité des Lingons, a fait subir des changements considérables aux divisions ecclésiastiques primitives de ce terri-

[1] Il en cite même trois : la Brenne, l'Ose et l'Oseron.

[2] Cette plaine n'a pas en réalité trois milles. C'est la vallée de la Brenne qui se prolonge jusqu'à celle de l'Armançon, laquelle se prolonge jusqu'à l'Yonne, puis jusqu'à la Seine, ainsi que l'a remarqué M. Quicherat. Mais il y a bien en effet, près d'Alise, un élargissement sensible aux confluents de la Brenne avec l'Ose et l'Oseron.

[3] M Lenormant donne en note la hauteur comparée des différents sommets : mont Auxois, 418 mètres; Rhéa, 386; plateau de Grésigny, 401; mont Plévenel, 405; Flavigny, 421; hauteurs de Mussy, 420.

[4] Le *Siége d'Alise*, p. 19-21; *Spectateur milit.*, du 15 février 1857.

[5] M. Fr. Lenormant nous a fait l'honneur de citer à l'Académie, à l'appui de cette opinion, le résultat de nos recherches récentes dans le duché de Parme sur la cité de *Veleia*. Il a rappelé que nous avions reconnu, sur une carte moderne du dix-septième siècle, dans les divisions du diocèse de Plaisance appelées *vicariati*, les circonscriptions que nous avions données par conjecture aux *pagi* de la cité de *Veleia* dans notre travail publié en 1854 sur les *Tables alimentaires*. Mais si c'est un fait démontré pour nous aujourd'hui que les vicariats des diocèses ont été calqués sur les *pagi* des cités anciennes, les preuves que nous avons entre les mains ne s'appliquent qu'aux cités romaines et nullement aux territoires des peuples gaulois.

toire. Heureusement la carte du diocèse, par Nicolas Sanson, est antérieure à ces changements. Sur cette carte on est frappé de la pointe que le diocèse d'Autun envoie dans le diocèse de Langres, au point d'embrasser les sources de la Seine. Cette espèce de pointe a toujours formé un *pagus* séparé : le *pagus Alisiensis*, le comté, plus tard bailliage d'Auxois, l'archidiaconat de Semur. « Pour nous, dit M. Fr. Lenormant, cette division représente le territoire des *Mandubii*, peuplade englobée dans la cité éduenne. »

La bataille livrée par Vercingetorix à César avant le siége aurait eu lieu, suivant M. Fr. Lenormant, qui s'en refère à M. de Coynart, sur les bords de l'Armançon.

L'auteur du Mémoire croit que la population d'*Alesia* ne pouvait être considérable. Les habitants d'une cité étaient dispersés dans la campagne, et en cas de guerre seulement ils se réfugiaient dans les *oppida*, qui étaient plutôt des lieux de campement que de véritables villes, servant, pendant la paix, de champs de foires et d'assemblées, et n'ayant comme population fixe qu'un certain nombre d'artisans, ce que rappelle assez bien la portion sédentaire et agglomérée des tribus arabes. Il suppose que la population d'*Alesia* ne devait guère s'élever au delà de 20,000 habitants.

M. Fr. Lenormant aborde ensuite la question de la place que devaient occuper les troupes de Vercingetorix et les habitants d'Alesia. Il suppose que 30,000 fantassins pouvaient trouver place dans la ville. Le versant oriental, extérieur à la ville, présente une superficie de 184 hectares. L'armée de Vercingetorix était composée de 80,000 hommes d'infanterie et de 10,000 cavaliers. Or, si l'on prend comme base de l'emplacement nécessaire pour le campement de chaque individu la quantité de terrain requis pour les hommes des légions romaines, surface qui serait de $14^{mq},38$ pour chaque fantassin et de 60 mètres carrés pour chaque cavalier (elle est aujourd'hui de $11^{mq},80$ seulement pour chaque soldat et de $49^{mq},20$ pour chaque cavalier), on aura pour l'infanterie, 50,000 hommes (30,000 étant campés dans l'enceinte de la

ville), 719,000 mètres carrés, et pour la cavalerie, 600,000 mètres carrés; total, 1,319,000 mètres carrés, c'est-à-dire 131 hectares 90 ares : restent 52 hectares et 10 ares de terrain libre. Il ne serait donc pas nécessaire d'étendre le camp de Vercingetorix dans la vallée, comme l'a fait M. de Coynart, pour placer l'armée gauloise [1].

M. Fr. Lenormant, dans la dernière partie de son Mémoire, fait la description des travaux de César et la narration du siége. Cette dernière partie, très-remarquablement présentée, n'offre pas de preuves nouvelles, et l'on peut avoir recours aux ouvrages déjà publiés sur cette matière pour se rendre compte des opérations du siége, considérées du moins dans leur ensemble. Mais il importe de remarquer : 1° que M. de Coynart a reconnu des vestiges des travaux de César; 2° que l'on a trouvé près du confluent de l'Ose avec la Brenne des ossements d'hommes, de chevaux et des débris d'armures : c'est en cet endroit qu'aurait eu lieu le combat de cavalerie; 3° que MM. Lenormant reconnurent, avant d'entrer à Flavigny, «des traces encore parfaitement accusées des travaux de l'armée romaine. Sur le versant du promontoire où s'élève la ville moderne, du côté du vallon de la Recluse, on voit des vestiges certains de déblais suivant une ligne qui devait couper le vallon; les roches qui soutiennent la partie supérieure présentent une brèche faite de main d'homme. Une brèche semblable correspond à celle-ci sur l'autre côté du promontoire. »

« La vue des lieux, dit M. Fr. Lenormant en terminant son Mémoire, avait affermi d'une manière indestructible notre conviction, et nous rapportions avec nous de nouvelles preuves de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec l'*Alesia* des *Commentaires* de César. Après notre exploration, le doute ne nous était plus possible : nous foulions le sol qui avait été le théâtre d'un des plus grands événements de l'histoire du monde. »

M. Huilliard-Bréholles commence, en communication, la lecture d'un Mémoire sur un *Projet de réforme religieuse de l'empereur Frédéric II*.

[1] Ces calculs et leurs résultats ne concordent pas avec ceux de M. Quicherat.

Séance du 12.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du ministre de l'instruction publique et des cultes qui annonce le dépôt des photographies représentant trois cents tablettes grammaticales, astronomiques et judiciaires de Sardanapale V, réunies à Londres. Ces photographies ont été rapportées par M. J. Oppert.

Plusieurs brochures de M. l'abbé Poquet sont envoyées au concours desantiquités de la France : une *Promenade archéologique dans les environs de Soissons*, et quatre autres opuscules.

Parmi les ouvrages offerts, nous signalerons un travail de M. Feys sur *l'Art poétique d'Horace considéré dans son ordonnance*. L'auteur demande par une lettre que son livre soit soumis au jugement de la Compagnie. Il la prie de vouloir bien désigner un de ses membres pour l'examiner.

M. Le Clerc dit que cette demande, étant contraire aux usages de l'Académie, ne saurait être prise en considération.

M. le Secrétaire perpétuel ajoute que l'objet de ce travail est de fixer, dans l'*Epître aux Pisons*, une division en trois sections distinctes.

M. Protat offre une brochure intitulée : *Recherches sur l'inscription du vieux Poitiers*, signification du mot IEVRV;

M. de Caumont, *Bulletin monumental*, n° 3, 1857 ;

M. L. Paris, *Cabinet historique*, mai 1857 ;

M. Aroux, *L'hérésie de Dante démontrée par Francesca de Rimini;* ouvrage dont il n'a pu lire que le commencement à l'Académie, dans l'une des séances précédentes.

M. J. Quicherat a fait déposer sur le bureau et distribuer à chacun des membres son travail intitulé : *l'Alesia de César rendue à la Franche-Comté.*

M. de Longpérier fait hommage, de la part de l'auteur, M. Barbet de Jouy, d'un ouvrage intitulé : *Mosaïques chrétiennes des basiliques et églises de Rome du quatrième au seizième siècle.*

« Ce travail, dit le savant antiquaire, est très-exact; on peut regretter qu'il ne renferme pas les dessins des mosaïques; mais cette description sera d'un grand secours pour ceux qui voudront étudier les monuments. »

M. LENORMANT offre un volume renfermant les *Œuvres complètes de Louis Papon*, ouvrage imprimé à Lyon avec un très-grand luxe par Louis Perrin, aux frais de M. de Yéméniz. Louis Papon est un poëte du seizième siècle (né en 1535). Il a imité Ronsard. Le manuscrit de Louis Papon est très-curieux. Il passait pour un des calligraphes les plus habiles du seizième siècle. Les plus importantes poésies du recueil sont : une lettre à M[lle] Pamphile, et un poëme dramatique rempli de très-curieuses allusions politiques et religieuses. Ce poëme fut représenté à Montbrison, dans la salle de la Diane des Etats du Forez, pour célébrer les victoires du duc de Guise à Vimory et à Auneau. Il y a enfin des devises sur lesquelles il a fourni d'intéressants renseignements. On a cru, par exemple, que l'S barré d'Henri IV était un signe faisant allusion à Gabrielle d'Estrées (S trait); mais cette barre, reliant les deux extrémités de l'S et en faisant un S fermé, exprimerait le sens de fermeté, en vieux français *fermesse*.

M. LENORMANT, rapporteur de la Commission pour la question mise au concours sur l'*Origine et* le *caractère de l'architecture byzantine*, s'exprime à peu près en ces termes : Deux Mémoires ont été envoyés au concours. L'auteur du Mémoire n° 1 ne paraît pas avoir étudié sérieusement la question. Il déclare lui-même que les documents lui manquent, et fait ainsi l'aveu de l'impossibilité où il s'est trouvé de présenter un travail satisfaisant sur cette matière.

L'auteur du Mémoire n° 2 connaît mieux les monuments de l'art que les textes littéraires. Il a étudié dans le pays même les monuments d'Athènes et de Constantinople, et, à ses observations personnelles, il a ajouté les renseignements que lui ont fournis les publications existantes et les communications faites par M. Texier. Les matériaux qu'il a réunis sont nombreux et lui ont permis d'avoir une connaissance assez sûre de la ma-

tière. La question de l'origine de l'art byzantin laisse encore beaucoup à désirer. Les textes grecs n'ont pas été cités dans l'original, mais dans des traductions quelquefois inexactes. La Commission, tout en tenant compte des recherches consciencieuses que ce Mémoire a dû coûter, ne croit pas pouvoir lui décerner le prix, et propose de remettre la question au concours.

M. le Rapporteur ajoute que la Commission a jugé à propos de bien faire connaître ses intentions et ses exigences en mettant cette question au concours, et il donne lecture d'une note assez étendue sur les conditions du problème à résoudre. En voici la substance :

Les concurrents doivent commencer par donner une définition de l'architecture byzantine. Si elle a un caractère qui lui soit propre, il faut l'établir nettement ; si l'on peut constater ce caractère, est-ce dans l'ensemble ou dans les détails qu'il faut le chercher ? Faut-il y reconnaître l'influence de l'art grec proprement dit ou de l'art oriental, et dans quelle mesure cette influence se fait-elle sentir ? Si l'on y remarque la prédominance de l'influence grecque, bien définir les signes distinctifs de l'architecture grecque et de l'architecture romaine. A quel signe reconnaîtra-t-on l'imitation de l'architecture musulmane ? N'a-t-elle pas été mal à propos confondue avec l'architecture byzantine? La Commission n'exige pas que les concurrents, nécessairement archéologues, soient à la fois artistes et philologues ; mais si c'est un philologue qui concourt, il devra citer les témoignages littéraires dans les textes originaux et les discuter ; si c'est plutôt un artiste, il devra donner des dessins dont l'absence a rendu difficile la lecture du Mémoire n° 2.

La Compagnie se livre à une discussion relative à la catégorie de travaux dans laquelle on devra choisir le sujet mis au concours pour le *prix annuel ordinaire de l'Académie* de 1859. Il est établi, après délibération, que cette année la question portera sur les antiquités orientales. La Commission nommée au scrutin secret pour désigner la question est composée de MM. Quatremère, Reinaud, Mohl et E. Renan.

Il est décidé que la question mise au concours pour le prix Bordin de 1859 portera sur l'antiquité classique. Les membres désignés pour composer la Commission qui proposera la question sont MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut et Egger.

M. Vincent, à propos de la communication qu'il a faite à la dernière séance de la lettre de M. Carvalho, directeur de la canalisation de l'Ebre, signale de nouveau, comme monuments très-curieux, parmi ceux dont les *fac-simile* ou les dessins ont été déposés : 1° une inscription trilingue, et 2° l'inscription arabe, qui est bien inédite.

M. Lenormant cède son tour de lecture à M. Beulé, qui donne communication à l'Académie d'un *Mémoire sur le Stéphanéphore d'Athènes*. Le surnom du Stéphanéphore seul était connu par une inscription (C. J. G., n° 123, p. 168). M. Boeckh avait supposé que ce héros, quel qu'il fût, avait un sanctuaire (ἡρῷον) auprès de la Monnaie (ἀργυροκοπεῖον), et que dans ce sanctuaire étaient déposés les étalons des poids monétaires.

M. Beulé trouve sur les monnaies d'Athènes la copie de la statue du Stéphanéphore, archaïque, nue, avec des proportions courtes et ramassées, un geste naïf, de la barbe; la main tient une couronne. Sur une autre série de tétradrachmes, la couronne, attribut du Stéphanéphore, reste seule. L'auteur a dans sa collection six exemplaires de cette série, qui lui permettent de rectifier les descriptions fautives de Goltzius, de Combe et d'Eckhel lui-même, dans son Catalogue du musée de Vienne.

M. Beulé établit par la comparaison des textes et des monuments figurés, notamment des vases peints, que ce Stéphanéphore est Thésée; Thésée, l'inventeur de la monnaie, selon les Athéniens, qui s'attribuaient, par des fictions mensongères, toutes les découvertes. A ce titre, Thésée présidait à la fabrication des monnaies et à l'intégrité des poids. Il tenait la couronne que lui avait donnée Amphitrite, couronne d'or et de pierres précieuses, symbole des richesses acquises par la navigation et le commerce. Ainsi se complète par la numismatique ce que l'histoire ne nous avait point appris.

M. Huilliard-Bréholles achève la lecture de son Mémoire in-

titulé : *Projet de l'empereur Frédéric II de constituer une Eglise indépendante de Rome.* Ce Mémoire a pour but de faire connaître un fait historique tout nouveau et qui touche à une des questions religieuses les plus importantes du moyen âge. Il s'agit de l'essai tenté par Frédéric II, de la maison de Souabe, pour constituer vers la fin de son règne, dans le royaume de Naples, une Eglise indépendante de Rome. L'empereur serait devenu le pape de cette Église réformée, et Pierre de La Vigne en eût été l'administrateur et le vicaire.

On connaît les démêlés de Frédéric II avec les papes, démêlés qui prirent un tel caractère d'animosité et d'exagération que la conscience des princes et des peuples en fut profondément troublée. On sait aussi combien l'empereur, par la licence de ses mœurs, par l'indépendance de son esprit et de ses opinions, donnait prise aux accusations d'incrédulité et d'hérésie accumulées contre lui. M. Huilliard-Bréholles pense que ces griefs plus ou moins fondés ne suffisent pas pour expliquer l'obstination que mirent les papes à refuser toute proposition d'arrangement, et il voit dans la tentative *séparatiste* de Frédéric II la vraie cause de la politique à outrance suivie par le saint-siége. Dans l'état des esprits de 1245 à 1250, le schisme du royaume de Naples aurait pu entraîner la défection de l'Allemagne, de l'Angleterre et même de la France.

Mais cette tentative fut-elle réelle et reçut-elle un commencement d'exécution? M. Huilliard-Bréholles en administre deux séries de preuves : les unes sont tirées des lettres mêmes des papes et de divers documents écrits par les agents pontificaux; les autres abondent dans la correspondance de Frédéric II, de Pierre de La Vigne et des courtisans initiés à la pensée secrète du maître. Ces derniers témoignages, d'autant plus précieux qu'ils étaient restés complétement inédits, permettent de contrôler les premiers. Si, d'une part, Frédéric est accusé de vouloir séculariser l'Eglise, en réunissant dans sa main le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, d'autre part, on voit qu'il voulait être considéré comme le dépositaire de la tradition chrétienne primitive. Pierre de La Vigne est mis au-

dessus de saint Pierre, c'est à lui que le nouveau Christ a remis le soin de faire paître son troupeau, car, dans cette correspondance, les textes des livres saints sont sans cesse invoqués, mais détournés de leur sens pour donner le change à l'opinion. Ainsi les témoignages partis des deux camps opposés se rencontrent et s'appuient réciproquement. Le temps et la fortune ont manqué à Frédéric II pour établir sa papauté laïque; mais son nom se représente souvent, notamment pendant la querelle de Louis de Bavière avec les papes et à l'époque du grand schisme, comme le cri de ralliement du parti réformiste. Henri VIII et Thomas Cromwell devaient accomplir ce que Frédéric II et Pierre de La Vigne n'avaient fait qu'ébaucher [1].

Séance du 19.

Nous citerons parmi les ouvrages offerts à l'Académie :

Par M. J. Garnier, l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par Dom Grenier, dont l'Académie a reçu précédemment les première livraisons.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen (années 1855-1856).

Journal asiatique, avril et mai 1859.

Revue de l'art chrétien, juin 1857.

Compte rendu des séances de l'Académie des sciences de Berlin, avril 1857.

M. Le Bas, président, annonce à la Compagnie la mort d'un de ses correspondants, M. Fontanier, consul de France à Civita-Vecchia.

M. Hase dépose sur le bureau les deux premiers fascicules de la *Numismatique ibérienne* de M. Boudard, de Béziers, et lit la lettre d'envoi qui accompagne cet ouvrage. Les monuments

[1] Le Mémoire de M. Huilliard-Bréholles fait partie de l'introduction qu'il prépare pour son grand ouvrage sur l'*Histoire diplomatique de Frédéric II*, dont huit volumes in-4° ont déjà paru, et nous le croyons en mesure de fortifier encore par d'autres arguments la thèse vraiment neuve qu'il a eu l'honneur de soutenir devant l'Académie.

qu'il a examinés proviennent principalement du bassin de l'Ebre, de la Bétique et de la Lusitanie. L'auteur cherche à établir que le basque nous représente le dernier débris de la langue ibérienne, et il demande à l'Académie de vouloir bien lui donner son avis sur son ouvrage, et de lui dire s'il est bien sur la voie de la solution de la grande question ibérienne.

M. Lenormant fait hommage à l'Académie, de la part de son fils, M. François Lenormant, du *Catalogue* qu'il vient de publier *d'une Collection d'antiquités égyptiennes* qui va être mise en vente.

M. Adolphe Regnier lit le rapport de la Commission du prix Bordin. Le sujet mis au concours était : *Sur la composition et le caractère des différents hymnes du Rig-Veda.*

Un seul Mémoire a été envoyé. Il accuse des recherches et des études très-sérieuses ; neuf hymnes inédits ont été traduits (ils proviennent des manuscrits de la Bibliothèque impériale). Le scoliaste du manuscrit laissait beaucoup à désirer, et l'auteur du Mémoire s'est très-heureusement tiré de cette partie difficile de sa tâche. Les morceaux sont choisis avec goût. La traduction est à la fois élégante et fidèle, et la Commission a été frappée du talent avec lequel le ton et le caractère même du texte original ont passé dans la traduction. Les commentaires qui l'accompagnent révèlent d'excellentes qualités d'esprit. L'auteur a su triompher des difficultés que présentaient les discussions théologiques des brahmanes, toujours si remplies de subtilités. Malheureusement, la seconde partie du mémoire ne répond pas à la première. Mais si les erreurs qu'elle renferme ont empêché la Commission de lui décerner le prix, elle est heureuse toutefois d'exprimer la très-légitime espérance que le mérite réel de ce travail lui fait concevoir. Elle propose, en conséquence, qu'une somme de 2,000 francs, à prendre sur le prix Bordin, soit accordée à l'auteur, à titre d'encouragement. La conclusion de la Commission est mise aux voix et adoptée.

M. Guigniaut, rapporteur de la nouvelle Commission du prix Bordin, propose en son nom les sujets à mettre au con-

cours pour 1859. L'Académie a décidé que la question porterait sur l'antiquité classique. La Commission offre trois questions au choix de l'Académie. En première ligne figure une question de géographie ancienne :

« Faire une étude nouvelle et une exposition raisonnée des « connaissances des anciens sur la partie de l'Afrique située « entre les tropiques, spécialement sur la Nigritie et sur la ré« gion du haut Nil ; expliquer, déterminer, délimiter ces con« naissances, depuis l'époque d'Hérodote jusqu'à celle de Pto« lémée, par le rapprochement et la comparaison, soit de la « géographie des Arabes au moyen âge, soit des notions de « plus en plus positives acquises par les modernes sur les pays « dont il s'agit, à partir du quinzième siècle et particulière« ment dans les trente dernières années. »

La seconde est une question de chronologie :

« Rechercher quel est aujourd'hui l'état des travaux de la « critique sur la Chronique d'Eusèbe, les compléter sur tous « les points par un nouvel examen et faire ressortir l'impor« tance des fragments découverts depuis quelques années pour « la chronologie générale des temps anciens. »

La troisième serait ainsi conçue :

« Faire une étude historique et critique de la vie et des ou« vrages de M.-Térentius Varron, en insistant particulière« ment sur les fragments qui nous restent des écrits de cet au« teur, aujourd'hui perdus. »

Le savant rapporteur fait connaître les motifs qui ont décidé la Commission à choisir ces trois questions et à les présenter dans cet ordre.

M. Lenormant rappelle qu'il avait proposé, il y a peu d'années, une question relative aux deux discours nouvellement découverts de l'orateur Hypéride. Un intérêt réel s'attache à cette étude qui peut jeter un jour nouveau sur l'éloquence d'Athènes et profiter aux études de l'antiquité classique. Ce travail ne porterait pas seulement sur les deux discours d'Hypéride, dont on pourrait réunir d'autres fragments. Sa proposition avait été prise en très-sérieuse considération par la Com-

mission, dont il faisait alors partie. Il désire seulement qu'elle ne soit pas mise en oubli. L'intention du savant antiquaire n'est pas d'ailleurs de la renouveler cette année : il votera pour la première question proposée par la Commission.

M. Guigniaut dit que la Commission a délibéré sur la question d'Hypéride; mais il ne lui a pas paru que ce sujet pût fournir la matière d'un concours ordinaire.

M. Laboulaye recommande à l'Académie la troisième question, relative à Varron. Il a été amené, dans son cours du Collége de France, à s'occuper de Varron, et il s'est convaincu de l'intérêt qu'un travail bien fait sur cette matière pourrait avoir au point de vue des études classiques. Saint Augustin est rempli des citations du célèbre polygraphe. Dans les derniers travaux publiés sur l'Italie ancienne, on s'est plus particulièrement occupé de la langue et de la religion. Ce sont ces deux côtés de la civilisation romaine que les Mémoires sur cette question pourraient avoir pour but d'éclairer. Enfin il rappelle à l'Académie que depuis longtemps les antiquités romaines n'ont pas figuré dans les concours.

M. Le Clerc rappelle que c'est lui qui a proposé, dans le sein de la nouvelle Commission, la question chronologique, au sujet de laquelle l'érudition historique n'a pas encore profité des fragments arméniens qui ont été découverts. Cependant, après une longue délibération, la Commission s'est décidée à présenter en première ligne la question géographique, et M. Le Clerc s'est lui-même rattaché à cette proposition. Il ne doute pas de l'intérêt qu'elle présente, et il recommanderait à la plus sérieuse attention des concurrents le géographe Pomponius Mela, au témoignage duquel les récentes découvertes faites par les voyageurs dans le centre de l'Afrique lui semblent donner, ainsi qu'aux autres textes des auteurs anciens, une très-grande autorité.

M. Rossignol est d'avis que, pour ce qui concerne la question chronologique, les documents nouveaux qui se sont produits sur l'ancienne civilisation de l'Orient ne présentent pas

encore une garantie de certitude suffisante pour répandre une grande lumière sur la question.

Les trois questions sont soumises au choix de l'Académie. La question relative à Varron, ayant réuni la majorité des suffrages, est mise au concours pour le prix Bordin de 1859.

M. LENORMANT lit en communication un second Mémoire en forme de *Lettre à M. de La Saussaye sur la numismatique des Arvernes* (2e lettre). Cette lecture n'a pas été achevée.

Séance du 26.

M. CH. LENORMANT annonce à la Compagnie qu'on a retrouvé des fragments nouveaux d'Hypéride.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, de la part de M. Caristie, de l'Académie des beaux-arts, un ouvrage intitulé : *Monuments antiques d'Orange*, qui se distingue autant par le savoir du fond que par la beauté de l'exécution.

Parmi les ouvrages offerts, nous citerons : *La Kabylie*, par M. le général Daumas (extrait de la *Revue contemporaine*).

Première suite à l'examen du Dictionnaire de Cambray, par M. Ed. Dowa.

Bulletin monumental, n° 4, 1857, IIIe série, tome III, par M. de Caumont.

Quelques monnaies seigneuriales inédites.

Anciens jetons, par M. Renier-Chalon.

M. GUIGNIAUT fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, des livraisons 17 à 24 du *Voyage dans la péninsule arabique et l'Egypte moyenne*, par M. Lottin de Laval. Cette publication se poursuit avec le même soin qu'elle a été commencée. Le texte renferme des discussions scientifiques sur la géographie. L'auteur s'est aidé des documents publiés par MM. Lyons et de Laborde. Tout ce qui concerne la marche des Israélites offre beaucoup d'intérêt. Les planches correspondantes au texte présentent à la fois le côté pittoresque et le côté épigraphique, renfermant des inscriptions arabes, grecques et romaines.

M. Vincent offre à l'Académie un exemplaire du Mémoire qu'il a lu dans les précédentes séances.

M. de Laborde offre de la part de M. Mas-Latrie un ouvrage intitulé : *Archives, bibliothèque et inscriptions de Malte.* Le titre en indique la division. Il s'agit surtout de pièces relatives à l'ordre des chevaliers de Malte. La troisième partie renferme quatre cent vingt et une inscriptions provenant de l'église de Malte.

L'Académie décide au scrutin secret qu'il y aura lieu de nommer un remplaçant pour occuper le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Dureau de La Malle. Elle décide, en outre, que la discussion des titres des candidats aura lieu le premier vendredi du mois de novembre.

M. E. Renan, rapporteur de la Commission du prix annuel, soumet à la Compagnie trois questions suivant l'usage. Le savant philologue rappelle que l'Académie avait décidé que la question devrait être choisie dans le cadre des études orientales.

En première ligne, la Commission propose la question suivante :

« Faire l'histoire critique du texte du Coran : rechercher la « division primitive et le caractère des différents morceaux qui « le composent. Déterminer, autant qu'il est possible, avec « l'aide des historiens arabes, des commentateurs, et d'après « l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie « de Mahomet auxquels ils se rapportent ; exposer les vicissi- « tudes que traversa le texte du Coran, depuis les récitations « de Mahomet jusqu'à la recension définitive qui lui donna la « forme où nous le voyons. Déterminer, d'après l'examen des « plus anciens manuscrits, la nature des variantes qui ont sur- « vécu aux recensions. »

Le Coran, dit M. Renan, a été considéré jusqu'à présent comme un livre homogène. Le temps est venu d'appliquer la critique à ce recueil. Il est intéressant d'examiner comment a eu lieu la transmission de la bouche de Mahomet jusqu'à ceux qui ont fixé la rédaction du texte, telle que nous la possédons aujourd'hui. Il y a dans le Coran des morceaux qui n'ont pour

ainsi dire pas de date obligée, comme les sermons, les poésies; mais il en est d'autres pour lesquels l'ordre chronologique est très-important, comme les bulletins, les narrations, etc. On devra s'appliquer à coordonner les matières, à en discuter l'authenticité, à faire l'histoire des transformations du texte, à comparer les manuscrits, à étudier les variantes, en un mot, à aborder dans leur ensemble tous les problèmes critiques sur le fond et la forme du livre. Il a paru en Allemagne une dissertation intéressante sur le Coran, mais elle n'est pas complète.

La seconde question proposée par la Commission est la suivante :

« Déterminer le véritable sens qu'il faut attacher à la doctrine « bouddhique du Nirvâna. Rechercher si la signification de ce « mot n'a pas varié selon les époques et les écoles. »

M. E. Burnouf a pensé, dit M. Renan, que la conclusion du bouddhisme est le néant. MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Max Müller ont adopté cette opinion. La commission croit que ce résultat ne saurait être définitif. Quelle que soit l'autorité de M. Eugène Burnouf, on ne peut accepter aujourd'hui qu'une religion aussi philosophique et des dogmes aussi élevés n'aient abouti qu'à cette croyance désespérante au néant. Un savant indianiste d'Amiens, M. Aubry, a déjà combattu, dans une dissertation spéciale, cette interprétation de la doctrine bouddhique. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que M. Eugène Burnouf n'a pas examiné tous les textes et que des documents nouveaux ont été publiés depuis.

La troisième question proposée est ainsi conçue :

« Rechercher l'origine de la philosophie connue sous le nom « de *soufisme*, et, dans le cas où l'on croirait y découvrir des « éléments étrangers aux pays musulmans, montrer de quelle « manière la Perse les a transformés pour en faire une doc- « trine originale. »

On possède sur cette matière le travail déjà ancien de M. Tholuck publié en 1821. M. Garcin de Tassy a donné depuis des textes nouveaux. Le savant rapporteur croit que ce

n'est pas dans l'islamisme qu'il faut chercher les racines du soufisme, mais que c'est dans l'Inde qu'on peut en découvrir la source. On ne comprendrait guère, en effet, qu'une doctrine aussi philosophique que le soufisme, qui n'est autre chose qu'une espèce de panthéisme, fût dérivé de l'islamisme, qui est, comme la plupart des croyances des peuples sémitiques, un véritable déisme.

M. Guigniaut rappelle le travail de M. de Sacy sur le soufisme.

M. Garcin de Tassy croit se rappeler que M. de Sacy, dans ce travail, inclinait à rapporter à l'islamisme exclusivement la doctrine soufique.

M. E. Renan ne pense pas que M. de Sacy ait exprimé nettement son opinion sur cette matière. Il se souvient même que le célèbre orientaliste, loin d'être explicite sur ce point, a laissé la question d'origine tout à fait incertaine; on pourra s'en convaincre, si l'on se reporte aux articles publiés par lui dans le *Journal des Savants*[1].

L'Académie vote au scrutin secret sur le choix à faire entre ces trois questions, et se prononce à l'unanimité pour la première. L'étude sur le Coran est donc mise au concours pour le prix annuel à décerner en 1859.

M. Hase, rapporteur de la Commission du concours des antiquités nationales de la France, lit la conclusion du rapport dont la communication *in extenso* est renvoyée à une prochaine séance. La Commission décerne les prix dans l'ordre suivant: les médailles de première et de deuxième classe sont assimilées et accordées *ex æquo* à M. Deloche, pour son *Etude sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et, en particulier, sur les divisions territoriales du Limousin ;* et à M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, pour son travail intitulé : *Etude sur une campagne de Jules César.*

[1] Les souvenirs de M. Renan ne l'ont pas trompé. Voir le *Journal des Savants*, de janvier 1822, deuxième article, surtout à la page 14.

La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, auteur des *Etudes historiques sur les clercs de la bazoche*, et M. Labarte, auteur des *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge.*

La Compagnie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission des travaux littéraires.

A la reprise de la séance publique, M. REINAUD lit, au nom d'une Commission, un rapport sur la langue des Berbers :

Rapport sur un essai de grammaire de la langue kabyle et sur un Mémoire relatif à quelques inscriptions en caractères touarig, par M. le capitaine Hanoteau, attaché au bureau politique des affaires arabes à Alger[1].

Par le mot *Kabyles*, on désigne, en Algérie, les populations indigènes qui, de bonne heure, subirent l'influence des Arabes, et qui, tout en embrassant la religion musulmane, retinrent leurs usages nationaux et, en particulier, leur langue primitive, vulgairement désignée sous le nom de *berbère*. Le mot Kabyle, d'ailleurs, ne s'applique pas seulement aux populations indigènes de l'Algérie, mais encore à celles de quelques contrées voisines. M. Hanoteau, étant parvenu à se procurer des renseignements exacts sur le dialecte parlé chez les tribus qui occupent une partie du versant septentrional du *Djurdjura*, a soumis ces renseignements à un examen particulier et a composé la grammaire dont il s'agit.

Le pays où cette langue est parlée est habité par un peuple belliqueux qui, depuis un temps immémorial, y a défendu son indépendance. C'est ce peuple que nos braves soldats combattent journellement. Grâce à leur valeur et aux avantages obtenus, ce pays va devenir le boulevard de la puissance française en Afrique.

Les deux ouvrages qui ont fourni jusqu'ici les matériaux les plus abondants pour l'étude du *berber* sont le Dictionnaire de Venture et le Dictionnaire publié en 1844 par les soins du ministère de la guerre. Le premier a été composé à l'aide de

[1] La Commission était composée de MM. Quatremère, Jomard, de Saulcy, Mohl, Caussin de Perceval et Reinaud.

renseignements fournis, d'une part, par deux indigènes des provinces sud-ouest du Maroc, de l'autre, par deux jeunes gens du pays situé à l'est d'Alger et au nord-ouest du Djurdjura. De ces documents, puisés à deux sources différentes, Venture a composé un ensemble dont il ne serait pas facile de distinguer les éléments. Le Dictionnaire du ministère de la guerre est le résultat des recherches et des efforts combinés d'un iman ou prêtre indigène de Bougie, nommé Sidi-Ahmed, et de M. Brosselard, attaché à l'administration indigène civile de l'Algérie. Il renferme les mots en usage parmi les tribus montagnardes des environs de Bougie et les Beni-Abbas, établis au midi du Djurdjura, non loin des Portes-de-Fer, enfin, parmi les autres populations de l'Atlas, jusqu'à Medeah. C'est le langage que parlent de préférence les corporations d'ouvriers kabyles à Alger.

M. Hanoteau s'est borné à étudier le langage des Zouaoua qui constituent une des principales confédérations du versant septentrional du Djurdjura. Le nom des Zouaoua est fort ancien. Cette population, qui s'est répandue à différentes époques à l'est et au sud du Djurdjura, forme aujourd'hui deux groupes distincts : les Beni-Menguillat et les Beni-Batroum[1]. Les premiers se subdivisent en quatre familles : les Beni-Menguillat proprement dits, les Beni-Attaf, les Beni-Akbil et les Beni-Youssouf. Les seconds se subdivisent en Beni-Yenni, Beni-Bou-Akkasch, Beni-Ouassif et Beni-Boudrar.

Le nom des Zouaoua est le même qui, dans ces derniers temps, a acquis tant de célébrité sous la forme de *zouaves.* Sous la domination des deys, les Zouaoua faisaient partie de la milice algérienne et se distinguaient des autres corps par un costume particulier. Ils étaient chargés d'aller réclamer le tribut chez les populations du Djurdjura. Les soldats étrangers n'auraient pas été admis par les indigènes. Les Arabes écrivent ce nom *Zoaouah.* Les indigènes s'appellent entre eux *Agaouâ* ou *Ougaouâ.*

[1] Voyez l'*Histoire des Berbers*, par Ibn-Khaldoun, traduite de l'arabe en français par M. de Slane.

On sait qu'il a existé chez les populations indigènes de l'Afrique septentrionale une écriture qui paraît remonter à une très-haute antiquité et à laquelle les savants ont donné le nom spécial d'*écriture lybique*. Il a été constaté dans ces derniers temps que cette écriture, ou, du moins, une écriture analogue, est encore usitée aujourd'hui chez les Touarigs et les autres peuples de l'intérieur qui ont été à l'abri de l'influence arabe. Dans le Maroc, certaines tribus du versant occidental de l'Atlas, qui ont conservé leur langue primitive, l'écrivent avec des caractères arabes. En Algérie, chez les Kabyles, on n'a rien signalé d'écrit en cette langue. Pour composer son dictionnaire, Venture n'a donc eu d'autres ressources que la langue parlée. M. Brosselard est allé recueillir, de la bouche même des Kabyles, de tribu en tribu, les éléments dont il a composé son ouvrage. Or, chaque tribu a son idiome. M. Hanoteau n'avait pas même la ressource de parcourir les tribus de la Kabylie. Comment donc est-il parvenu à composer le code même d'une langue qui n'est écrite dans aucun livre et dont les règles sont ignorées de ceux mêmes qui la parlent ? Il a reçu un important secours d'un Zouaoua appelé Si-Saïd, employé comme interprète au bureau politique des affaires arabes. Il était de la tribu des Beni-Boudrar, parlait également bien le kabyle et l'arabe, et savait des contes et des chants nationaux dans sa langue maternelle. M. Hanoteau, muni de ces ressources, a posé les principes et les règles de cette langue. Il a fixé les formes des mots qui varient de pays à pays, en écartant les altérations évidentes. Son manuscrit a été adressé au maréchal Randon, qui l'a envoyé au ministre de la guerre. Le maréchal Vaillant l'a soumis à l'Académie, en invitant la Compagnie à en dire son avis.

Ce traité est divisé en cinq livres : le premier est consacré au nom, au pronom et à l'adjectif ; le second, au verbe et aux noms dérivés des verbes ; le troisième, aux diverses particules ; le quatrième, à la numération ; et le cinquième renferme les différents textes qui lui ont été transmis par Si-Saïd.

Déjà, d'après des travaux partiels faits sur les dialectes ber-

bers, on avait pu se faire une idée générale de cette langue. On avait signalé quelques ressemblances entre le verbe et le pronom berbers et ces mêmes parties du discours dans les langues sémitiques, notamment dans l'hébreu et l'arabe. La lettre initiale caractéristique de chacune des trois personnes du verbe berber est presque identiquement la même que celle du verbe sémitique. Mais le berber n'a qu'une seule forme pour tous les temps et tous les modes, ce qui n'a pas lieu dans les langues sémitiques. Les seules modifications dont le verbe berber soit susceptible ont lieu à l'aide d'une particule préfixe. Exemple :

Isker,
ou *ai-isker*, il a fait ;
ad-isker, il fait ;
ra-isker, il fera.

Le verbe berber est en outre susceptible de se modifier par l'adjonction de certaines lettres qui lui donnent le sens transitif, passif, réciproque, ou qui indiquent la fréquence, la perpétuité de l'action, etc., ce qui n'existe pas dans les langues sémitiques.

Ceci s'applique aussi au pronom. Le pronom de la troisième personne reçoit au datif les lettres *s* ou *ias*, et à l'accusatif les lettres *t* ou *th* :

Il lui a donné, *iska-ias* ;
Je l'ai vu, *zeright-th*.

Ne pourrait-on pas penser que les rapports qui existent entre les verbes et les pronoms des Berbers, d'une part, et des Sémites, de l'autre, proviennent d'un emprunt fait par les indigènes à un peuple plus avancé, et que cet emprunt peut se rapporter à l'époque où ils adoptèrent l'écriture? Ce n'est pas à la conquête arabe qu'il faudrait les faire remonter; mais au temps de l'occupation carthaginoise, peut-être même au règne de Massinissa, qui chercha à civiliser la Numidie.

En 1856, des députés touarigs vinrent à Alger. Ces peuples

ont une écriture indigène dont M. Jomard a déjà entretenu l'Académie. Or, ce fait donne à supposer que leur langage est plus poli et plus relevé que celui des dialectes kabyles.

Des noms de nombres indigènes, les Kabyles des bords de la mer n'ont conservé que ceux qui expriment *un* et *deux*, et ils se servent des mots arabes pour désigner les autres. Les Touarigs, plus éloignés de l'influence arabe, n'ont emprunté à ces derniers que les nombres *six*, *sept*, *huit* et *neuf*.

Le berber a dû faire des emprunts plus ou moins considérables à l'égyptien, au phénicien, au grec, au romain, à l'espagnol, mais surtout à l'arabe, qui figure pour un tiers environ des mots berbers. Ce sont ceux qui se rapportent à la religion, au culte, à la jurisprudence, à la médecine, à l'administration. On reconnaît ordinairement ces mots à la lettre *l*, initiale de l'article arabe, et qui, devenue partie intégrante du mot, subsiste là où elle ne devrait plus se trouver [1].

Dans les textes des chants nationaux des Kabyles, que M. Hanoteau a donnés à la suite de son essai de grammaire, on en remarque de relatifs à la dernière guerre de Crimée. Les mots arabes s'y trouvent dans une plus grande proportion que dans la prose. Les poëtes kabyles croient faire preuve d'érudition et rehausser le mérite de leurs œuvres, en y introduisant des mots empruntés à la langue du Coran.

En 1822, le voyageur anglais Oudney avait signalé des caractères bizarres gravés sur les rochers de certaines oasis, sur la route de Tripoli au Soudan. Depuis, on reconnut ces mêmes caractères dans d'autres contrées, et notamment chez les Touarigs. Les indigènes donnent à ces écritures le nom de *tefenek*, du verbe *feneg*, faire. L'usage en est très-répandu, et les femmes elles-mêmes savent l'écrire. Il est à remarquer que la femme, chez ce peuple, est plus honorée que chez les autres mahométans, et qu'ils n'en ont d'ordinaire qu'une seule. Le nom national que se donnent entre eux les indigènes n'est pas celui de *Touarigs*, par lequel on les désigne en Algérie, mais celui d'*Amazig*, qui signifie *libre*, *noble*.

[1] Nous disons de même l'*almanach*, ce qui fait deux articles exprimés.

Les Touarigs ont moins de mots arabes que les Kabyles, et sont moins familiarisés avec les sons gutturaux propres à l'arabe, mais ils ont tous les mots berbers.

L'ambassade touarig, reçue en 1856 par le maréchal Randon, avait des boucliers et des bracelets chargés d'inscriptions. Ils consentirent à en donner l'explication. M. Hanoteau reconnut ce langage pour du berber pur, et la valeur des caractères parut conforme à celle qu'avait déjà déterminée les savants d'Europe. Ces inscriptions avaient été gravées par des femmes qui sont dans l'usage de faire présent aux hommes de boucliers et de bracelets, et d'y graver le souvenir de celle à qui ils ont engagé leur foi.

L'écriture touarig se lit de droite à gauche et n'admet pas les voyelles, particularités qui se retrouvent, comme on sait, dans les langues sémitiques, mais qui paraît remonter pour les Africains à l'influence carthaginoise.

Le savant rapporteur soumet ensuite à la Compagnie différentes considérations sur l'importance de semblables études, et sur la nécessité où se trouve plus que jamais le gouvernement de les favoriser, maintenant que nos armes ont soumis un pays où la domination arabe n'avait jamais pu se maintenir. On ne saurait trop solliciter les renseignements propres à jeter du jour sur le langage, les croyances et l'histoire des indigènes. Une partie des Kabyles sont adonnés à l'agriculture, l'autre est toujours livrée à la vie pastorale. C'est surtout chez les tribus sédentaires que l'usage de la langue nationale s'est presque entièrement perdu. On cite des cantons de la province d'Oran où l'on ne parlait que le kabyle il y a cent ans, et où l'arabe est seul répandu aujourd'hui. Le nombre d'indigènes de l'Algérie parlant le kabyle est estimé à environ 600,000.

La Commission prend la liberté de recommander au gouvernement la publication des ouvrages de M. Brosselard et de feu M. Geslin. Dans l'état actuel des choses, ce sont les faits particuliers et de détail dont il faut surtout s'occuper ; les théories et les vues générales viendront ensuite.

Les conclusions du rapport sont que les manuscrits de

M. Hanoteau méritent tout l'intérêt de M. le maréchal ministre de la guerre, et que la publication qui en sera faite sera un service rendu à la science.

MOIS DE JUILLET.

Séance du 3.

Parmi les ouvrages offerts à cette séance, nous remarquons :

Une brochure de M. le baron Chaudruc de Crazannes, intitulée : *Une médaille gauloise découverte dans les fouilles de la mansio de Cosa, sur l'antique voie de Tolosa.*

Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la mer Noire, par M. le comte Alexis Ouvaroff.

De la part de l'*Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, les *Mémoires* de cette Académie, 6e série : *Sciences politiques, histoire, philologie*, t. VIII, in-4.

Le *Bulletin de la classe historico-philologique*, t. XI, XII et XIII, in-4.

De la part de la *Société d'histoire de Genève*, les *Œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre*, ancien bibliothécaire de la ville de Genève (1728 à 1756), recueillies et mises en ordre par Edouard Mallet ; Genève, 1857, 2 vol. in-8.

C. Georgii Brunii poemata, partim jam ante, partim nunc primum edita Lundæ. 1857, 2 vol. in-8.

Monatsbericht, compte rendu des séances de l'Académie royale de Berlin, mai 1857, in-8.

M. Noël des Vergers, correspondant, présente, de la part de l'auteur, M. le comte G. Conestabile, un ouvrage intitulé : *Di* Giambattista Vermiglioli, *de' monumenti di Perugia etrusca e romana, della letteratura e bibliografia Perugina*, qui se recommande également par la matière et par la mise en œuvre.

M. Jomard fait hommage, de la part de l'auteur, M. Malte-

Brun, d'une brochure intitulée : *Résumé historique des explorations faites dans l'Afrique australe de* 1849 *à* 1856, *par le révérend docteur David Livingstone.*

Le savant président de la Société de géographie rappelle à la Compagnie l'importance des voyages du révérend Livingstone en Afrique, et l'intérêt qui s'attache à ses découvertes. Ce ne sont pas seulement des terres inconnues et des mers ignorées qu'il a explorées; mais il a fait une étude attentive des mœurs, des usages et des langues propres à chacune des tribus des régions qu'il a traversées. Le révérend Livingstone a obtenu le prix annuel de la Société de géographie de Paris. La publication de M. Malte-Brun, accompagnée d'une carte, donne une idée aussi satisfaisante que possible, dans des proportions restreintes, des itinéraires et des travaux du célèbre voyageur anglais.

M. Egger offre à la Compagnie, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire de la littérature catalane*, par M. Cambouliu.

Le savant grammairien a pris connaissance de ce travail; il croit que l'auteur mérite de sérieux encouragements, et il recommande son livre à l'attention de l'Académie. Cet essai doit jeter un jour nouveau sur l'histoire du Midi.

M. Fournel se présente comme candidat au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Dureau de La Malle. Il invoque comme titre un travail intitulé : *Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, et recherches sur les tribus berbères qui ont occupé le Maroc central.*

M. Hase, rapporteur de la Commission des antiquités nationales de la France, lit la suite du rapport sur les récompenses annuelles; ce sont :

Un rappel de mention très-honorable hors ligne à MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le tome II des *Anciens évêchés de Bretagne;* histoire et monuments.

Trois mentions très-honorables :

1° A M. Tastu, pour son manuscrit intitulé : *La croisade de* 1285 *et les événements qui l'amenèrent, d'après quelques chartes*

inédites des archives de la couronne d'Aragon et les chroniques contemporaines.

2° A M. Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen.*

3° A M. Doublet de Bois-Thibault, pour ses *Recherches historiques sur l'ancien monastère de Saint-Martin au Val-les-Chartres.*

M. le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux de la Compagnie pendant le semestre qui vient de s'écouler.

Rapport sur les travaux de publication de cette Académie pendant le premier semestre de l'année 1857.

« Messieurs,

« Si vous voulez bien vous rappeler les principaux points de mon rapport du second semestre de l'an 1856, il me suffira de peu de mots pour vous rendre compte des résultats encore satisfaisants de celui qui vient de s'écouler.

« Deux tomes, composant le vingt et unième volume de vos *Mémoires*, ont été achevés : le premier a paru dans le cours du mois de juin; le second sera mis en distribution dans quelques jours.

« Le vingt-troisième volume est commencé ; sept feuilles sont en épreuves.

« La première partie du tome V des *Mémoires des savants étrangers*, 1re série, sujets divers d'érudition, a été aussi livrée au public.

« Les éléments de la *Table* pour la seconde décade de la nouvelle série de vos *Mémoires* (volumes XII à XXI) se sont accrus du dépouillement sur bulletins d'un tome tout entier, le second du dix-huitième volume.

« Dans la triple collection des *Historiens des croisades*, deux parties seulement ont pu s'augmenter de quelques feuilles rendues bonnes à tirer, savoir : une partie des *Historiens orientaux*, et celle des *Historiens occidentaux*, dont on imprime la table, sorte de travail qui ne peut marcher que lentement pour éviter les erreurs de détail. Du reste, le volume est imprimé jus-

qu'à la 672e page, et la copie entière est remise à l'imprimerie pour tout le reste. Le plus ou moins de célérité ne dépend plus que d'elle.

« La *Table des Chartes et Diplômes* compte huit feuilles in-folio de plus qu'à la fin du semestre précédent.

« Pour la seconde partie, destinée aux langues d'Occident anciennes et modernes, de la collection des *Notices et extraits de manuscrits*, le tome XIX a onze feuilles, tant déjà tirées que prêtes à l'être, et de la copie pour dix-neuf; et du tome XVIII, que doit remplir la collection des *Papyrus du Louvre*, œuvre posthume de notre regretté confrère M. Letronne, et dont le difficile travail d'édition est commis aux soins pieux autant qu'habiles d'un de nos jeunes confrères, neuf feuilles de texte et quarante-deux planches de *fac-simile* sont tirées, une vingtaine de feuilles est en épreuves : l'imprimerie tient la copie en entier ; on a lieu d'espérer que l'ouvrage paraîtra dans l'année.

« L'avancement de trois de vos publications les plus importantes, quoiqu'il ne cesse pas d'occuper les éditeurs, ne peut s'apprécier encore par l'impression.

« Votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a donné, l'année dernière, le tome XXIIIe de ce grand ouvrage, terminant le treizième siècle, continue ses travaux de recherches et de rédaction avec la même activité. M. Victor Le Clerc a commencé à lui communiquer, pour le volume suivant, de nombreux extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres au XIVe siècle*, qui servira d'introduction, conformément à l'exemple des bénédictins et selon l'usage conservé après eux, à la période dont on va imprimer les annales.

« La préparation du vingt-deuxième volume des *Historiens de France*, interrompue quelque temps par la maladie de l'un des éditeurs, est reprise maintenant avec le zèle éclairé dont ils ont fait preuve ; les matériaux de la première moitié du volume sont presque entièrement élaborés.

« Pour le *Recueil des chartes et diplômes* des règnes antérieurs à Philippe-Auguste, ce semestre a produit les copies de cent soixante-dix-neuf pièces du fonds de l'abbaye de Fontevrault aux archives de Maine-et-Loire ; de soixante-trois du fonds de l'abbaye de Psalmodi dans les archives du Gard ; de deux cent cinq du fonds de Saint-Martin-des-Champs à la Bibliothèque impériale, et, dans

la même Bibliothèque, le dépouillement de cinquante-cinq volumes du fonds de Baluze, dont tous les documents portent un caractère particulier d'authenticité.

« On a reçu des archives et des bibliothèques de plusieurs villes la communication de nouvelles pièces originales des temps carlovingiens, dont l'étude est si nécessaire pour contrôler la fidélité des textes conservés seulement par des copies. Il serait à désirer que toutes les villes qui possèdent de pareils trésors se montrassent aussi libérales dans l'intérêt de la science historique.

« En considérant la durée séculaire de ces entreprises qui font honneur à la France, les immenses lectures et tous les soins de révision que chaque partie exige, la persévérance de labeur, la constance de traditions qu'il faut pour en conserver l'esprit et l'ensemble, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une Compagnie savante qui ne meurt pas, qui se renouvelle par la succession de ses membres et ne varie point dans ses doctrines, vieille d'expérience et jeune d'activité, peut seule en soutenir le poids et les mener à fin, avec les ressources pécuniaires que l'Etat leur assure. Quel homme, quelle association privée voudrait faire les sacrifices qu'elles imposent? Et, en admettant même, par hypothèse, qu'il se trouvât un tel dévouement à la science, lequel semblerait aujourd'hui à beaucoup de monde une folie de désintéressement, qui pourrait lui garantir les ressources et le temps nécessaires pour l'exécution ? Il s'est fait une tentative de ce genre, mais où l'Académie encore n'est pas restée étrangère, qui lui appartient même jusqu'à un certain point par la désignation du sujet et par la promesse réalisée de la récompense, mais dont elle doit désormais s'attribuer et acquérir la pleine et entière propriété, en la prenant sous ses auspices et sous sa direction exclusive, si l'on veut qu'elle se continue et qu'elle s'achève.

« Votre *Commission des travaux littéraires*, à laquelle ressortissent toutes les publications de l'Académie, celles particulièrement de l'histoire de France, et qui en surveille si avantageusement les progrès, a pensé que le *Gallia christiana* ne pouvait manquer plus longtemps à l'héritage que vous avez accepté et honorablement porté jusqu'à ce jour, à titre de légataires universels des Bénédictins.

« Elle vous donne une nouvelle preuve de son zèle et de sa vigilance en vous proposant d'entreprendre, au nom de la Compa-

gnie, sans excéder les limites de vos revenus annuels et ordinaires, la continuation de ce monument, qui tomberait encore une fois abandonné, si vous n'y mettiez la main. »

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 10.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance. M. Henri Mathieu offre à la Compagnie un ouvrage qu'il a composé *sur la Turquie et ses différents peuples ;* et dans la lettre d'envoi qui accompagne cet ouvrage, il fait part à l'Académie d'un projet de voyage qu'il mettra incessamment à exécution dans la Hongrie, la haute Albanie et l'Asie Mineure. Il serait heureux que la Compagnie consentît à lui donner des instructions.

M. Le Bas, qui occupe le fauteuil du président, connaît M. Henri Mathieu, ancien officier de l'armée d'Afrique, et considère sa demande comme très-digne de l'attention de l'Académie.

M. Guigniaut rappelle qu'une Commission a été nommée dans le but de fournir des instructions analogues à celles que réclame M. Mathieu, à un jeune membre de la Commission centrale de la Société de géographie, M. Lejean, qui avait été chargé d'une mission scientifique pour la Turquie d'Europe. L'honorable membre regrette que cette Commission n'ait pu encore présenter à l'Académie et adresser à M. Lejean le résultat de ses travaux. Il espère toutefois que ce résultat ne se fera pas attendre longtemps. Le savant professeur de géographie fait remarquer que, la demande de M. Mathieu étant prise en considération, la même Commission pourrait fournir des instructions aux deux voyageurs. Il ajoute que le projet de voyage mentionné dans la lettre de M. Mathieu étant plus étendu que celui qui était déterminé dans l'arrêt ministériel confiant une mission à M. Lejean, il conviendrait d'adjoindre des membres nouveaux à la Commission.

M. le Secrétaire perpétuel croit que, telle qu'elle est composée, la Commission est parfaitement compétente, et n'a assurément besoin du secours de personne.

M. Guigniaut réclame du moins l'assistance du bureau.

M. Giraud présente, pour le concours du prix Gobert, six exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*. 1re partie, 2 vol. in-8.

M. E.-J. Choussy présente, pour le concours des antiquités de la France, une brochure intitulée : *Essai sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et Carloman pendant l'année* 879.

Parmi les ouvrages offerts à cette séance, nous remarquons :

De la part du ministre de la guerre, un exemplaire du *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*, 1854-1855.

Nouvelle et dernière recherche sur l'emplacement de Lunna, station romaine entre Lyon et Mâcon, par M. d'Aigueperse.

Bullettino archeologico napolitano, n° 105, décembre 1856, in-4 ; adressé par M. Minervi, correspondant de l'Académie.

Le Cabinet historique de M. Louis Paris, 6e livraison, juin 1857.

M. Jomard lit la suite du rapport au nom de la Commission des antiquités nationales de la France.

Un rappel de mention très-honorable est accordé à M. Lepage, pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy*.

Dix mentions honorables : 1° à M. O. des Murs, pour son *Histoire des comtes du Perche de la famille du Rotrou* ;

2° A M. Darsy, pour son ouvrage intitulé : *Gamaches et ses seigneurs* ;

3° A M. Bizeul (de Blain), pour sa brochure intitulée : *Des Nannètes aux époques celtique et romaine* (1re partie, époque celtique) ;

4° A M. Henri Ouvré, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *Essai sur l'histoire de Poitiers, depuis la fin de la Ligue*

jusqu'à la prise de la Rochelle, 1 vol. in-8; l'autre, *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*;

5° A M. Ernest Mourin, pour son ouvrage intitulé : *la Réforme et la Ligue en Anjou*;

6° A M. de La Quérière, pour son travail manuscrit intitulé : *Saint-Cande-le-Jeune, ancienne paroisse de la ville de Rouen, supprimée en l'année* 1791;

7° A M. l'abbé Barrère, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*;

8° A M. l'abbé Desroches, pour ses *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches ou de la toute basse Normandie*;

9° A M. Léon Puiseux, pour sa brochure intitulée : *Siége du château de Caen par Louis XIII* (épisode de la guerre civile de 1620);

10° A M. Faucillon, pour sa brochure intitulée : *la Faculté des arts de Montpellier*.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 17.

Ont été déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à l'Académie : par M. Ch. W. Wall, *Proofs of the vowel-letters in the text of the hebreu Bible*, etc., London, 1857, 1 vol. in-8°.

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Mantic-Uttaïr*, ou *le Langage des oiseaux*, poëme de philosophie religieuse par Farid-Uddin-Attar, publié en persan; et de deux ouvrages italiens de M. Caetani, sur la *Divine comédie* de Dante.

L'honorable membre présente quelques réflexions à l'occasion de ces deux opuscules. Nous remarquons la suivante : « On peut retrouver dans la *Divine comédie*, ainsi que l'auteur

l'a montré, le témoignage évident que Dante voyait dans les conquêtes des Romains et la réunion de toutes les contrées du monde civilisé sous leurs lois la préparation providentielle des progrès du christianisme. Il est digne de remarque que cette idée, qui fait le fondement du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, se retrouve dans le poëte florentin. »

M. Garrigou offre trois exemplaires d'une brochure intitulée : *Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon,* pour faire suite à ses études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans.

La séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres est fixée au vendredi 7 août.

M. Lenormant continue et achève la lecture de son Mémoire communiqué sur la monnaie des Arvernes. Avant de présenter l'analyse de ce travail, il est indispensable de rappeler que le savant numismatiste avait lu, dans les dernières séances de l'année 1856, un premier Mémoire dont celui qui a été achevé à la séance du 15 n'est, pour ainsi dire, que la suite.

Le travail de M. Lenormant portera, dans son ensemble, sur la révision de la numismatique gauloise. La première partie a été lue à l'Académie, et publiée dans les n°s 5 et 6, de septembre à décembre, de la *Revue numismatique* de 1856, sous ce titre : *Première lettre à M. de La Saussaye : Monnaies des Arvernes. — Origine de l'or monnayé dans la Gaule.*

M. Lenormant avait établi dans cette première lettre que toute la monnaie d'or des Gaulois, sans exception, est issue des modèles macédoniens. Dans ces dérivations d'une commune origine, l'Auvergne a fourni le plus grand nombre et la plus remarquable variété d'exemples (des monnaies d'or des Vercingétorix ont été trouvées dans ces derniers temps). C'est l'invasion de la Macédoine par les Gaulois, et en particulier le pillage du temple de Delphes, qui paraissent avoir propagé l'usage de la monnaie dans l'intérieur de la Gaule, quelques-uns des guerriers conquérants ayant rapporté dans leur pays des statères en or de Philippe, fils d'Amyntas. M. Lenormant avait résumé ainsi les données chronologi-

ques relatives aux émissions des monnaies d'or de la Gaule :

L'an 279 avant J.-C., expédition du second Brennus : les philippes de Delphes apportés en Gaule.

Entre 230 et 220 : première émission de statères arvernes et bituriges.

188 : époque de la seconde variété des statères arvernes.

Entre 188 et 140 environ : troisième et quatrième variété des mêmes statères.

Vers 140 : statères de Luernius, et transition des imitations de philippes au type national des Arvernes.

Le savant numismatiste poursuit, dans sa seconde lettre à M. de La Saussaye, ses études sur les monnaies des Arvernes, jusqu'à Vercingétorix inclusivement.

Deuxième lettre à M. de La Saussaye sur la monnaie d'or des anciens Arvernes. — L'auteur du Mémoire cite d'abord le passage de Strabon sur les Arvernes, comme un témoignage de la puissance de ce peuple et de l'étendue de leur clientèle dans la Gaule. Une phrase du texte grec prouve qu'il existait chez les Arvernes une monnaie d'or et d'argent, antérieurement à l'année 121 avant J.-C. Voici cette phrase : « On raconte des choses merveilleuses de la richesse de Luernius, père de ce Bituitus qui fit la guerre contre Domitius et contre Fabius. On dit qu'il portait le luxe si loin, qu'un jour, voulant faire étalage de son opulence aux yeux de ses partisans, il se mit à traverser en char la plaine de l'Auvergne, en semant à droite et à gauche des monnaies d'or et et d'argent que ceux-ci ramassaient à sa suite. » Cette anecdote est empruntée à Posidonius, qui avait fait un voyage scientifique dans la Gaule. La richesse du roi Bituitus est encore attestée par Appien, dont un fragment du livre perdu de sa *Guerre des Gaules* nous a été conservé dans les *Excerpta legationum*.

Ce petit nombre de renseignements littéraires sur la puissance et la richesse des Arvernes sont confirmés par la numismatique. On sait quelles lacunes existent dans cette époque de l'histoire romaine. Le récit que Posidonius a laissé, et qui faisait suite à Polybe, n'existe plus. Tite-Live avait raconté

dans son LXI[e] livre la guerre de Cn. Domitius et de Q. Fabius contre les Arvernes, et il ne nous en reste que le sommaire. C'est à peine si nous possédons quelques citations des guerres galliques d'Appien ; on en est donc réduit à recueillir quelques indications dans les abréviateurs, Florus, Velleius Paterculus, Eutrope et enfin Orose, plus riche à lui seul que les trois premiers. Dans un pareil dénûment, la numismatique nous fournit heureusement quelques précieux renseignements.

On ne sait pas au juste quel titre portaient les chefs des Arvernes. Vercingétorix n'était pas *roi*, et son père avait même été tué pour avoir aspiré au titre de roi « quod regnum adpetebat, » bien qu'il eût commandé à toute la Gaule : « principatum Galliæ totius obtinuerat » (Cæsar). Posidonius nous représente le père de Bituitus comme cherchant à se concilier les suffrages de la multitude, δημαγωγοῦντα αὐτὸν τοὺς ὄχλους ; mais il ne dit pas qu'il aspirât à la royauté. Cependant ce Bituitus est appelé *roi* par Appien, Florus, Orose, l'auteur de l'*Epitome* de Tite-Live, et un précieux fragment des *Triomphes* du Capitole. Mais l'exemple de Vercingétorix prouve qu'un simple général d'armée avait le droit d'inscrire son nom sur la monnaie qu'il faisait frapper.

On ne sait quel titre portait le père de Bituitus, mais son nom est Luérius, d'après Strabon, Luernius, d'après Posidonius, cité par Athénée. Cette dernière leçon paraît préférable au savant conservateur du cabinet des médailles, le mot *louarn*, ou *loarn*, signifiant *renard* en celtique. Luernius est le plus ancien nom de chef arverne qui nous soit parvenu. Nous ignorons s'il a eu des prédécesseurs. M. Lenormant avait retrouvé le nom de Luernius, soit en entier, soit en partie, sur des pièces arvernes. A cette occasion, il recherche, par la comparaison et les origines celtiques, la valeur des caractères et des désinences des légendes monétaires. La terminaison *os* peut indiquer, selon lui, l'adjectif ; *Lixovios*, *Turonos*, *Santonos*, etc., sont employés pour désigner la monnaie des Lixovii, des Turones, des Santones. Cette terminaison est propre à l'adjectif de formation celtique : *gallaut*, pouvoir, *galluz*, possible. Dans

la transcription actuelle, le *z* devient un *s*. L'affinité entre *us* et *os* n'a pas besoin d'être démontrée.

Sans pouvoir présenter un résultat aussi net pour distinguer les noms des peuples ou des villes, et ceux des chefs ou des rois inscrits sur les monnaies, M. Lenormant donne cependant quelques indications qui permettent de les reconnaître. Toutes ces considérations éclaircissent pour lui le sens des légendes, et l'engagent à attribuer à Luernius trois exemplaires de monnaie.

Le fils de Luernius, Bituitus, est le plus connu des chefs arvernes ayant porté le titre de roi. Une médaille porte TOVIO, que M. Lenormant propose, par conjecture, de restituer BiTOVIOs, et il prouve que des monnaies attribuées jusqu'à présent à des rois de Galatie, en Orient, ont une origine occidentale. Entamant ensuite une discussion technique sur le sens de la légende grecque ΛΟΓΓΟCΤΑΛΗΤΩΝ, qui se rencontre sur des médailles analogues en plusieurs points à celles de Bituitus, M. Lenormant, divisant les lettres ainsi ΛΟΓΓΟC ΤΑΛΗΤΩΝ, voit dans le premier mot un nom propre romain, Longus, et dans le second, le nom d'un peuple, les Talètes, qu'il place sur le bord de la Tet (*Telis*, Τάλις), à cause de l'analogie du nom de ce peuple avec celui de la rivière du Roussillon.

(Nous regrettons de ne pas donner plus d'étendue à cette analyse, mais nous devons nous montrer discret dans le compte rendu d'un travail inédit dont l'auteur a consenti à nous confier le manuscrit, et qui sera publié dans la *Revue numismatique*. C'est là que ceux de nos lecteurs qui prennent le plus d'intérêt à ces matières pourront le lire *in extenso*. M. Lenormant a annoncé à l'Académie une troisième lettre faisant suite aux deux premières).

Séance du 24.

La deuxième *partie* du tome XXI des *Mémoires de l'Institut impérial de France à l'Académie des inscriptions et belles-*

lettres est distribuée à chacun des membres. Les travaux renfermés dans cette seconde partie sont :

Mémoires sur les mystères de Cérès et de Proserpine, et sur les mystères de la Grèce en général, par M. Guigniaut (2e lecture faite le 21 novembre 1851).

Recherches sur le système monétaire de saint Louis, par M. Natalis de Wailly (2e lecture, 28 septembre 1855).

Mémoires sur les variations de la livre tournois, depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale, par le même (2e lecture, 31 octobre 1856).

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons :

Par M. Garcin de Tassy : *Les Psaumes disposés suivant le parallélisme*, traduits de l'hébreu, par M. l'abbé Bertrand, 1 vol. in-8.

Par M. le comte de Laborde : *Antiquités de l'Orient; monuments runographiques*, interprétés par C.-C. Rafn, et publiés par la Société royale des Antiquaires du Nord; Copenhague, 1856.

Zoroastre ; *Essai sur la philosophie religieuse de la Perse*, par M. Joachim Ménant (2e édition).

M. Reinaud lit un travail intitulé : *Mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire.*

Ce Mémoire était destiné à la séance publique du 7 août ; mais ce travail n'ayant pu être lu à cette séance, faute de temps, nous en donnons ici le compte rendu :

La contrée comprise entre la Méditerranée et les pays nègres d'une part, et de l'autre entre le Nil et l'Océan, a conservé, malgré les populations étrangères qui s'y sont fixées, sa race indigène, son langage et ses mœurs antiques. Deux sources nouvelles de renseignements sont venues depuis quelques années éclaircir, expliquer ou compléter ce que les Grecs et les Romains nous avaient appris de ces peuples primitifs : 1° la connaissance des écrivains arabes, et 2° les découvertes auxquelles a donné lieu la conquête de l'Algérie par la France.

Parmi les documents que nous fournissent les textes ara-

bes, il en est qui n'ont pas encore été publiés ; mais M. Reinaud a eu recours à la collection des manuscrits en cette langue de la Bibliothèque impériale.

Au temps d'Hérodote, des colons grecs occupaient la Cyrénaïque, et les Phéniciens les côtes septentrionales qui répondent à peu près à la régence de Tunis, à l'Algérie et à l'empire de Maroc. L'intérieur avait été laissé aux indigènes, dont les uns, plus voisins des colons conquérants, étaient réduits à un état servile, les autres, plus indépendants par leur éloignement même, n'avaient subi l'action civilisatrice des étrangers que par les rapports commerciaux fondés sur des avantages mutuels. Par suite de ce contact, leurs mœurs avaient donc pu se modifier, mais sans altération profonde, car il est important de remarquer que ces rapports ne pouvaient être aussi fréquents avec les peuples du rivage qu'ils le sont devenus depuis, n'étant pas alors facilités par l'usage du chameau, originaire d'Arabie et qui ne fut introduit en Afrique qu'après le troisième siècle de l'ère chrétienne.

Le mot *nomade* (numide) se disait en grec des personnes qui menaient la vie pastorale ; mais leurs soins se bornaient à élever des brebis, des bœufs et des chevaux. De là vient que les Arabes, lorsqu'ils occupèrent, à leur tour, au septième siècle, les contrées où les Carthaginois, les Romains, les Vandales et les Grecs avaient séjourné, voulant faire passer dans leur langue le sens du mot *numide*, employèrent celui de *schaouya*, dérivé du mot *schat*, brebis. Ce mot indique moins aujourd'hui la profession que la race.

Les Romains s'étaient assimilé les peuples d'origine phénicienne dont les éléments se sont si bien fondus dans la race conquérante, qu'il ne fut plus possible, au troisième siècle, de les en distinguer. Mais tout ce qui ne fut point absorbé dans ce grand travail d'assimilation resta complétement étranger à la civilisation romaine et fut désigné sous le nom dédaigneux de *barbares*. Négligés par le peuple-roi, ils furent moins connus qu'ils ne l'avaient été même au temps d'Hérodote.

La France procède autrement dans ses conquêtes en Afrique. Sa sollicitude ne se borne pas aux populations qui relèvent de son autorité ; elle s'étend aux peuplades les plus lointaines, qui subiront avec le temps son influence intelligente et civilisatrice. Sous les Romains, les tribus de l'intérieur, désignées le plus souvent sous le nom de *Gétules*, ne révélaient leur existence que par des incursions sur les terres de l'empire. D'autres peuplades, *gentes*, plus rapprochées, jouissaient d'une demi-indépendance sous des chefs particuliers, *reguli*, investis par les chefs de l'Etat qui réclamaient quelquefois leurs services. La contrée qu'ils occupaient correspond aux provinces orientales du Maroc, à une partie de l'Algérie et à la région occidentale de la régence de Tunis. Les peuples qui l'habitent aujourd'hui sont les *Kabaïl*, pluriel de *Kabylé*, mot arabe qui exprime la même idée que *gentes*, *tribus*, et que nous avons francisé en en faisant *Kabyles*.

De ces tribus, les unes étaient chrétiennes, d'autres juives, un plus grand nombre, surtout dans l'intérieur, païennes. Les indigènes de la Cyrénaïque et de la Tripolitane avaient subi l'influence de la théogonie égyptienne et adoraient en général Jupiter Ammon. On trouve des traces de ce culte jusque dans la dernière moitié du onzième siècle. Chez les tribus du nord-ouest de l'Afrique dominait une espèce de fétichisme auquel s'étaient mêlées sucessivement des pratiques phéniciennes, grecques et romaines.

Saint Augustin nous a conservé quelques précieux témoignages de la langue parlée chez les indigènes du nord de l'Afrique. Il nous apprend que, de son temps, il y avait des cantons où l'on n'entendait que le punique, et où les prêtres étaient obligés de prêcher dans cette langue.

Les Arabes firent la conquête de ce pays, et l'un de leurs écrivains, Ibn-Khaldoun, qui vivait à la fin du quatorzième siècle, mais qui a résumé les écrits de ses devanciers, confirme ce qui a été dit plus haut de l'état des *Berbers* ou indigènes à l'époque de la domination romaine.

On connaît peu de circonstances de la conquête arabe. Ibn-

Khaldoun nous apprend que tout le pays compris entre la Tripolitane et le détroit de Gadès obéissait à un patrice appelé Grégoire, « non Roumi, mais Franc d'origine, » dit-il, qui s'était révolté contre Byzance et faisait frapper monnaie (on vient de découvrir des pièces à son coin). En ce sens, dit M. Reinaud, on pourrait dire que les Français ne font que prendre une revanche sur les Arabes et les Berbers.

Une circonstance qui dut faciliter les succès des Arabes, c'est l'affinité qui existait entre leur langue et celle des populations d'origine asiatique, à savoir les Phéniciens, débris de la race chananéenne à laquelle appartenaient aussi les disciples de Mahomet.

Qu'est-ce donc que ces indigènes qui persistent sous toutes les dominations et que nous retrouvons encore aujourd'hui présentant un caractère original, une physionomie particulière qui les distingue des Arabes? Les Berbers ne commencent à recueillir des documents sur leur origine qu'à partir du dixième siècle. Ibn-Khaldoun, en cela d'accord avec saint Augustin, se prononce pour l'unité de la race berbère et en fait « les enfants de Chanaan, fils de Cham, fils de Noé. » Léon, dit l'*Africain*, écrivain morisque du commencement du seizième siècle, dit que les cinq tribus de la nation berbère s'accordent en une seule langue. « En ce qui concerne l'unité de la race et du langage, dit M. Reinaud, tous les renseignements que nous ont fournis les derniers événements accomplis en Afrique, y compris la récente députation des Touarigs au maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, sont une confirmation éclatante de l'opinion de saint Augustin, d'Ibn-Khaldoun et de Léon. »

On a partagé les Berbers en deux classes, les *Béranès* et les *Botr*. Les premiers paraissent correspondre aux tribus du nord-ouest, indépendantes au temps des Romains; les seconds, aux tribus originaires de la Cyrénaïque et de la régence de Tripoli, et relevant autrefois des Egyptiens. Les *Zenata* sont une ramification des Botr. Ils paraissent à M. Reinaud dignes d'une grande attention, et lui représentent les *gentes* de l'em-

pire romain. *Zenata* ou *Djanata*, qui fait au singulier *Zena* ou *Djana*, est pour lui une forme altérée du latin *gens*, *gentes*, ayant pour équivalent, en arabe, *Kabyle*, pluriel *Kabaïl*. Les *Zenata* représenteraient donc l'ensemble des populations d'origines diverses qui, pendant la domination romaine, occupèrent l'Algérie moderne, la partie occidentale de la Tunisie et les contrées orientales du Maroc. C'est le pays que leur assigne Ibn-Khaldoun. Les Zenata, qui occupent, dans l'opinion des indigènes, une position inférieure aux Berbers, parlent une langue un peu différente de la langue de ces derniers.

Lors de la conquête arabe, une partie des habitants émigra, une autre se convertit à l'islamisme, une troisième partie enfin resta fidèle au christianisme; on les distingua par le nom d'*Africains*. Les écrivains arabes les désignent par cette dénomination, sous la forme *Ifriky*, pluriel *Afarik* et *Afarikè*. Mais privés de tout secours temporel et spirituel, les *Africains*, en butte aux vexations des Arabes, allèrent toujours s'affaiblissant. La dernière mention que l'on trouve de cette classe malheureuse date du quatorzième siècle.

M. L. Renier présente une notice autographiée, intitulée : *Inscription en l'honneur de* C. FURIUS SABINIUS AQUILA TIMESITHEUS, *découverte au dix-septième siècle, par M. Thomé, ancien échevin, et retrouvée dans la maison Lempereur, le* 14 *juillet* 1857, *par E.-C. Martin-Daussigny*; Lyon, 1857, in-4.

Cette inscription, dit M. Renier, est une des plus intéressantes qui aient été trouvées sur le sol de la Gaule. Suivant une conjecture émise par Eckel (*Doctrina nummorum*, t. VII, p. 319), et qui a été confirmée depuis par une découverte du comte Borghesi (*Mémoires de l'Académie de Turin*, t. XXXVIII, p. 24), le personnage en l'honneur duquel elle a été gravée est le père de l'impératrice *Furia Sabinia Tranquillina*, lequel est désigné dans l'histoire Auguste sous le nom de *Misitheus*, nom absurde, dans lequel Casaubon avait déjà reconnu une altération de *Timesitheus*.

Peu de temps après la première découverte de cette inscription, au dix-septième siècle, on en avait perdu la trace; les

seuls savants qui l'eussent vue alors étaient Spon et Ménestrier, qui la publièrent tous deux, le second dans son *Histoire consulaire de Lyon*, p. 130 ; le premier, dans sa *Recherche des antiquités de Lyon*, p. 141, et dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 148. Le texte de Ménestrier était fort inexact. Celui de Spon l'était moins ; cependant il présentait encore de graves difficultés. M. Renier signale les corrections qu'on est autorisé à y faire par le fac-simile qu'a publié M. Martin-Daussigny dans la brochure offerte à l'Académie, et par un estampage fort bien exécuté, qui lui a été envoyé par le même archéologue. L'une de ces corrections, et ce n'est pas la plus importante, réduit à néant la seule objection sérieuse que l'on pût opposer à la conjecture d'Eckel. Cette conjecture est donc maintenant certaine, et il faudra désormais l'admettre dans la science, non plus comme une simple hypothèse, mais comme une découverte réelle.

Timésithée venait de quitter la charge de procurateur des Gaules lyonnaise et aquitanique, lorsque ce monument a été élevé en son honneur; il était sur la voie qui conduisait à la préfecture du prétoire, mais il n'y était pas encore parvenu, puisqu'on ne lui en donne pas le titre. Ce monument a donc été élevé, au plus tard, pendant les deux ou trois premières années du règne de Gordien III.

Quand on étudie cette inscription, on voit que Timésithée avait non-seulement parcouru toute la carrière des dignités de l'ordre équestre, mais même exercé, par intérim, les plus hautes fonctions de l'ordre sénatorial, et l'on ne s'étonne plus des éloges donnés par les historiens à son expérience consommée et à sa connaissance approfondie de la pratique des affaires.

M. Lenormant lit un *Mémoire sur l'Arc d'Orange*. Il est, sur sa demande, réservé pour être lu à la séance publique solennelle des cinq Académies, qui doit avoir lieu le lundi 17 août. (Voir plus bas.)

M. le Secrétaire perpétuel annonce que la personne à laquelle la Commission chargée de décerner le prix Bordin

avait accordé la somme de 2,000 francs à titre d'encouragement pour un Mémoire sur les hymnes du *Rig-Veda*, s'est fait connaître; c'est M. Hauvette-Besnault, bibliothécaire de l'Ecole normale.

Séance du 31.

Parmi les ouvrages offerts, nous remarquons : la 32e livraison de l'*Histoire de la peinture sur verre*, par M. Ferdinand de Lasteyrie.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un décret impérial qui autorise l'Académie à accepter la fondation de M. Louis Fould, s'élevant à la somme de 20,000 francs, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des Arts du dessin chez les peuples anciens jusqu'au siècle de Périclès : Sculpture, peinture, gravure, architecture, et les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers* [1].

M. JOMARD offre de la part de l'auteur, M. Boucher de Perthes, le IIe volume d'un ouvrage intitulé : *Antiquités celtiques et antédiluviennes.*

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une Commission composée de cinq membres, trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts. Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1860. A défaut d'ouvrage ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit représentant l'intérêt de la somme de 20,000 francs, cela pendant trois années. Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales. Tous les savants français et étrangers, excepté les membres de l'Institut régnicole, sont admis au concours.

MOIS D'AOUT.

Séance solennelle publique du 7.

Présidence de M. Félix Ravaisson.

A deux heures M. F. Ravaisson prend place au fauteuil, entre M. Le Bas, vice-président, et M. Naudet, secrétaire perpétuel.

M. le président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres fut instituée d'abord sous le titre d'Académie des inscriptions et médailles.

« Le feu roi Louis XIII, dit Louis XIV dans les lettres patentes « par lesquelles il en régularisa plus tard la fondation, le feu roi « avait ordonné en 1635 l'établissement de l'Académie française pour « porter la langue, l'éloquence et la poésie au point de perfection « où elles sont enfin parvenues sous notre règne. Nous choisîmes en « 1663, parmi ceux qui composaient cette Académie un petit nom- « bre de savants les plus versés dans la connaissance de l'histoire et « de l'antiquité, pour travailler aux inscriptions, aux devises, aux « médailles, et pour répandre sur tous les monuments de ce genre « le goût et la noble simplicité qui en font le prix. » La langue et la littérature française parvenues à un degré de perfection, et la France elle-même à un degré de splendeur qui rappelaient les plus beaux siècles de l'antiquité, restait à exprimer la grandeur du pays et du règne par les monuments publics qui devaient en perpétuer la mémoire et à leur faire parler dans les inscriptions, devises et légendes, un langage que la Grèce et Rome n'eussent pas désavoué.

« C'était la tâche confiée par Louis le Grand à la nouvelle Académie.

« Ainsi, chargée d'écrire sous toutes les formes les annales publiques de la France, et, pour les écrire dignement, de s'inspirer de l'esprit des anciens, elle le fut bientôt, et par une conséquence naturelle, d'éclaircir dans des Mémoires approfondis toutes les

obscurités des siècles passés, et de présider en même temps aux travaux d'art et aux fêtes même de chaque jour ; d'expliquer les antiquités, accumulées dans ce qu'on nommait alors le Cabinet du roi, et de décrire les monuments encore subsistants de tous les temps de la monarchie française. De là, le nom d'Académie des belles-lettres qui devint plus tard le sien ; nom plus étendu dans sa signification que le premier et destiné à exprimer tout ensemble et les genres si divers de connaissances qu'embrassaient nécessairement ses études et les applications qu'elle devait en faire.

« Et pourtant, depuis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été fondée, sa tâche n'a fait de jour en jour que grandir. Le champ du passé, qu'elle était chargée d'explorer, s'est élargi en tous sens ; des langues, des littératures, des civilisations inconnues se sont révélées ; des régions nouvelles se sont ouvertes pour l'histoire, l'archéologie, la philologie, où il a fallu pénétrer, et qui semblent s'étendre à mesure qu'on s'y avance. Et en même temps cette grande œuvre de l'histoire nationale, pour laquelle l'Académie avait été expressément créée, se développait sur des proportions toutes nouvelles.

« L'ordre laborieux des bénédictins, avec les ressources immenses dont il disposait, avait pris à sa charge une grande partie de cette œuvre ; l'ordre a péri et son héritage est incombé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; elle a dû, elle doit encore poursuivre l'achèvement du vaste recueil des historiens de France, concurremment avec ceux des lois et des ordonnances, des chartes et des diplômes, et rédiger dans l'histoire littéraire l'inventaire complet et l'analyse exacte de tous les produits du génie national.

« Ce n'est pas tout encore, et aux travaux à faire viennent s'ajouter les travaux à inspirer et diriger.

« Toutes les Académies furent instituées d'abord pour travailler directement et par elles seules au perfectionnement des sciences, des lettres ou des arts. Plus tard, et à mesure que l'on comprit mieux combien il restait à faire en dehors et à côté de ce qu'elles pouvaient faire par elles seules, combien, autour de ces ouvriers de la première heure, il en fallait appeler d'autres encore, tant la moisson était grande, le soin a été confié à ces corps de proposer, pour des travaux dont ils pourraient être juges et qui viendraient en aide à leurs propres études, des concours solennels et de hautes récompenses.

« Il en a été ainsi, en particulier, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Des ressources de plus en plus considérables ont été mises successivement à sa disposition pour ouvrir des concours sur des sujets relatifs aux études qu'elle poursuit, aux objets qu'elle se propose elle-même.

« Vous apprécierez une fois de plus, messieurs, dans le compte que je dois rendre aujourd'hui du résultat de ces concours pour la présente année 1857 et de ceux qui sont ouverts ou qui vont l'être pour les deux années 1858 et 1859, quelle en est l'importance, et quelle utilité la science et le pays en peuvent attendre.

« Le genre d'écrits aujourd'hui appelé du nom de *romans*, parce qu'au moyen âge des poëmes écrits en langue romane ou vulgaire en furent l'origine, n'est pas aussi exclusivement propre à la littérature moderne qu'on se l'imagine d'ordinaire. Dans l'antiquité aussi la poésie donna naissance à des récits mythiques ou fabuleux, écrits en prose, qui formèrent une branche considérable de la littérature. L'Académie a cru utile qu'il en fût fait une étude d'ensemble qui manque encore à l'histoire littéraire, et elle a mis au concours en 1855, pour sujet du prix ordinaire à décerner cette année, un examen critique des *Romans de l'antiquité grecque et romaine*. Mais parmi toutes les espèces de romans que les anciens ont connues, il en est une surtout que le programme recommandait à l'attention particulière des concurrents. Ce sont les romans qui se donnaient pour des récits véritables d'événements historiques et qui, souvent, se sont mêlés dans une proportion plus ou moins forte à l'histoire, comme des affluents qui en ont grossi et troublé le cours.

« Tels furent les récits fabuleux de la guerre de Troie par les prétendus témoins oculaires, Darès le Phrygien, et Dictys le Crétois, qui eurent tant de crédit au moyen âge ; telles furent les histoires plus ou moins fantastiques d'Alexandre, dont les plus anciennes dataient du temps même du héros; tels encore ces évangiles apocryphes qui vinrent se placer dès les premiers siècles du christianisme à côté du Nouveau Testament, et dont l'influence subsiste, visible encore, dans bien des croyances très-répandues et même dans plus d'un livre contemporain.

« Rechercher et explorer à fond ces sources diverses de tant d'erreurs, et démêler dans l'histoire ce qui en est dérivé, ce serait assurément rendre aux sciences historiques un service important.

Cest le résultat principal que l'Académie attendait de ce concours.

« Un Mémoire lui a été adressé où elle a trouvé de nombreuses recherches, une érudition étendue, une saine critique, mais qui lui a paru être un recueil à peu près complet des matériaux nécessaires pour l'ouvrage qu'elle avait demandé plutôt que cet ouvrage même. C'est avec l'espérance qu'en reprenant son travail sur nouveaux frais, l'auteur le rendra tout à fait conforme au vœu de l'Académie, qu'elle proroge le concours jusqu'à l'année 1859.

« L'Académie avait proposé pour sujet d'un autre concours qui devait aussi être jugé dans l'année 1857, une *Histoire de l'architecture byzantine*, de ses origines, et des changements qu'elle a subis jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. Des deux Mémoires qui ont concouru, l'un a paru à tous égards insuffisant; l'autre renferme des renseignements exacts et importants sur un grand nombre de monuments que l'auteur a étudiés sur les lieux, à Constantinople, en Grèce, dans l'Asie Mineure, et justifie ainsi pleinement l'épigraphe qu'il a choisie : *Vidi et memini*, j'ai vu et je me souviens.

« Toutefois, ces descriptions auraient besoin, pour être pleinement intelligibles, d'être accompagnées de figures, et il n'en a donné aucune; de plus, il n'a pas toujours soin de déterminer avec toute la précision possible, à l'aide des textes qui en font mention, fidèlement analysés, à quelles époques appartiennent les différents édifices dont il parle, enfin quels sont les éléments communs à tous ces monuments, qui autorisent à leur donner une dénomination commune, à en faire un genre à part; et d'où ces éléments tirent leur origine. Ce sont des questions auxquelles l'auteur ne donne pas de solution précise. Or, c'était justement pour qu'elles fussent résolues que l'Académie avait ouvert le concours. Elle a donc cru devoir proroger jusqu'au 1er janvier 1857.

« L'architecture byzantine, dont Sainte-Sophie de Constantinople est le type le plus parfait, et Saint-Marc de Venise celui qu'on connaît le mieux dans notre Occident, n'a pas encore été définie avec précision ; on ne sait pas bien encore quelle en fut l'origine: on n'a pas fait une histoire suivie des modifications qu'elle a subies dans le cours des mille ans environ qu'a duré l'empire grec.

« Le style byzantin a-t-il des caractères qui le distinguent essentiellement des autres styles d'architecture employés du temps même de Constantin, ou avant lui, soit dans l'Occident, soit dans

cet Orient où il établit le siége d'un nouvel empire? Ces caractères consistent-ils dans la disposition générale des édifices, dans leur décoration, dans l'une et l'autre tout ensemble? Au contraire, l'architecture appelée byzantine se réduit-elle à une continuation, ou une rénovation d'une architecture antérieure, soit grecque, soit asiatique? ou encore, tout en constituant un style vraiment original créé pour les besoins nouveaux de la religion chrétienne, le style byzantin a-t-il du moins trouvé des éléments préexistants, soit dans les régions où il a pris naissance, soit même ailleurs? Enfin, par quelles phases l'architecture byzantine a-t-elle passé? Quels changements a-t-elle subis du quatrième siècle au quinzième? — Ce sont là les problèmes à résoudre.

« Pour les traiter d'une manière complète, il faudrait satisfaire également à deux conditions très-différentes : d'une part, faire connaître avec exactitude et précision, soit dans leur ensemble, soit dans leurs détails, et les monuments de l'architecture byzantine et les autres dont il serait utile de les rapprocher; de l'autre, discuter et éclaircir les passages des auteurs qui donnent les dates, soit de la fondation de ces divers monuments, soit des changements qu'ils ont pu subir à différentes époques.

« Peut-être est-il difficile d'espérer que ces deux éléments de la question, l'un architectonique, et l'autre principalement historique et philologique, se trouvent également approfondis dans un même Mémoire.

« Mais au moins faudrait-il que celui qui y tiendrait le plus de place fût traité de manière à satisfaire pleinement aux conditions du genre; artiste, il faut décrire avec une précision technique irréprochable et aux descriptions joindre des figures propres à les faire parfaitement comprendre; philologue, il faut citer dans la langue des originaux, discuter, éclaircir les expressions obscures et difficiles.

« A ces conditions seulement on répondra à l'attente de l'Académie, aux besoins de la science. Ajoutons qu'une question accessoire mais importante et aujourd'hui très-controversée est celle de savoir quelle influence l'architecture byzantine a exercée sur celle de l'Occident.

« Nous la recommandons aux concurrents, au nom de l'Académie.

« Vous entendrez tout à l'heure, messieurs, le rapport dans le-

quel la Commission de l'Académie pour les antiquités de la France lui rend compte des concours de cette année. Je me bornerai donc à en proclamer les principaux résultats ; les deux premières médailles ont été décernées à M. Deloche pour des *Etudes sur la géographie de la Gaule au moyen âge*, et à M. Rossignol pour sa brochure intitulée *Alise, études sur une campagne de Jules César*. La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, pour ses *Etudes historiques sur les clercs de la Bazoche* ; et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*.

« Le prix fondé par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France avait été décerné l'année dernière à M. Hauréau, pour le quatorzième volume qu'il a entrepris d'ajouter à l'histoire du clergé de France, ou *Gallia christiana*, grand ouvrage des plus importants pour l'histoire nationale et qui, depuis la suppression de l'ordre des bénédictins, ses auteurs, demeurait inachevé.

« A la première livraison que M. Hauréau avait présentée l'année dernière, il en a depuis ajouté une autre où se font remarquer les mêmes qualités qui avaient déterminé le suffrage de l'Académie. Les ouvrages présentés cette année n'ont pas paru pouvoir être mis en comparaison avec le travail de ce savant, soit pour l'importance du sujet, soit pour le mérite de l'exécution, et l'Académie a jugé qu'il devait être maintenu, aux termes de la fondation, en possession du premier prix qui lui a été décerné l'an passé.

« M. Digot avait envoyé au concours une *Histoire de Lorraine* en six volumes in-8°, où l'on a trouvé des recherches consciencieuses et intéressantes, principalement en ce qui concerne l'archéologie ainsi que la statistique physique et morale de cette province aux différentes époques de son histoire.

« L'Académie décerne à l'auteur de ce très-estimable livre le second des deux prix annuels fondés par M. le baron Gobert.

« Un seul ouvrage a concouru cette année pour le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, c'est celui que M. Cohen a publié sous le titre de *Description générale des monnaies de la République romaine communément appelées* MÉDAILLES CONSULAIRES. — C'est une des séries les plus importantes de la numismatique que celle de ces monnaies qui nous font connaître, comme

le disait l'illustre Eckel, les institutions, les annales, l'ancienne gloire de la ville éternelle, les noms et les images des dieux, non-seulement publics mais domestiques, les rites sacrés avec leur appareil, les lois sanctionnées par les magistrats, les diverses magistratures avec les honneurs qui leur étaient attribués, les effigies des hommes illustres, les édifices publics, tant sacrés que profanes, les formes et l'orthographe de l'ancienne langue latine, et qui, de plus, nous offrent souvent un travail élégant, digne du génie grec.

« Cependant, ces monnaies ont été comparativement peu étudiées, même par Eckel. La difficulté qu'il y avait, pour un grand nombre de ces médailles, de les rapporter à leurs dates avait détourné longtemps les savants et Eckel lui-même d'en faire une étude aussi approfondie que des autres parties de la numismatique. Ces difficultés ont été en partie levées par la sagacité de deux doctes italiens, MM. Borghesi et Cavedoni, et on peut espérer que le jour approche où les monnaies consulaires pourront être enfin rangées dans l'ordre des temps. Le moment est donc bien choisi pour présenter un tableau complet de la numismatique de la république romaine en harmonie avec l'état actuel de la science. C'est ce que M. Riccio avait fait, il y a quelques années, dans un ouvrage savant mais dont les figures sont malheureusement très-imparfaites. Au contraire, les planches nombreuses de l'ouvrage de M. Cohen sont généralement très-bien exécutées, mais le texte laisse souvent à désirer. L'Académie n'a donc pu décerner le prix à M. Cohen ; mais elle lui accorde une mention très-honorable.

« Les Védas sont les écritures sacrées, la Bible des Indous. Ce sont les plus anciens documents de cet idiome sanskrit dans lequel la langue grecque, la langue latine, les langues germaniques ont retrouvé leurs racines ; ce sont enfin, selon toute apparence, les plus anciens livres du monde. Et pourtant, c'est à peine si l'Europe commence à les connaître ; il y a trente ans, elle n'en possédait pas un seul manuscrit, et aujourd'hui encore tous les textes ne sont pas traduits dans les langues de l'Occident ni même entièrement publiés. Que de motifs pour en recommander l'étude, et avant tout celle du plus antique de ces monuments vénérables, du grand recueil de prières et d'hymnes en vers adressés aux divinités antérieures à celles du brahmanisme, qui porte le titre de *Livre de louange*, Rig-Véda. Avant d'approfondir les idées, il faut se rendre bien maître de la langue dans laquelle elles sont exprimées.

En conséquence, l'Académie avait proposé pour sujet du prix du concours fondé par M. Bordin, et pour l'année 1857, un commentaire particulièrement exégétique et grammatical sur une partie du Rig-Véda, où l'on aurait soin d'exposer l'opinion du commentateur Sayana-Atchar dont les interprétations sont considérées par les brahmanes comme classiques.

« Un Mémoire a été déposé au secrétariat de l'Institut, portant pour épigraphe ces deux mots : *Labor improbus*.

« On y trouve un choix de Védas fait avec beaucoup d'intelligence; une traduction de ces hymnes qui n'en rend pas seulement le sens avec exactitude, mais qui en reproduit d'une manière heureuse le caractère et le tour poétique ; enfin, un travail de critique et de discussion approfondi soit sur le texte, soit sur les parties correspondantes des commentaires de Sayana. Malheureusement, il y a dans ce travail, à côté d'excellentes parties, des inégalités, des marques d'inexpérience qui n'ont pas permis de le récompenser par le prix.

« Mais l'Académie ne l'en tient pas moins pour très-digne d'estime, et elle accorde à l'auteur, à titre d'encouragement, une somme de 2,000 francs. L'auteur est M. Besnault, agrégé de l'Université et bibliothécaire de l'École normale supérieure.

« Du compte rendu des concours jugés cette année par l'Académie, je passe maintenant à ceux qu'elle ouvre pour les années 1858 et 1859.

« Et d'abord, je dois rappeler qu'elle a proposé en 1855, pour sujet d'un concours dont le résultat doit être proclamé l'année prochaine, un travail intéressant au plus haut point notre histoire, puisqu'il devra consister à recueillir, à discuter et à mettre en œuvre, dans un exposé suivi, tous les faits relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de la philosophie comparée.

« Pour le prix annuel ordinaire à décerner en 1859, l'Académie met au concours une *Histoire critique du Coran*.

« Le Coran est, comme on sait, un assemblage de morceaux détachés, souvent très-disparates entre eux et même contradictoires, selon les impressions auxquelles obéissait l'âme passionnée de leur auteur. L'Académie demande aux concurrents de déterminer autant que possible les moments de la vie de Mahomet,

auxquels se rapportent les morceaux dont le Coran est composé, d'exposer les vicissitudes que traversa ce texte sacré, depuis les récitations du prophète qui en furent l'origine (Coran veut dire *récitation*), jusqu'au temps où il reçut la forme qu'il conserve aujourd'hui.

« Il ne s'agit point, comme on voit, d'examiner le fond des idées que contient le Coran ; il s'agit uniquement de rechercher comment, sous l'empire de quelles circonstances il a été composé, et par quels états successifs il a passé depuis le temps où Mahomet, à mesure qu'il recevait les révélations que l'ange Gabriel lui apportait d'en haut, les répétait à ses disciples, et où ceux-ci, selon l'occurrence, les consignaient sur des feuilles de palmier ou des os de mouton, ou les confiaient à leur seule mémoire, jusqu'au travail de révision critique exécuté par ordre d'Abou-Bekr et d'Omar, travail qui fit de tant de fragments épars un livre tel que nous le voyons.

« Des essais déjà tentés dans le sens qu'indiquent ces programmes prouvent que de pareilles études sont maintenant possibles, et en même temps ces essais n'ont pas paru à l'Académie être de nature à décourager des efforts ultérieurs.

« Le prix annuel fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné l'année prochaine au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er janvier 1857.

« Trois médailles seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les *antiquités de la France*, qui auront été présentés au concours avant le 1er janvier 1858.

« Nous devons à M. Bordin l'institution de concours annuels, dont deux doivent être jugés à la fois dans l'année 1858. Je me bornerai à rappeler que l'Académie a proposé pour sujets de ces deux concours : une *Histoire des Osques avant et pendant la domination des Romains* et des *Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel*.

« Pour le prix provenant de la même fondation, qui doit être décerné en 1859, le sujet mis au concours est une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de M.-Terentius Varron. L'Académie demande aux concurrents d'insister particulièrement sur les fragments qui nous restent des ouvrages aujourd'hui perdus.

« Ce n'est pas assez, dit un ancien, d'appeler Varron le plus savant des Romains; il sut plus que n'avait jamais su aucun Grec. — On trouve dans ses livres, dit un autre, une infinité de choses,

ou plutôt tout s'y trouve. Et, en effet, religion, philosophie, histoire, antiquités, grammaire, poésie, rhétorique, navigation, agriculture : point de sujet qu'il n'ait traité et traité savamment. Malheureusement, de tant de doctes écrits, deux seuls exceptés, dont nous avons la meilleure part, il ne nous reste plus que de très-courts fragments ; mais ces fragments sont une mine dont on n'a pas tiré encore, à beaucoup près, toutes les richesses qu'elle renferme, principalement pour la connaissance de la langue, des mœurs, du droit et de la religion des anciens.

« Il a paru que le texte même des écrits de Varron pourrait aujourd'hui recevoir, grâce aux progrès de la critique, des améliorations importantes ; et, enfin, que des études nouvelles pourraient jeter un nouveau jour sur la vie de cet illustre personnage, qui fut mêlé quelque temps aux affaires publiques, et en particulier sur ses rapports avec ses grands contemporains, Pompée, Cicéron et César.

« Il me reste à annoncer une fondation de plus, due à la libéralité d'un amateur très-éclairé des arts de l'antiquité ; M. Louis Fould a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions une somme de 20,000 francs pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin*, contenant l'exposé de leurs origines, de leurs progrès, de leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.

« Par les arts du dessin il faut entendre ici et les beaux-arts, c'est-à-dire l'architecture, la sculpture, la peinture et la gravure, et les arts industriels dans leurs rapports avec les beaux-arts.

« Le jugement du concours sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1860.

« Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'intérêt puissant et varié que présente une question qui embrasse l'histoire entière de l'art et de ses applications, depuis ses commencements jusqu'au temps où il atteignit, chez les Grecs, ce qu'on peut appeler son apogée. Faisons remarquer seulement que des découvertes récentes fournissent, pour les traiter d'une manière satisfaisante, des ressources jusqu'à présent inconnues. Telles sont les découvertes qu'on a faites dans les ruines de l'Assyrie oubliées depuis tant de siècles, dans diverses parties de l'Asie Mineure, notamment dans la Lycie, dans la Palestine et la Syrie, dans l'Etrurie, enfin dans diverses régions de la Grèce elle-même et de ses colonies. Grâce aux docu-

ments nouveaux qui en résultent, joints à ceux dont l'histoire de l'art avait précédemment fait usage et qu'ils éclairent d'une lumière nouvelle, on peut espérer de voir sortir du concours que nous annonçons un ouvrage qui réponde aux intentions du fondateur et aux espérances de l'Académie.

« Vous le voyez, messieurs, à ceux qui veulent travailler avec nous au progrès des sciences historiques, nous avons maintenant bien des couronnes à offrir. Et, en effet, vous le voyez aussi par cette analyse seule des programmes de concours d'une année, que de routes ouvertes à l'érudition, que de mines diverses et inépuisables, autrefois inconnues ou à peine effleurées! La matière proposée dès le principe à nos travaux est donc maintenant bien plus vaste. Qu'il me soit permis d'ajouter que le but est placé encore plus haut.

« On se plaint aujourd'hui que toutes les maximes par lesquelles on avait coutume de se conduire soient contestées, toutes les autorités en qui on se confiait combattues et ébranlées. C'est qu'une trop longue expérience, accrue de celle de tant de peuples et de pays différents, ne nous permet plus désormais cette simplicité de foi, attribut de qui a moins vécu ou a moins appris. De là les doutes, les incertitudes du présent. A une telle situation, le remède n'est point de revenir à cet Éden d'ignorance première, que plusieurs regrettent, mais qui nous est fermé pour jamais. Souvenons-nous plutôt, une fois de plus, de ce mot d'un grand homme, que si certaine science éloigne de la croyance, une science supérieure y ramène, ou, pour mieux dire, mène à une croyance plus haute. C'est qu'en effet, en philosophie, en religion, en politique, dans l'art et la littérature, ce n'est pas le seul objet à qui s'adresse réellement notre croyance, ce n'est pas la vérité qui périclite et qui succombe à l'épreuve de tant de comparaisons et de contradictions, ce sont seulement les formes qu'elle revêt tour à tour, expressions, figures qui se transforment sans cesse en des figures et des expressions différentes, et qui, de siècle en siècle, nous laissent mieux voir, par ces changements mêmes, le sens éternel qu'elles enveloppent. C'est là l'œuvre du temps; la science y vient en aide. En rapprochant et contrôlant les unes par les autres les opinions, les mœurs, les idées des pays et des siècles les plus éloignés, la science hâte le moment où de la multiplicité même des phénomènes, qui semblait faite pour confondre et décourager la raison, la raison,

au contraire, voit se dégager et ressortir l'unité du principe qui les explique tous, et dans lequel elle-même elle trouve enfin sa satisfaction et son repos.

« Plus sont nombreux les points qu'on a déterminés de la ligne que suit une planète dans sa marche, mieux le géomètre est en mesure de définir la courbe selon laquelle elle se meut, d'établir la loi de son mouvement, d'en pénétrer les causes:

« Mieux nous connaîtrons la marche qu'a suivie ce monde moral que raconte l'histoire, les déviations même et les perturbations auxquelles il est sujet, mieux nous reconnaîtrons, mieux nous démontrerons que lui aussi il n'erre pas au hasard dans l'infini, mais que son mouvement a sa règle ; et la ligne qu'il décrit, sa mesure et sa loi.

« Seulement, les corps célestes tournent, toujours les mêmes, d'un mouvement uniforme auquel il semblerait presque que suffit quelque fatalité mécanique. Le monde moral s'avance dans les espaces de plus en plus vastes qu'il embrasse en son cours, d'une allure à la fois flottante et assurée, d'un mouvement tout ensemble régulier et varié. C'est que ce monde du droit, de la politique, de la science, de l'art, ce n'est rien autre chose sinon le développement des puissances de l'âme, l'âme, cette chose divine et ondoyante que sollicitent et attirent tour à tour, dans tous les milieux qu'elle traverse, tant d'influences différentes et contraires, et qui pourtant a en elle, pour fond de son être et pour source de sa vie, ce qui est la règle, la loi, l'ordre même. Réduire le désordre apparent des événements et des choses à cet ordre supérieur qui le contient et le domine, voilà le but final, aujourd'hui, plus que jamais, marqué à nos travaux, voilà notre tâche suprême ; et en remplissant cette tâche, en préparant, du moins par nos efforts, le moment où elle pourra s'accomplir, nous ne ferons que nous acquitter plus fidèlement du soin confié à nos devanciers, de disputer à l'oubli et à la destruction les événements et les œuvres des siècles qui ne sont plus. Retrouver, en effet, parmi tant de choses disparues qui se sont démenties en apparence et anéanties les unes les autres, la vérité éternelle en laquelle elles s'accordent, c'est changer, transformer ces choses même, c'est les rappeler du néant à l'existence, et, en les rapportant au principe qui est leur raison d'être, les faire vivantes et immortelles comme lui.

« C'est donc réaliser dans son sens le plus vrai et le plus pro-

fond la pensée qui fit prendre autrefois pour emblème à cette compagnie la muse de l'histoire, avec ce mot du poëte : *Vetat mori*, elle ne laisse pas mourir. »

M. Naudet, secrétaire perpétuel, lit ensuite la notice historique suivante, sur la vie et les travaux de M. Guérard.

« Messieurs,

« Dans un temps où la jeunesse paraît si impatiente de devancer le cours des ans par la confiance en ses propres lumières, et si résolue à faire prévaloir les entraînements de ses goûts et les témérités de ses espérances sur l'expérience et l'autorité du gouvernement paternel ; dans un temps où l'on est généralement enclin à demander tout d'abord au travail le bruit de la renommée, à la renommée les biens qui procurent les jouissances de la vanité avec une existence commode et sensuelle, c'est un bel et utile exemple à offrir au monde, non pas seulement à ceux qui entrent dans la carrière des lettres, que la vie d'un homme qui commence par une soumission patiente et courageuse aux volontés de son père dans une lutte avec la mauvaise fortune, et finit par une gloire modeste et durable, après avoir acheté le succès par une longue persévérance et n'ayant cherché dans la culture de la science que le moyen de s'y livrer sans partage et avec dignité.

« Il y eut dans la nature et la destinée de M. Guérard des contrastes singuliers, d'où provinrent les rudes et douloureuses épreuves de sa jeunesse, mais aussi la vigueur morale de son âge viril, peut-être, hélas ! l'immaturité de sa fin : une âme ardente dans un corps frêle et maladif, des appétits de science, d'art, d'études libérales et désintéressées dans des circonstances domestiques qui lui imposaient la loi de pourvoir aux nécessités de la vie avant de se livrer aux satisfactions de l'esprit, enfin une sensibilité prompte et passionnée aux impressions des objets qui flattaient ses nobles instincts, mais, à côté, une fermeté de raison qui l'arrêtait sur le penchant de la séduction et le contenait toujours sous le joug du devoir.

« Lorsque M. Guérard naquit, en 1797, on pouvait souhaiter plutôt qu'espérer une reprise des travaux d'érudition ; les grandes écoles (académies et monastères) avaient été abolies, les traditions interrompues, les maîtres bannis : on avait refusé aux béné-

dictins la grâce d'être tolérés, non pas en qualité de congrégation, mais à titre de citoyens utiles : c'est lui-même qui le raconte avec l'indignation d'un fils d'illustre famille qui protesterait contre les persécutions de ses ancêtres. L'Institut, naissant à peine, remplaçait les Académies, non sans porter encore un peu la marque de l'effervescence tumultuaire d'où il était sorti, jusqu'à ce qu'un puissant génie, qui comprenait l'ordre et les rapports des œuvres de l'intelligence, comme la règle et l'économie de l'administration publique, donnât à ce corps son organisation définitive et ses constitutions, sinon inviolables, du moins inviolées, tant qu'il fut debout pour les protéger. Plusieurs des membres survivants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres y avaient trouvé un asile précaire en se dispersant dans deux classes qui n'étaient point leur vrai domicile. L'exaltation, les grandeurs splendides et violentes des années qui suivirent, entraînaient hors de la voie des études graves et paisibles, quelquefois même en arrachaient les jeunes gens que des dispositions naturelles auraient pu y conduire jusqu'aux sommets où l'on rencontre la gloire.

« C'est à Montbard que M. Guérard vit le jour, petite cité obscure, si elle n'avait servi de berceau à la mère de saint Bernard, et si elle n'avait été la patrie de Buffon et de Daubenton, noms immortels, sous l'éclat desquels le sien ne disparaîtra pas de la mémoire de ses compatriotes. Il fut présenté au baptême par le beau-frère même de Buffon, dont la veuve aimait à recevoir chez elle cet enfant à la figure belle et mélancolique, à l'œil intelligent, et elle le promenait dans ces allées de chênes et de marronniers à l'ombre desquels le grand naturaliste avait médité ses ouvrages. Élevé jusqu'à l'âge de dix ans dans la maison paternelle, il y reçut ses premières leçons de lecture d'une bonne religieuse chassée du couvent comme les autres, ses premières leçons d'écriture et de calcul d'un vieux maître d'école qui venait pour lui seul, ses premières leçons de latin d'un ecclésiastique vénérable, qui l'instruisait en même temps à prier. Ces commencements d'une éducation animée et tempérée tour à tour par les soins et les tendresses d'une vertueuse mère ne furent que douceur, calme et bonheur : le seul temps de sa jeunesse fut entièrement exempt à la fois des souffrances du corps et des soucis de l'avenir ou du présent.

« Montaigne rapporte que, persuadé de la puissance des premières sensations d'enfance sur le caractère de l'homme, son père

s'appliquait à éloigner de lui toute émotion brusque, jusqu'à le faire éveiller au son des instruments. On pourrait dire que M. Guérard s'éleva de même au milieu des harmonies de la famille, sans avoir connu d'autre magnificence que celle des jardins de Buffon, d'autre richesse que celle des montagnes et des forêts voisines. Son âme en garda toujours, comme un parfum des champs, un amour des beautés de la nature, et ce goût pour la culture des fleurs et des arbres, qui, dans ses dernières années, lui procurèrent les plus constantes distractions à ses maux. On ne s'en étonne pas lorsqu'on lit, dans un de ses ouvrages, cette description de sa ville natale : « Montbard, loin d'avoir l'aspect sévère de la capitale « de l'Auxois, se présente de tous côtés sous les formes les plus « douces et les plus gracieuses : aux tons bruns et sombres succè- « dent les teintes blanches et claires; la nature du sol a changé, « le granit est remplacé par le marbre, et l'on dirait, à l'air de « bonheur qu'on respire, que le soleil verse la joie et la lumière « sur toute la contrée. »

« Horace accuse la jeunesse d'être de cire aux impressions du vice, et cependant celles des leçons et surtout des exemples de vertu ne sont pas moins fortes sur l'esprit de l'enfance. Chez M. Guérard, les habitudes de soumission facile à l'autorité des parents, à l'ordre du devoir, préparèrent pour la suite la docilité qui exige des sacrifices.

« A dix ans, le premier chagrin, le départ de la ville natale et du foyer domestique pour le collége, l'effroi d'une séparation qui allait le jeter au milieu d'un monde étranger, et comme le pressentiment d'une autre, que trois ans plus tard une mort imprévue rendrait éternelle ; mais il fallait se résigner, et il se résigna. Pour lui commençait l'expérience du commerce des hommes, de la discipline égale pour tous, des obligations, des subordinations de la vie commune, du devoir sans adoucissement, de la justice sans complaisance, quelquefois de la sévérité qui cesse d'être juste, des préférences, des distinctions qu'on ne doit qu'à soi-même, au travail, à l'effort. Ces distinctions, il comprit qu'il les lui fallait mériter dès lors pour en acquérir d'autres qui se montraient en perspective au delà de l'horizon du collége.

« En ce temps, la jeunesse grandissait au bruit des triomphes et dans des rêves de fortune et d'honneurs à conquérir ; bientôt après, elle se troubla, elle s'agita au récit de nos désastres et dans les

alarmes de l'invasion ennemie. Elle ne cultivait presque plus la science qu'en vue de la guerre, et l'École polytechnique lui semblait la première étape de son ambition. Le jeune Guérard, de même que les autres, tourna son ardeur de ce côté. Les souvenirs de ses montagnes, les idées d'une vie occupée et tranquille au pays, se perdaient dans les émotions belliqueuses ; il écrivait, en 1811 : « Je crois que je porterai les armes cette année ; je me suis « déjà engagé dans le régiment des voltigeurs. » Il avait quatorze ans à peine. Trois ans plus tard, pendant la glorieuse agonie de 1814, moins emporté et plus affermi, il disait : « Je ne redoute « pas l'état militaire, et dans ces circonstances je partirais volon- « tiers. »

« Le pauvre enfant comptait sans les entraves de sa faible constitution, et d'ailleurs sans la marche des événements qui ne l'attendraient pas. Déjà il avait manqué de succomber au saisissement de la douleur que lui fit la mort de sa mère. On lui avait caché jusqu'aux vacances sa maladie avec sa fin déplorable. Il revenait apportant la chanson qu'il avait composée, comme de coutume, pour la fête de celle qu'il ne retrouva plus.

« La catastrophe de 1815 interrompit son éducation, et sa santé profondément altérée hâta sa sortie du collége, sans lui laisser le temps d'achever son cours de mathématiques. Son père s'était trop signalé par un attachement sans peur au gouvernement déchu pour échapper aux disgrâces du nouveau règne, et les soupçonneux, qui ne manquent jamais à la suite du vainqueur, d'autant plus implacables lorsqu'ils sont transfuges du parti vaincu, ne lui permirent pas de se maintenir dans sa place de juge de paix à Montbard. De plus, le jeune frère de M. Guérard, né d'un second mariage, allait réclamer toutes les ressources paternelles, trop faibles pour pouvoir se partager, et lui, désormais, il devait se suffire à lui-même sans devenir maître de sa conduite, et demeurer sous l'empire d'une tutelle qui ne pouvait lui donner ni protection ni secours.

« La recommandation d'un citoyen notable de Montbard lui procura un emploi de régent de mathématiques et de maître d'études à la fois dans un petit collége d'une petite ville. C'était pour lui, selon ce qu'il prévoyait, un esclavage plutôt qu'un état. Il tâcha de le supporter. Rien ne s'accordait moins avec ses besoins d'activité curieuse et de libre méditation, que cette fatigue d'attention continuelle sans fruit pour l'intelligence, cette captivité de surveil-

lance assidue, semblable à celle du soldat romain attaché à la chaîne de son prisonnier. Il avait adressé plusieurs fois ses humbles doléances à son père : « Le métier que l'on m'a forcé de « prendre, écrivait-il, me déplaît plus que jamais et je ne puis le « faire longtemps. » Mais son père croyait voir dans ces paroles seulement un caprice, une impatience de jeune homme, et non le chagrin qui tue. Cependant l'ennui, pesant sur son âme de tout le poids de la monotonie, finit par la flétrir et l'abattre. Incapable de se révolter comme de souffrir davantage, il s'abandonna au désespoir qui le consumait. C'était en 1818 ; le moribond de vingt ans écrivit à un de ses amis d'enfance ses tristes adieux, la confidence de ses détresses, et il lui léguait ses livres, ses instruments de musique, « et son chien, le seul compagnon qui l'eût consolé un peu dans son exil. » On s'empressa de montrer cette lettre à celui qu'elle accusait tacitement sans proférer aucune plainte contre lui. Alors toute opposition cessa. Le père rappela son fils à Paris, où lui-même avait obtenu un emploi par la faveur d'une généreuse amitié.

« Le voilà retiré de l'abîme ; restait à trouver le port. Toujours l'urgente, l'inexorable nécessité de se créer des moyens d'existence, et devant lui la difficulté toujours renaissante et diverse qui l'arrêtait. Il lui sembla que l'Ecole de droit le conduirait à des professions lucratives et honorables. Mais que le chemin était long avant d'arriver au but ! Il fallut y renoncer. On lui parla de voyages scientifiques encouragés par le gouvernement, de jeunes gens attachés à des commissions spéciales dans ces voyages. Son imagination s'émut ; ses souvenirs des herborisations de Montbard, avec les noms de Buffon et de Daubenton, se réveillèrent en lui souriant : s'il devenait naturaliste ? Il alla se présenter au célèbre Desfontaines, dont il n'était pas connu, mais qu'il intéressa par sa confiance naïve et par la vivacité de son esprit sérieux. Le savant lui donna les conseils d'un ami, d'un père, avec l'autorité de l'expérience: « Il ne s'agissait point d'herboriser à loisir dans de belles campagnes, sous un ciel tempéré. Le voyageur devait endurer les fatigues et les maux des longues traversées et les chaleurs tropicales, et les rigueurs des saisons, dans des pays âpres et dangereux. » Il avait réfléchi, prévu tout ; son parti était pris, et, s'il fallait hasarder sa vie, le sacrifice ne l'effrayait pas. Heureusement, quand vint le temps de prendre l'engagement définitif, il y avait

des conditions à remplir qui ne dépendaient pas de sa volonté et qui excédaient de beaucoup son pouvoir. Encore une déception, d'où il tomba cette fois dans les bureaux d'un banquier.

« Nous reconnaissons la main qui l'y conduisit, une main à laquelle il ne résista jamais, qui le ramenait toujours à la triste réalité, et qui lui imposait alors cette expiation de ses illusions trop faciles. Il la subit durant près de deux années. Ces tentatives réitérées et toujours infructueuses ont rappelé à ma pensée le tableau du poëte latin qui nous représente les mortels errants dans les sentiers tortueux et dans les défilés obscurs de la vie, s'efforçant de monter pour trouver une issue, et retombant toujours, brisés contre les obstacles. C'est l'ambition qui les agite et les tourmente. Et pourtant qu'était-ce que l'ambition de M. Guérard? Travailler pour vivre, afin de vivre pour travailler.

« Mais la fortune allait se rendre, sinon prodigue, au moins plus douce envers lui. Quel conseil tourna ses vues du côté de la Bibliothèque royale? quelle protection lui en ouvrit l'entrée? Je l'ignore, mais ce fut certainement celle d'un sauveur. Là il trouvait un avenir assuré avec l'approbation paternelle, l'estime due à ses mérites, un avancement promis à ses services, et des amitiés plus précieuses que l'avancement pour le savant futur. « Il se mit « à l'ouvrage, comme dit son spirituel biographe, avec l'ardeur d'un « surnuméraire ; » toute proportion gardée, selon l'usage, du traitement avec le travail, c'est-à-dire en raison inverse du travail avec le traitement. Mais aussi, quelles compensations ! La jeunesse, le pain du jour avec des heures de loisir, et de grade en grade le premier rang en espérance !

« Il commença par une entreprise gigantesque. Dans les combles du département des manuscrits, se trouvait entassée, depuis près d'un demi-siècle, une masse énorme de vieux parchemins, environ quarante milliers pesant. Il offrit de débrouiller ce chaos et d'en faire sortir l'ordre et la richesse ; richesse pour lui purement scientifique : on en pouvait tirer encore une autre. Tout le monde crut qu'il tentait l'impossible, ou du moins qu'il succomberait ; il lui fallut arracher un consentement. Après avoir évalué les éléments de ce triage par mètres cubes et calculé le temps nécessaire par le contenu de chaque mètre, il passa tout en revue, feuille à feuille, classa tout, et ne faillit pas plus à sa promesse pour le terme du travail qu'il ne s'était trompé sur le nombre des pièces.

« Triste et singulier rapprochement ! Les deux extrémités de sa carrière dans cette bibliothèque, qu'il servit et honora pendant trente-trois ans, sont marquées d'accidents pareils : le dernier, fatal ; tous deux, effets de cette même application à une tâche qu'il s'était imposée volontairement. En respirant la poussière humide et les émanations délétères de ces montagnes de parchemins, il contracta une maladie qui ne fut pas sans péril et surtout sans douleur. Cependant cette opération ne l'avait pas absorbé tout entier. Il suivit en ce temps-là les leçons de l'Ecole des chartes, qui eut le bonheur d'inscrire, la même année, sur sa liste, les noms de Guérard et d'Eugène Burnouf.

« Il y avait chez M. Guérard, en même temps que l'étoffe de l'érudit, le souffle de l'homme de lettres, non pas jusqu'à la poésie, pour laquelle il eut un moment de faiblesse, et qui ne lui rapporta qu'un mécompte. Mais il avait été mieux inspiré dans le concours ouvert en 1824 par l'Académie française pour l'éloge du président de Thou, qui lui valut une première mention honorable. La prose était plutôt son fait, la prose de l'histoire.

« Il se recommandait ainsi du triple témoignage de la Bibliothèque royale, de l'Ecole des chartes et de l'Académie française, lorsqu'un de ses amis, reçu chez un vieillard d'un nom illustre, d'une grande opulence, d'un amour non moins grand pour les sciences historiques, devina la sympathie qui les unirait l'un à l'autre, s'ils venaient à se connaître. Faire agréer M. Guérard à M. le marquis de Fortia d'Urban comme auxiliaire d'un travail considérable n'était pas chose difficile. Leur première entrevue ressemble un peu à ce qu'Horace nous raconte de la sienne avec Mécène : d'un côté, une timidité qui paralyse la parole ; de l'autre, l'affabilité qui attire, avec cette différence, toutefois, que le jeune homme ne voulait pas s'engager comme un client, et que le protecteur n'était pas un ministre, et qu'il n'encourageait les belles-lettres qu'avec sa fortune particulière, qui ne devait rien à la fortune publique.

« Ils n'eurent point de peine à s'entendre sur les questions d'intérêt, l'un tout disposé à donner plutôt trop que moins, l'autre à demander moins qu'il n'avait droit de prétendre. Mais, dans l'exécution, l'accord sur certains points de doctrine et de méthode ne fut pas aussi prompt ; le chef et le rémunérateur du travail dut transiger avec son collaborateur. Admirable transaction, dans la-

quelle se manifestait la libéralité véritable, non pas celle du riche qui paye largement des services et des complaisances, mais celle de l'homme de cœur, qui respecte chez autrui la liberté de la conscience littéraire et la foi à son opinion.

« Le noble vieillard, qui n'avait du grand seigneur que l'élévation des sentiments et la politesse exquise des manières, et, comme distinction plus individuelle, une rare finesse de tact voilée de bonhomie, apprécia cette indépendance du caractère dans la dépendance de position, d'autant mieux que, sans trahir une présomptueuse confiance, elle se montrait respectueuse autant qu'inflexible, sachant rendre à l'âge et au mérite les égards qui leur sont dus.

« Leurs rapports devinrent de plus en plus fréquents et intimes; il se forma entre eux une liaison qui les rendait nécessaires l'un à l'autre, surtout le protégé au protecteur, et M. Guérard se fit aimer (l'amitié commençant par l'estime) de toute la société choisie et savante qui fréquentait cette maison, où la solidité des conversations n'excluait ni la gaieté ni l'agrément. Le marquis de Fortia, pour rapprocher de lui plus constamment son jeune ami, lui donna en location, non pas gratuite, de peur d'effaroucher la délicatesse du locataire, mais à des conditions qui n'étaient pas sans doute celles des propriétaires d'aujourd'hui, dans le même enclos que son magnifique hôtel de la rue de Larochefoucault, un pavillon entouré d'un jardin; sorte de cohabitation qui facilitait leurs communications studieuses sans gêner la liberté d'aucun des deux. M. Guérard eut ainsi une demeure selon ses goûts, la solitude quand il lui plaisait, au sein de Paris, à proximité des établissements scientifiques, au milieu de sarbres et des fleurs; et M. de Fortia, dans sa prévoyance paternelle, voulut que le bénéfice de cette cohabitation, qui ne pouvait être dissoute que par la mort, se prolongeât encore, quand il ne serait plus, pour le survivant, il lui assura l'usufruit du pavillon par une disposition expresse de son testament. M. Guérard eut le bonheur de pouvoir témoigner sa reconnaissance et son attachement au bienfaiteur encore pendant dix ans.

« Sa vocation, quoiqu'il travaillât beaucoup et très-utilement, ne s'était pas encore décidée; et son activité se partageait entre plusieurs objets divers. Outre ses fonctions de bibliothécaire, auxquelles il continuait de se livrer comme s'il eût été encore dans

l'attente d'un traitement, et après l'impression des quatorze volumes de l'*Histoire du Hainaut*, sous les auspices de M. de Fortia, il avait préparé, par une collation aussi diligente qu'habile des textes originaux, une partie du nouveau rècueil des itinéraires anciens, dont M. de Fortia faisait aussi les frais, et il avait composé encore pour lui, dans l'édition in-8° de *l'Art de vérifier les dates*, quatre volumes d'histoire moderne, et, au milieu de toutes ces occupations, les beautés de l'éloquence et de la poésie, auxquelles il fut toujours très-sensible, l'attachaient à la littérature classique des Romains. Il méditait un ouvrage de philologie, et, selon son habitude, il s'y préparait par une immense lecture, la plume à la main, amassant d'amples provisions de matériaux avant de commencer l'édifice. Ce labeur, ou plutôt cette recréation de ses autres labeurs, le captivait par un charme dominant ; mais il s'abusait.

« La Providence, pour nous conduire, se sert quelquefois des conseils d'un ami éclairé, pourvu que nous sachions profiter de ce bienfait. Un des conservateurs du département des manuscrits, Abel Rémusat, ce savant si étincelant de verve ingénieuse, qu'un maître de la critique appela un jour le Voltaire de l'érudition, cet habile orientaliste, dont le coup d'œil pénétrant et avisé ne négligeait pas les choses de l'Occident, avait pris en amitié M. Guérard ; deux esprits très-différents, mais qui s'entendaient à merveille. Abel Rémusat l'avertit à point et lui montra la route qu'il devait prendre, et combien lui serait ingrat, s'il voulait s'y consacrer exclusivement, le genre d'ouvrage qui avait pour lui tant d'attraits. Dans ce champ moissonné depuis trois siècles par de si nombreux et si doctes travailleurs, Français, Anglais, Italiens, Allemands, quels épis lui restaient à glaner? tandis qu'une ère nouvelle commençait pour l'école historique, et pour l'histoire de France en particulier. Que d'erreurs anciennes à dissiper! que de déclamations accréditées à détruire ! que de monuments précieux à mettre en lumière ! que de doctrines récentes à contenir, à combattre ou à corriger ! Quelle estime serait acquise à celui qui renouerait la tradition interrompue des D. Bouquet, des Martène, des Mabillon, et qui ferait subir aux méthodes philosophiques, ou prétendues telles, le contrôle, ou seulement la comparaison de la science positive ! Et pour conclusion de ses conseils, il lui désigna le polyptyque d'Irminon à publier. M. Guérard, aussi instinctivement docile aux hommes dont il reconnaissait la raison supérieure que récal-

citrant aux autorités suspectes, se mit sans retard à fouiller cette mine féconde, et toutes celles qui l'avoisinaient, et celles qui pouvaient y correspondre. Il se sentit comme saisi de ravissement, à mesure qu'il les parcourait, à la vue de cette multitude variée de documents sur les institutions, sur les mœurs, sur la vie du moyen âge, et les trésors de connaissances qui en pouvaient naître sous une main industrieuse. Ce fut le commencement d'un travail de près de treize années, la crise définitive de son talent, l'origine de son chef-d'œuvre.

« Il renonçait à ses projets sur les auteurs latins, mais non pas à leur commerce ; il l'entretint toujours, soit comme délassement, soit comme exercice par régime d'hygiène intellectuelle. Je me souviens de l'avoir trouvé plus d'une fois un Virgile ou un Sénèque à la main, et voulant bien me mettre dans la confidence de ses réflexions sur les passages qu'il admirait ou les difficultés qu'il essayait de résoudre. Ce régime lui fit beaucoup de bien.

« La science, quel qu'en soit l'objet, a besoin, pour se maintenir grande, de l'association des études classiques, à égalité de rang et de droits. Les unes ne sauraient être amoindries sans que l'autre en demeure abaissée ; elle se prive, en les répudiant ou les opprimant, du feu sacré et des ailes qui l'emportent aux régions de la lumière, déchue alors, appesantie, semblable à ce vil Mammon que Milton représente rampant dans les enfers, accoutumé qu'il était déjà dans le ciel à tenir son front incliné et ses regards fixés sur le pavé d'or et la richesse de la matière. A ces études classiques M. Guérard dut les qualités qui font sa haute distinction entre ceux des contemporains qui ont écrit sur le moyen âge : cette manière d'exposition dégagée et précise, cette souveraine entente des proportions et de l'ordonnance générale, cette sagacité à saisir le nœud des questions et à déterminer les données des problèmes, cette sobriété du détail dans la plénitude de la démonstration, cette circonspection dans les déductions logiques, ce bon goût du savant qui veut l'être seulement dans la mesure des nécessités de la cause et non pour le plaisir de l'ostentation, cette élégance du style aussi éloignée d'une parure affectée que d'une maigre nudité, et résultant de la correction exquise et de la justesse native de l'expression dans une convenance parfaite de la forme avec la gravité du sujet. Aussi son exemple montre-t-il mieux qu'on ne pourrait dire la différence entre l'homme instruit

qui lit bien et l'ignorant qui a beaucoup lu, entre la curiosité judicieuse de l'érudit qui sait choisir et combiner, et l'étalage maladroit du compilateur qui entasse tout ce qu'il trouve et imprime tout ce qu'il a copié, heureux encore, s'il ne se hasarde pas étourdiment à mêler dans son butin confus de langue d'oil des citations et des étymologies tirées du grec qu'il sait à peine lire et du latin qu'il n'entend pas.

« Au moment où M. Guérard obéissait (je me sers de cette expression à dessein), car il lui fallut un effort de déférence pour obéir à une voix amie et se détacher d'un travail de prédilection, l'on était au fort d'un mouvement de rénovation dans la science et dans la méthode de l'histoire. Ce mouvement avait commencé sous la discipline d'une philosophie grave, spiritualiste, réparatrice, qui dissipait les influences de la philosophie moqueuse, sensualiste, agressive du dix-huitième siècle ; il s'achevait par les enseignements quotidiens, vivants et pratiques des révolutions et du gouvernement parlementaire.

« Assurément la théorie de l'histoire n'était pas chose nouvelle, inouïe, née avec notre siècle. Les Romains avaient dit et proclamé près de deux mille ans avant nous que l'histoire devait être écrite pour raconter, et non pour argumenter ; qu'elle était le miroir des temps, le témoignage fidèle et impartial des faits. Mais on avait eu d'autres yeux pour voir les choses, un autre esprit pour les comprendre, une autre manière de les exposer. L'histoire, au siècle précédent, s'était inspirée d'une ardeur polémique, ou suivait une routine de traditions conventionnelles ; tantôt elle affectait un scepticisme dénigrant, tantôt elle professait la complaisance et la crédulité de l'historiographe. Au milieu de ces flots d'écrits contentieux ou déclamatoires, et superficiellement instructifs, s'était maintenue et fortifiée incessamment dans la paix du cloître, pure de toute contagion, inaccessible aux agitations et aux querelles du monde, dégagée entièrement de préventions jalouses comme d'ambitieuses prétentions, sans haine contre le présent et sans fanatisme pour le passé, une docte et sainte école, éclairée des doux rayons de la même sagesse que le vénérable Fleury, non pas le cardinal-ministre, mais l'auteur des *Discours sur l'histoire ecclésiastique* ; comme lui pieuse et tolérante, courageuse et humble, alliant comme lui une critique de bonne foi à une enquête infatigable, également attachée aux préceptes de la religion et aux lois de la

vérité, appliquant tous ses soins à rechercher dans les profondeurs obscures où ils étaient cachés les matériaux et les instruments de l'histoire nationale pour les mettre sous la main des artisans habiles et de bonne volonté, capable elle-même de construire de simples et admirables monuments ; c'était la congrégation des bénédictins, les maîtres que M. Guérard s'était choisis.

« Il les préconisa en toute occasion dans ses ouvrages ; il aspirait à les imiter, il eut le rare bonheur de les surpasser quelquefois, et un bonheur encore plus doux pour lui que ses propres succès, celui de former des disciples à leur ressemblance.

« Mais son enthousiasme ne l'entraînait-il pas trop loin, lorsqu'en 1829, dans des articles d'ailleurs plein d'érudition et de sel, il écrivait : « Depuis que les travaux des bénédictins ont cessé, il « n'a paru aucun ouvrage véritablement progressif pour l'histoire de « notre pays ? » A la vérité, on n'avait pas vu paraître jusque-là de rivaux ni de successeurs des bénédictins; M. Guérard ne s'était pas fait connaître. Mais n'y avait-il pas aussi d'autres progrès à faire qu'en marchant à leur suite ? Si l'érudition élabore la substance de la littérature historique, en est-elle la perfection et la fin ? Dans les vastes régions de l'histoire, la route que les bénédictins ont tracée magistralement et assise sur un fond si solide ne conduit-elle pas au delà dans d'autres voies, où triomphera la puissance d'intuition qui évoque de la lettre morte des vieilles légendes les figures des hommes d'autrefois, leur rend la vie, le mouvement, la parole, tellement que nous les voyons ? C'est l'œuvre de l'imagination, si l'on veut, non pas de l'imagination livrée à la fantaisie, mais illuminée par la science et fécondée par la méditation. Les documents recueillis par ces consciencieux investigateurs ne profiteront-ils pas encore à des intelligences capables d'embrasser un vaste horizon de lieux et de temps dans des connaissances générales et sérieusement acquises, et de juger les causes des actions, les lois des vicissitudes sociales, le jeu des institutions, mieux que les acteurs eux-mêmes, en considérant ce spectacle de haut et à distance, avec une sûreté de vues et une justesse de discernement que l'étude seule des livres ne donne pas sans la pratique des affaires, ou tout au moins sans l'expérience de la vie publique? Quarante ans de révolutions n'avaient pas été perdus pour le génie de l'histoire ; il avait grandi dans ces rudes épreuves où la France avait traversé tous les excès de la liberté

et du pouvoir absolu, de la gloire et des revers. L'éducation de l'historien, comme celle de l'orateur, se fait avec et par l'instruction de tout le monde. Comment un esprit si élevé et si sage ne voyait-il pas que le progrès réel et notable dans les idées de ceux qui lisent ne marche pas sans un progrès dans les facultés de ceux qui écrivent?

« Quand M. Guérard dictait cet arrêt si sévère, Augustin Thierry avait imprimé ses *Lettres sur l'histoire de France*, et *Dix ans d'études*, et *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. On avait entendu les leçons, on relisait les ouvrages d'autres maîtres que je m'abstiens de nommer ici, parce qu'il faut leur épargner la pudeur de s'entendre louer. C'était, entre ces autorités, les plus éminentes qu'il choisissait pour les combattre corps à corps, prenant ses avantages dans la critique de détail et s'efforçant de donner l'alarme contre les nouveaux systèmes. On eût dit qu'à l'exemple de ces jeunes Romains qui signalaient leur début dans la carrière de l'éloquence par une accusation d'éclat, il voulait, pour se faire un nom, s'attaquer à de grandes renommées.

« Tel n'était pas le dessein, tels n'étaient pas les sentiments de M. Guérard. Il suivait l'impulsion de son guide aussi bien intentionné que spirituel, mais d'opinions très-positives et très-arrêtées, et dont les sympathies n'étaient pas plus acquises aux innovations dans les lettres que dans la politique.

« Quoique M. Guérard n'eût pas encore atteint à la célébrité, ni son nom ni son mérite n'étaient ignorés en France, et même en Allemagne, du petit nombre de ces hommes dont le jugement sanctionne les réputations faites, annonce l'avénement de celles qui commencent à poindre. Raynouard, de Sacy, D. Brial avaient pour lui la même estime qu'Abel Rémusat; l'illustre éditeur des *Monuments de l'histoire d'Allemagne* le signalait comme le futur régénérateur de la science diplomatique en France, *quem futurum gloriæ suæ diplomaticæ vindicem Gallia jamjamque sperat et exspectat* [1]. C'était prédire à coup sûr.

« Enfin, après les longs jours de culture pénible et sans relâche, vint la saison des fruits, les prospérités, les succès continuels et toujours croissants. L'Académie des inscriptions avait proposé pour

[1] Pertz, *Monum. germ. hist.*, t II, p. 650.

sujet du prix de l'année 1830 la question des divisions territoriales de la France au moyen âge.

« Cette question le trouva tout préparé, riche de documents, en pleine possession de la méthode, maître de son plan. Mais, si bien préparé qu'il fût, comment exécuter en dix-huit mois l'œuvre qui pour être achevée eût presque demandé la vie d'un bénédictin? Dans l'impossibilité de remplir le programme, il dut se borner à montrer qu'il en était capable, si le temps, qu'il faut compter pour beaucoup en ces sortes d'affaires, ne lui avait manqué. Il écrivit, au lieu d'un livre, un chapitre avec un discours d'introduction, mais tels qu'ils emportèrent les suffrages de l'Académie. Elle décerna la couronne, non pas à la perfection du Mémoire commencé seulement, mais au savoir de l'auteur suffisamment constaté.

« Le lauréat devenait dès lors académicien désigné, et, deux ans à peine écoulés, il vint prendre séance dans les rangs de ses juges. Mais que cette joie était pour lui mêlée d'amertume! Il occupait la place de celui auquel il rapportait l'honneur de son triomphe, et auprès de qui il lui eût été si doux de s'asseoir comme protégé et comme disciple encore.

« Il semblait que le sort, nom qu'on donne souvent à la justice plus ou moins éclairée, plus ou moins bienveillante des hommes, voulût le dédommager de ses rigueurs passées en se pressant de le combler de ses dons. Dans l'intervalle du prix obtenu et de l'entrée à l'Académie, il avait été nommé professeur à l'Ecole des chartes en remplacement du savant et modeste abbé de l'Epine, et peu après, lorsqu'on entreprit la *Collection* des documents de l'histoire de France, il fut un des premiers collaborateurs choisis par le gouvernement. Le ministre qui avait conçu l'idée et fait adopter par les Chambres le projet de la *Collection* était ce même professeur de la Sorbonne auquel M. Guérard avait fait une si rude guerre. Le ministre ne se souvint que de l'habileté de l'écrivain, et il le désigna comme éditeur des Cartulaires. La nomination ne fut effectuée que par le successeur, et continuée par tous ceux qui suivirent. Les successions étaient rapides alors; mais, dans cette mobilité du ministère, il n'y avait point de variation de jugement sur le mérite de M. Guérard.

« Son professorat faisait alors une de ses principales occupations. Créée avec des ressources médiocres, puis délaissée presque aussi-

tôt, rétablie ensuite, mais faiblement protégée, réduite à emprunter une hospitalité précaire en des lieux différents, partagée entre deux professeurs qui ne se concertaient point, et faisaient plutôt des leçons particulières à huis clos de lecture des chartes qu'un coûrs public et régulier de science diplomatique, l'Ecole avait eu jusqu'alors une existence intermittente, incertaine, obscure. M. Guérard releva, étendit, régularisa cet enseignement, lui imprima une direction, en définit les objets, en montra l'importance, lui donna l'âme et la vie avec un foyer inépuisable aux rayons duquel accoururent de nombreux élèves. Et comment n'auraient-ils pas répondu à cette voix qui leur disait dès le premier début, dans un discours demeuré le manuel des maîtres comme des étudiants : « Nos études n'ont pas seulement pour objet la lecture et « la critique des chartes, elles ont beaucoup plus d'étendue, et « doivent embrasser : histoires, chroniques, biographies, notices, « poëmes, sermons, bréviaires, diplômes, lettres, enfin tous les « genres de monuments écrits ou figurés du moyen âge, surtout dans « ce qu'ils ont de relatif à l'histoire, au droit public, aux lois et aux « institutions, aux mœurs et aux usages, en un mot, à l'état de la « civilisation de la France et des principaux pays de l'Europe, pen- « dant une période qui s'ouvre à la naissance de la monarchie fran- « çaise et se ferme à l'avénement au trône de François Ier. »

« Il ne faillit pas à ses promesses, et fit honneur au nom des bénédictins, sous les auspices desquels il avait placé sa chaire. Pendant plus de vingt-cinq ans, ses leçons ne se répétèrent jamais, quoique son auditoire se renouvelât d'année en année. Il toucha tous les points de la science, et tout ce qu'il touchait, il voulait l'approfondir. Nulle connaissance pour les autres, comme pour lui-même, ne pouvait le satisfaire que précise et complète. Pénétré du respect qu'on doit à la jeunesse que l'on est chargé d'instruire, il ne se serait jamais permis, dans ses conférences, ni vues superficielles, ni assertions hasardées; il ne livrait rien aux témérités de la conjecture, aux imaginations de l'étude improvisée, non plus qu'aux entraînements de la parole irréfléchie. Avant toute exposition orale, il avait épuisé la matière par ses recherches, mûri sa pensée par la réflexion, presque fixé le discours par une rédaction écrite. Chaque partie de son cours formait ainsi un traité spécial, qu'un autre aurait pu croire achevé, mais que, malheureusement trop difficile pour lui-même, il n'a ni répandu

par l'impression, ni même permis de conserver en manuscrit après sa mort. Il ne restera que les fragments recueillis par la mémoire et les soins pieux de plusieurs de ses disciples, qui nous font espérer qu'ils les publieront. Il n'a imprimé que quelques morceaux dans le *Journal de l'Ecole des Chartes* et, dans nos *Mémoires*, son travail sur le capitulaire de Charlemagne, *de Villis*, supérieur par la sagacité historique, par l'ampleur et la diversité de la science, par le fini des détails, à tout ce qu'on avait écrit, soit en France, soit en Allemagne, sur ce règlement du domaine privé, où le génie d'ordre du grand empereur ne se fait pas moins admirer que dans son gouvernement de l'Etat.

« M. Guérard fut non-seulement le promoteur, mais en quelque sorte le fondateur de l'Ecole des chartes, quand vint le jour où un ministre toujours prompt à embrasser les desseins généreux, non moins habile à les soutenir, M. de Salvandy, emprunta aux doctrines de M. Guérard ses meilleurs arguments pour rendre sensible à tous l'utilité de l'institution et pour obtenir des Chambres les moyens de lui procurer enfin un domicile stable et digne, une organisation complète, une garantie de durée, en donnant aux professeurs une condition honorable, aux élèves un avenir.

« C'était en quelque sorte une renaissance bénédictine, si telle renaissance pouvait se faire hors de la vie cloîtrée et dans nos habitudes d'activité un peu éparpillée et de distractions même involontaires. Nous en connaissons encore cependant, mais bien peu, de ces successeurs des bénédictins, un entre autres qui ne se prête point du tout au monde, et sait se ménager une solitude silencieuse et animée dans le cloître de son cabinet et dans les entretiens de ses livres, d'où il ne sort que pour répandre à profusion dans nos séances et dans celles de la Faculté des lettres qu'il préside, l'or et les brillants de sa spirituelle érudition.

« On aurait pu penser qu'un tel professorat prenait tous les moments de M. Guérard ; l'Académie n'eut point de membre plus assidu, plus utile, soit qu'il participât à la continuation de quelques-unes des collections que la Compagnie publie aux frais de l'Etat, soit que, spontanément ou sur une invitation de l'Assemblée, il fît connaître des productions de notre ressort, par des analyses fidèles et des appréciations pleines de justesse, soit qu'il fût désigné, ce qui arrivait fréquemment, pour juger les concours, tâche d'autant plus épineuse que le juge est plus consciencieux et

plus éclairé ; soit encore qu'on lui commît le soin de rédiger des instructions pour les voyageurs ayant une mission scientifique du ministère, ou des projets et des plans de publication pour l'Académie elle-même, qui a pris souvent en pareil cas une initiative profitable à la science et toujours ratifiée par le gouvernement. Je me souviens d'avoir relu plus d'une fois le rapport sur la continuation des chartes et diplômes des rois de France, petit chef-d'œuvre de savoir et de bon sens, dans lequel il embrasse d'un seul regard les principales publications de l'Académie concernant notre histoire nationale, marque les liens qui les unissent, les particularités qui les distinguent, les développements dont chacune est susceptible, les limites respectives dans lesquelles elles doivent se contenir, les procédés de critique et d'information qu'elles doivent suivre, afin de se prêter secours et de se compléter mutuellement, en évitant les empiétements et les redites. C'est ainsi qu'entre ses mains toute question s'agrandissait et se décidait avec autorité.

« Il ne pouvait pas non plus se dérober aux nombreuses et pressantes sollicitations des auteurs d'entreprises particulières qui touchaient notre histoire. On doit à ces actes de complaisance plusieurs petits ouvrages toujours solides pour le fond (il ne construisait pas autrement) et d'une exécution parfaite pour la forme et pour la mesure : les notices sur sa ville natale de Montbard et sur les villes de Semur et d'Alise, l'excellent abrégé sur la condition des personnes et des terres, servant d'introduction à un livre intitulé : *le Moyen Age et la Renaissance.*

« Un sentiment généreux, sollicitation plus puissante chez lui que toutes les autres, lui dicta en dehors de sa ligne ordinaire, et par surcroît à son œuvre quotidienne, d'abord une notice biographique sur Gustave Fallot, et un autre écrit du même genre, presque un livre, inspiré par la sincérité de l'admiration, approchant de l'éloquence par la simplicité du récit, par l'émotion contenue du narrateur, d'autant plus méritoire qu'il le consacrait à un homme qu'un malentendu avait séparé de lui, quoique leurs âmes fussent si bien faites pour s'entendre et pour sympathiser. Il fit pour sa propre satisfaction l'éloge (car que pouvait-il sortir autre chose de l'exposé lucide et vrai d'une telle vie et de tels travaux ?) l'éloge de celui qu'on n'avait pas à son gré estimé assez haut, grand par le savoir, grand par l'esprit et par le talent, grand surtout par le

caractère, mais qui, sachant bien dire et s'appliquant par-dessus tout à bien faire, n'avait pas songé à faire valoir ses actions et ses écrits; qui avait eu de plus le malheur, comme tous les vieillards, de se trouver, pour ainsi dire, surpris et fourvoyé au milieu des triomphes d'une jeune école, dont il n'acceptait ni toutes les prétentions, ni toutes les théories, et qui, ne pouvant médire de lui, s'était vengée par n'en point parler du tout; digne cependant de prendre son rang entre les maîtres les plus éminents du dix-huitième siècle et du nôtre par la pureté, le naturel, la souplesse énergique du style, et en même temps un vrai personnage de Plutarque, un républicain qui démontra, au péril de sa vie, l'illégalité du jugement d'un roi malheureux, en présence d'une assemblée démocratique, garda le culte de la liberté sous un monarque absolu, et ne se réconcilia avec la monarchie qu'au temps où elle prit les allures de la liberté : c'était l'éloge de Daunou.

« Je n'ai pas encore parlé de l'œuvre capitale de M. Guérard, celle qui maintiendra son nom en honneur autant que les études sérieuses sur les commencements de l'histoire de notre pays et de l'histoire moderne se conserveront en France et dans l'Europe. Car M. Guérard est un historien des peuples de l'Italie septentrionale, de l'Allemagne, de l'Angleterre, aussi bien que de la France, lorsqu'il expose le tableau de leurs communes origines au moyen âge ; ou, si ce titre d'historien paraît trop ambitieux, on ne refusera pas de reconnaître, dans l'éditeur des *Cartulaires* et du *Polyptyque d'Irminon*, avec les traités dont il les a enrichis, au moins le conseiller nécessaire de quiconque voudra écrire l'histoire, le maître le plus sûr de tous ceux qui voudront l'apprendre à fond.

« Les chapitres des églises et les abbés dans leurs monastères furent, en même temps que les plus grands propriétaires du moyen âge, les administrateurs les plus intelligents et les plus réguliers, des modèles pour la conservation des archives et pour la comptabilité des revenus. Ils consignaient dans leurs cartulaires tous les titres de leurs possessions, fondations pieuses, ventes, achats, échanges et donations, qui n'étaient pas la moindre part de leurs acquêts. Le polyptyque était à la fois le cadastre parcellaire, le livre censier, le rôle de population des propriétés d'abbaye, et ces propriétés s'étendaient dans plusieurs provinces et couvraient de grandes parties de territoire. Dans le polyptyque était consignée la description détaillée, par province, par canton, par village, de

tous les biens-fonds, personnes et choses, la contenance et la composition de chaque manse ou manoir, les noms, l'origine, la condition de l'homme et de sa compagne dans chaque ménage, le nombre et les servitudes originaires des enfants, les qualités, les formes diverses des tenures, les redevances et charges réelles et personnelles des tenanciers, les arrondissements de juridiction intérieure, enfin toute l'existence, toute la constitution, toute l'industrie de de ces populations rurales.

« C'était rendre un assez grand service à la science que de publier avec une parfaite correction ces vieux textes si abondants en documents authentiques et d'un si multiple intérêt. Si l'éditeur les accompagnait d'un choix de beaucoup de pièces analogues et de même date, explicatives et complémentaires, exhumées de la poussière des chartriers et des archives, s'il y joignait des commentaires pour en interpréter tous les termes peu intelligibles ou ignorés, autant de signes cependant d'instruments et d'usage de la vie civile, et particulièrement de la vie agricole, il acquérait plus de droits encore à l'estime et à la reconnaissance du monde savant. M. Guérard fit tout cela, et pensa qu'il pouvait faire davantage et mieux. Il exprima la substance de ces livres précieux et de plusieurs centaines d'autres volumes où s'étaient accumulés les fruits du travail séculaire d'une succession d'érudits, et la substance encore de plusieurs milliers de titres épars, en manuscrits, qu'il découvrit lui-même, et de cette élaboration alimentée par une mémoire inépuisable, conduite par une intelligence supérieure, sortirent, soit sous le nom de *Prolégomènes du Polyptyque*, soit en forme de *Discours préliminaires* ou de *Préface des Cartulaires*, des ouvrages didactiques, aussi remarquables par le langage que par le savoir. Avec lui, apprendre est facile, et toute connaissance acquise est sûre. Sans doute, il ne s'était pas frayé une route inexplorée avant lui ; Perréciot, Houard, de Gourcy, d'autres encore avaient traité des mêmes sujets, mais non avec cet ensemble, avec cette plénitude et cette réserve à la fois, avec cette méthode, avec cette netteté d'horizon qui marque si bien la limite où finit la lumière de l'assertion légitime, où commence le crépuscule de la conjecture. Personne plus que lui n'aurait eu la force, personne ne redoutait davantage de se hasarder dans ces régions douteuses. Je le suis sans fatigue tant qu'il veut me conduire, parce qu'il abrége le chemin en connaissant jusqu'aux moindres sentiers, aux

moindres détours ; je me fie en aveugle, ou plutôt en homme clairvoyant, après l'avoir lu, à tout ce qu'il me dit sur les pouvoirs, l'administration temporelle, les justices et priviléges des églises, sur la topographie des pays du domaine de l'abbaye, sur la hiérarchie et les degrés de la liberté et de la servitude, sur les états différents des colons et la composition des familles, sur le système et les variations des monnaies avant et depuis Charlemagne, sur les mesures agraires et toutes les sortes de mesures, sur le prix des choses, sur l'entretien des postes publiques relevées par le premier des Carlovingiens, lorsqu'elles étaiènt tombées, depuis deux siècles, dans les empires d'Orient et d'Occident.

« Pour moi, M. Guérard est le plus excellent historien des faits dont l'histoire ne parle pas ordinairement et des personnes dont elle ne tient guère compte, savoir : les pratiques et les choses de la vie commune, les hommes qui passent inconnus sur cette terre, et dont la trace est effacée aussitôt qu'ils en disparaissent, ceux qu'on appelle le vulgaire, tout le monde, la presque totalité des générations qui se poussent comme les flots dans l'abîme.

« Nous qui l'avons vu presque continuellement valétudinaire, nous nous demandions quel pouvait être le secret de cette activité si soutenue et si productive ; comment cette prodigieuse lecture, ces recherches si laborieuses, tant d'écrits de si longue haleine, d'une touche si ferme, d'une si vive clarté, se poursuivaient au milieu de jours presque sans repos et de nuits troublées par le malaise et les angoisses. Chez lui, l'énergie de l'âme relevait le corps de sa détresse, et l'attachement au travail trompait la douleur, tandis que nous nous affligions de voir à quel prix le ciel lui faisait payer les avantages qu'il lui avait départis. Toute sa vie a été un combat, d'abord contre les gênes et les tristesses d'une condition nécessiteuse, ensuite contre des maux aigus et des infirmités prématurées. Et cependant quiconque l'a bien connu dira qu'il fut heureux. Il fut heureux, non pas seulement parce qu'il jouissait de sa bonne renommée et de la conscience de l'avoir méritée, non pas seulement parce qu'il avait acquis par le travail et la sagesse la plus belle des fortunes, une aisance modeste, égale à ses désirs ; non pas encore parce qu'il avait réalisé son rêve de félicité, semblable au vœu d'Horace, la possession d'un petit coin de terre, *angulus agri*, avec une jolie et simple habitation, desservie, non par les sept esclaves du domaine de la Sabi-

nie, mais par l'humble servante du vieil Ennius ; il fut heureux parce qu'il fut bon. Si l'on savait quel trésor de jouissance il y a dans la bonté, tout le monde serait bon, pour le plaisir de l'être. M. Guérard avait au plus haut degré cette sorte d'égoïsme des âmes nobles et tendres.

« Spontanément humain et affectueux, il trouvait une satisfaction journalière dans les retours d'affection prévenante et attentive de tout ce qui l'entourait. Tout être souffrant ou maltraité, ou qui pouvait l'être, était pour lui un intérêt, s'il pouvait le protéger ; un soulagement sensible, si la protection réussissait. Il lui arrivait quelquefois, dans les rues ou aux champs, de rencontrer un furieux battant à outrance des chevaux excédés ou rétifs ; il s'efforçait de l'adoucir, puis de lui démontrer que la résistance venait de l'impuissance d'obéir ou de l'irritation causée par la violence : charmé s'il remportait cette victoire sur la colère par le raisonnement, même lorsqu'il avait fallu aider un peu à la force des raisons par la persuasion de l'argent. Dans ses courses, si le cocher, par un zèle peu désintéressé, hâtait trop le pas, il payait plus largement pour qu'on ménageât l'attelage. Formait-on quelque entreprise d'utilité commune, surtout pour les pauvres, il se mettait des premiers dans l'association, et il intriguait au besoin pour bien faire, de même que pour servir ses fils d'adoption, ses élèves.

« Sa campagne l'enchantait, et il se plaisait à l'embellir. On riait et il laissait rire volontiers de sa manie de bâtir et de planter ; car on avait pu compter jusqu'à la troisième édition de ses bâtiments : celles des plantations ne se comptaient pas. Mais dans cette manie entrait pour beaucoup le désir d'être secourable. Le salaire du travail était plus selon ses sentiments et lui semblait plus convenable à la dignité de l'homme secouru que le don gratuit, que l'aumône, qu'il savait faire aussi à propos.

« Sa campagne ! c'était là que, dans les intervalles trop courts de bonne santé, il recevait ses amis, deux ou trois camarades de collége, quelques-uns de ses confrères, plusieurs de ses élèves, qu'il aimait entre tous. Comme il se sentait alors content et dispos ! avec quel rajeunissement de gaieté, quel épanouissement de bien-être, il goûtait les soins de cette hospitalité familière !

« Il dut à la bonté de son cœur la plupart des plus doux instants de sa vie. Le devoir causa sa mort, ou du moins l'avança de plusieurs années. Il y avait quelque temps qu'il venait d'être nommé

conservateur au département des manuscrits. Son prédécesseur immédiat avait laissé un exemple qui aurait excité son émulation, s'il avait eu besoin de ce stimulant. Il reprit les rangements commencés, il en imagina de nouveaux, avec un zèle bien au-dessus de ses forces. L'hiver ne put interrompre ses travaux. A la campagne, les intempéries de la saison semblaient être sans atteinte sur lui : il y respirait, en liberté, comme un air natal ; mais le froid humide et glacial des galeries, où il persistait à surveiller ses travailleurs, malgré les avertissements et les prières de ses amis, le saisit mortellement, et, après quelques jours de maladie, il succomba.

« Ainsi nous fut enlevé avant le temps ce savant, cet homme de bien, qu'estimaient, que respectaient tous ceux qui le connurent ; que chacun aimait d'autant plus chèrement qu'on le connaissait mieux ; qui fut pleuré des siens plus qu'à un célibataire il n'appartient ordinairement de l'être ; qui laisse un nom honoré avec un long souvenir dans la famille académique, et dont l'éloge est écrit par ses confrères eux-mêmes, sur la pierre de sa tombe, en ces mots :

BENJAMIN-EDME-CHARLES GUÉRARD,

NÉ A MONTBARD, 15 MARS 1797; MORT A PARIS, 10 MARS 1854.

. . . .

Aussi estimable par l'intégrité de son caractère
que par la sincérité scrupuleuse de son érudition,
digne continuateur des bénédictins,
il trouva dans les Polyptyques et les Cartulaires
une source nouvelle de documents historiques
d'où il sut tirer des tableaux achevés
de l'état des personnes et des choses
au moyen âge.
Ses deux frères lui ont élevé ce monument.
L'Académie des inscriptions et belles-lettres
associe ses regrets à leur douleur. »

M. Adrien de Longpérier lit ensuite un rapport au nom de la commission des antiquités de la France[1] :

« Messieurs,

« Cette année, pour la première fois, l'Académie a dû appliquer la décision prise par elle relativement à la limite de temps fixée pour l'envoi des ouvrages destinés au concours. Le terme expirait au premier de janvier; et plusieurs auteurs, pour ne pas s'être rappelé cette circonstance, ont tardivement adressé à l'Académie leurs livres qui, par suite de ce malentendu, ne devront être remis qu'en 1858 à la Commission des antiquités nationales.

« C'est une explication qu'il nous a paru essentiel de donner ici tout d'abord, afin de prévenir les regrets que pourrait faire naître dans l'esprit d'écrivains estimables le silence observé par la Commission à l'égard de leurs travaux.

« Malgré cette différence de trois mois, qui a nécessairement restreint le nombre des concurrents, nous avons pu constater que le zèle de nos antiquaires ne se ralentit pas, que leur féconde activité se porte, comme par le passé, sur toutes les parties de notre histoire, et que leurs recherches se dirigent sur des points qui véritablement réclamaient de nouvelles investigations.

« Dans ce concours libre, où nul programme de l'Académie n'influe sur la nature des sujets traités, l'embarras est toujours grand pour la Commission lorsqu'il s'agit de choisir entre des ouvrages qui, parfois égaux en mérite, diffèrent néanmoins essentiellement par la matière, la méthode et la forme.

« Votre Commission s'attache surtout à distinguer les travaux les plus utiles ; et parmi ceux-là, elle met en première ligne, sans s'arrêter aux dimensions, les productions qui portent l'empreinte d'une étude soutenue et critique, d'une érudition solide et d'une intelligence réelle des besoins de la science.

« Là où elle reconnaît l'érudition, elle voudrait aussi rencontrer toujours la modération du langage qui n'atténue jamais la valeur des arguments. Au reste, on aurait tort d'invoquer, en faveur de polémiques particulières, les récompenses décernées par l'Acadé-

[1] Cette lecture publique du rapport est relative seulement aux ouvrages couronnés.

mie, qui n'entend en aucune manière condamner des écrits qu'elle n'a point eu mission d'examiner.

« Une autre observation générale, qui ne concerne pas plutôt le concours de cette année que ceux qui l'ont précédé, s'applique aux études philologiques, encore bien arriérées, il faut le dire, dans la plupart de nos départements. Les progrès si considérables que les travaux relatifs à la grammaire comparée ont fait faire à la linguistique paraissent n'avoir exercé presque aucune influence sur les écrivains qui s'occupent de nos idiomes provinciaux ; et il est peu de monographies géographiques ou historiques dont les prolégomènes ne soient déparés par des étymologies fondées sur des accouplements de mots que n'autorisent pas les lois grammaticales, ou sur le rapprochement de radicaux empruntés à des langues qui n'ont entre elles aucune affinité. C'est ainsi qu'on voit encore fréquemment expliquer des noms géographiques de la Gaule à l'aide d'éléments sémitiques, erreur fort naturelle chez des auteurs du siècle dernier, mais qui aujourd'hui ne peut plus paraître excusable.

« La Commission a décerné, au nom de l'Académie, la première et la seconde médaille *ex æquo* aux ouvrages de MM. Deloche et Rossignol, inscrits sous les numéros 24 et 26.

« M. Maximin Deloche, dont l'Académie couronnait l'année dernière un *Mémoire sur les Lémovices de l'Armorique mentionnés par César*, a continué de s'occuper avec une louable ardeur de la géographie des Gaules. Les études approfondies qu'il a été obligé de faire sur ce sujet pour l'édition du *Cartulaire de Beaulieu*, dont M. le ministre de l'instruction publique lui a confié le soin, ont contribué encore à accroître et à préciser les connaissances spéciales qu'il avait acquises par ses travaux antérieurs. Un esprit méthodique ne pouvait s'arrêter avec tant de persévérance sur une même question sans en tirer des données générales qui unissent par un lien systématique tous les résultats partiels obtenus par l'observation des faits. M. Deloche s'est rendu compte bien nettement des causes qui ont présidé à la délimitation des terres, de celles qui ont apporté des modifications dans les divisions primitives. Aussi son introduction porte-t-elle le titre d'*Etude sur la géographie historique des Gaules*, et son tableau du pays limousin qui vient ensuite n'est-il que l'application et la démonstration des principes qu'il s'est posés.

« L'auteur a circonscrit le champ de ses recherches entre la fin de l'occupation romaine et le commencement du douzième siècle : huit cents ans pendant lesquels notre patrie a subi toutes les épreuves qui transformèrent le monde antique en nations nouvelles. Il traite d'abord des divisions territoriales qu'on peut appeler *laïques*, — par opposition aux divisions ecclésiastiques, — et qu'il partage en trois grandes catégories distinguées par les termes de *régionales*, *administratives* et *irrégulières*, suivant qu'elles représentent : 1° les régions habitées par les différentes peuplades de la Gaule ou résultant des conditions physiques du sol ; 2° les circonscriptions dans lesquelles les officiers de divers rangs exerçaient l'administration et la justice ; 3° enfin, des districts qui n'appartiennent pas à l'ordonnance normale du pays, et ne se rencontrent que par exception dans certaines contrées.

« M. Deloche s'attache à montrer que si les grands *pagi* ou *civitates* correspondent très-exactement aux diocèses, les *pagi minores*, pays de l'ordre inférieur, ont pu, à travers les révolutions et les guerres désastreuses du moyen âge, conserver pendant longtemps leur individualité, mais non pas sans quelques modifications dans leurs limites et dans leur étendue. Les circonscriptions administratives qui devaient leur origine à l'organisation gouvernementale créée par les mérovingiens, et régularisée par le génie de Charlemagne, disparaissent à la fin du onzième siècle, par suite des fractionnements incessants, capricieux, opérés par les deux grands propriétaires du sol, l'Eglise et la féodalité. Ainsi se constituèrent partout les comtés, les vicomtés, les châtellenies, et tous ces petits fiefs qui n'ont aucune parenté avec les subdivisions de la tribu gauloise.

« De son côté, la royauté, en établissant des sénéchaussées et d'autres juridictions, sans avoir égard aux limites des peuples, et dans la seule vue de combattre les empiétements de la féodalité, contribua énergiquement à faire disparaître la trace des populations antiques.

« L'auteur nous montre ainsi les trois grandes puissances du moyen âge prenant une part presque égale à ce travail d'effacement et de fusion que l'on a cru et que l'on dit encore souvent avoir été accompli subitement à la fin du siècle dernier par l'établissement des divisions départementales.

« Les tableaux géographiques de la province du Limousin dans

lesquels l'auteur a présenté, suivant l'ordre chronologique, les diverses formes du nom de chaque localité, ne sont pas susceptibles d'être analysés ici. Qu'il nous suffise de dire qu'ils ont été composés à l'aide des textes les plus authentiques. Aux renseignements tirés des géographes de l'antiquité, des historiens et des chartes, viennent s'associer les documents épigraphiques et numismatiques. On reconnaît avec satisfaction dans M. Deloche un habile disciple des Guérard et des Le Prévost, savants maîtres qu'il suit avec résolution dans la voie de l'érudition consciencieuse.

« Sur le même rang que les patientes recherches de M. Deloche, la Commission a placé un Mémoire de M. Rossignol, qui se recommande par d'heureuses qualités d'un ordre différent sans doute, mais non moins incontestables. L'auteur d'*Alise, études d'une campagne de Jules César*, défend avec une extrême vivacité une opinion qui, si elle était mal fondée, pourrait du moins revendiquer en sa faveur un préjugé qui remonte aux temps des Carlovingiens. Mais en fait d'erreurs historiques, il n'y a jamais prescription, et c'est à un autre point de vue qu'il faut envisager la question débattue entre M. Rossignol et ses adversaires. Tous les historiens proprements dits, depuis Olivier de la Marche jusqu'à M. Amédée Thierry; tous les géographes, depuis Sanson et Adrien de Valois, jusqu'à d'Anville et Walckenaer, sont d'accord pour placer à Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or, le site d'*Alesia Mandubiorum* où Vercingétorix perdit la dernière bataille qui décida du sort de la Gaule. La tradition, assurément, a de la valeur, principalement lorsqu'il s'agit de grands faits militaires, dont le souvenir se conserve plus vivace que celui de tout autre événement, et surtout d'une action si éclatante qu'elle a fait dire à Velléius Paterculus : « Les « grandes choses que César accomplit au siége d'Alesia sont de « celles qu'un homme ose à peine entreprendre, et que nul autre « qu'un dieu ne saurait réaliser ; *circa Alesiam tantæ res gestæ, quan-* « *tas audere vix hominis, perficere pœne nullius, nisi dei fuerit.*» Quand même les Gaulois eussent voulu ensevelir dans l'oubli les lieux témoins de leur défaite, les Romains, devenus maîtres du pays, n'ont pu manquer d'en perpétuer la mémoire. Mais les monuments ont une signification bien autrement positive que la tradition, et le sol d'Alise-Sainte-Reine livre depuis plusieurs siècles à ceux qui le fouillent des débris d'architecture et de sculpture de toute espèce : des chapiteaux, des fûts de colonnes, des bas-reliefs, des fractions

de voie romaine, des puits et des citernes, de petits ustensiles et des ornements de bronze, un nombre prodigieux de monnaies, soit gauloises, soit consulaires, soit impériales du haut et du bas empire, parmi lesquelles celles de Tibère sont les plus nombreuses, des monnaies d'or mérovingiennes, dont un tiers de sou portant la légende ALISIA, et enfin beaucoup de monuments épigraphiques, au premier rang desquels il faut citer la belle inscription celtique qui contient le nom d'ALISIA [1] : c'étaient là ces vestiges d'antiquités qui avaient, au temps de Charles le Chauve, frappé si vivement l'attention d'Herric, bénédictin poëte de Saint-Germain d'Auxerre, et qui lui faisaient dire :

Nunc restant veteris tantum vestigia castri.

« Il demeure donc bien prouvé que là avait existé une ville assez considérable, que les Gaulois comme les Mérovingiens nommaient Alise.

« Cependant, au commencement de l'année dernière, une voix s'est élevée pour prouver que la tradition commune touchant le site d'Alesia était complétement erronée, que cette ville avait dû exister en Franche-Comté, au lieu dit Alaise, près de Salins, sur un plateau où, assure-t-on, l'on n'a jamais découvert la moindre trace de constructions antiques. M. Rossignol, et d'autres après lui, se sont chargés de démontrer que le terrain d'Alaise ne répond en aucune manière aux conditions d'une bataille et d'un siége telles

[1] M. Rossignol a relevé des objections qui lui ont été faites au sujet de ce nom. On a remarqué que sa forme n'était pas identique à celle que donne César; *Alesia* ne devrait pas, a-t-on dit, être confondue avec l'*Alisia* des inscriptions et des monnaies mérovingiennes, ni avec l'*Alise* moderne. Ceci équivaudrait à prétendre qu'*ecclesia* n'a pu devenir *église*. Mais il est à remarquer que non-seulement *Lexovii, Begorra, Lemovices, Nevernensis* ont produit *Lisieux, Bigorre, Limoges* et *Nivernais*; mais qu'en comparant les monnaies gauloises, mérovingiennes et carlovingiennes avec les textes des anciens géographes et des chartes, on reconnaît les doubles formes : Burdegala-Burdigala, Ambeanis-Ambianis, Augustedunum-Augustidunum, Trecas-Tricas, Beteræ-Betiræ, Aulerci-Aulirci, et cent autres. Il faut encore faire observer que si Pline et Diodore ont écrit *Alexia*, si l'on trouve *pagus Alsinsis* dans des chartes du huitième siècle, le nom de l'Alsace présente dans son histoire les mêmes vicissitudes, puisqu'il a été tour à tour *Alesatia, Alexacis, Alisatia* et *Elisacia*. *Alesia* et *Alisia* sont donc bien deux formes d'un seul et même nom.

qu'elles sont posées dans le récit de César. Cependant un paradoxe présenté au public d'une façon spécieuse et spirituelle a toujours quelques chances de succès, et l'on ne doit pas s'étonner de l'ardeur avec laquelle M. Rossignol, un des membres les plus distingués de l'Académie de Dijon, s'est empressé de justifier la tradition qui place en Auxois l'*Alesia* de Vercingétorix.

« Votre Commission pense que ce savant s'est acquitté de cette tâche d'une manière complète, qu'il n'a négligé aucune source, aucun genre de preuves, et que le talent avec lequel il a expliqué les textes difficiles de César [1] doit lui assurer une part honorable dans l'estime des érudits. Il y a un siècle et demi, un Franc-Comtois, homme de beaucoup de mérite, affirmait que la capitale de l'Helvétie, l'ancien *Aventicum* de Ptolémée, n'avait jamais été en Suisse, mais en Franche-Comté, au fond du lac d'Antre; et Dunod a eu beaucoup d'émules que nous pourrions citer. A toutes les époques des propositions de ce genre se sont offertes au monde littéraire, comme pour ranimer l'esprit de critique. On ne songerait pas à s'en plaindre si ces tentatives avaient toujours pour résultat de provoquer des réponses telles que le Mémoire de M. Rossignol.

« M. Fabre, qui partage avec M. Labarte la troisième médaille, s'est fait l'historien des *Clercs de la Bazoche*, et il n'a négligé, pour honorer cette corporation, aucune des ressources capables de lui concilier l'attention et l'intérêt des lecteurs. On pourrait même lui reprocher de s'être laissé entraîner, par la chaleur de son plaidoyer, à élargir les cadres d'une association où il serait disposé à faire figurer plus d'hommes littéraires qu'elle n'en a produits. Non pas que la basoche ne comptât dans son sein bon nombre de gens intelligents et malicieux : — elle s'est sans cesse recrutée dans cette jeunesse populaire ou bourgeoise, qui n'a jamais manqué d'esprit et qui ne craint point de le montrer; — mais il n'en résulte pas que le théâtre du moyen âge ait autant d'obligations à la basoche que M. Fabre paraît le croire, et il n'est pas davantage démontré que Pierre Gringoire, Villon et Clément Marot aient appartenu à l'association des clercs du palais. Ceux-ci, qui avaient, comme les autres corporations, une organisation complète, avec sa

[1] Voir, à titre de renseignement, l'*Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, par M. Rossignol, conservateur des archives de la Côte-d'Or; Dijon, 1857, in-4.

juridiction et ses officiers, à la tête desquels l'élection plaçait un roi ou un prince, ne pouvant, malgré la hardiesse de leurs procédés, usurper les titres qui appartenaient au *palais*, donnèrent à leur confrérie un nom tiré du mot *basilica*, synonyme de tribunal. C'est de là que s'est formé le mot *basoche*.

« M. Fabre nous montre sous ses divers aspects cette vaste congrégation de clercs, dont les officiers s'assemblaient gravement pour rendre la justice à leurs *supposts*, examinant les causes de *clerc à clerc* ou d'un clerc contre un marchand, qui devait trouver une faible garantie dans les toques de velours et les robes noires dont, au témoignage d'un de leurs historiens, ces magistrats improvisés s'affublaient pour *paraître avec plus de bienséance*, ce qui n'empêchait pas le parlement de leur défendre par arrêt de *faire aucune sédition, mutinerie et dissension, sous peine de prison et d'amende arbitraire*. La défense n'était pas inutile, car les basochiens fournissaient volontiers leur contingent à tous les mouvements qui éclataient dans nos villes, et avaient habituellement des démêlés avec les gens du prévôt de Paris.

« M. Fabre pense que l'usage de composer des procès factices que l'on plaidait pour s'exercer, et qui mettaient en présence des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament; que, plus tard, l'habitude où était la basoche de juger, à certaines époques de l'année, ce qu'on appelait des *causes grasses*, source de débats grotesques, conduisirent les clercs à donner des représentations dramatiques qui sont devenues célèbres, et il en profite pour parler des autres compagnies, telles que les *Enfants sans souci*, les *Confrères de la Passion*, ce qui l'amène à entrer dans beaucoup de détails sur l'origine du théâtre, détails qu'on aime à retrouver dans le livre de M. Fabre, car ils peignent en traits vifs et piquants les mœurs de nos ancêtres. Les *Études historiques sur les clercs de la Bazoche*, écrites avec esprit, résument très-clairement les documents relatifs à tous les agents de la pratique judiciaire; et elles contribueront certainement à répandre parmi nos modernes basochiens des notions intéressantes sur la littérature française au moyen âge, à laquelle l'honneur de la corporation se trouve ingénieusement associé.

« Il est à peine nécesssaire de rappeler ici comment la mode, qui pendant les premières années de ce siècle s'était attachée d'une façon exclusive aux débris de l'antiquité classique, passant presque

sans transition d'un excès à un autre, reporta sa faveur sur les œuvres du moyen âge avec un feu qui ne se mesurait pas toujours au mérite des objets de sa nouvelle passion. A un engouement en quelque sorte aveugle succéda une disposition d'esprit plus délicate et plus réfléchie. Bientôt on sut établir des différences entre le beau et le médiocre, entre l'utile et le superflu, et l'on demanda compte à l'histoire de l'intérêt qui s'était provisoirement et très-libéralement donné à tout ce qui n'était pas *antique*. Il se rencontra des hommes laborieux pour classer et expliquer les monuments du moyen âge accumulés dans les collections ou signalés dans les villes; et lorsqu'on eut étudié les grands ouvrages d'architecture qui naturellement attirèrent d'abord l'attention, on en vint au mobilier intérieur et à tous les menus détails de la vie commune. Après les aperçus généraux, se présentent maintenant des monographies dont les auteurs sont tenus à une précision méthodique. C'est un ouvrage de ce genre que M. Labarte apporte au concours, sous le titre de *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*, titre qui ne donne pas une idée complétement exacte du travail, puisque le chapitre consacré aux émaux antiques est en quelque sorte épisodique et destiné à servir d'introduction à la description d'un procédé particulier de l'émaillerie.

« Si ce chapitre est court, il est cependant très-plein de faits qui appellent l'attention. L'auteur se propse d'y démontrer que l'invention de la peinture en émail incrusté sur excipient métallique se perd pour ainsi dire dans la nuit des temps; que l'Asie fut le berceau de cet art, qui devait être cultivé dans les villes opulentes du premier empire d'Assyrie, antérieurement même à la guerre de Troie; que les Phéniciens répandirent les émaux dans la Grèce, où ils étaient fort estimés du temps d'Homère, qui les désigne sous le nom d'*electrum*. L'art de l'émailleur, qui n'aurait jamais cessé d'être pratiqué en Orient, aurait eu nécessairement droit de cité à Byzance; c'est là que les Italiens ont dû trouver des artistes et commander de précieux bijoux émaillés, dont ensuite ils se seraient appliqués à reproduire les brillantes figures. Mais ce système, dans sa première partie du moins, se fonde uniquement sur l'interprétation toute nouvelle donnée au mot ἤλεκτρον, interprétation qui, nous devons le dire, n'a pas eu l'assentiment de nos plus habiles hellénistes. Et, remarquons-le, jusqu'à ce jour les explorations de nos voyageurs en Asie, les fouilles nombreuses

pratiquées sur une grande échelle en Assyrie, en Babylonie, en Phénicie, en Grèce, en Étrurie (qu'il ne faut jamais séparer de l'Orient), n'ont pas amené la découverte du moindre fragment de métal émaillé. L'*electrum*, si fréquent dans les textes, serait donc introuvable dans ces tombeaux et ces ruines qui font revivre à nos yeux l'antiquité tout entière. D'un autre côté, les sépultures de la Gaule septentrionale et de la Grande-Bretagne nous restituent souvent des ornements de bronze émaillé de diverses couleurs, que Philostrate semble avoir eus en vue lorsque parlant, dans son *Traité des Images*, des ornements de métaux précieux incrustés (στικτά) de couleurs qui décorent les chevaux des jeunes chasseurs de sangliers, il ajoute : « On dit que les barbares des bords de « l'Océan étendent ces couleurs sur de l'airain ardent; elles y adhè« rent, se pétrifient, et le dessin se conserve. » (*Imag.*, lib. I, c. 27.) Philostrate écrivait à l'époque de Septime Sévère; il parle de la fabrication de l'émail, dont il ne sait pas même le nom, sur la foi d'autrui, et comme d'un art étranger à la Grèce, sa patrie, et à Rome, où il composait de curieux livres pour l'impératrice Julia Domna. M. Labarte, qui connaît bien ces faits, n'en tire pas les conséquences qui lui auraient peut-être apparu plus clairement s'il ne s'était pas fait de l'*electrum* une idée qui domine toute son œuvre. Au reste, il démontre très-bien que les émailleurs de Limoges n'ont pas reçu les leçons des artistes gréco-vénitiens qu'on a voulu leur donner pour instituteurs. Les émailleurs des bords du Rhin, aussi bien que ceux de la France occidentale, ont été sans doute les héritiers de ces barbares mentionnés par Philostrate. Quoi qu'il en soit, les nations étrangères donnèrent, comme d'un commun accord, aux émaux du moyen âge le nom d'*opus lemoviticum*, travail de Limoges, appellation aussi usitée en Italie et en Angleterre que celle d'*Arras* pour désigner les tapisseries. C'est encore à Limoges que les peintures sur fond d'émail atteignirent, pendant les quinzième et seizième siècles, cette perfection qui fait aujourd'hui rechercher avec un si vif empressement les œuvres charmantes de Penicaud, des Courtois, de Raimond, de Léonard.

« Tous ceux qui liront le volume publié par M. Labarte reconnaîtront, comme l'a fait la Commission, que le soin consacré par cet antiquaire à la description d'une foule de précieux monuments émaillés antérieurs au quinzième siècle, la patience avec laquelle il extrait et commente le texte des historiens et des inventaires,

la clarté qu'il apporte dans l'analyse des procédés de fabrication, aussi bien que l'excellent choix de peintures émaillées mis sous nos yeux dans de belles planches, lui assignent une place distinguée parmi les historiens de l'art au moyen âge. M. Labarte, qui, dans ses nombreuses excursions à travers les musées d'Europe, a fait preuve de tant de persévérance, nous donnera certainement la suite de son ouvrage, et la Commission s'estimerait heureuse si l'auteur voyait dans la première distinction qu'elle lui décerne un encouragement à continuer ses recherches sur un art si glorieusement cultivé par les Français. »

La séance est terminée par le rapport de M. Guigniaut, au nom de la Commission chargée d'examiner les travaux envoyés par les membres de l'Ecole française d'Athènes [1].

« Messieurs,

« Le rapport que je viens lire ici publiquement devant vous, et qui, depuis sept années déjà, suffit à l'émulation comme à la récompense des travaux des membres de l'Ecole française d'Athènes, ne sera que le complément et en partie la justification de celui que j'eus l'honneur de vous faire l'an dernier. La Commission, en vous rendant par mon organe un compte détaillé des savantes recherches de M. Lebarbier dans les bibliothèques de l'Orient, n'avait pu vous entretenir que d'une manière tout à fait sommaire des Mémoires de MM. Boutan, Delacoulonche et Heuzey, remis alors, depuis quelques jours seulement, dans nos mains. Elle s'en était formé toutefois, sur une première impression, une opinion diversement favorable, qu'elle se hasarda à vous communiquer, mais en se réservant de la vérifier plus tard et de l'établir par un examen plus approfondi. Ce sont les résultats de cet examen, ce sont les motifs réfléchis et développés de cette opinion que je dois vous presenter aujourd'hui, comme la base nécessaire du jugement que le gouvernement attend de vous, chaque année, sur les travaux, sur les progrès de ces jeunes adeptes des hautes études classiques qu'il envoie se perfectionner et mûrir sous l'influence toujours

[1] La Commission était composée de MM. Hase, président; Guigniaut, secrétaire; H. Wallon, Brunet de Presle, E. Egger, avec la coopération de M. Ph. Le Bas, vice-président de l'Académie.

féconde du sol de la Grèce, sous son ciel éternellement privilégié et dans la familiarité intime et présente de ses grands souvenirs.

« C'est dans les derniers mois de 1855 et dans le cours de 1856 que MM. Boutan, Delacoulonche et Heuzey, les deux premiers dans leur troisième année d'études, l'autre dans sa seconde année, ont exécuté les explorations et rédigé les Mémoires soumis à notre appréciation. L'Académie sait déjà par quelles raisons, dues aux circonstances de la guerre d'Orient, M. Boutan, qui, en 1855, nous avait envoyé une bonne description de l'île de Lesbos, qui s'était proposé depuis de visiter en Asie Mineure la région de l'Olympe de Bithynie, question digne d'un travail de troisième année, s'est vu, jusqu'à un certain point, forcé de se replier sur le Péloponèse et sur la question relativement secondaire des villes et des places de l'ancienne Triphylie d'Elide. Toute restreinte qu'était cette question, elle avait ses difficultés pour la topographie, elle pouvait avoir son intérêt pour l'histoire de la Grèce. Les positions de plusieurs de ces places antiques n'étaient pas encore nettement déterminées ; leurs ruines si remarquables, et en particulier celles d'Epéum, n'avaient pas été complétement décrites ni dessinées ; enfin leur nombre, si disproportionné au premier abord avec la faible étendue de ce canton montagneux, resserré entre l'Arcadie et la mer, de la Néda à l'Alphée, gardait quelque chose de problématique et presque de mystérieux qui piquait la curiosité de l'érudit et le provoquait à de nouvelles recherches. D'autres y avaient savamment préludé, surtout O. Müller et M. E. Curtius ; mais il restait beaucoup à apprendre peut-être pour qui, après avoir exploré à fond les localités et interrogé les débris du passé, demanderait à la tradition aussi bien qu'à l'histoire le secret des grandes choses qui, là comme ailleurs, s'étaient faites en Grèce avec de petits moyens.

« M. Boutan, se renfermant strictement dans les termes de notre programme, et comparant les données des historiens et des géographes anciens avec les relations des voyageurs modernes, avec les indications plus ou moins critiques de la carte de l'état-major français, de celle de M. Kiepert, et de ses propres observations, a donné à son travail et au Mémoire de quatre-vingt-quinze pages in-4° qui en est résulté, un caractère exclusivement topographique. Nous ne lui demandions pas davantage, et il nous a pris au

mot, peut-être par souvenir de nos remarques sur la partie historique de sa description de l'île de Lesbos, qui nous avait paru, telle qu'elle était, former un accessoire peu en harmonie avec le corps de son ancien Mémoire. Entré dans la Triphylie par cette pittoresque vallée de la Néda, qui la sépare de la Messénie et que M. Beulé ne lui avait point laissée à décrire, M. Boutan cherche en vain, dans l'angle sud-est du pays, la ville minyenne de Nudion, qu'y place hypothétiquement M. Kiepert, mais dont une page d'Hérodote a seule gardé le souvenir, sans aucun indice de sa position. Plus loin, et en se rapprochant du coude et de l'embouchure du petit fleuve, que l'on traverse sur un pont d'une seule arche en ogive et d'origine franque, il signale, non pas les vestiges helléniques, disparus, ce semble, depuis la visite de Dodwell et du colonel Leake, mais la situation, clairement désignée par les anciens, de Pyrgos ou Pyrgi, autre place des Minyens, destinée, comme son nom l'indique, à défendre le passage de la rivière et l'accès de la plaine qui borde la mer.

« Ni l'existence, ni la position de Lépréum ne peuvent être l'objet d'un doute; elle a laissé dans l'histoire une trace lumineuse; sur le sol, des ruines importantes, que, d'après les distances données par Strabon, on ne peut rapporter qu'à cette ville, minyenne encore d'origine et qui commandait le sud de la Triphylie. Ces ruines sont celles qui couvrent la colline escarpée et allongée de l'est à l'ouest, située au-dessus du village actuel de Strovitzi, et que couronnèrent successivement, sur deux plateaux distincts, les deux acropoles ou les deux enceintes, dont l'une rappelle d'une manière frappante les fortifications de Messène élevées par Épaminondas; l'autre, par ses dispositions générales et par la partie polygonale de ses assises, peut bien remonter jusqu'aux Minyens, quoiqu'elle ait été remaniée plus tard et à plusieurs reprises. M. Boutan a donné de cette place et de tous les vestiges de constructions antiques qui peuvent s'y rattacher, de près ou de loin, une description fort développée, que nous avons lieu de regarder comme exacte, mais qui gagnerait beaucoup en intérêt et en évidence, s'il l'avait accompagnée d'un plan, détaillé surtout, ainsi qu'il était en mesure de le tracer.

« Notre jeune voyageur paraît s'élever avec raison contre l'opinion avancée par Strabon, dans un passage rempli d'incertitudes et de difficultés, d'après laquelle Macistos, l'une des principales

cités des Minyens, sinon la première de toutes, n'aurait été, sous ce nom ou celui de Platanistos, qu'une ville de peu d'importance, à une courte distance de Lépréum. Puillon-Boblaye et M. Kiepert l'ont placée, en conséquence, au village de Mophtitza, à trois kilomètres vers le nord-nord-est, ce qui est bien rapproché. En outre, ni là, ni ailleurs, aux environs immédiats de Lépréum, on ne retrouve de ruines helléniques. Il faut s'avancer jusqu'à une heure et demie de marche au nord-ouest, de colline en colline, pour reconnaître, avec notre jeune voyageur, un peu au sud de Sarténa, sur un piton rocheux et sauvage, entouré de plaines fertiles qui s'étendent jusqu'à la mer, un Palæo-Castro, où il croit avoir découvert un acropole des plus petites, dit-il, mais des plus antiques et des plus curieuses qui existent en Grèce. Cette acropole, dont il donne une description détaillée, et où tout est conservé, murs extérieurs, tours, maisons même, jusqu'à la hauteur d'un mètre et plus, remonterait, suivant lui, à l'époque pélasgique, antérieure à celle des Minyens; l'architecture qu'on y remarque n'a rien d'analogue que ce qui se retrouve dans la partie la plus ancienne d'Épéum, et M. Boutan est porté à penser que ces ruines peuvent être celles de la cité homérique de Chaa, telle que la représente Strabon, non loin de Lépréum et dominant la plaine d'Æpasium, arrosée par le fleuve Acidon ou Acidas, où se retrouve le ruisseau qui se rend à la mer en passant près des ruines, comme l'Acidas coulait près de la ville de Chaa, et du tombeau de Jardanus. Il y aurait beaucoup à dire sur ces attributions géographiques, aussi bien que sur la vraie leçon du passage d'Homère, sur lequel Strabon s'appuie; néanmoins, l'idée mise en avant par M. Boutan n'est pas sans vraisemblance, et, dans tous les cas, la localité observée par lui et les ruines qu'il a décrites le premier sont dignes de l'attention des savants. Seulement, il est à regretter, ici plus qu'ailleurs, qu'il n'ait pas joint un plan à sa description.

« Cette question de Chaa ou Phéia, au surplus, tient à un problème des plus controversés chez les anciens et chez les modernes, celui qui concerne la position, ou même l'existence, la réalité de la Pylos de Triphylie, dans laquelle, au lieu de celle de Messénie, Strabon veut trouver la fameuse Pylos du vieux Nestor. Il y a bien pour cela quelques probabilités, quoi qu'en dise M. Boutan, qui, du reste, n'hésite pas à admettre la Pylos triphylienne, la plaçant, avec Puillon-Boblaye et M. Curtius, d'après les indications de Stra-

bon, à 30 stades environ de la mer, et directement à l'ouest du mont Minthé, près du village actuel de Piskini. Ce fut encore, dans la suite des temps, une dépendance du territoire de Lépréum, et c'est ce qui l'a fait supposer plus voisine de cette ville. Par delà commençait la Triphylie septentrionale, avec le fleuve Anigrus, les sources sulfureuses appelées Nymphes Anigriades et la montagne volcanique du Lapithas, qui s'en va former à l'ouest le défilé de Kaïafa, entre la lagune actuelle de ce nom, au sud, et celle d'Agoulénitza, encore plus considérable, au nord. C'était, vers la mer, la clef de l'intérieur du pays, où sont les restes du fort moderne de Clidi, nom qui exprime le fait, où, dans l'antiquité, s'éleva la grande forteresse qui commandait la Triphylie entière et protégeait le temple de Neptune Samien, centre à la fois religieux et politique des six villes minyennes. M. Boutan croit avoir reconnu dans le défilé même, et non loin du fort turc, un débris possible de ce temple, consistant en un mur hellénique dont il ne reste plus que les fondations, se reliant à la chaussée actuelle ; mais il convient de bonne grâce que ce mur peut avoir servi à un tout autre usage. Quant à la citadelle, nul doute que ce dût être Samicum, la même que l'Aréné d'Homère au temps des Néléides, comme le soupçonnait déjà Pausanias ; la même aussi que Macistos, nom que lui imposèrent les Minyens, lorqu'après s'être emparés de cette ville, originairement pélasgique, ils en firent le chef-lieu de leur amphictyonie ou de leur confédération.

« C'est là une conjecture hardie de M. Curtius, adoptée sans hésitation par M. Boutan, et qui, en identifiant Macistos avec Samicum, sans parler d'Aréné, tranche toutes les difficultés topographiques et historiques, résultant de leur distinction, laquelle n'aurait été qu'une méprise des géographes, peu au courant de ces révolutions de peuples et de noms. Nous n'avons point à discuter ici cette conjecture, fort séduisante, trop séduisante peut-être, dans sa simplicité, ni à nous étonner de voir le nom de Samicum, supposé le plus ancien et remplacé par deux autres, reparaître et prévaloir jusqu'aux derniers temps. Qu'il nous suffise de dire que M. Boutan, qui regarde les belles et fortes ruines de l'enceinte de Samicum comme un ouvrage des Minyens, et les rapporte à l'époque de transformation de l'architecture cyclopéenne ou pélasgique, devenue polygonale et tendant à la régularité hellénique, a joint quelques remarques judicieuses aux descriptions exactes

des membres de la Commission scientifique de Morée et à celle de M. Beulé, grand admirateur de Samicum.

« Après Macistos, supposée ainsi la même que Samicum, M. Boutan revient aux villes homériques et place successivement au nord et au nord-ouest de la grande cité minyenne, le long de la lagune d'Agoulénitza, Crouni et Chalcis, sans se faire illusion sur leur peu d'importance et sur l'incertitude des positions qui leur ont été assignées. Épitalium, citée par Polybe, et plus au nord encore, paraît bien, comme le pense Strabon, être identique à Thryon ou Thryoessa, qu'Homère qualifie de « gué de l'Alphée ; » mais elle n'a pas laissé plus de traces que les précédentes. Bolax, également connue de Polybe, doit-elle se retrouver dans Volantza, ainsi qu'est tenté de le croire M. Leake sur un simple rapport de sons? Cela est plus que douteux, à défaut de ruines et d'indications précises. Au village de Makrysia, à la petite mais profonde rivière qui se rend de là dans l'Alphée, semblent attachés, au contraire, par la nature elle-même, les riants souvenirs de la retraite de Xénophon, Scillunte, et du Sélinus qui l'arrosait, en face d'Olympie. Ce frais vallon, riche en bois, riche en prairies, en gibier, en troupeaux, qu'a vu M. Boutan, lui paraît répondre mieux qu'aucun autre, sur cette frontière de la Triphylie, au tableau simple et gracieux que nous a laissé l'historien des Dix-Mille, du séjour qu'il avait consacré à Diane ; mais le temple élevé par lui à la déesse, mais son tombeau et sa statue que l'on montrait à Pausanias, ont disparu depuis longtemps. Non loin de là était le mont Typæum, cette roche tarpéienne de la curiosité féminine, comme dit M. Boutan, d'où l'on précipitait jadis les femmes assez hardies pour braver la loi qui leur interdisait le spectacle des jeux olympiques. Enfin, au coude de l'Alphée, plus à l'est et sur la colline escarpée de Palæo-Phanari, devait exister entre l'embouchure du Leucymnias et celle du Parthénius, qui en sont aujourd'hui les seuls témoins, la citadelle de Phrixa, qui faisait partie de l'hexapole minyenne et reçut, dans la suite, le nom de Phristos, analogue au nom actuel.

« La dernière ville de cette hexapole, qui fit la force et un moment la gloire de la Triphylie, avant que se la disputassent les Eléens et les Spartiates, était celle des ruines importantes de laquelle nous avions demandé une étude et une description toutes spéciales, c'est-à-dire Epéum, dont le nom grec, diversement modifié depuis l'*Aipy* d'Homère, reproduit par Stace, peut et doit

même se ramener à cette transcription latine. M. Leake avait placé Épéum à d'autres ruines qui, si elles existent, furent, selon toute apparence, celles, soit de Hypana, soit de Tympaneæ ou Typaneæ, voisines, entre Phrixa et Pylos. Ces villes ne sont guère plus connues que Stylangion, mentionnée encore par Polybe, et qu'on ne sait où chercher. Quant à Epéum, Xénophon nous dit qu'elle était située entre Macystos et Héræa d'Arcadie ; et précisément à moitié chemin de ces deux villes, non loin de la frontière arcadienne, au point qui, commandant le principal défilé des montagnes, couvrait l'intérieur de la Triphylie et défendait les passages qui y conduisent, de la mer comme de l'Alphée, se trouvent, au nord du village d'Alvéna, sur le plateau long et étroit de la haute colline qui domine celui de Platiana, des ruines merveilleusement conservées, que l'on désigne dans le pays sous le nom banal d'Helleniko, et qui portent tous les caractères d'une citadelle des Minyens. Le plan que, cette fois, nous en a donné M. Boutan, et qu'il explique dans un commentaire étendu à la fin de son Mémoire, fait parfaitement comprendre la construction de ces singulières acropoles, composées de plusieurs enceintes juxtaposées, qui décrivent tous les mouvements, toutes les inégalités du terrain, et qui forment comme autant de places distinctes, quoique liées entre elles, dans une même et grande place de guerre. C'était le génie de cette antique architecture militaire de la Grèce, qui avait pour principe d'imiter la nature en la complétant ; c'était aussi le besoin des petites sociétés de ces temps-là, qui forçait de multiplier les défenses sur un petit espace, dans l'état de guerre permanent qui était le droit commun.

« Nous ne suivrons pas M. Boutan dans le détail de cette dernière partie de son Mémoire, à laquelle nous n'avons que des éloges à donner. Il a voulu en faire un travail tout à fait personnel, et cependant il aurait gagné quelque chose à consulter les travaux antérieurs au sien, surtout celui de M. Ross, dont il ne paraît pas avoir eu connaissance. Peut-être a-t-il un peu trop multiplié, sur son plan, les plateaux distincts et les enceintes correspondantes de l'acropole d'Epéum. Il en compte jusqu'à sept, que M. Curtius, par exemple, réduit à quatre. Mais, quand même il y aurait là, dans les termes de l'énoncé de notre jeune compatriote, quelque chose d'excessif, comme il y a dans son dessin une inexpérience qu'il avoue avec ingénuité, ce ne serait pas une raison

de révoquer en doute l'exactitude de ce dessin, fait sur les lieux et successivement, quartier par quartier, en présence de ruines d'une si belle conservation et d'un caractère si original.

« En résultat, M. Boutan nous a donné, de la Triphylie, une topographie plus détaillée et plus complète que rien de ce que nous possédions jusqu'à présent. Il n'a pas résolu toutes les questions ; mais qui pourrait se flatter de les résoudre ? En revoyant ce Mémoire, il aura à en serrer davantage le tissu, à en faire disparaître des longueurs quelquefois un peu vagues, à fortifier la discussion de quelques points, à rectifier un certain nombre de citations, à en ajouter d'autres qui sont essentielles, à porter sur le tout, pour le fond comme pour la forme, le coup d'œil exercé du philologue et du professeur. A ces conditions, nous sommes d'avis que la publication de son travail fera un nouvel honneur à l'Ecole française d'Athènes.

« Nous avons cru devoir analyser le Mémoire de M. Boutan avec quelque étendue, non-seulement pour ce qu'il nous donne, mais pour ce qu'il nous promet. Nous serons moins longs sur les travaux, plus considérables pourtant, de ses deux collègues, MM. Delacoulonche et Heuzey, car nous risquerions, en les analysant, d'être plus tentés de les reproduire que de les critiquer. Ces deux jeunes gens, l'un de troisième, l'autre de seconde année, ont eu deux idées également heureuses, d'abord de s'associer pour une exploration en commun, au grand profit de l'un et de l'autre, comme leur en avaient donné l'exemple, il y a sept ou huit ans, MM. Beulé, Mézières et Bertrand, dans leur voyage du Péloponèse ; ensuite, de choisir, dans notre programme annuel, deux sujets qui se liaient entre eux naturellement et qui pouvaient s'éclairer d'une mutuelle lumière, l'étude de la région de l'Olympe de Thessalie, et celle du berceau de la puissance macédonienne, des bords de l'Haliacmon à ceux de l'Axius. Ce double voyage terminé, après un partage arrêté d'avance entre les deux voyageurs dans l'emploi de leurs matériaux, et qui avait donné à chacun d'eux une direction propre d'observations, ils ont rédigé séparément deux Mémoires, qui compteront, nous l'annoncions dès l'an dernier, nous ne craignons pas de l'affirmer aujourd'hui, parmi les meilleurs qu'ait encore produits l'Ecole d'Athènes. M. Heuzey a pris pour sa part le sujet le plus simple, le moins difficile peut-être, le moins compliqué d'histoire et de critique, mais non pas le moins neuf ni le moins

intéressant. Nous avions proposé, il y a déjà trois ans, d'explorer la contrée comprise entre le Pénée, le golfe Thermaïque, l'Haliacmon, et les chaînes qui séparent l'Epire de la Grèce orientale ; de chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe, de décrire surtout, dans ces parties de la Thessalie et de la Macédoine, les localités que M. le colonel Leake n'avait pu visiter. Si M. Heuzey n'a pas pu, à son tour, en 1855, quand le nord de la Grèce et particulièrement la région du Pinde étaient infestés par les bandes armées, partir de cette chaîne pour s'élever vers celle de l'Olympe, du moins il a embrassé l'Olympe lui-même dans son ensemble et dans toutes ses parties, et son étude, fortement pénétrée de la grandeur du sujet, n'en a eu que plus d'unité, de solidité et de charme. Nous ne disons pas trop en parlant ainsi, car, après plusieurs lectures et un examen attentif, nous demeurons tous sous l'impression que nous avait faite d'abord cet excellent travail. L'auteur, dans une vue générale de l'Olympe, commence par indiquer les trois régions bien distinctes dans lesquelles se décompose ce grand massif montagneux, accompagné de ses nombreuses ramifications; il en marque les trois principaux passages, qui le mettent en communication avec la Grèce et avec la Macédoine; il montre comment son rôle, si important dans l'histoire, fut déterminé par sa structure topographique, et quel fut ce rôle à différentes époques. Mais il faut citer ici les derniers mots de cette introduction pour mettre en évidence l'esprit général du Mémoire, et justifier d'abord nos éloges à ce point de vue.

« Cette position forte et avancée au premier seuil de la Grèce, dit M. Heuzey, explique bien le rôle que l'Olympe a joué dans l'histoire, et comment il y apparaît, à certaines époques, pour rentrer ensuite dans l'obscurité. Jamais il n'a eu plus d'importance qu'au temps des invasions primitives, alors que toutes les tribus qui devaient plus tard former le peuple grec se pressaient dans ses défilés et campaient sur ses pentes. Lorsque les populations se sont écoulées vers le midi, emportant avec elles la civilisation, il n'est plus, pendant quelques siècles, qu'une limite lointaine entre des pays demi-barbares : la porte de la Grèce est alors aux Thermopyles. Mais pendant ce temps il ne laisse pas que d'être habité par des peuplades, débris probables de tribus antérieures, qui n'en gardent pas moins un caractère diversement original : ce sont, d'un côté, les Piériens, reste de ces Thraces qui ont tant contribué à la cul-

ture religieuse et morale de la Grèce primitive ; de l'autre, les Perrhèbes, fils des fameux Pélasges de la Thessalie, laboureurs et constructeurs. C'est une ressemblance avec le Caucase qui, placé aux frontières de l'Europe, sur le grand chemin des invasions, conserve loin de nous de si curieux débris des races les plus antiques et les plus diverses. L'Olympe reparaît naturellement, à l'époque de la puissance des Macédoniens, et devient le principal théâtre de leurs guerres contre les Grecs et surtout contre Rome. Sous l'empire romain on l'oublie de nouveau ; il sépare inutilement des contrées également pacifiées et soumises, et il faut descendre jusqu'au moyen âge, au temps où de nouvelles invasions inondent les provinces grecques, pour retrouver dans les historiens les noms de ses forteresses et de ses passages. Enfin, après la conquête turque, il est célébré comme le dernier asile des populations vaincues et la patrie des Klephtes : « dans l'Olympe, disent les chansons populaires, autant de Klephtes que de buissons. »

« Il y a dans ce passage et dans plusieurs autres de ce Mémoire, avec une intelligence remarquable de l'histoire primitive, un sentiment vrai de l'influence des lieux sur les destinées des peuples, et du lien mystérieux de la nature avec la marche de la civilisation. Ce sentiment est d'autant plus louable qu'il est exempt de toute déclamation, qu'il se fonde sur une étude patiente des faits géographiques et historiques dans leurs rapports mutuels, dont il est l'expression la plus élevée à la fois et la plus légitime. C'est sous son inspiration que M. Heuzey décrit, dans un détail précis sans être minutieux, toute cette contrée prédestinée de l'Olympe, avec les vestiges quelconques qu'elle a pu conserver de son histoire passée. Partant de la vallée de Tempé, où s'était arrêté, en 1852, M. Mézières, qu'il tient à honneur de continuer, il parcourt d'abord tout le versant occidental, qui est une partie de l'ancienne Perrhébie ; puis revenant un peu en arrière, et refaisant la route des armées romaines pour se rendre compte de leurs marches, il traverse le bas Olympe ; enfin, descendu dans la romantique contrée de la Piérie, il remonte le long du versant oriental et trouve sur son chemin l'occasion naturelle de visiter les hautes régions de la montagne, d'en escalader les sommets, consacrés aujourd'hui encore par la croyance des peuples, de peindre ces plis, ces rides de l'Olympe qui n'ont pas cessé d'exciter une terreur superstitieuse, de décrire ces longues coupures, ces défilés célèbres

qui repassent de la Piérie dans la Perrhébie et livrèrent plus d'une fois la Grèce aux Barbares. Nous voudrions en vain suivre le jeune voyageur dans ses excursions diverses et pleines d'un intérêt varié, à Pythium, devenu l'église des Saints-Apôtres, et chez les Valaques qui se sont établis au voisinage, en se repliant de la Thessalie; sur les plateaux du monastère d'Hagia-Triadha, c'est-à-dire de la Sainte-Trinité, et dans tout le bas Olympe, où il signale les nombreux vestiges de ce mouvement de renaissance hellénique qui prit un si grand essor aux dix-septième et dix-huitième siècles, et fut noyé dans le sang par le féroce Ali-Pacha, avant d'être étouffé sous les ruines dans la guerre de l'indépendance. Puis, en descendant les pentes orientales sur lesquelles roula comme un ouragan, dans la guerre de Macédoine, l'armée romaine du consul Q. Martius Philippus, nous aimerions à visiter avec lui les restes d'Héracléum à Platamona, où la base d'une statue porte le nom de Ménandre, en caractères d'une très-bonne époque, mais sans satisfaire d'ailleurs la curiosité excitée par ce nom. Au-dessus, dans les gorges mystérieuses, nous chercherions, à Leftokarya, le sanctuaire des Muses de Libèthre, et les souvenirs de Dionysos et d'Orphée, près du monastère d'Hagios Dionysios. Nous irions de là aux ruines de Dium, retrouvées par le colonel Leake à Malathria, aujourd'hui à demi effacées, mais qui témoignent encore, d'une manière frappante, du succès de la politique d'Archélaüs, fondateur de Dium, pour y naturaliser la religion, la civilisation et les arts de la Grèce, et pour en faire, comme dit justement M. Heuzey, la ville d'apparat et de réception des rois de Macédoine, s'assimilant le plus qu'ils pouvaient aux Hellènes, ne fût-ce que pour les mieux séduire. Mais il faut nous arrêter au pied de l'Olympe central, de ce grand et prestigieux massif de plus de 3,000 mètres de haut, que M. Heuzey, après l'avoir escaladé, après en avoir fouillé les replis, a peint de main de maître, et de manière à faire envie à l'habile et savant baron de Stackelberg, qui nous en a laissé de si belles vues prises à distance. Nous nous bornerons à dire que notre voyageur finit comme il a commencé, en décrivant partout les lieux aussi bien que les ruines de toutes les époques, en évoquant, pour les expliquer, tous les souvenirs de l'histoire, non-seulement classique, mais byzantine, en relevant les inscriptions, en dessinant les débris des monuments qu'il a pu découvrir, quelquefois même des monuments entiers, par exemple une chambre sépulcrale ornée de

peintures, et d'un assez beau style gréco-romain, qu'il a trouvée en fouillant l'un des grand tumulus des environs de Pydna, ville placée par lui justement près du cap Atheradha et de l'étang salé de Touzla, reste de son ancien port. N'oublions pas une découverte beaucoup plus importante et tout à fait neuve, faite dans la région nord-ouest de l'Olympe, sur l'une des dernières pentes des monts Piériens, près de la rive droite de l'Haliacmon. Ce sont des ruines considérables, dispersées dans les trois villages de Palatitza, de Barbaes et de Koutlis, et qui marquent évidemment l'emplacement d'une ville antique. Il y a là d'innombrables débris de tout genre, des murs, des traces de maisons, des tombeaux, les restes d'un aqueduc souterrain, mais surtout des tronçons de colonnes en quantité, et des églises presque entièrement construites de ces matériaux anciens, ou bien s'élevant, comme celle d'Hagia Triadha, sur les fondations et en partie sur les colonnes et les murs d'un temple probablement romain. M. Heuzey a donné de ces ruines une description détaillée et précise, qui ferait honneur à un architecte de l'Ecole française de Rome; mais ce n'est pas assez, il y faudrait un plan technique et des essais de restauration des monuments antiques, dont tous les éléments subsistent, selon lui, et dont il ne pouvait se charger. Chose singulière! il n'a pas rencontré dans les ruines une seule inscription qui l'éclairât sur le nom de cette ville révélée par lui, quoique des monnaies des rois de Macédoine, des empereurs romains, de ceux de Byzance, s'y trouvent fréquemment. Il conjecture avec assez de vraisemblance que ce devait être Valla ou Ouallæ de Pline et de Ptolémée.

« Une carte générale très-soignée, des dessins topographiques partiels, des plans, des vues, des détails de monuments, surtout de cette église d'Hagia Triadha, dont nous venons de parler, enfin quarante-cinq inscriptions grecques ou romaines, copiées plus soigneusement, il faut le dire, qu'habilement expliquées, et dont la plupart sont des actes d'affranchissement d'esclaves, forment de précieux appendices à ce Mémoire, qui ne compte pas moins de cent cinquante-cinq pages in-4°, et qui prélude dignement à celui dont il nous reste à vous entretenir.

« Le soulèvement de la chaîne de l'Olympe, ce vaste massif qui couvre la Grèce et fut le second berceau de ses populations, eut pour contre-coup dans les temps géologiques, a pour contraste depuis les temps historiques, la profonde dépression du golfe de

Thessalonique ou de Therma, et la grande et basse plaine de Macédoine, dans un coin de laquelle s'éleva le peuple essentiellement politique qui devait dominer la Grèce et, par le génie de la Grèce, renouveler le vieil Orient. Tel est le cadre du sujet que s'était réservé M. Delacoulonche, dans le voyage à deux et dans le partage du travail dont j'ai parlé. Ce sujet convenait parfaitement à la nature de son esprit, à la maturité de ses études, au Mémoire de troisième année que nous attendions du jeune professeur qui nous avait donné, il y a deux ans, la description de l'Arcadie et un essai sur son histoire. Dès son entrée en matière, M. Delacoulonche montre à quel point il a compris la question nouvelle qu'il avait à traiter, question de géographie politique et historique aussi bien que de géographie physique et de topographie comparée.

« La contrée, dit-il, renfermée entre la Vistritza inférieure et le « bas Wardar (l'ancien Haliacmon et l'ancien Axius), entre les monts « Turlo et Doxa (ancien Kitarion et ancien Bermius) à l'ouest, les « monts Nidsché (ancien Bora), Peternick, et les ramifications du « Païk au nord et à l'est, a son importance et son intérêt historiques. « Elle fut le berceau d'un grand peuple, elle fut le centre et le cœur « de la Macédoine, lorsque ce pays s'étendait depuis l'Olympe jus- « qu'au Rhodope. Réunie plus tard aux régions voisines pour for- « mer une province romaine, envahie successivement par toutes les « peuplades barbares qui descendaient des bords du Danube, elle « résista aux nouveaux conquérants et resta longtemps la limite oc- « cidentale de l'empire de Byzance. Aujourd'hui elle n'est plus « qu'une dépendance du pachalick de Salonique; mais elle reste ce « que la nature l'a faite, une belle et vaste plaine de quinze lieues « de long sur onze de large, aussi riche que celles de Monastir et de « Sérès, sillonnée par de nombreux cours d'eau, qui forment dans « sa partie la plus basse un lac semblable à ceux de Beschick et de « Takinos, ouverte au milieu sur un golfe profond et sûr, enveloppée « de l'est à l'ouest par un cercle de montagnes dont les plateaux in- « férieurs s'étagent en gradins immenses, comme pour porter des « villes populeuses, arrosée enfin au sud et à l'est par deux grands « fleuves, navigables dans cette partie de leurs cours, entre lesquels « serpente le canal d'écoulement du lac, l'ancien Lydias, maintenant « encore, comme du temps d'Euripide, « le père et le dispensateur « de tous les biens pour les habitants de la vallée. »

« Ce large et fertile bassin se divise, de nos jours, en trois ré-

« gions distinctes : le Roumlouck ou pays habité par les Grecs, le « long de la mer et de l'Haliacmon ; la Sclavitsie ou pays habité par « les Slaves, au-dessus du Roumlouck ; enfin, plus au nord encore, « au delà des ramifications qui rattachent le Païk aux montagnes de « l'ancienne Édesse, le Moglena ou la contrée des brouillards, habité « par les Bulgares apostasiés. Ces dénominations ne sont pas ré- « centes; elles datent évidemment des grandes invasions slaves et « bulgares; elles remplacèrent les noms, depuis longtemps oubliés, « des quatre districts entre lesquels se partageait autrefois le pays. « Ces districts, d'après le témoignage des anciens, étaient l'Émathie, « la Bottiée, la Cyrrhestide et l'Almopie. Comparez-les aux trois « régions dont nous venons de parler, il semble que la Sclavitsie « comprenne toute la Cyrrhestide et la plus grande partie de l'Éma- « thie, sauf Citium et Berœa ; que le Moglena corresponde exacte- « ment à l'Almopie ; que le Roumlouck lui-même ne soit autre chose « que la Bottiée d'Hérodote, avec cette différence qu'il ne remonte « pas jusqu'à l'emplacement de la Pella macédonienne, tandis qu'à « l'ouest il se prolonge jusqu'à la moderne Niausta, sur les pentes « du Bermius. »

« Voilà par quel tableau méthodique et lumineux M. Delacoulonche ouvre et domine à la fois, comme d'un point élevé, la série entière des études de géographie comparée et d'archéologie qui forment la première partie de son Mémoire. Ajoutons que ce tableau, il l'a reporté avec une exactitude scrupuleuse et dans tous ses détails sur une carte de grande échelle, où, en prenant pour base les cartes anciennes et modernes de M. Kiepert, il les a maintes fois rectifiées, soit par des observations sur le terrain, soit par le raisonnement critique. Et maintenant il se met à décrire, en adoptant de préférence les divisions anciennes, mais en les rapprochant toujours des divisions modernes, et en comparant soigneusement les diverses nomenclatures des lieux, tous les cantons de cette contrée physique, toutes les localités de ce théâtre de l'histoire, si restreint par l'espace, mais si riche et si grand par les souvenirs, d'après l'exploration personnelle et complète qu'il en a faite, d'après la vérification des textes et celle des monuments. Nous l'y suivrons bien moins encore, en ce moment, que nous n'avons pu suivre M. Heuzey dans les hautes vallées et sur les crêtes de l'Olympe. Mais nous les avons suivis, cependant, l'un et l'autre, dans la lecture attentive et répétée de leurs Mémoires, dans la discus-

sion dont ils ont été l'objet au sein de notre Commission, et nous pouvons dire avec assurance que celui de M. Delacoulonche, quoique de beaucoup le plus étendu, n'est ni le moins étudié dans les détails, ni le moins judicieusement ordonné dans l'ensemble, ni écrit du style le moins pur et le moins élégant dans sa simplicité nécessaire. Nous y avons remarqué, en Émathie, la description du plateau de Vodéna, où fut l'ancienne Édesse, métropole religieuse et politique des Macédoniens, que M. Delacoulonche soutient fortement, contre l'opinion de M. Tafel, avoir été identique à Æges, mal à propos confondue par le savant philologue allemand avec Ægæa. Quelques beaux vestiges de l'antiquité, quelques inscriptions subsistent à Vodéna; mais les tombeaux des rois de Macédoine, qui se faisaient enterrer à Édesse, ont complétement disparu. Les ruines de Scydra, celles de Kition ou Citium surtout, sont décrites par le jeune voyageur avec étendue et précision; mais ses descriptions valent mieux que ses essais d'interprétation des inscriptions qu'il a recueillies, et dont deux sont importantes pour l'histoire des cultes macédoniens. En général, et c'est un éloge que nous lui devons, M. Delacoulonche a donné une grande attention aux traditions religieuses et aux cultes locaux des pays qu'il parcourait; non-seulement il en a relevé, copié les inscriptions trouvées par lui, mais il a dessiné, autant qu'il le pouvait, les plus beaux restes de l'antiquité figurée encore existants. Ainsi, à Berœa, au pied du Bermius, dans le canton des anciens Bryges, frères des Phrygiens de l'Asie Mineure, il a pris le dessin d'un torse de femme d'un style plein de grâce, une Vénus très-probablement, qu'il regarde comme le monument le plus remarquable en ce genre qui subsiste aujourd'hui en Macédoine. Dans la Bottiée, dont M. Delacoulonche, par une solide explication des passages d'Hérodote et de Thucydide qu'O. Müller avait détournés de leur sens naturel, a pu rétablir les vraies limites, la description du fameux Borboros, le lac ou le marais actuel de Yénidsché, nous a frappés avant tout. Sur ses bords fut bâtie Pella, la seconde capitale de la Macédoine, en communication avec le golfe Thermaïque par le Lydias, alors navigable pour les vaisseaux. L'auteur du Mémoire a fort bien expliqué et représenté sur sa carte les changements qui se sont faits, depuis les temps anciens, dans le cours inférieur des trois fleuves qui débouchent dans le golfe, tantôt réunis, tantôt séparés, à travers les basses plaines d'alluvion de la *Campania*, comme la dési-

gnèrent, du premier coup d'œil, les Romains. Dans l'intérieur, la vieille cité macédonienne d'Ichnæ, avec son culte remarquable de Thémis, associé à celui d'Apollon, avec ses ruines près de Messir-Baba actuel, a excité l'attention de M. Delacoulonche, mais bien plus encore Pella, en avant d'Hagious Apostolous, annoncée par ses grands tombeaux que visitèrent successivement Barbié du Bocage, Cousinéry, M. Leake, qu'a décrits, après eux, notre jeune voyageur, ainsi que divers fragments antiques, entre autres une statue mutilée de Diane, des stèles avec inscriptions, etc., bien faibles restes des innombrables monuments, des chefs-d'œuvre de la statuaire et de la toreutique dont Philippe et Alexandre s'étaient plu à embellir leur ville de prédilection. A Bagnia paraissent exister quelques vestiges des bains de Pella ; à Yénikeuï on a cherché vainement sa forte citadelle, l'îlot qui la portait au milieu du lac ayant depuis longtemps disparu sous la vase, ainsi que le canal qui prolongeait le Lydias pour le faire communiquer avec la ville. M. Delacoulonche essaye cependant de rétablir jusqu'à un certain point le plan de cette grande ville, si tôt et si complétement déchue ; il conjecture l'emplacement du théâtre dans la partie haute, aux environs de l'église actuelle des Saints-Apôtres, où fut découvert par Cousinéry le bas-relief, perdu depuis, représentant un choragium ; il suppose qu'à l'église même pouvait être le temple de Minerve Alcidès, dans la maison du soubaschi celui de Diane, attesté par le torse qu'on y a trouvé. Ce qui paraît sûr, c'est que des fouilles (quand viendront-elles ?) seraient productives ; ce qui est plus probable encore, c'est que les ruines de Pella sont moins à Pella même que dans les villages des environs. La ville moderne de Yannitza, ou Yénidsché, en est elle-même presque entièrement bâtie.

« Nous passons sur les descriptions de la Cyrrhestide et de l'Almopie, qui n'ont pas été visitées avec moins de soin par M. Delacoulonche que la Bottiée et l'Émathie, qui n'ont pas donné lieu à des rectifications géographiques ou topographiques moins sûres, par exemple celle de la Via Egnatia, qui faisait, comme il le prouve très-bien, un grand détour à gauche et au nord, après les tumulus de Pella, et avant de rejoindre le pont de l'Axius. Nous voulons dire un seul mot de la partie ethnographique et historique du Mémoire, dont nous devons savoir d'autant plus de gré à l'auteur que nous ne l'avions pas positivement demandée. Ses

recherches sur les premiers habitants de l'Émathie et de la Bottiée, sur l'origine des Macédoniens, sur la fondation du royaume de Macédoine, ne nous ont pas semblé suffisamment approfondies; elles auront besoin d'être vérifiées, ainsi que toute l'histoire du pays antérieure au règne de Philippe, père d'Alexandre, en tenant compte de divers écrits modernes que n'a pas connus l'auteur du Mémoire, entre autres celui de M. Otto Abel (*Makedonien vor König Philipp*, Leipzig, 1847), et qui ont singulièrement modifié les idées mises en circulation par O. Müller. En complétant cette partie historique, que M. Delacoulonche n'a pu conduire que jusqu'à Justinien, et qu'il se proposait de mener jusqu'à nos jours, il aura l'occasion nouvelle de la reprendre et de la refondre. Nous ne doutons pas qu'alors elle ne devienne le digne pendant de la partie topographique et archéologique. Sur celle-ci nous n'avons qu'une réserve importante à faire. Elle a pour annexe un nombre considérable d'inscriptions grecques, romaines, byzantines, très-consciencieusement copiées, mais qu'il sera néanmoins nécessaire de revoir et de contrôler; à plus forte raison les interprétations qui en sont données, soit dans cette annexe, soit dans le texte même du Mémoire, où plusieurs ont été judicieusement employées.

« Ce ne sont pas là des taches, ce sont tout au plus des ombres qu'il sera aisé de faire disparaître, et qui étaient vraiment inévitables dans un travail si étendu, si divers, dans un Mémoire de plus de deux cents pages petit in-folio, rédigé en quelques mois. A l'époque où il a été envoyé, ainsi que le précédent, auquel s'appliquent les mêmes observations, les membres de l'Ecole d'Athènes n'avaient pas encore obtenu le délai dont ils peuvent disposer désormais pour la rédaction des résultats de leurs recherches. Nous n'en sommes que plus heureux de voir le progrès que marquent déjà, dans leurs études d'épigraphie et d'archéologie, des travaux tels que ceux de MM. Delacoulonche et Heuzey. Si un complément d'expérience dans la pratique de ces études spéciales, difficiles, s'y laisse encore désirer, du moins nous est-il prouvé, de plus en plus, que nos jeunes disciples en sentent le besoin, qu'ils en apprécient l'importance pour la connaissance solide et approfondie de la géographie, de l'histoire et de l'art des anciens.

« Nous vous demandons, messieurs, de nous autoriser à signaler comme nous le faisons ici, d'une manière toute particulière, à M. le ministre de l'instruction publique, les deux Mémoires que

nous aurions voulu pouvoir vous faire connaître plus complétement. Dans notre opinion, ils sont supérieurs à la plupart de ceux dont nous avons eu l'honneur de vous rendre compte jusqu'à présent, et ne peuvent manquer de porter plus haut encore, soit en France, soit dans le reste de l'Europe savante, le renom de notre école d'Athènes. Nous pensons, de plus, qu'il est dans l'intérêt de la science elle-même que ces Mémoires, après une dernière révision, soient l'objet d'une publication spéciale, faite sous les auspices du ministère et sous la direction de l'Académie.

« M. Delacoulonche, ainsi que M. Boutan, est de retour en France depuis un an déjà, et y a repris une chaire de rhétorique qu'il occupait dès avant son départ pour Athènes. Quant à M. Heuzey, qui prépare en ce moment un Mémoire sur l'Acarnanie, pour son travail de troisième année ; à M. Georges Perrot, qui a exploré avec soin l'île de Thasos, pour payer sa dette de seconde année, nous croyons qu'il y a lieu, vu les nouvelles conditions d'époque mises par l'Académie à l'envoi et à l'examen des ouvrages qu'elle est chargée de juger, de prier M. le ministre d'autoriser ces deux membres à résider une année de plus à l'Ecole. M. Heuzey a mérité cette distinction, qui, après M. Beulé, n'avait point été refusée à M. Lebarbier, et qui leur réussira, à l'un comme à l'autre, nous l'espérons ; M. Perrot a mérité cet encouragement. Leur présence à tous deux, d'ailleurs, est nécessaire pour maintenir la tradition, l'esprit de l'Ecole d'Athènes, pour le communiquer à leurs collègues plus jeunes, MM. Thenon et Hinstin, à plus forte raison aux jeunes gens, moins expérimentés encore, qui pourraient aller, cette année, recruter leur petit nombre.

L'Ecole française d'Athènes, qui fut fondée à la fin de 1846, sous l'inspiration d'une de ces pensées élevées et généreuses qui étaient familières à M. de Salvandy, de si regrettable mémoire, compta d'abord huit membres et devait se recruter dans les sciences comme dans les lettres, pour aider à leur commun progrès, sur la terre qui fut leur berceau commun. Depuis plusieurs années, elle n'en compte guère que quatre ou cinq. Et cependant, respectée par la révolution, adoptée, dotée et placée sous votre tutelle scientifique, en 1850, par celui qui devait être l'empereur, sur la proposition de M. de Parieu, aujourd'hui notre confrère de l'Académie des sciences morales et politiques, plus d'une fois encouragée par M. Fortoul, que nous avons perdu, mais toujours petite par le

nombre et par les ressources, elle n'a pas cessé, dans le cours de cette période décennale aujourd'hui révolue, de grandir par les travaux, par les services, par la considération publique. Elle a prouvé ainsi, comme la Grèce elle-même et comme Athènes, sa patronne, ce qui s'est vu plus d'une fois dans le monde, que les plus belles choses peuvent se faire avec les plus faibles moyens, et que la vraie grandeur des institutions aussi bien que des hommes est dans l'esprit qui les anime.

Séance du 14.

M. H. de Laplane, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie[1], fait hommage, par lettre, de la collection complète du *Bulletin historique* de cette Société, publié tous les trois mois depuis cinq ans.

M. Glück, de Munich, a envoyé au secrétariat son ouvrage intitulé : *Les noms celtiques qui se rencontrent dans Jules César, avec leur véritable orthographe et leur interprétation.*

M. Fouqué, correspondant du ministère de l'instruction publique à Châlon-sur-Saône, annonce, dans une lettre, qu'une brochure nouvelle sera envoyée par lui pour être jointe à son étude sur le *Gallia christiana*, déjà présentée pour le concours des antiquités nationales de 1858. Cette brochure est une réponse à ce que l'auteur appelle « une diatribe de M. Jeandet. »

« L'Académie jugeant des concours et non des querelles, des recherches sur les antiquités de la France et non des ouvrages de critique littéraire moderne, n'admet pas pour concourir l'écrit envoyé. » (Extr. du procès-verbal.)

M. Léon Renier fait hommage de la 10e livraison de ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*, dont il poursuit la publication toujours avec la même activité.

M. Ernest Vinet fait hommage de la part de l'auteur, M. Joseph Fiorelli, de deux ouvrages intitulés :

L'un, *Notizia dei vasi dipinti rinvenuti a Cuma nel*

[1] Pays des anciens *Morini*, Environs de Calais et de Boulogne.

MDCCCLVI, *posseduti da sua Altezza reale il conte di Siracusa.* Napoli, 1857, in-4;

L'autre, *Monumenta epigraphica Pompeiana.* Grand in-folio (tiré à 100 exemplaires).

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en dons les ouvrages suivants :

Rapport adressé à l'Empereur par le ministre de la guerre, sur la situation de l'Algérie au point de vue de l'administration des indigènes en 1856. Paris, 1857. Broch. in-8.

Chansons religieuses de Théodoric de Gruter, moine de Doesbourg, au quinzième siècle, par M. Edm. de Coussemaker. Broch. in-8.

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par M. Renier Chalon. Bruxelles, 1857. Broch. in-8.

Le cabinet historique, de M. Louis Pâris; juillet 1857.

Auxerre, ville municipale des Gaules, par M. A. Déy. Auxerre, 1857. Broch. in-8.

Epitaphe des trois martyrs Séverin, Exupère et Félicien, qui se lisait jadis sur une chapelle de l'église de Saint-Barnard à Romans, par M. Alfred de Terrebasse. Broch. in-8.

Revue de l'art chrétien, aoûtl 857; in-8.

M. Noël des Vergers lit une *Relation de ses découvertes dans les ruines de Vulci.* (Communiquée.)

Le savant archéologue appelle l'attention de l'Académie sur les dessins qu'il lui a présentés, et qui sont la reproduction des peintures trouvées par M. Alessandro François et par lui dans l'hypogée de Vulci, dont il annonçait, il y a trois mois, la découverte. C'est, parmi les cinq ou six mille tombes ouvertes à Vulci depuis 1828, le second exemple qu'on puisse citer de ce genre d'ornementation.

Tandis que les peintures de vases trouvées en Etrurie ont offert tant de sujets empruntés à la mythologie grecque, les peintures de tombeaux n'ont jamais présenté que des sujets adaptés aux mœurs ou aux croyances des Etrusques. Toutes les tombes peintes trouvées à Chiusi, à Cervetri, à Corneto, ont pour sujets des repas funèbres, des jeux, des danses, des

chasses, des processions de Génies infernaux guidant l'âme au séjour des ténèbres, et diffèrent essentiellement du caractère grec. Dans l'hypogée découvert par M. Noël des Vergers, on trouve, pour la première fois, un de ces sujets si fréquemment traités par les anciens artistes de la Grèce ou de Rome, un sujet emprunté aux poëmes d'Homère.

Tout un côté de la crypte, qui a environ 6 ou 7 mètres carrés, est occupé par la représentation figurée du sacrifice humain offert par Achille aux mânes de Patrocle, et cette peinture offre ainsi un commentaire ou plutôt une traduction étrusque du XXIII[e] livre de l'*Iliade*, car les particularités de la théologie étrusque s'y trouvent mêlées à la fable grecque. Selon le récit homérique, on voit de jeunes Troyens qui, s'étant jetés dans les eaux du Xanthe pour échapper à la poursuite d'Achille, ont été pris dans le fleuve par le héros, et sont amenés, les mains liées derrière le dos, pour être immolés comme victimes expiatoires. Des deux côtés du groupe principal, composé d'Achille qui égorge un des jeunes captifs, sont deux divinités étrusques: l'une, déesse aux grandes ailes; l'autre, le Charon étrusque avec son marteau. Agamemnon et l'ombre de Patrocle qui, en effet, dans le poëme d'Homère, apparaît à Achille, sont présents au sanglant sacrifice. L'intérêt de ces peintures consiste encore en ce que le nom de chacun des personnages est inscrit en caractères étrusques, et que plusieurs de ces inscriptions nous fournissent de nouveaux éléments pour déterminer le sens de quelques mots de cette langue sur laquelle nous possédons si peu de données certaines. Quelques autres groupes de peintures, sans se rattacher au sujet principal, font partie du cycle des compositions iliaques. Tels sont: Cassandre tenant le palladium et renversée par Ajax, Phœnix et Nestor, etc. Le côté opposé de la crypte offre des scènes qui ne paraissent plus à M. des Vergers avoir leur origine dans les mythes de la Grèce. Ce sont des guerriers qui égorgent des prisonniers portant des noms étrusques, scènes sanglantes qui rappellent que ce vaste hypogée, composé de dix cryptes différentes, contenait un grand nombre de guerriers, comme le

prouvent les armes trouvées sur les lits funéraires où les corps avaient été disposés. M. N. des Vergers a ajouté, en terminant, que les caractères étrusques, sans être d'une très-haute antiquité, étaient purs encore de toute altération provenant de l'invasion de l'art romain, bien que le caractère des peintures annonçât déjà une époque assez avancée. D'ailleurs, dès que les vases trouvés en grand nombre, en même temps que ces peintures, auront été restaurés, M. des Vergers s'empressera de les mettre sous les yeux de l'Académie, afin de rassembler ainsi tous les éléments qui peuvent jeter quelque jour nouveau sur l'époque où les arts de l'Etrurie ont emprunté à l'*hellénisme* le vif éclat dont ils brillent encore à nos yeux.

Le savant correspondant met encore sous les yeux de l'Académie les dessins d'un autre tombeau découvert, il y a déjà quelques années, à Cervetri (l'ancienne Cœre). Cette crypte carrée, parfaitement régulière, de 8 mètres de longueur environ, sur une largeur égale, est décorée avec le plus grand soin de pilastres cannelés, et soutenue par deux piliers également cannelés, et de la même disposition architecturale. Sur chaque face, à l'exception de celle sur laquelle s'ouvre la porte d'entrée, sont creusés dans le roc trois lits avec un coussin figuré en pierre : c'est là qu'étaient placés les corps, et, au bas de ces couches funéraires, d'autres lits de pierre, qui ont été ménagés dans le roc, quand on a creusé le tombeau, étaient probablement occupés par des personnages d'un rang inférieur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce tombeau, c'est que murailles, piliers et pilastres sont ornés de figures en relief et peints de couleurs vives représentant toute espèce d'ustensiles et d'armes de guerre, offensives et défensives, trompettes droites ou recourbées, coffrets, meubles de ménage, engins de toutes sortes. Ainsi reproduits sous leur forme exacte et leurs propres couleurs, les objets représentés ont cet avantage de ne pouvoir être dispersés dans les musées de l'Europe où souvent on ne peut reconnaître les circonstances de temps ou de lieu auxquelles ils se rapportent. Rapprochés forcément et pour toujours les uns des autres, ils offrent avec l'architecture

intérieure, calquée, pour les tombeaux de l'Etrurie, sur celle des édifices publics ou privés, l'ensemble de l'art étrusque à une époque donnée, condition qui manque trop souvent dans l'examen des monuments isolés provenant d'un même pays.

M. Vivien de Saint-Martin lit, en communication, un Mémoire intitulé : *Géographie de l'Inde ancienne comparée avec les documents classiques* (lecture inachevée).

Séance publique annuelle des cinq Académies, le 17.

M. Ch. Lenormant lit, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'extrait d'un Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange, sur l'époque de ce monument et sur les sujets qui y sont représentés.

« Messieurs,

« Il y a quelques années, notre confrère, M. Auguste Caristie, m'ayant communiqué une partie des planches du bel ouvrage qu'il se proposait de publier sur les monuments antiques d'Orange, notamment sur le théâtre et l'arc de triomphe qu'on y admire, une circonstance me frappa : j'y vis la possibilité d'expliquer enfin le sujet des bas-reliefs qui décorent le dernier de ces édifices, et de fixer l'époque de sa construction. Je voulais dès lors m'occuper de ce travail ; mais M. Caristie m'ayant prié de tenir en réserve l'opinion que j'avais conçue jusqu'au moment où il aurait lui-même terminé son ouvrage, j'ai différé jusqu'ici de la soumettre au jugement du public. Aujourd'hui, la belle et docte entreprise de notre confrère ayant été conduite à bonne fin, je vais m'efforcer de la compléter sous un rapport essentiel, en déterminant les points historiques qu'il a dû laisser dans l'indécision.

« Je crois inutile de faire la description de l'arc d'Orange : il est connu de tous les voyageurs. Sa masse élégante, longtemps emprisonnée dans une forteresse féodale, dont elle formait le plus solide appui, a été, dans notre siècle, dégagée des constructions accessoires qui la défiguraient, et, quoique mutilée, elle offre encore un admirable objet d'étude. Chargé de la restauration de ce monument, à une époque où l'on n'avait pas encore de règles sûres pour un tel travail, M. Caristie a soutenu l'arc où il fléchissait, remplacé

les parties détruites, sobrement et de manière à éviter au regard du spectateur la confusion de l'antique et du moderne, et cette entreprise est restée le modèle de ce que, dans ce genre, on fait maintenant avec tant d'intelligence et de succès. Les dessins que l'habile architecte avait exécutés pour sa restauration, les détails qu'il avait relevés sur le monument échafaudé de toutes parts, sont devenus les matériaux et les preuves de l'admirable étude dont il a enrichi la science, en prélevant sur sa modeste fortune tous les frais d'un ouvrage digne d'être rangé à côté de ceux que d'ordinaire les gouvernements peuvent seuls entreprendre.

« Il serait fastidieux de rapporter ici toutes les conjectures auxquelles l'arc d'Orange a donné lieu. La plus célèbre et la plus populaire de ces opinions est celle qui attribuait le monument à Marius et y voyait représentée la victoire de ce général sur les Cimbres et les Teutons. Trois circonstances ont contribué à accréditer cette manière de voir : 1° la situation du monument, construit dans la province où Marius avait livré la bataille ; 2° un nom, *Mario*, écrit sur un bouclier parmi les amas d'armes sculptés sur la façade de l'arc, du côté du midi ; 3° la figure d'une femme voilée, les cheveux épars, se montrant à mi-corps sur l'attique du monument, presque immédiatement au-dessus du bouclier qui porte le nom de *Mario*.

« Dans ce nom on a vu celui du vainqueur des Cimbres, et dans la figure voilée on a cru reconnaître la femme, juive ou syrienne, appelée Martha, qui, suivant les historiens, lui servait d'inspiratrice.

« Mais les armes dont faisait partie le bouclier orné de l'inscription *Mario* appartenaient nécessairement à des vaincus, et l'on avait tort, par conséquent, de chercher parmi ces signes de la défaite le nom du général dont le monument était destiné à glorifier le triomphe. Ainsi se trouvait renversé d'avance tout le système qui faisait de la victoire de Marius l'occasion et le sujet de l'arc d'Orange.

« On doit se souvenir ensuite que ce monument, placé en avant de l'antique Arausio, à l'extrémité de ses murailles et sur la voie qui venait de Lyon, ne put être élevé qu'après la fondation de la ville à l'ornement de laquelle il contribuait. Or, Arausio était une colonie romaine du temps de Jules César, ainsi que l'atteste son titre de *Colonia Julia Secundanorum*, révélé par les inscriptions.

« Il suit de là que, Marius ayant vaincu les Cimbres environ soixante ans plus tôt que la fondation d'Orange, on ne peut voir en lui l'auteur de l'arc en question.

« Cependant le nom de *Marius* est le seul qu'on ait pu sérieusement prononcer : le reste n'est que suppositions et vaines conjectures. Je ne vois jusqu'ici qu'une opinion qui me semble devoir conduire à la solution du problème : c'est celle qu'a exprimée M. le marquis de Lagoy dans ses *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*, imprimées à Aix en 1849. Ce Mémoire, court, mais solide et rempli d'observations importantes, fournit la preuve que les armes figurées dans les bas-reliefs de l'arc d'Orange sont gauloises, et que, par conséquent, le peuple dont la défaite a donné lieu à l'établissement de cet arc appartenait à la Gaule.

« Pour déterminer quels étaient la forme et l'aspect des armes dont nos ancêtres faisaient usage, M. de Lagoy a recours aux médailles frappées par les Gaulois eux-mêmes, et à celles des Romains où se montrent les trophées des victoires remportées sur les Gaulois. Parmi ces dernières pièces, rien n'est plus frappant et plus propre à convaincre que quelques-uns des deniers d'argent qui portent le nom de Jules César. Les vaincus qu'on y voit représentés, et les armes qui composent les trophées au pied desquels ils sont enchaînés, ressemblent, d'une manière saisissante, aux vaincus et aux armes sculptés sur l'arc d'Orange.

« Ces médailles ornées de trophées ne se rapportent pas toutes, il est vrai, à la conquête de la Gaule. Quelques-unes doivent faire allusion soit à la Grande-Bretagne, soit à la Germanie, où le conquérant romain porta aussi ses armes. C'est pourquoi le numismatiste dont j'invoque le témoignage établit la distinction nécessaire entre les monuments qu'il examine, et, après avoir fait la part des autres contrées, il réserve judicieusement à la Gaule les pièces où l'on remarque, sans aucun mélange d'éléments étrangers, les armes que les anciens ont décrites avec assez de clarté comme propres aux Gaulois.

« Le plus reconnaissable de ces instruments de guerre est la trompette, qu'Eustathe, commentateur d'Homère, représente comme « de dimension médiocre, avec un pavillon en forme de « gueule d'animal, et un tuyau de plomb, dans lequel souffle le « tubicine, de manière à produire un son fort aigu. » (*Il.*, 1139-57.)

Le même auteur ajoute que les Gaulois donnaient à cet instrument le nom de *carnyx*, nom auquel répond chez d'autres écrivains celui de *carnos*. M. de Lagoy a constaté la présence d'un instrument qui répond à la description d'Eustathe, non-seulement sur les médailles de César, mais encore sur celles des Gaulois eux-mêmes; il en possède une de cette dernière classe, où l'on voit la tête du tubicine soufflant dans l'embouchure de l'instrument.

« Sans le suivre dans ses nombreux rapprochements, je me contenterai de dire que les preuves rassemblées par lui sont surabondantes, et j'ajoute qu'à l'aide des renseignements qu'il a fournis, on reconnaît immédiatement avec lui le *carnyx*, représenté en grand plus de *trente fois*, sur ce qui reste de la décoration sculptée de l'arc d'Orange.

« Un de nos confrères, M. de La Saussaye, a publié, il y a déjà longtemps, un Mémoire très-remarquable dans lequel il démontre que le véritable symbole de la nation gauloise était, non *le coq*, mais *le sanglier*. Les médailles de la Gaule lui ont fourni la preuve multipliée que la figure de cet animal était employée par nos ancêtres comme enseigne militaire. Or, dans les parties conservées de l'arc d'Orange, le sanglier porté sur l'enseigne est répété jusqu'à *douze fois*[1].

« Ces remarques sont décisives; j'y ajoute un certain nombre d'observations complémentaires.

« Diodore de Sicile, en décrivant l'armement des Gaulois, raconte qu'ils attachaient des cornes à leurs casques. Des casques pointus, garnis de cornes, se voient à trois reprises sur les bas-reliefs de l'arc d'Orange.

« Le même historien dépeint les boucliers des Gaulois comme étant de la hauteur d'un homme et richement décorés à la surface. Il ajoute que quelquefois on y voyait des figures d'animaux en relief, faites de bronze, non-seulement pour l'ornement, mais encore pour la défense. M. de Lagoy a signalé sur les trophées de Jules César, et l'on retrouve à l'arc d'Orange de grands boucliers exagones, carrés par les extrémités et formant sur les côtés un angle

[1] Outre ces enseignes gauloises, on remarque quatre *vexilla* romains. Pour l'explication de cette circonstance, voyez plus bas ce que Tacite raconte de la part que prit à la révolte de Julius Florus la cavalerie gauloise équipée à la romaine.

très-ouvert. Ces boucliers sont décorés d'objets de diverse nature, enroulements, annelets, colliers, patères, fleurs radiées, fleurs de lis, etc., qu'on retrouve communément, comme symboles accessoires, sur les monnaies gauloises. Les plus remarquables de ces emblèmes sont des grues en tout semblables à celles qui décorent les monnaies d'or des Arvernes, et que j'ai remarquées employées comme type principal (avec la légende Ἔπος) sur une monnaie gauloise de bronze de la collection de M. de Lagoy.

« Les armes offensives des Gaulois étaient, outre *l'épée* (σπάθη) : 1° les piques, qui s'appelaient *gessa* dans le nord de la Gaule, et *lanceæ* dans l'Aquitaine et dans l'Espagne ; 2° des javelots nommés *materes*. Le *gessum* s'est conservé dans notre langue, pendant tout le moyen âge, sous le nom de *gisaye*, *gisarme* ou *guisarme* (*gisearme*), et jusqu'à la fin du quinzième siècle on s'est servi du mot de *matras* pour désigner le trait d'une arbalète. L'arc d'Orange nous montre des lances à fer barbelé où nous reconnaissons les *gessa*, et des paquets de javelots qui ne peuvent être que des *materes* ou *matras*.

« Je ne parle pas des *braies* (*braccæ*) ni des *sayons* (*saga*), parce que ces habillements de nos pères leur étaient communs avec les Germains ; mais en figurant, sur l'arc d'Orange, parmi les armes celtiques, ils complètent l'extérieur du guerrier gaulois, de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit le plus difficile à convaincre.

« On doit observer à ce sujet que les braies des Germains sont toujours larges, presque flottantes, et semblent composées d'étoffes épaisses, tandis que celles des chefs gaulois sont si minces et tellement collantes qu'il faut souvent beaucoup d'attention pour les distinguer sur le nu qu'elles dissimulent à peine.

« Puisqu'on a la preuve que les guerriers dont l'arc d'Orange célèbre la défaite sont des Gaulois, il importe de fixer les limites chronologiques entre lesquelles on doit placer l'âge de l'édifice.

« On a vu précédemment qu'on ne pouvait l'attribuer à Marius. Il est vrai que des armes gauloises se distinguent aussi sur les monnaies consulaires où la victoire de ce général est rappelée. Les Ambrons, en effet, peuple gaulois, accompagnaient les Cimbres et les Teutons, et les Cimbres eux-mêmes représentent une des deux divisions principales de la grande famille celtique. Toutefois Marius, ayant vécu avant la fondation d'Orange, ne saurait,

je l'ai déjà dit, élever aucune prétention sur un monument qui dépendait de cette ville. A plus forte raison doit-on rejeter Q. Fabius et Domitius Abenobarbus, vainqueurs de Bituitus, roi des Arvernes, vingt ans avant que Marius passât dans la Gaule.

« D'un autre côté, on ne peut chercher sur l'arc d'Orange ni le souvenir de Vindex, ni celui de Civilis et des chefs gaulois qui, après la mort de Néron, conspirèrent une dernière fois pour l'indépendance de la Gaule et de la Germanie (de Jésus-Christ 68-70). Il restait alors aux Gaulois un sentiment de répulsion contre les Romains; mais, pareils aux peuples de l'Italie qui, pendant la guerre sociale, copiaient l'organisation militaire de leurs ennemis, afin d'apprendre à les vaincre, les Gaulois révoltés ne se distinguaient plus extérieurement des Romains : ils devaient déjà, pour la plupart, en avoir adopté la langue, et leur armement n'aurait plus tranché sur celui de leurs adversaires.

« Sous le règne de Claude un grand fait s'était accompli. Cet empereur, par une proposition au sénat dont le texte original, gravé sur deux plaques de bronze, se conserve au musée de Lyon, avait étendu le droit de cité romaine à la Gaule chevelue, et concédé à cette partie de l'empire le privilége de fournir des sénateurs à la métropole. Le prince qui appelait ainsi les Gaulois du centre et du nord à se fondre dans l'unité romaine, s'attachait en même temps à extirper les derniers restes du druidisme. On peut affirmer qu'un monument tout couvert des souvenirs de la Gaule indépendante est antérieur au règne de Claude.

« Orange ayant été fondée par Jules César, à l'époque où il quitta la Gaule dont il venait d'achever la conquête, c'est entre cette fondation et le règne de Claude qu'il faut nécessairement placer la construction de l'arc d'Orange. Or, dans cet intervalle d'environ quatre-vingt-dix ans, si nous mettons de côté l'expédition en Aquitaine de Messala, l'ami et le protecteur de Tibulle, sous Auguste (expédition dont je rencontre la trace sur quelques médailles, mais dont le résultat aurait difficilement donné lieu à la construction d'un monument aussi splendide), je ne trouve que deux événements auxquels on puisse rattacher l'arc d'Orange : ou les victoires mêmes de César, ou la répression de la révolte des Gaules sous Tibère.

« Au premier abord, l'explication par les victoires de César pourrait séduire. La colonie d'Orange était son ouvrage : les mon-

naies de ce grand homme offrent les mêmes trophées que ceux qui décorent l'arc de cette ville : quoi de plus naturel que d'y chercher un monument des triomphes de son fondateur? Mais une raison déterminante exclut César de l'attribution qui fait l'objet de notre recherche. Les *Commentaires* nous fournissent environ trente noms des adversaires que César rencontra dans la Gaule; dix au moins de ces chefs des nations celtiques sont inscrits sur les monnaies autonomes contemporaines. L'arc d'Orange porte, dans son état actuel, huit noms gravés sur les boucliers des vaincus, et aucun de ces noms ne coïncide avec ceux qui sont rapportés par César. Si l'arc était un monument de ses victoires, pourrait-on s'expliquer un désaccord aussi extraordinaire? Par conséquent, ce n'est pas le souvenir des campagnes de Jules César qu'il faut chercher sur l'arc d'Orange.

« Après ces diverses exclusions, il ne reste plus qu'une seule guerre dont l'arc d'Orange puisse offrir le monument, c'est celle que les Gaulois des bords de la Saône, de la Loire et de la Moselle soutinrent, l'an XXI de l'ère moderne, contre les généraux de Tibère.

« A cette époque, la Gaule du centre et du nord n'avait pas encore perdu son organisation nationale; elle était toujours la Gaule chevelue. Les Romains la tenaient principalement par des gouverneurs (*præsides*). L'obligation imposée aux différentes cités d'envoyer tous les ans des députés à l'autel de Rome et d'Auguste, situé vers le confluent du Rhône et de la Saône, ne constituait qu'une dépendance imparfaite. De vieux compagnons de Vercingétorix pouvaient exister encore; on comptait au moins parmi les vivants un assez grand nombre d'hommes qui, dans leur enfance, avaient vu la grande armée gauloise. Les usages, les vêtements, les armes n'avaient point disparu; et quand s'offrit encore une fois l'occasion de secouer le joug des Romains, on dut s'attacher à rappeler aux yeux tous les souvenirs d'une lutte glorieuse.

« Ces inductions suffiraient peut-être à elles seules pour justifier une explication raisonnable; mais nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à la simple vraisemblance. Le monument fournit une preuve directe à l'appui de l'opinion que nous venons de produire. Les chefs de la révolte des Gaulois, qui eut lieu sous Tibère, étaient Julius Florus, de Trèves, et Julius Sacrovir, d'Autun; et l'arc d'Orange, sur sa face méridionale, à droite en venant de la

ville, au bas de l'accumulation d'armes, et tout contre la grande arcade, nous montre sur un bouclier le nom de *Sacrovir*. Séguier, célèbre antiquaire, releva ce nom au dix-huitième siècle ; nous le trouvons dans ses papiers, avec cette indication : *A Orange, sur les boucliers qui sont à l'arc de triomphe*. M. Caristie, à son tour, l'a recueilli dans ses dessins ; c'est à la vue de ce nom gravé sur une des planches de son ouvrage que je cessai de considérer l'explication du monument comme une énigme insoluble, et l'an dernier, je n'ai eu besoin ni d'échelles, ni de lunette pour lire très-distinctement : SACROVIR, à la place indiquée.

« Bien qu'il semble singulier qu'on n'ait jusqu'ici tiré aucun parti de ce témoignage, il est, selon moi, décisif, et l'on peut dès à présent poser comme un fait avéré que l'arc d'Orange fut élevé en mémoire de la défaite de Julius Florus et de Julius Sacrovir.

« La guerre qui donna lieu à la construction de l'arc d'Orange n'a pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire ; nous n'en possédons qu'un seul récit, celui de Tacite, et ce récit trop succinct laisse immensément à désirer. Tibère, de l'aveu de l'historien, ne se souciait pas qu'on crût dans Rome les Gaulois encore capables de faire courir un danger sérieux à l'empire, et, malgré l'émotion publique, le sénat, sous ce rapport, partageait les sentiments de l'empereur. La révolte de Florus et de Sacrovir, vivement et promptement réprimée, ne passa plus que pour une agitation momentanée ; mais quelque effort que Tacite fasse pour amoindrir l'événement, l'étendue que le soulèvement avait prise suffit pour faire voir quel avait dû être l'effroi des colonies romaines de l'ancienne province, exposées les premières aux représailles de la nation révoltée.

« Un résumé rapide de la narration de Tacite nous mettra à même de reconnaître si, parmi les diverses circonstances qui y sont rappelées, il ne se trouve pas des particularités qui s'appliquent à la décoration de l'arc d'Orange, et qui confirment notre explication de ce monument.

« La mort de Germanicus venait de jeter une grande perturbation dans l'empire romain : les Gaules, contenues dans l'obéissance par la main puissante qui les préservait de l'invasion germanique, s'ébranlèrent à cette nouvelle. Le mécontentement était extrême ; on était poussé à bout par la dureté des gouverneurs et par le poids des dettes contractées envers les conquérants. Deux hommes mi-

rent à profit ces semences de rébellion ; ils étaient nobles, et les services du père de chacun d'eux lui avaient mérité la faveur encore rare de prendre rang parmi les citoyens romains. Le premier, Julius Florus, qui était Trévire, se chargea de soulever la Belgique ; la Gaule centrale devint le théâtre où se déploya l'activité de Julius Sacrovir, Éduen.

« Tacite le dit expressément : il n'y eut, pour ainsi dire, aucune cité dans la Gaule qui ne prît part à la conspiration ; mais, comme il arrivait toujours chez nos ancêtres, on ne s'entendit pas pour l'exécution du plan convenu. Deux peuples des bords de la Loire, ceux de l'Anjou et de la Touraine, se déclarèrent les premiers. Avant que les autres cités eussent imité leur exemple, Acilius Aviola battit successivement les rebelles, et Julius Sacrovir, obligé de marcher contre ses complices avec la cavalerie gauloise auxiliaire, se découvrit aux regards de ses adversaires, afin qu'en reconnaissant ses traits, ils épargnassent le chef du mouvement.

« Cependant Julius Florus se met à son tour en campagne : il parvient à séduire une partie de la cavalerie qui servait sous les Romains après en avoir adopté les armes et la discipline ; la foule des clients et des endettés se lève à sa voix ; mais deux légions, envoyées de différents côtés par Visellius Varron et C. Silius, repoussent cette masse confuse dans la forêt des Ardennes, où vient l'attaquer un Gaulois, Julius Indus, compatriote de Florus, et d'autant plus acharné à la poursuite d'un rival. Florus, vaincu et forcé dans sa retraite, se donne volontairement la mort.

« Restait Sacrovir avec les Éduens ; celui-ci s'empare d'Augustodunum, leur capitale. Des jeunes gens de toute la Gaule étaient rassemblés dans cette ville, afin d'y recevoir une éducation libérale. Sacrovir, pour décider leurs parents et leurs proches à s'associer à sa cause, met la main sur ces jeunes gens et leur distribue les armes qu'il avait fait fabriquer en secret. Bientôt il se trouve à la tête d'une armée gauloise, que Tacite évalue à quarante mille hommes.

« Pour équiper ces soldats improvisés, on fut obligé de recourir à tous les moyens. Les armes prises aux légions furent remises à la cinquième partie des troupes, le reste dut se contenter de javelines et de couteaux empruntés à la chasse. On se servit même des armures des gladiateurs, qui, si elles rendaient impénétrable l'homme

qui les avaient revêtues, le mettaient hors d'état de se mouvoir avec aisance.

« Ces ressources étaient sans doute insuffisantes, mais on comptait sur la complicité des autres peuples qui n'attendaient qu'un avantage pour se déclarer, et l'on fondait quelque espoir sur la difficulté que les généraux avaient à s'entendre. Dans ce conflit, ce fut Silius qui l'emporta ; les *Sequani*, alliés des Éduens, ne purent l'arrêter au passage : il arriva bientôt devant Autun, avec une armée pleine d'ardeur, et la discipline romaine triompha encore une fois de la bravoure tumultueuse des Gaulois. S'il faut en croire Tacite, les adversaires des Romains cédèrent au premier choc, et la mêlée ne fut plus qu'une boucherie. Sacrovir qui, après la perte de la bataille, s'était retiré dans Autun, ne s'y trouvant plus en sûreté, fit retraite avec ses plus fidèles compagnons dans une ferme voisine, où ils s'entre-tuèrent.

« Ce qui frappe d'abord dans ce récit, c'est que du côté des rebelles on comptait deux armées et pour ainsi dire deux nations. D'une part, nous trouvons les soldats de la Gaule celtique, entre lesquels sont nommés les *Andegavi*, les *Turones*, les *Sequani* et les *Ædui;* de l'autre, nous avons les *Trevires*, qui appartenaient à la Gaule Belgique. Il y avait des différences marquées entre les Celtes et les Belges, et ces derniers tendaient à se confondre avec les Germains. Une des oppositions extérieures les plus sensibles entre les Germains et les Gaulois, c'est que les premiers portaient la barbe, tandis que les seconds ne gardaient que la moustache. Il paraît même que le contact avec les Romains avait, dès avant les campagnes de Jules César, décidé la plupart des Gaulois à se raser entièrement. Si, comme on doit le présumer, les monnaies qui portent le nom de Vercingétorix, offrent aussi le portrait de ce général, on peut en conclure que, tout en conservant les cheveux longs, il avait pris l'habitude de dégarnir sa lèvre supérieure. — Sur l'arc d'Orange, comme sur ceux de Saint-Remy et de Carpentras, monuments qui se rapportent à la même époque et s'expliquent par les mêmes circonstances, les groupes de prisonniers attachés aux trophées nous montrent des hommes tantôt rasés, tantôt barbus, et la même différence se remarque à Orange sur les têtes coupées entremêlées aux armes des Gaulois.

« Ces têtes coupées ne s'expliquent pas au premier abord. C'étaient les Gaulois eux-mêmes qui avaient coutume d'attacher aux

harnais de leur cheval les têtes de leurs ennemis, et, de retour chez eux, de les planter au devant de leurs maisons, comme, dans nos provinces, on le fait encore aujourd'hui pour la dépouille des oiseaux de proie. Les témoignages antiques qui parlent de cette coutume se trouvent confirmés par des bas-reliefs de travail gaulois, découverts dans la cité d'Entremont, qui, située au-dessus d'Aix, peut passer pour l'*oppidum* occupé par les Salyes, avant la fondation de la colonie romaine d'*Aquæ Sextiæ*. M. Rouard, bibliothécaire d'Aix, qui a publié ces bas-reliefs, y a signalé et j'y ai reconnu moi-même des cavaliers gaulois avec des têtes humaines suspendues au poitrail de leurs chevaux. Les Romains, qui n'avaient pas cette habitude, et qui, généralement, ne faisaient pas trophée des têtes de leurs ennemis, auraient-ils voulu, dans la guerre contre Sacrovir et Florus, rivaliser de barbarie avec leurs adversaires? On doit observer qu'ils avaient des auxiliaires gaulois dans leurs rangs; Sacrovir lui-même l'avait été au commencement de la campagne; Julius Indus joua ce rôle dans la poursuite de Florus, et les Gaulois de l'armée romaine avaient dû couper les têtes de leurs compatriotes, tués dans les rangs opposés. On dirait même que, sur l'arc d'Orange, l'artiste a représenté des têtes scalpées à la manière des sauvages de l'Amérique, bien que les auteurs anciens n'imputent pas aux Gaulois ce surcroît de férocité.

« En suivant notre explication, les têtes barbares de l'arc d'Orange appartiennent à l'armée belge de Julius Florus, et les têtes imberbes aux Celtes commandés par Sacrovir.

« Rien n'est plus connu que la forme de l'épée gauloise : on en a trouvé et on en trouve tous les jours sur notre sol, et j'aurais pu parler précédemment de celles dont le monument qui nous occupe reproduit la figure avec une scrupuleuse exactitude. Toutefois, sur l'arc d'Orange comme à Carpentras, à côté de l'épée ordinaire à poignée droite et à lame allongée, on remarque d'autres épées plus courtes, recourbées et dont le manche se termine en une tête d'oiseau. Cette distinction des épées doit répondre à celle des peuples : les épées droites sont certainement celles des compagnons de Sacrovir; les autres reviennent à l'armée de Julius Florus.

« La comparaison de bas-reliefs de la colonne Trajane avec ceux de l'arc d'Orange confirme la remarque qui vient d'être faite. Les Daces, sur le premier de ces monuments, se montrent armés de glaives courts, dont la garde est droite, mais dont la lame se

recourbe comme celle d'un poignard indien. L'arme que je donne aux Trévires fait la transition entre les épées gauloises et les glaives que portaient les peuples de race germanique établis sur les bords du Danube.

« Les femmes des Germains et celles des Gaulois intervenaient souvent dans les actions militaires; il n'y a sous ce rapport aucune différence entre les deux races. Tacite ne dit pas que les femmes se soient montrées dans la révolte des Gaules qui eut lieu sous Tibère; mais, à l'époque de César, le rôle que jouent les femmes au milieu des guerres est un trait dominant des mœurs gauloises, et l'on doit croire qu'un nouveau mouvement n'a pu se produire sans que les femmes y prissent part.

« D'ailleurs les femmes des barbares étaient le prix des vainqueurs : elles étaient traînées dans les triomphes, et l'on ne doit pas s'étonner de rencontrer à Orange et à Saint-Remy des femmes enchaînées avec les chefs gaulois au pied des trophées.

« L'une d'elles, sur le côté occidental de l'arc d'Orange, offre une frappante analogie avec la statue célèbre, désignée ordinairement sous le nom de *Vénus du Liban*, qu'on voit à Florence, sous la loge des Lanzi, et dont nous avons à Paris, dans le jardin des Tuileries, une belle copie de la main de Legros. La seule différence qu'on y remarque, c'est qu'à Florence, la femme a le sein gauche découvert et le bras droit relevé, tandis qu'à Orange, le sein droit est nu et le bras gauche ramené vers le menton. Un antiquaire allemand, M. Göttling, a donné à la prétendue *Vénus du Liban* le nom de *Thusnelda*, femme d'Arminius et captive des Romains. La ressemblance qu'elle offre avec la figure sculptée sur l'arc d'Orange ferait plutôt penser à une femme gauloise; mais en aucun cas les deux monuments ne peuvent être contemporains. La statue de Florence est un ouvrage grec plus ancien que l'arc d'Orange, et je dirai bientôt à quelle origine il semble qu'on doive la rattacher.

« Les analogies que j'ai déjà signalées à plusieurs reprises entre les Gaulois et les Germains s'étendent au rôle que remplissaient chez ces peuples les femmes qu'on croyait animées de l'esprit divin. On connaît les récits que les anciens ont faits des vierges de l'île de Sein ; et au dernier effort de l'indépendance, quand Civilis, qui était Batave et par conséquent Germain, s'unit aux Gaulois pour secouer le joug de Rome, il s'inspira des conseils d'une prophétesse, nommée *Veleda*, qui habitait les bords de la Lippe. M. de

Chateaubriand a pris la *Veleda* germaine pour en faire une Gauloise de l'Armorique, et, d'après ce que je viens de dire, il avait quelque droit de mêler les couleurs propres aux deux nations.

« J'ai déjà parlé de la figure de femme voilée et avec les cheveux épars, sculptée sur un des piédestaux de l'attique à Orange, et dans laquelle on avait cru reconnaître la prophétesse dont Marius affectait de suivre les conseils. Cette conjecture n'était pas tout à fait sans fondement : c'était bien là une femme inspirée ; mais en la rattachant à Marius, on se trompait de parti comme d'époque. Pour nous, la femme en question, dont la position exceptionnelle et l'ajustement singulier continuent d'exciter la curiosité des voyageurs, doit être une prophétesse gauloise, mêlée à la révolte de Florus et de Sacrovir, mais dont le souvenir n'a pas trouvé place dans le récit de Tacite.

« Ce récit mentionne deux combats principaux : celui dont la forêt des Ardennes fut le théâtre, et le dernier qui eut lieu devant Autun. En voyant les deux grands bas-reliefs qui décorent le ressaut de l'attique sur les deux faces du monument, on doit être porté à chercher sur l'un la défaite de Julius Florus, et sur l'autre celle de Sacrovir [1]. Mais ce serait peine perdue que de demander à ces sculptures la précision de l'histoire. Les deux bas-reliefs se distinguent par une confusion pittoresque, qui ne peut avoir eu que peu de rapports avec la réalité de l'événement. On ne peut même s'empêcher de croire que l'auteur de ces sculptures s'est contenté, en grande partie, d'imiter des modèles antérieurs. Ce qui le prouve, c'est la relation imparfaite qui existe entre les armes gauloises exécutées avec la plus scrupuleuse précision dans les tympans au-dessus des petites arcades, et l'équipement des guerriers qui se battent contre les Romains sur l'attique. L'armement des Romains eux-mêmes n'y est pas reproduit avec exactitude, et le souvenir des bas-reliefs grecs vous poursuit malgré vous, quand vous examinez cette partie du monument.

[1] En retour de l'avant-corps principal de l'attique, sur la face du nord, on voit de chaque côté, sculpté en bas-relief, un groupe représentant un cavalier qui frappe un ennemi renversé. De ces vaincus, l'un porte la barbe, l'autre ne la porte pas. Ce dernier se distingue en outre par un bouclier gaulois, semblable à ceux qu'on voit en bas parmi les autres armes. Le premier doit être Julius Florus ; dans le dernier, nous reconnaissons Sacrovir.

« Cette impression involontaire est fondée sur une observation juste. L'école de la statuaire grecque s'était occupée des Gaulois, qui lui avaient fourni le sujet de ses dernières créations. Nous l'apprenons par un précieux passage de Pline : « Plusieurs artistes, dit cet historien (XXXIV, 9, 19), exécutèrent pour Attale et Eu-« mène, rois de Pergame, des sujets tirés de leurs combats contre « les Gaulois : c'étaient Isigonus, Pyromachus, Stratonicus et Anti-« gonus ; le dernier a écrit sur son art. »

« L'époque à laquelle travaillèrent ces artistes est tout à fait remarquable : la première victoire d'Attale I[er] sur les Gaulois, envahisseurs de l'Asie, est de l'an 239 avant Jésus-Christ. Les sculpteurs, qui étaient alors dans la force de leur talent, avaient pu s'instruire à l'école des fils et des élèves de Lysippe. Lysippe lui-même ayant fait le portrait de Séleucus Nicator, roi de Syrie, qui mourut en 280, l'âge de production de ses fils, Béda et Daipus, se place en grande partie dans les quarante ans qui s'étendent entre la mort de Séleucus et les victoires des rois de Pergame sur les Gaulois. Quand ces victoires furent remportées, on touchait donc encore, peur ainsi dire, à l'époque des plus grands sculpteurs de la Grèce, et leurs traditions étaient vivantes.

« Les statuaires désignés par Pline durent exécuter des bas-reliefs et des ouvrages de ronde bosse. Ils avaient vu les Gaulois à l'œuvre, avec leurs traits, leurs habitudes, leur costume, et ils rajeunirent la statuaire au moyen de ces nouveaux types. La liste des ouvrages qu'on peut considérer comme provenant, d'une manière directe et immédiate, des sculptures faites pour les rois de Pergame en mémoire de la défaite des Gaulois, est considérable. C'est à cette source qu'appartient certainement et la statue du Capitole connue sous le nom de *Gladiateur mourant*, et le groupe de la villa Ludovisi, appelé vulgairement *Aria et Pœtus*, et la prétendue *Vénus du Liban*, et la tête colossale existant à Rome, dans laquelle M. Göttling, fidèle à ses préoccupations germaniques, a vu Thumélicus, fils d'Harminius et de Thusnelda. Je citerai encore, comme appartenant à la même origine, le beau sarcophage de la *Vigna Ammendola*, qui représente un combat de Grecs et de Gaulois.

« Du temps où fut élevé l'arc d'Orange, la production créatrice s'était à peu près arrêtée ; les statuaires ne faisaient, la plupart du temps, qu'imiter d'anciens ouvrages et approprier, lorsqu'il le fallait, à des sujets nouveaux, des types consacrés par l'admiration

publique. C'est à ce sens d'imitation que nous rapportons, en grande partie, la décoration de l'arc d'Orange. Déjà, parmi les figures rapprochées du spectateur, nous avons rencontré un type qui semble devoir remonter aux statuaires employés à Pergame ; dans la sculpture de l'attique, on avait dû négliger davantage la précision des détails, et se permettre encore plus de recours au passé. Je ne doute pas qu'on n'y ait à peu près copié les bas-reliefs empruntés avec ou sans intermédiaire aux monuments de Pergame.

« L'existence de ces modèles étant constatée, on ne doit pas s'étonner de retrouver sur la colonne Trajane des figures et des groupes qui ressemblent aux bas-reliefs d'Orange. Il est inutile de chercher comment un monument élevé dans la capitale de l'empire aurait pu s'inspirer d'un arc de triomphe oublié dans une colonie de la Gaule : les sculpteurs de l'arc et ceux de la colonne avaient dû puiser à la même source.

« Les noms différents de celui de Sacrovir qu'offrent les boucliers de l'arc d'Orange pourraient donner lieu à quelques observations intéressantes ; mais je n'en parlerai pas aujourd'hui ; pas même du fameux *Mario* qui n'est, comme tous les autres, qu'un nom gaulois au nominatif. Il me suffira de prévenir une objection. Vous rapportez, me dira-t on, le nom de *Sacrovir* au chef des Eduens sous Tibère ; mais d'où vient qu'on n'a pas rencontré, sur le même monument, celui de Julius Florus, le chef des Trévires ? A cela je dois répondre :

« Ou l'intention du sculpteur de l'arc avait été de mettre les noms des principaux auteurs de la révolte dans l'endroit le plus apparent, et alors il aurait fallu qu'en venant de la ville et en s'approchant de l'arc, après avoir lu à droite le nom de *Sacrovir*, on trouvât à gauche celui de Julius Florus. Or, la partie du monument où, dans cette hypothèse, aurait été gravé le nom du chef trévire a été entièrement détruite.

« Ou l'on avait négligé une aussi rigoureuse symétrie ; et dans ce cas, les débris d'un des noms inscrits du côté du nord, à gauche de la grande arcade (..LOSRE..), pourraient être considérés comme le reste de la transcription exacte du nom gaulois que les Romains avaient sans doute transformé en celui de *Florus*, plus conforme aux habitudes de leur propre langue.

« J'omets également, et pour ne pas donner à cette lecture un développement excessif, ce que j'aurais à dire sur les attributs de

la navigation qu'on voit à l'arc d'Orange, au-dessus des amas d'armes gauloises, et que je considère moins comme le souvenir d'un combat maritime ou fluvial dont Tacite n'aurait point parlé, que comme le développement ingénieux de l'attribut du *navire*, envisagé comme un des emblèmes de la puissance des Romains.

« Il faudrait ici compléter ce que j'ai dit de l'arc d'Orange, en y joignant l'explication des monuments du même genre qui existent à Saint-Remy et à Carpentras, et en achevant de démontrer que les trois arcs sont de la même époque ; mais remettant ce soin à une autre occasion, je me contenterai de mentionner un fait qui n'est pas généralement connu, et que j'ai eu récemment l'occasion de vérifier de mes yeux. On a retrouvé à Marseille, et récemment dans une muraille de la ville d'Arles, des bas-reliefs représentant des armes gauloises ou des Gaulois vaincus, du même genre et du même style que ceux d'Orange. La *meta* du cirque d'Avignon, comme le démontrent des fragments conservés dans le musée de cette dernière ville, était ornée de sujets analogues. On peut conclure de ces remarques que les principales villes de la province possédaient des monuments destinés à glorifier la victoire qui avait donné lieu à la construction des arcs d'Orange, de Carpentras et de Saint-Remy.

« Tibère, en apprenant la défaite de Sacrovir, écrivit au sénat que ses lieutenants avaient mérité la victoire par leur fidélité et leur valeur, et que lui-même il avait vaincu, en gouvernant la guerre par sa prudence, *fide ac virtute legatos, se consiliis superfuisse*. Il annonçait en même temps l'intention (qu'il n'accomplit pas) de se rendre sur le théâtre des événements, pour tout remettre en ordre par sa présence. Le sénat répondit à cette communication en décrétant des vœux pour le retour de l'empereur, des supplications et d'autres distinctions honorifiques. Le seul Cornelius Dolabella, pour surpasser en flatterie les autres sénateurs, proposa de faire suivre à l'empereur une marche triomphale à travers la Campanie jusqu'à Rome, *ut ovans e Campania urbem introïret*; mais Tibère, par de nouvelles lettres, refusa, en disant qu'il avait affronté, étant jeune, assez de dangers, obtenu ou dédaigné assez de triomphes, pour n'avoir pas besoin d'accepter dans sa vieillesse, à titre de vaine récompense, une promenade dans la banlieue de Rome, *peregrinationis suburbanæ inane præmium*.

« La proposition du triomphe en l'honneur de Tibère n'alla donc

pas plus loin dans le sénat, et Silius n'obtint pas ce que son maître avait refusé ; mais les villes de la province, intéressées beaucoup plus que l'Italie et le reste de l'empire à la soumission de la Gaule chevelue, témoignèrent de leur joie et de leur zèle, en élevant à l'envi des monuments en l'honneur de celui dont la prudence avait assuré la victoire. On voit à Saint-Remy, du côté du couchant, en pendant avec deux prisonniers gaulois, un groupe très-mutilé, mais où l'on reconnaît encore un Romain, revêtu de la toge, assis, le pied posé sur un monceau d'armes, entre lesquelles M. de Lagoy avait, avant nous, distingué très-clairement le *carnyx*. Devant lui est un Gaulois, les mains liées derrière le dos, en signe de captivité. Ce vainqueur, avec les habits de la paix, ne peut être que Tibère qui, pour nous servir d'une expression moderne, se vantait d'avoir fait la guerre sans sortir de son cabinet.

« Dans ma conviction, l'inscription en lettres de bronze attachée sur l'architrave de l'arc d'Orange, et qui en a disparu, renfermait les noms et les titres de Tibère, avec la mention de la défaite des Gaulois. Si je voulais me livrer au périlleux essai de retrouver les lettres tombées au moyen des trous qui en constatent l'existence, je n'aurais pas de peine à restituer les mots qui devaient commencer l'inscription : IMPERATOR CAESAR TIBERIVS. Mais je m'abstiens de cette tentative, ou plutôt je la réserve pour une étude sérieuse et assidue.

« Je ne pousserai pas plus loin ces remarques ; ma tâche est achevée, si, comme je le pense, j'ai fourni une indication historique irréfragable et que ne démentent pas (j'en donnerai une autre fois la preuve) les inductions tirées du style propre au monument. Cette explication doit augmenter l'intérêt qu'excitent l'arc d'Orange et les édifices du même genre dont s'enorgueillissent les villes de la Provence et du Comtat. Non-seulement ils donnent l'idée de la puissance romaine dans nos contrées, non-seulement l'influence des Grecs s'y manifeste, mais encore on y apprend à connaître les habitudes guerrières de nos ancêtres, et à saluer la mémoire de leurs derniers combats pour une indépendance dont Vercingétorix, soixante-dix ans avant Sacrovir, parlait avec une intelligence et une conviction que ne surpasserait pas le patriotisme des temps modernes.

« Nous sommes les descendants des Gaulois; les Grecs nous ont d'abord initiés aux délicatesses de la civilisation, et les Romains, après avoir vaincu nos pères, les ont absorbés dans le vaste ensemble où le christianisme trouva bientôt à étendre et à consolider

son empire. L'arc d'Orange nous parle à la fois des Gaulois, des Romains et des Grecs ; c'est un monument tout à fait national, et je m'estime heureux de lui avoir rendu ce caractère. »

Le *prix de linguistique*, dit *prix Volney*[1], a été proclamé à cette séance.

La Commission décerne le prix de 1,200 francs à M. Miklosich, auteur de l'ouvrage intitulé : *Vergleichende Formenlehre der Slavischen sprachen*, 1 vol. in-4 ; Vienne 1856. « Application savante des principes de la grammaire des différents dialectes slaves. »

La Commission accorde des mentions particulières :

1° Au n° 8 : *Glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis, e codicibus manuscriptis et libris impressis ;* par M. Laurent Diefenbach ; 1 vol. in-4 ; Francfort, 1857. « Cet ouvrage est bien ordonné, et atteste une étude approfondie des glossaires imprimés et manuscrits de la langue allemande, depuis les plus anciens monuments de cet idiome jusqu'à la fin du moyen âge. »

2° Au n° 12 : *Mémoire sur la nature et sur les origines de la langue chinoise ;* par M. Léon de Rosny ; 2 cahiers in-4. « Bien que ce Mémoire ne résolve pas suffisamment les graves questions qui y sont traitées, la Commission croit devoir encourager l'auteur à poursuivre ses recherches. »

3° Au n° 11 : *Glossaire historique et comparatif du dialecte néo-latin parlé dans le bas Quercy* (département de Tarn-et-Garonne) ; par M. Mary-Lafon. Manuscrit en deux parties, in-folio. « Dans ce traité, l'auteur ajoute d'utiles développements à ce qu'il a dit dans son *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France,* ouvrage honorablement distingué dans un précédent concours. »

La Commission annonce qu'elle accordera, pour le concours

[1] La Commission qui décerne ce prix est permanente et mixte ; elle se compose de trois membres de l'Académie française : MM. Dupin, Mérimée et Patin ; de trois membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. Reinaud, Hase, Mohl, et d'un membre de l'Académie des sciences, M. Flourens.

de 1858, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

Mais la Commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*[1].

Séance du 21.

MM. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, et Henri Lepage, archiviste de la Meurthe, envoient pour le concours des antiquités de la France :

Le premier, un ouvrage intitulé : *Etudes sur les documents antérieurs à l'année* 1285, *conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, in-8 ;

Le second, un ouvrage qui a pour titre : *Le trésor des chartes de Lorraine*, in-8. (Renvoi à la Commission.)

M. Bernard soumet au jugement de l'Académie un ouvrage manuscrit intitulé : *De l'origine et de la raison organique des mots de la latinité.* (Renvoi à la Commission du prix Volney).

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en dons, les ouvrages suivants :

Rig-Véda Sanhita, t. II et III, par M. H. H. Wilson, in-8.

1 Les Mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1857, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1858. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit.

Les concurrents sont prévenus que la Commission ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

Journal asiatique, 5e série, t. IX, nº 36, juin 1857.

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son *Mémoire sur la géographie de l'Inde ancienne comparée avec les documents classiques* (lecture inachevée).

M. Léon Fallue est admis à lire en communication deux notices manuscrites.

La plus importante de ces deux notices a pour titre : *Des villes gauloises* LOTUM, JULIOBONA, *et* CARACOTINUM, *appartenant au pays des* CALÈTES.

Ces trois villes s'échelonnaient sur la rive droite de la Seine à partir de son embouchure. *Juliobona*, capitale des Calètes, est citée par Pline et Ptolémée. L'itinéraire d'Antonin est le premier monument où se trouvent mentionnées *Lotum* et *Caracotinum*, entre lesquelles était située *Juliobona*. Elles étaient toutes trois sur la grande voie qui conduisait de l'embouchure de la Seine à *Augustobona* (Troyes) :

..... a Caracotino.....
Juliobona (Lillebonne) M. X
Lotum (Caudebec) VI

Tout le monde est d'accord pour mettre la station de *Lotum* à Caudebec ; mais qu'était-ce que *Lotum* avant César ? D'où lui est venu ce nom ?

Il existe au Cabinet des antiques de Paris, au musée de Rouen et dans quelques collections particulières, des médailles celtiques ayant, au droit, une tête barbare tournée à gauche, le cou orné du *torques*, et, au revers, un cheval galopant à gauche. La légende est, au droit, SENODON, nom d'un chef gaulois ; au revers, celui de CALEDV, nom de la cité d'où elles tirent leur origine.

On a cherché à quelle ville de la Gaule on pouvait attribuer ces monnaies. M. Duchalais les avait considérées comme se rapportant à *Caladunum*, dans le *pagus diablinticus* du diocèse du Mans.

Mais le petit village moderne de Chalon, qui représente le

Caladunum de M. Duchalais et de M. Walckenaer, n'a jamais été la ville principale d'aucune nation celtique. Or, les médailles gauloises épigraphes portent ordinairement le nom de la cité ou du peuple chez lesquels elles ont été frappées. M. Fallue remarqua, il y a déjà une vingtaine d'années, que le sommet et les pentes qui bordent la vallée de Caudebec à l'ouest étaient entourés d'une circonvallation en terre formant une espèce de camp retranché. Il observa surtout dans la partie la plus élevée un petit plateau qui paraissait avoir été entouré d'un fossé. M. Le Sage, antiquaire de Caudebec, assura à M. Fallue qu'on avait trouvé en ce lieu appelé *Caledu* des médailles gauloises et romaines, des débris de tuiles et de vases antiques. Ce nom de *Caledu* se retrouve dans les chartes de l'abbaye de Saint-Wandrille, dans des actes de notaires, et est connu encore aujourd'hui de tous les habitants de Caudebec, qui dirigent souvent leurs promenades de ce côté. M. Fallue prit d'abord ce lieu retranché pour un camp de refuge, comme avaient coutume d'en construire les habitants lors des invasions saxonnes. Mais dès qu'il connut les médailles dont il est question plus haut, l'archéologue normand visita de nouveau cet emplacement et se convainquit qu'il était dans l'ancienne cité des Calètes, ayant porté le nom de *Caledunum*. La position importante de ce lieu, non loin de l'embouchure du fleuve, confirma sa conjecture. Cette découverte restitue à la ville de Caudebec son ancien nom gaulois, et dote les Calètes de la capitale *Caledunum*, substituée ainsi à *Juliobona*, que leur donnaient les géographes anciens.

Quant aux médailles qui portent *Caledu*, c'est à cette ville qu'il faut les attribuer. Celles du musée de Rouen et du cabinet de M. Lambert ont été trouvées enfouies dans un terrain nommé le *Champ du trésor*, commune de Limésy, à deux lieues de Caudebec. Rien ne saurait être plus concluant que cette dernière découverte touchant l'origine de ces monnaies.

Mais comment la capitale des Calètes a-t-elle perdu son nom après la conquête romaine? Suivant une tradition rapportée par Ordéric Vital, elle aurait été détruite par César et réédifiée

par lui sous le nom romain de *Juliobona*. Seulement elle ne fut pas construite sur l'emplacement de l'ancienne, mais à trois lieues plus loin. M. Fallue rectifie et complète cette tradition par la conjecture suivante : César, voulant faire construire des navires à l'embouchure de la Seine (Strabon, liv. IV), aurait réuni sa flotte au pied de Lillebonne (*Juliobona*), vis-à-vis de Quillebeuf, qui de tout temps a servi de station aux navires. Cette station devint, par la suite, un établissement romain et prit le titre de cité; peut-être même ce nom de *Juliobona* ne lui fut-il *concédé* que sous Auguste, ainsi qu'à plusieurs autres villes qui avaient réclamé une faveur analogue, comme nous l'apprend Suétone.

Lotum était une île de 1500 pas de longueur (entre Caudebec et Saint-Wandrille). Cette île est la première que l'on rencontre dans la basse Seine; les Romains y ont sans doute fondé un établissement pour barrer le cours du fleuve. C'est ce qui aura fait que *Lotum* (Caudebec) figure dans l'Itinéraire préférablement à *Caledunum*, disparue.

Juliobona fut détruite après la domination romaine, et les pierres servirent à construire le monastère de Saint-Wandrille. *Caledunum*, au contraire, reprit, sous les Mérovingiens, son nom et son rang d'autrefois. Les rois de la première race y possédaient des villas. Elle fut alors désignée sous le nom de *Calidum;* les Normands y ajoutèrent la terminaison *bec*, rivière; *Caldebech*, *Calidum beccum*, *Caudebec*.

Les religieux de Saint-Wandrille édifièrent un monastère et trois églises à l'ancienne station de *Lotum* : elle reprit son nom gaulois de *Belcinnacum*. Des monuments celtiques existent dans les environs, et ce nom rappelle peut-être que là s'élevait un monolithe dédié à l'Apollon-Bel ou Bélénus des anciens Celtes.

Caracotinum. — On a émis des opinions très-diverses relativement à l'emplacement de cette station, qui a bien pu être, à une époque fort ancienne, un comptoir carthaginois, comme il paraît, d'après Strabon, qu'il en a existé à l'embouchure de la Somme. L'abbé Belley place *Caracotinum* à Graville; Sanson

confond cette station avec le *Gravinum* de la Table de Peutinger; la plupart des antiquaires ont imité l'abbé Belley et l'ont placée à Graville. M. Fallue remarque que la voie romaine laissait la Seine à gauche après avoir quitté Lillebonne, en se dirigeant vers l'embouchure, et ne la rejoignait qu'à Harfleur. *Caracotinum* ne devait donc pas exister sur le littoral entre les deux villes. Harfleur était d'ailleurs admirablement disposé pour servir de port avant que les alluvions en eussent obstrué l'entrée. Graville ne pouvait remplir le même but. La voie romaine y passait sans doute dans le prolongement qui devait gagner la mer; mais pour arriver à Graville, il faudrait dépasser de beaucoup la distance donnée par l'Itinéraire entre *Juliobona* (Lillebonne) et *Caracotinum*. Les deux coteaux qui entourent Harfleur sont couverts de monuments romains, et des objets antiques très-nombreux y ont été trouvés, quoi qu'en dise M. Pinel, antiquaire du Havre.

M. Fallue énumère, en terminant ce Mémoire, toutes les découvertes faites en ce lieu. La conclusion de ce travail est donc que, d'après les médailles, les mesures de l'Itinéraire et les vestiges d'antiquités, *Lotum* est Caudebec, *Juliobona* Lillebonne, et *Caracotinum* Harfleur.

La seconde notice de M. Fallue a pour titre : *Essai sur l'enceinte militaire antique de Bière.*

La gigantesque construction que l'on voit à Bière (commune de Méry, 6 kilomètres à l'ouest d'Argentan) est composée de trois enceintes distinctes et a l'apparence d'un vaste camp; on l'a considérée, en effet, jusqu'à présent comme un camp romain. Le rempart qui contourne l'enceinte est élevé de 5 à 6 mètres et est formé d'une immense quantité de petits cailloux en grès quartzeux. La disposition générale de cette construction indique clairement que les occupants, venant à être forcés du côté de la campagne, pouvaient se ménager un refuge dans la deuxième enceinte, et, celle-ci enlevée, trouvaient encore un dernier asile dans la troisième. Ces boulevards intérieurs n'ont point de portes.

M. Fallue croit que ce lieu retranché ne peut être d'origine

normande, ni franque, ni gauloise, ni romaine. Il y a eu de nombreux campements romains dans ce pays, même au temps des guerres de César, tels que ceux des armées de Roscius et de Crassus, qui ont soumis et contenu ce pays. On voit des traces de ces camps à Montabart, Boitron, Bonnevent, Exmes, Silly, Escures, le Coquerel, Moulines, Saint-Quentin, Goul, le Feuillet, Francheville, Montmerrey, mais ils sont disposés d'après les principes bien connus de la castramétation romaine, et aucun ne présente les caractères que l'on observe dans celui de Bière. Ce dernier possède trois enceintes, comme tous les camps situés sur les bords de la Seine, sur les rives de la Manche et sur les falaises méridionales de l'Angleterre; il présente le même type, doit être du même temps et a été construit sous l'empire des mêmes nécessités. M. Fallue a, le premier, traité cette question dans la *Revue archéologique* (12e année).

On sait, par Bède, que les camps anglais remontent à l'époque où Honorius rappela les légions de Bretagne. Ce furent les Romains eux-mêmes qui donnèrent ce conseil aux Bretons, pour qu'ils fussent à l'abri des invasions journalières des Saxons.

La Gaule avait tellement à souffrir des mêmes invasions, que l'on plaça à Rouen un duc ayant mission de surveiller nos côtes maritimes, nommées alors *rives saxoniques*. La notice de l'Empire nous apprend que ces retranchements, véritables lieux de refuge semblables à ceux des Bretons, étaient élevés aux frais des *possesseurs*, qui en avaient la garde et étaient en même temps chargés de la défense du pays.

Les barbares envahisseurs remontaient le cours des rivières, comme firent plus tard les Normands, ou suivaient les routes romaines. Ils rencontrèrent, étant dirigées tantôt par l'Orne et tantôt par la route, la bourgade de *Vaton* (Falaise), l'incendièrent, comme en témoignent les ruines d'une villa qu'on a découverte enfouie sous des décombres résultant d'un incendie, et comme le prouvent encore les urnes en terre de l'époque gallo-romaine, trouvées dans un four de potier, où on les avait cachées comme dans une surprise. Ils durent ensuite

traverser le territoire d'Argentan, passer près de Bière et du camp de refuge pour atteindre la cité des *Essui*, abandonnée par les habitants et par leur évêque, saint Landry. Les Saxons s'y établirent, et cette ville prit le nom de *Saxia*, les évêques celui d'*episcopi Saxonum*, d'où est venu le nom de Séez.

On trouve donc de ces camps de refuge du cinquième siècle ailleurs que sur les côtes. Il y en avait un à Falaise, un autre à Sainte-Eugénie, sur les bords de la Dive, avec deux divisions ; enfin un quatrième sur les monts d'Eraines, qui a trois divisions comme celui de Bière.

Séance du 28.

M. le ministre de l'instruction publique annonce à l'Académie que, conformément au vœu exprimé par la commission chargée d'examiner les travaux de l'Ecole française d'Athènes, MM. Heuzey et Perrot pourront rester une année de plus en Grèce (le premier en troisième année, le second en deuxième année).

M. Bousquet, de Marseille, écrit à l'Académie en lui envoyant quatre exemplaires de son *Histoire de la cathédrale de Marseille,* pour soumettre cet ouvrage à son jugement.

L'abbé Jules Cornet envoie une *Notice historique et liturgique sur les cloches.*

M. Ph. Le Bas lit un Mémoire intitulé : *Sur une inscription grecque en vers trouvée près du temple d'Erechtée.* Nous en donnons ici la transcription en caractères courants et la traduction qu'en propose le savant épigraphiste :

Παλλὰς Ἐρεχθειδᾶν ἀρχαγ [έτι, σὸ]ν κατὰ ναὸν
ἅδε τοι ἱδρύθη φιλτέρα [Ἡ]ρ[ακλέ]ος,
Βουταδέων ἐτύμων ἐξ αἵμ[ατος], ἇς γενέτωρ μὲν
ταγὸς ἔφυ στρατιᾶς πεντάκι παυσίμαχος.
Τοὶ [πρ]όγονοι δ' ἄνθησαν ἐν Αἰγείδαισι Λυκοῦργος
χὠ χθονὶ τιμάεις Ἀτθίδι Διογένης,
Ὧν τῶ μὲν ῥήτωρ λόγος ἅνδανεν, οὗ δὲ δι' ἔργα
ἔδρακεν ἀρχαίαν πατρὶς ἐλευθερίαν.

[Εὔ]χειρ καὶ Εὐβουλίδης Κρωπίδαι ἐποίησαν.

« Pallas à qui les Erechthéides doivent leur origine, c'est à toi, c'est dans ton temple qu'a été consacrée cette image d'une prêtresse qui t'est plus chère qu'Hercule, et issue du sang des Etéobutades. Cinq fois son père fut chef des forces militaires qui mettent un terme aux luttes intestines. Ses ancêtres, qui fleurirent parmi les Ægéides, furent Lycurgue et Diogène honoré entre tous par les enfants de l'Attique. L'un fut un grand orateur ; par l'influence de l'autre, la patrie a revu son antique liberté. — Euchir et Euboulidès ont fait cette statue. »

M. Le Bas cherche à établir par son Mémoire que la femme dont il est question dans cette inscription avait été prêtresse de Minerve Poliade, ce sacerdoce existant dans la famille des Etéobutades, à laquelle elle appartenait ; que cette femme ne peut être autre que Philippé II, mentionnée dans la généalogie de la famille de l'orateur Lycurgue, laquelle nous a été conservée dans les *Vies des dix orateurs* (faussement attribuée à Plutarque) ; que, par conséquent, son père, Médéios II, avait été στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα ; que l'âge généalogique de ce Médéios s'arrête à l'an 90 avant notre ère, et celui de Philippé II, à l'an 55 ; que l'orateur Lycurgue est bien, quoi qu'on ait pu dire, né vers 405 ou 404, et que, par conséquent, c'est bien son père et non son grand-père qui fut mis à mort par les trente tyrans ; que le livre des *Vies des dix orateurs* n'a pu être écrit plus tard que l'an 20 de J.-C., et ne saurait par conséquent être attribué à Plutarque, né vers l'an 50 ; qu'enfin les statuaires Euchir et Euboulidès florissaient en 85 et 50 avant notre ère, et qu'ils avaient été précédés par d'autres artistes du même nom, probablement ceux dont parlent Pline et Pausanias.

M. le secrétaire perpétuel annonce à l'Académie qu'il a reçu un Mémoire de M. Mahmoud. L'auteur désire le communiquer à la Compagnie.

M. Reinaud déclare qu'il a pris connaissance de ce travail, et que M. Caussin de Perceval le trouve, comme lui, digne de l'intérêt de l'Académie, quoique son savant confrère, absent

de la séance, diffère de sentiment avec l'auteur sur plusieurs points.

M. Quatremère a lu ce Mémoire. L'auteur unit à une connaissance très-approfondie de l'arabe, qui est sa langue, des notions très-sérieuses en astronomie.

L'Académie décide que ce Mémoire sera entendu.

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire communiqué *Sur la géographie de l'Inde ancienne, comparée avec les documents classiques.* (Inachevée.)

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 4.

M. Gama offre seize exemplaires d'une *Esquisse historique sur Guttemberg*, dont il est auteur.

L'Académie impériale des sciences de Vienne adresse à l'Académie les publications suivantes :

1° *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften philosophisch-historische classe* (octobre, décembre 1856); 3 livr. in-8.

2° *Archiv für kunde osterreischischer Ceschichts-Quellen.* Band XVII, Heft 1 et 2, XVIII, 1 ; in-8.

3° *Fontes rerum Austriacarum.* Band X et XIII ; in-8.

4° *Monumenta Habsburgica*, 2 abtheilung in-8.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Archaeologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London ; t. XXXVI et XXXVII, in-4.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, n°s 43 et 46 ; in-8.

List of the Society of antiquaries of London on the 23 *april* 1856 *and* 23 *april* 1857 *;* in-8.

Revue numismatique de MM. J. de Witte et Adr. de Longpérier, nouvelle série, t. II, nos 2 et 3.

Cabinet historique de M. L. Paris; août 1857.

Proeve tot opheldering van de Gronden der Maleische spelling, door W. Robinson. Uit het engelssh vertaald door E. Netscher, in-8.

M. de Longpérier présente, au nom de Sidi Soleiman el Haraïri, secrétaire du consulat français à Tunis, une traduction en arabe de la grammaire de Lhomond, destinée à l'instruction de ses coreligionnaires qu'il exhorte, dans une préface remarquable, à s'appliquer à l'étude des connaissances de l'Europe, afin de ne point rester en arrière des nations civilisées. Il a déjà publié, à l'appui de ces conseils, plusieurs traités de science et d'histoire.

M. Le Bas fait la seconde lecture de son Mémoire *Sur une inscription métrique trouvée à Athènes, vers la fin du siècle dernier, près du temple d'Erechtée.* (Voyez la dernière séance d'août.)

M. Boissier commence la communication d'une dissertation sur cette question : *La tragédie latine a-t-elle été représentée sous l'empire?* (Inachevée.)

M. Benloew commence la lecture d'un Mémoire intitulé : *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens.*

Séance du 11.

M. Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Académie, fait hommage de deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Lettre à M. de Witte sur quelques médailles des deux Tétricus.*

Ont été remis au secrétariat pour être offerts à la Compagnie les ouvrages suivants :

Par M. Hennin : le tome IIIe de son ouvrage intitulé : *Les monuments de l'histoire de France ; catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de la France et des Français ;* in-8.

Par M. de Coussemaker : une brochure intitulée : *Documents inédits pour servir à l'histoire des guerres de Flandre et à celle de*

la ville et de la châtellenie de Bourbourg au dix-septième siècle; in-8.

Par M. Henri Parrat, de la Société orientale de Porentruy : deux notices autographiées, intitulées, l'une, *Nouveau système de traduction des hiéroglyphes égyptiens au moyen de la langue chaldéenne;* l'autre, *Explication des signes hiéroglyphiques employés dans la méthode de traduction par le chaldéen ;*

Par M. Ad. Pescheck : *Die böhmischen exulanten in sachsen ;* in-8.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du fils de M. Boissonade, par laquelle il annonce que le savant helléniste a succombé mardi dernier à la suite d'une courte maladie, et que l'on s'est conformé à la volonté du défunt en n'adressant aucune convocation pour ses obsèques aux membres de l'Institut.

« L'Académie, pénétrée de douleur en apprenant la perte de son illustre doyen, et consultée par M. le président, ferme la séance et se sépare à l'instant même. » (*Extr. du procès-verbal*).

Séance du 18.

M. le président annonce à l'Académie que M. Quatremère est mort le matin.

« L'assemblée, saisie d'une douloureuse surprise en apprenant la mort de celui de ses membres qui allait occuper la première place sur sa liste à titre de doyen et qui comptait entre les plus éminents par la science, renonce à son ordre du jour, sur la proposition de M. le président, et se sépare à l'instant. » (*Extr. du procès-verbal.*)

Séance du 25.

MM. Garcin de Tassy, Le Bas et Léon Renier offrent les ouvrages suivants dont ils sont auteurs :

Le premier : *Note sur les Rubâ' iyât de 'Omar khaiyâm*; brochure in-8.

Le second : *Notice biographique et littéraire sur M. J. Fr. Boissonade ;* br. in-12.

Le troisième : *Observations sur un article de M. J. P. Rossignol*, intitulé : *Explication et restitution d'une inscription latine découverte à Mdaourouche ;* br. in-8.

Ont été remis au secrétariat, pour le concours des antiquités de la France, les ouvrages suivants :

Par M. le général Jacquemin : *Recherches historiques, archéologiques et anecdotiques sur le harnachement* (manuscrit) ;

Par MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié : le tome Ier, en deux parties, du *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris ;* in-4.

Renvoi à la Commission.

M. GARCIN DE TASSY offre, de la part de l'auteur, *le Guide de la Macédoine*, par M. Ch. Ed. Guys ; in-8.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1856 ; in-8.

Mémoires de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIV, 2e livr. ; in-8.

Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord, 1845-49, 2e livr. ; in-8.

Antiquarisk Tidsskrift (Revue des antiquaires du Nord), 1852-54 ; in-8.

Annaler for nordisk oldkindighed og histoire (Annales de l'archéologie et de l'histoire du Nord).

Par M. Fiedler : 1° *Sur une pierre sépulcrale trouvée à Asciburgium ;* 2° *Ueber eine römische neujahrslampe ;* 3° *Epigraphische mittheilung.*

Par M. Minervini : *Bullettino archeologico napolitano*, n°s 113-115 ; in-4.

Bullettino archeologico sardo, anno II°, novembre et décembre 1856 ; anno III°, 1857 (ce qui en a paru).

Journal asiatique, juillet 1857.

Monatsbericht der königlichen Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin, juillet et août 1857.

M. Egger donne lecture d'un Mémoire intitulé : *De quelques textes grecs inédits retrouvés sur des papyrus qui proviennent d'Egypte.*

Nous ne pouvons rendre compte de ce Mémoire quant à présent, l'Académie ayant désigné M. Egger pour la représenter dans l'ordre des lectures, à la séance trimestrielle des cinq Académies, pour le 7 octobre prochain (séance non publique).

M. Gaston Boissier, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée de Nîmes, donne lecture de la seconde et dernière partie de son Mémoire intitulé : *La tragédie latine a-t-elle été représentée sur le théâtre pendant l'empire?*

Dans les historiens qui décrivent les jeux publics de ce temps, il est assurément question de représentations tragiques; mais les représentations étaient-elles tout à fait semblables à celles qui avaient lieu du temps de la république? Entendent-ils vraiment parler de la tragédie imitée des Grecs, telle que l'avait introduite à Rome Livius Andronicus? M. Boissier ne le pense pas, et il fait remarquer que les écrivains de ce temps, pour exprimer ces sortes de représentations, ne se servent plus de l'expression *agere tragœdiam*, uniquement employée pendant la république ; ils se servent des mots *cantare* ou *saltare tragœdiam*. Que veut dire ce changement, et que peuvent signifier ces expressions nouvelles? Par *saltare tragœdiam*, il faut entendre la représentation des pantomimes tragiques. Cela ne peut être douteux, et l'auteur du Mémoire appuie son opinion sur des textes qui ne permettent pas de le nier. Le sens du mot *cantare tragœdiam* est plus difficile à établir. M. Boissier, en rapprochant les passages de différents auteurs, pense qu'ils entendaient par là une sorte de tragédie lyrique, composée de monologues chantés, dans laquelle l'action dramatique était à peu près nulle, et la scène occupée par un personnage unique. Ainsi cette tragédie musicale et la pantomime tragique semblent se partager l'héritage de l'ancienne tragédie d'Attius. C'est, du reste, ce qu'établit un passage important du grammairien Diomède. Il rappelle que trois sortes d'acteurs concouraient à l'exécution des *cantica* de la tragédie

ancienne : l'histrion qui faisait les gestes, le chanteur qui prononçait les paroles et le joueur de flûte qui les accompagnait. « Mais, dit-il, comme chacun d'eux voulut tenir la première place, et ne pas se subordonner à ses compagnons, ils finirent par se séparer et exercer leur art isolément. » L'histrion se réduisit aux gestes et devint le pantomime, le chanteur créa à son usage cette sorte de tragédie lyrique dont il est question plus haut, et la vieille tragédie périt de la dissolution des parties qui la composaient.

A propos de cette représentation où paraissait un seul acteur, M. Texier fait remarquer que les théâtres construits sous l'empire lui paraissent bien grands pour être réduits à cet usage.

M. Boissier rappelle qu'ils servaient aussi à la représentation des mêmes pièces dans lesquelles plusieurs acteurs paraissaient sur la scène.

M. le secrétaire perpétuel croit d'ailleurs qu'il ne faut pas toujours donner la prépondérance aux monuments. Ils ont assurément leur importance ; mais elle ne saurait prévaloir sur les textes. Il est hors de doute que sous l'empire la danse a remplacé la tragédie, et, dans une certaine mesure, la comédie elle-même.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres pour savoir si la comédie a eu un sort différent de la tragédie, et si elle a reparu au théâtre sous l'empire. M. le secrétaire perpétuel incline à penser que la comédie a été représentée après Auguste, mais rarement.

M. Le Clerc rappelle certains passages de Suétone, et cite une tessère de Pompeï qui prouve qu'on y avait représenté la *Casina* de Plaute, quelques jours avant l'éruption du Vésuve.

M. Boissier cite, en effet, un texte de Donat qui établit que de son temps on jouait encore les pièces de Térence.

Dans la seconde partie de ce Mémoire, l'auteur, arrivant aux détails, discute les textes des auteurs qui parlent des poëtes tragiques de ce temps et de leurs ouvrages.

On sait, par une importante didascalie que M. Jules Quicherat a récemment découverte, que le *Thyeste* de Varius a été représenté. Probablement il n'en a pas été de même de la *Médée* d'Ovide, puisque ce poëte nous apprend lui-même (*Trist.*, V, 7) qu'il n'avait rien écrit pour le théâtre. C'est donc vers le milieu du règne d'Auguste, lorsque la politique de ce prince devient plus soupçonneuse et moins libérale, qu'il faut placer le moment où la tragédie est bannie du théâtre. Vers la même époque, Pollion imaginait les lectures publiques, et la tragédie s'empressa de s'y réfugier. Il est probable, quoi qu'on ait prétendu d'après un passage douteux de Pline, que c'est là que parurent les pièces de Pomponius Secundus. Il suffit de parcourir celles de Sénèque pour être convaincu qu'elles n'étaient point faites pour le public tumultueux et grossier du théâtre ; le *Dialogue des orateurs* de Tacite nous apprend que celles de Maternus avaient été *lues* et non représentées. Et même, à partir des Antonins, il semble que les lectures soient en décadence ; les écrivains cessent d'en faire mention, et il n'est plus guère question de poëtes tragiques ni de tragédies nouvelles. La tragédie, suivant un texte curieux de Libanius, est décidément remplacée par la pantomime, qui s'empare de ses sujets les plus connus. En même temps, la comédie perd tous les jours sa vogue, on ne l'applaudit plus comme autrefois, et elle est contrainte de céder sa place aux mimes, genre grossier et mieux accommodé au public illettré de ce temps. La pantomime et les mimes composent donc alors les jeux scéniques qui, pendant les dernières années de l'empire, ont peine à se faire accepter du peuple, tout occupé des jeux du cirque.

Cependant, s'il est vrai de dire en général que la tragédie n'était plus admise sur la scène, il ne l'est pas moins de reconnaître qu'elle y est remontée à certaines occasions. Les Pères de l'Église surtout nous ont conservé des traces curieuses de sa présence dans les jeux publics. Il est possible que, pour satisfaire le peuple, qui voulait qu'on variât sans cesse les spectacles, on soit quelquefois revenu à ces vieilles pièces qui pouvaient paraître nouvelles, étant depuis longtemps bannies du

théâtre. Peut-être même ces sortes de reprises ont-elles été plus fréquentes quand le paganisme sentit le besoin de rappeler toutes ses gloires passées, de s'armer de toutes ses forces pour résister au christianisme victorieux. Mais si la tragédie a quelquefois, à de longs intervalles, reparu sur la scène, c'étaient des représentations d'accident et de hasard, qui ne faisaient point d'impression durable sur la foule, et qui n'ont laissé presque aucune trace dans l'histoire littéraire de l'empire.

M. Benloew continue la lecture de ses *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens.* (Inachevée.)

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 2.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes annonce que M. Gaultier de Claubry se présente comme candidat à l'Ecole française d'Athènes.

Le nom de M. Slane est inscrit, d'après sa demande, sur la liste des candidats qui sollicitent l'honneur de succéder à M. Quatremère.

M. Mathieu, ancien professeur au lycée de Clermont, présente, pour le concours des antiquités de la France, un ouvrage intitulé : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne.* — Renvoi à la Commission.

M. Villemain offre, de la part de M. Miller, le second volume de l'édition première de Manuel Philæ, poëte d'assez peu

de mérite, mais qui a donné l'occasion à l'éditeur de produire un nouveau témoignage de son zèle pour la science philologique, et de son habileté, tant dans les notes que dans la préface, écrite dans un latin élégant, dans laquelle il expose le résultat de ses recherches sur la vie de l'auteur et d'autres particularités.

M. Egger fait hommage, au nom de M. Cougny, de deux ouvrages intitulés : l'un, *De Prodico Ceio Socratis magistro et antecessore ;* l'autre, *Guillaume du Vair, étude d'histoire littéraire,* tous deux dignes de fixer l'attention de l'Académie.

M. Reinaud fait hommage du travail qu'il a lu à la séance générale de la Société asiatique du 24 juin 1857, et dont le titre est : *De l'état de la littérature chez les populations chrétiennes arabes de la Syrie.*

M. Garcin de Tassy fait hommage de la seconde édition de son ouvrage intitulé : *La poésie philosophique et religieuse chez les Persans, d'après le Mantir Uttaïr, ou le langage des oiseaux de Farid-Uddin-Attar.*

Ont été déposés au secrétariat pour être offerts en don :

Sur la représentation d'un vase du musée Borbonico à Naples, par M. Gerhard ; brochure in-8. (Extr. des *Comptes rendus* de l'Académie de Berlin.)

Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes et recherches sur les tribus Berbères qui ont occupé le Maghreb central, par M. Henri Fournel, Ire partie ; in-4.

Revue de l'art chrétien; septembre 1857.

« M. Renan demande la parole pour communiquer quelques passages d'une lettre que M. Ernest Desjardins lui a écrite de l'emplacement même d'Alaise et contenant des observations nouvelles. Il prie l'Académie de permettre à M. E. Desjardins, aujourd'hui de retour et présent à la séance, de lire lui-même une partie de sa lettre. M. E. Desjardins lit quelques-uns des passages les plus importants. — Le plateau d'Alaise, en Franche-Comté, est littéralement couvert de ruines : ces ruines consistent en débris de murs de pierres sèches et en travaux de fortifications d'une construction primitive, et paraissant se

rapporter à l'époque celtique. Elles représentent un système de défense couronnant un plateau inaccessible de tous côtés, sauf un seul. L'auteur de la lettre reconnaît en ce lieu toutes les conditions d'un *oppidum* tel que César en donne la description en plus d'un passage de ses *Commentaires*, et, d'après la configuration et l'étendue du plateau, d'accord avec les détails du récit de César, il n'hésite pas à considérer ce lieu comme l'emplacement d'*Alesia*.

« Il s'élève une discussion au sujet de la définition de l'*oppidum*, dans laquelle il est expliqué que ces lieux de refuge des anciens Gaulois n'étaient pas toujours nécessairement et invariablement situés sur des hauteurs, mais qu'ils affectaient le plus souvent cette position.

« M. E. Desjardins annonce qu'il se propose d'écrire un Mémoire sur la question de l'emplacement d'*Alesia*, et qu'il demandera à l'Académie la permission d'en faire la lecture à l'une de ses prochaines séances. » (*Extr. du procès-verbal.*)

M. de Saulcy demande à l'auteur de la lettre, quelle est la circonférence du plateau d'Alaise.

Réponse : 17 kilomètres.

Le même membre demande quelques explications sur la nature des constructions qui se trouvent sur le plateau. — (Voyez pour la réponse la *Lettre adressée à M. Renan, sur l'*Alesia *de César,* publiée dans les numéros de la *Revue* des 8 et 15 octobre.)

M. de Saulcy croit que c'est restreindre beaucoup l'extension du mot *oppidum* que de lui attribuer le sens de *lieu de refuge*. Il ajoute que la description que César donne de l'*oppidum* des *Atuatici* et des Bretons ne saurait s'appliquer à plusieurs villes appelées *Oppida* ; que ce qui prouve que l'expression *oppidum* ne désignait pas toujours un lieu escarpé protégé par des précipices, c'est que Tacite emploie ce mot pour l'*oppidum* des *Mediomatrici* qui est dans une plaine. — L'auteur de la lettre répond que le mot *oppidum* désignait, selon César, à la fois les villes et les lieux de refuge, les Romains n'ayant qu'un seul mot pour exprimer ces deux choses, comme cela

ressort de la phrase : « Castellis *oppidisque* relictis, *in unum oppidum*, etc. » L'*oppidum* des *Mediomatrici* est la ville de Metz, et doit s'entendre dans le premier sens. L'*oppidum*, lieu de refuge, ne désignait pas toujours, comme l'a remarqué le savant membre, un endroit escarpé. Il s'applique à tout lieu protégé par des défenses naturelles, comme des marais : on en trouve un exemple dans César.

M. de Longpérier demande à l'auteur de la lettre si l'on a trouvé des médailles gauloises sur le plateau d'Alaise.

Réponse : On n'en a pas encore pu chercher, parce qu'on n'a fait jusqu'à ces derniers temps qu'une seule fouille : un *tumulus* a été creusé par M. de Varaigne ; on y a trouvé des squelettes et des fragments de poterie.

M. Le Clerc fait observer que dans la définition de l'*oppidum*, telle que César nous la donne, laquelle est invoquée comme une preuve par l'auteur de la lettre, il ne s'agit pas des Gaulois, mais des Bretons.

M. Berger de Xivrey insiste également sur ce point.

Réponse : Outre cette définition donnée par César dans la guerre de Bretagne, il y en a une autre analogue dans la guerre des *Atuatici*. Ne pourrait-on pas rappeler d'ailleurs que César lui-même dit que les Bretons avaient beaucoup d'usages militaires communs avec les Celtes de la Gaule ?

M. le président fait observer à l'Académie que, par suite de la perte récente que la Compagnie a faite de deux de ses membres, MM. Boissonade et Quatremère, deux places demeurent vacantes dans la Commission des travaux littéraires et une dans celle des inscriptions et médailles. L'Académie décide qu'elle procédera, dans sa séance prochaine, au remplacement de MM. Boissonade et Quatremère dans la Commission des travaux littéraires, ajournant la nomination du membre qui doit remplacer M. Boissonade dans la Commission des inscriptions et médailles.

M. Egger lit une note sur une découverte récemment faite dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourges, par M. E. Cougny, professeur de rhétorique au lycée de cette ville. Il s'a-

git de quatre morceaux grecs et inédits, de quatre exercices appartenant au genre que les rhéteurs appelaient *progymnasmata*. M. Cougny pense que ces morceaux pourraient être attribués au sophiste Apthonius. Sans admettre cette conjecture, contre laquelle il produit d'assez graves objections, M. Egger est d'avis que les textes retrouvés par M. Cougny peuvent remonter à une assez haute antiquité, qu'ils valent, en tous cas, la peine d'être imprimés, et que l'auteur de la découverte mérite tous les encouragements et les remercîments des amis de la littérature grecque.

M. de Witte, correspondant, lit, en communication, une notice intitulée : *Le jugement de Pâris représenté sur une coupe peinte de la fabrique de Brylos.* — On connaît six coupes peintes portant la signature de Brylos. Celle dont il s'agit représente, à l'intérieur, Apollon et Diane reconnaissables par leurs attributs et par les lettres placées auprès de ces deux personnages A. N. et A : Ἀπολλων et Ἀρτεμις. A l'extérieur, sont figurés, d'un côté, le jugement de Pâris, de l'autre, à ce qu'il semble, les préparatifs du départ des trois déesses pour le mont Ida. Deux jeunes femmes simplement vêtues et tenant l'une et l'autre un sceptre, accourent vers une troisième en lui tendant la main. C'est Junon et Minerve venant chercher Vénus. Cette dernière jeune femme se lève d'un siége ; son costume est plus riche ; elle écarte de la main le voile qui la couvre. Vient ensuite un personnage barbu tenant un sceptre d'une main et montrant, de l'autre, deux femmes placées derrière une colonne dorique. L'une, assise, tient à la main un objet que M. de Witte croit être un fuseau ; l'autre est debout et semble proférer des menaces. A ses pieds est un *calathus*. Le personnage barbu est Jupiter, et les deux autres femmes sont probablement deux Parques qui ne sont autres que les Grâces. Vénus était honorée à Athènes comme amie des Parques. Elles président à la toilette de Vénus; en montrant le fuseau, elles indiquent le sort réservé aux trois déesses rivales. A Delphes, on honorait deux Parques auxquelles on associait Jupiter Μοιραγέτας.

Les Parques prédisaient l'avenir. Quand Jupiter veut s'unir

à Thétis il est arrêté par l'oracle des Parques. Une peinture de Nole, publiée par M. Avellino, montre les trois Parques, dont celle du milieu est assise, tenant le fuseau et la quenouille et ayant à ses pieds le *calathus*. M. de Witte appuie son opinion sur d'autres exemples.

La seconde peinture qui décore l'extérieur de la coupe de Brylos représente le jugement de Pâris; la signature : ΒΡΥΛΟϹ Ε[ποίεσεν]. Si l'on en juge par la forme des lettres, ce vase appartient à l'époque d'Alexandre.

M. Boissier, professeur au lycée Charlemagne, complète par quelques explications le travail dont nous avons rendu compte dans la séance du 25 septembre.

M. Benloew, professeur de la Faculté des lettres de Dijon, achève la lecture de son Mémoire communiqué, intitulé : *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens*. Les divers systèmes de numération des peuples et la valeur primitive des signes dont nous nous servons ont été déjà plusieurs fois l'objet de savantes et de fructueuses recherches. M. Benloew a voulu se rendre compte des origines mêmes des noms de nombre en usage chez les deux races les plus considérables du globe, celle des Indo-Européens et celle des Sémites. Il est parti de cette conviction que ces noms ne pouvaient désigner d'abord les notions abstraites que nous y attachons, mais qu'ils étaient empruntés aux objets qui frappaient les sens des premiers hommes, à des analogies naïves, à des images suggérées par la nature des choses. C'est ainsi que, dans beaucoup de langues, *cinq* et *main* sont désignés par le même mot, qu'*un* et *six* s'expriment dans d'autres par le même terme que le substantif *doigt*. Bien entendu, toutes les explications ne sont pas aussi faciles à donner que celles-ci. Quelques étymologies isolées avaient déjà été tentées par des linguistes célèbres tels que MM. Bopp, Pott, Benfey. Mais le savant professeur a présenté le premier un travail d'ensemble sur cette intéressante matière, et il croit avoir ajouté plus d'une observation neuve aux résultats trouvés par ses prédécesseurs. La décade hébraïque notamment s'est offerte à lui comme une

série de concepts qui ne peuvent s'expliquer que par leur enchaînement même.

Dans cet enchaînement c'est l'importance du nombre 7 qui l'a frappé tout d'abord. Personne n'ignore le rôle considérable que ce nombre a joué dans les mœurs, les institutions et les religions des Sémites, et il ne viendra certainement à la pensée de personne de chercher ailleurs que dans un idiome sémitique l'origine de ce mot. Son étymologie, si claire et si nette en hébreu et en arabe, s'obscurcit dès qu'on veut la rattacher à une racine japhétique. M. Benloew a développé longuement les raisons qui lui font croire que le mot hébreu a passé des Sémites aux Indo-Européens ; et ses vues s'accordent parfaitement, sous ce rapport, avec les études remarquables faites récemment sur l'Inde par M. Weber.

A l'exception du nombre 7, M. Benloew ne reconnaît aucune parenté d'origine entre les noms de nombre des deux races, et il conclut de cette circonstance à la différence radicale des idiomes qu'elles parlent. Quand on n'a pas même appris à compter ensemble, comment aurait-on vécu sur le même sol et sous l'empire des mêmes mœurs, des mêmes idées religieuses? Cette conclusion lui paraît d'autant plus juste, que les noms de nombre sont identiquement les mêmes chez toutes les peuplades appartenant à la même race. Le Russe, l'Allemand, l'Italien se servent des mêmes termes pour désigner ces premières abstractions du langage humain. Ces termes sont donc la preuve la plus évidente, dit-il, de la grande et forte unité de la race indo-européenne, puisque nulle part ailleurs l'identité des termes n'éclate plus visiblement que dans les numératifs ; et que, pour désigner les objets les plus usuels de la vie, les membres du corps, les animaux, les plantes, les métaux, les affections, l'homme, l'esprit, la nature, Dieu lui-même, tous ces peuples se sont servis souvent des mots les plus différents.

Ce qui vient d'être dit de toutes les branches de la race japhétique peut s'affirmer pareillement de toute la postérité de Sem ; c'est précisément parce que les numératifs demeurent

constamment les mêmes, tant que l'on reste dans le domaine d'une même race, que leur différence radicale ressort davantage, lorsque l'on vient à comparer ceux de l'une avec ceux de l'autre.

M. Benloew, en recherchant le sens primordial de chacun de ces mots, s'est efforcé de les expliquer par les besoins, les coutumes, les habitudes de sentir et de penser des premiers hommes. Ces habitudes paraissent avoir été bien différentes chez les Sémites de ce qu'elles sont chez les Japhétides; et c'est cette différence qui justifie et au delà, selon lui, la dissemblance des termes employés et de la signification qu'ils renferment.

M. Benloew a consacré un chapitre entier aux mots qui, dans une foule de langues du globe, sont destinés à rendre l'idée du grand nombre. Il a fait la remarque que le système décimal s'arrêtait chez les Sémites au nombre 100, chez les Indo-Européens au nombre 1000. Mais ce qu'il y a de remarquable chez ces derniers, c'est que chaque peuple a un autre terme pour désigner ce chiffre. M. Benloew a proposé des étymologies nouvelles, des mots *sahasra*, χίλιοι, μύριοι, *mille*, qui ont été jusqu'à présent une véritable *crux interpretum*; il a essayé de trouver la raison de chacune d'elles dans les conditions primitives de la nationalité à laquelle ils appartiennent. Il a terminé son travail par trois assertions qui lui paraissent devoir éveiller l'attention des historiens et des philologues.

1° La numération des premiers Indo-Européens avant la scission de la race n'allait pas jusqu'à 1000.

2° Il y avait à cette époque chez eux peu ou point de centres de population dépassant 1000 âmes.

3° Les bandes d'émigrants se dirigeant vers le « *farwest* » du temps ont dû être très-faibles, et pour qu'elles aient pu pénétrer dans la Grèce, l'Italie et les Gaules mêmes, la terre a dû être encore déserte ou à peu près, *tohon wa bohon*, comme dit la Bible.

Enfin, une dernière conséquence qui semble découler des précédentes, ainsi que de l'ensemble des recherches sur les

noms de nombre est la singulière précocité de la race sémitique et le développement beaucoup plus lent et plus tardif des Japhétides.

Séance du 9.

Les ouvrages suivants sont offerts par leurs auteurs :

Par M. Beulé : le *Stéphanéphore*, br. in-8 ;

Par M. Renier Chalon : *Pièces à retrouver : Jetons et méraux de Mons ; — Monnaies des rois d'Yvetot ; — Pièces de 20 francs frappées par Wellington pendant la campagne des Pyrénées*, br. in-8.

Par M. l'abbé Jules Corblet : *Compte rendu des congrès archéologiques de Mende et de Valence, et du congrès scientifique de Grenoble*, br. in-8.

M. de Chlumecky envoie la première livraison qui manquait à l'exemplaire du *Die Landtafel des markgrafthumes Mahren.*

M. Vincent remet sur le bureau un pli cacheté portant pour suscription : *Sommaire d'un Mémoire contenant des recherches critiques, historiques et géographiques sur l'emplacement d'Alesia*, par M. J. Maissiat, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.

Le paquet sera déposé et gardé au secrétariat.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres de la Commission des travaux littéraires en remplacement de MM. Boissonade et Quatremère :

M. Jomard est élu pour succéder à M. Boissonade.

M. Molh est nommé pour succéder à M. Quatremère.

M. Guigniaut, au nom de la Commission de l'École française d'Athènes, rend compte, dans le rapport suivant, de l'examen de M. Gaultier de Claubry, aspirant à ladite École.

« La Commission convoquée par M. le secrétaire perpétuel, en vertu de la lettre de M. le ministre de l'instruction publique, datée du 2 octobre courant, s'est réunie aujourd'hui 9 octobre 1857, à une heure, au chef-lieu de l'Institut, pour examiner M. Gaultier de Claubry, licencié ès lettres, ancien élève

de l'Ecole normale supérieure, aspirant au titre de membre de l'Ecole française d'Athènes.

« Le candidat a été examiné successivement sur toutes les parties du programme adopté par l'Académie dans la séance du 8 novembre 1850. La Commission, en comparant les différents résultats, est d'avis que l'examen est satisfaisant, et que M. Gaultier de Claubry est digne, en conséquence, d'obtenir le titre de membre de l'Ecole française d'Athènes.

« Ont signé au rapport MM. Hase, président de la Commission, Wallon, Ravaisson, Brunet de Presle, Egger, Naudet, secrétaire perpétuel, Guigniaut, secrétaire rapporteur. »

L'Académie adopte les conclusions du rapporteur.

M. Renan commence la lecture d'un *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevé.)

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire *Sur la géographie de l'Inde ancienne, comparée avec les documents classiques*. (Inachevée.)

M. Mahmoud commence la lecture d'un travail communiqué intitulé : *Mémoire sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet*.

Séance du 16.

Lecture est donnée de deux lettres adressées à l'Académie par MM. Drach et B. Hauréau, qui demandent à être admis au nombre des candidats pour une des places vacantes de membres ordinaires.

M. Cahen sollicite les suffrages de l'Académie pour la présentation des candidats à la chaire d'hébreu vacante au collége de France.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don les ouvrages suivants :

Par M. Lenormant : *Notice sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode ;* br. in-8° ; — *Œdipe à Colonne, au petit séminaire d'Orléans ;* br. in-8.

Par M. Viollet-le-Duc : le t. III de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle;* in-8.

Par M. Ernest Desjardins : *Lettre adressée à M. Ernest Renan, membre de l'Institut, sur l'*Alesia *de César;* br. in-12.

Journal asiatique, 5e série, t. X, n° 38; août et septembre.

M. le président offre, de la part de l'éditeur, M. Bouillet : 1° *Œuvres philosophiques de Bacon publiées sur les textes originaux, avec des notices et des éclaircissements*, 3 vol. in-8; — 2° le tome Ier des *Ennéades de Plotin, chef de l'école néoplatonicienne*, traduites pour la première fois en français.

En présentant ce second ouvrage, M. le président Ravaisson appelle l'attention de l'Académie sur les difficultés d'une pareille entreprise et sur le secours qu'elle offre pour l'histoire de la philosophie néoplatonicienne. Il insiste sur l'habileté de philologue, d'écrivain et d'exégète dont M. Bouillet a fait preuve dans ce travail.

M. Egger, en faisant hommage, au nom de l'auteur, M. Rhallis, du Συνταγμὰ τῶν θειῶν καὶ ἱερῶν κανονῶν (5 vol. in-8), donne lecture du passage de la lettre qui accompagne le livre et qui en explique l'importance et la valeur, savoir : 1° la correction du texte épuré de toutes les fautes qui déparaient les deux éditions de Paris, 1816, 1820, et celle de Londres de 1672; 2° la réunion de toutes les dispositions canoniques de l'Eglise grecque à quelque temps qu'elles appartiennent, canons apostoliques, décisions des patriarches de Constantinople, etc.; 3° les commentaires des canonistes les plus célèbres.

M. Biot, académicien libre, en offrant à la Compagnie un exemplaire de ses articles extraits du *Journal des savants* (cahiers d'avril, mai, juin, août et septembre), contenant un *Examen critique des nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens,* par M. Brugsch, rappelle, dans une exposition verbale, l'origine de la première publication de son travail en communauté avec M. Champollion jeune sur la *Notation des douze mois vagues du calendrier égyptien*, et la disparition, par suite d'un abus de confiance, du Mémoire que

M. Champollion avait écrit lui-même sur ce sujet et qui se retrouva dans la suite. Ce travail a été imprimé dans le quinzième volume du recueil des *Mémoires de l'Académie*. M. Biot a été heureux de saisir cette occasion, que lui offraient les attaques de M. Brugsch, de démontrer péremptoirement, en s'aidant de la science philologique de son savant confrère, M. de Rougé, l'exactitude des divisions et des coïncidences indiquées par M. Champollion.

M. Ernest Renan continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevée.)

M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire communiqué *Sur la géographie de l'Inde ancienne, comparée avec les documents classiques*. (Inachevée.)

Séance du 23.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Minoïd-Mynas, qui maintient sa candidature à la place d'académicien ordinaire dans les nouvelles élections que l'Académie doit faire prochainement.

Deux autres lettres sont communiquées par M. le secrétaire perpétuel : l'une de M. E. Charrière, l'autre de M. Parisot, qui se présentent comme candidats pour succéder à M. Etienne Quatremère.

M. Hildebrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités de Stockholm, écrit pour faire hommage, de la part de cette Compagnie, d'un exemplaire de la *Description des monnaies anglo-saxonnes du cabinet royal de Stockholm, toutes trouvées en Suède*, dont il est l'auteur, et auquel sont joints les dix-septième et dix-huitième volumes des *Mémoires* de la même Académie.

M. R. de Coynart adresse à l'Académie les trois brochures dont les titres suivent : 1° *Étude historique, topographique et militaire sur la cité gauloise* d'Alesia ; — 2° *Le siége* d'Alesia ;— 3° *L'*Alesia *de César laissée à sa place : lettre à M. Quicherat.*

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre, 1858 ; in-8.

Archives de la Gascogne, par M. Prosper Lafforgue ; br. in-8, dans laquelle l'auteur expose son projet ayant pour but de recueillir et de conserver tous les documents qui pourraient servir à l'histoire de cette contrée et qui se trouveraient dans les archives des anciennes familles, dans les bibliothèques des savants possesseurs de collections et dans les études de notaires, appelant sur ce projet l'attention et la faveur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en même temps que celle de l'Etat.

M. Le Clerc présente, au nom de M. Charma, dont les travaux ont été déjà remarqués par la Compagnie, un ouvrage intitulé : *Le Père André, jésuite ; documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du dix-huitième siècle.* Cet ouvrage se recommande, dit le savant doyen de la Faculté des lettres, par l'intérêt des documents eux-mêmes et par les notes qu'y ont ajoutées MM. Charma et Mancel. Parmi les œuvres inédites du P. André, réunies dans ce recueil, se trouvent des lettres curieuses et touchantes écrites à l'époque de la suppression de l'ordre des jésuites. On sait que la Société ne lui pardonnait pas d'avoir été le partisan déclaré de la philosophie de Malebranche. Il n'y a rien d'ailleurs dans ce recueil qui soit à la hauteur de l'*Essai sur le beau.*

L'Académie, consultée par M. le président sur la question du remplacement de MM. Boissonade et Quatremère, décide, au scrutin secret, qu'il y a lieu de procéder aux deux élections : elle fixe ensuite au dernier vendredi du mois de novembre l'examen des titres des candidats.

M. Ernest Renan continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.* (Inachevée.)

M. Vivien de Saint-Martin termine la lecture de son Mémoire intitulé :

Sur la géographie grecque et latine de l'Inde, et en particulier

sur l'Inde de Ptolémée, dans ses rapports avec la géographie sanskrite[1]. Parmi les sources diverses où se sont conservées quelques parties au moins des notions que les Grecs et les Romains avaient sur l'Inde, l'auteur distingue particulièrement Ptolémée, non-seulement parce que sa nomenclature est la plus abondante, mais surtout parce qu'il a seul un caractère de généralité, d'ordre et de liaison qui manque à tous les autres. M. Vivien fait néanmoins ressortir avec force les déplorables résultats de la méthode factice suivie par Ptolémée dans l'emploi des riches matériaux qu'il avait à sa disposition, c'est-à-dire la substitution *absolue* et *perpétuelle* des notations astronomiques, obtenues par une méthode de conversion nécessairement arbitraire, aux indications de distances en heures et en journées de marche ou de navigation que fournissaient les itinéraires et les périples. Combien, en effet, le livre de Ptolémée nous serait plus précieux encore qu'il ne peut l'être dans son état actuel pour la restitution de la carte ancienne, si l'auteur alexandrin, après avoir déterminé d'une manière aussi exacte que possible la position des principaux points de chaque région, et avoir exprimé cette position en degrés de latitude et de longitude, ainsi que le voulait la méthode, s'était contenté, pour les détails intermédiaires, de reproduire les itinéraires sans leur faire subir ni altération ni transformation ! Ces remarques, dit l'auteur, sont ici justifiées par l'étrange déformation que l'Inde de Ptolémée présente dans son aspect général, déformation dont la cause principale est à ses yeux la méthode de réduction systématique à laquelle les itinéraires originaux furent violemment soumis. Ce vice n'est pas le seul que M. Vivien de Saint-Martin relève dans l'ouvrage de Ptolémée ; il y trouve aussi, et il en apporte des preuves nombreuses, une absence presque absolue de *sens critique* si nécessaire dans l'élaboration d'une grande œuvre géographique. Les doubles emplois, les déplacements et les

[1] L'auteur de ce Mémoire, M. Vivien de Saint-Martin, a eu un Mémoire couronné en 1855 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur la géographie des Védas.

renversements de positions que la moindre attention eût fait éviter sont innombrables. C'est ainsi que le grand confluent des eaux réunies du Pendjab avec l'Indus, qui se trouve presque à égale distance du confluent de l'ancien Kophès (notre rivière de Kaboul) et de la mer, est marqué dans Ptolémée à *un degré* seulement au sud du confluent du Kophès et à *dix degrés* de la côte.

Mais, malgré ces énormes aberrations, qui tiennent à la fois au vice de la méthode et à l'inattention du compilateur, malgré les contradictions nouvelles qu'y ont apportées en outre des interpolations mal ajustées, et tout ce que l'incurie des copistes a surajouté à ces fautes déjà si nombreuses; malgré toutes ces causes d'erreur et d'obscurité, l'ouvrage de Ptolémée n'en reste pas moins, pour l'ancien monde en général, et pour l'Inde en particulier, la source la plus riche d'informations positives, et très-souvent encore la plus utile à consulter. Cette supériorité, malgré de si grands défauts, tient à plusieurs causes assez connues, telles entre autres que la classification méthodique des peuples et de leur territoire, et, sous chaque nom de peuple ou de territoire, la liste des localités qui lui appartiennent, classification qui embrasse toute l'étendue de la mappemonde romaine et qu'on ne retrouve dans aucun autre géographe. Elle tient aussi à la grande abondance de matériaux que Ptolémée fut à même de consulter et dont il nous a transmis le dépouillement, aussi bien qu'à la nature particulièrement intéressante de beaucoup de ces matériaux, intérêt que l'altération qu'ils ont subie n'a pu leur faire perdre entièrement. Elle tient enfin à une excellente pensée qui a présidé à l'arrangement de toutes les parties des Tables. Cette pensée, qui suffirait seule à racheter ce qu'elles ont de défectueux sous d'autres rapports, c'est la corrélation constante que Ptolémée y a conservée entre les montagnes, les rivières, les territoires et les villes. C'est un puissant moyen de direction pour la recherche des synonymies, et l'excellence de cette méthode *naturelle* devient souvent un correctif suffisant aux erreurs produites par la méthode *astronomique*. Une

pensée constante de M. Vivien de Saint-Martin, dans le vaste travail qu'il a entrepris sur la géographie de l'Inde ancienne, est de ramener, autant que possible, les listes de Ptolémée à leur forme originelle d'itinéraires. L'auteur a fait, par exemple, une première application de cette méthode toute rationnelle à la restitution de la liste des villes des Paropanisades (Ptol., VI, 18, 4-5, Nobb.), où il a retrouvé avec toute certitude un itinéraire de caravane entre *Drastoca* (Andérâb), à la pente nord du Paropanisus, et *Caboura* ou Kaboul.

M. Vivien de Saint-Martin suit dans son travail l'ordre des grands bassins, ce qui est à la fois pour l'Inde une division naturelle, une division ethnographique et une division historique. Le bassin du Kophès fut connu des anciens avant le bassin de l'Indus, le bassin de l'Indus avant le bassin du Gange, le bassin du Gange avant l'Inde méridionale.

La première partie du travail de M. Vivien a pour objet le bassin du Kophès ; la seconde partie, celle dont la lecture vient d'être achevée, traite du bassin propre de l'Indus, avec ses affluents orientaux.

Dans ces deux régions, l'auteur suit la marche chronologique des faits connus, et il fait entrer successivement dans le cercle de son étude les documents que chaque période a produits ou qui s'y rattachent. La reconnaissance de l'Indus, que Darius, avant sa grande expédition de 498 (postérieure à l'inscription trilingue de Bisoutoun), fit exécuter par Scylax de Karyanda, donne lieu à une discussion qui a pour objet de fixer la position très-controversée de *Caspapyrus*. M. Vivien suit ensuite pas à pas les marches d'Alexandre depuis son arrivée dans la région du Paropanisus jusqu'à sa sortie de l'Inde ; puis il recherche successivement ce que les géographes et les écrivains postérieurs, Eratostène, Strabon, Pline et Ptolémée, ont ajouté de renseignements nouveaux sur le nord-ouest de l'Inde à ceux que nous ont transmis les historiens du conquérant macédonien. Jusqu'à présent l'itinéraire d'Alexandre n'a jamais été soumis, dit-il, à une étude complète, approfondie, *réellement géographique*. Il est très-peu de localités

importantes, parmi celles que touche cet itinéraire, que l'auteur du Mémoire ne cherche à fixer : l'*Alexandria ad Caucasum*, à laquelle M. Vivien restitue l'épithète d'*Opianes*, qu'on avait indûment transportée ailleurs ; *Embolima*, *Aornos*, *Taxila*, *Bucephala*, *Nicæa*, *Sagala*, les autels d'Alexandre, la ville des Malliens, la seconde *Alexandria*, fondée près du confluent de l'Acésine (l'Asiknî de la géographie védique) et de l'Indus ; *Patala*, à la tête du delta du fleuve. Toutes ces positions et une foule d'autres, ainsi que les noms de rivières et de peuples mentionnés dans ce grand itinéraire, lui paraissent désormais inattaquables. L'auteur établit ensuite par une discussion quelle fut la branche du delta qu'Alexandre explora en personne, et il fait voir que cette branche n'est pas le Pittî, comme on l'a cru communément, mais bien l'ancienne branche, aujourd'hui desséchée, de Gharra, qui venait déboucher non loin de la baie de Karatchî. Cette restitution n'est pas sans importance pour l'application correcte du commencement du périple de Néarque.

La partie du travail de M. Vivien de Saint-Martin consacrée à l'Inde de Pline n'en est pas la moins importante. Pline nomme à peine deux ou trois villes dans le nord de l'Inde ; mais, en revanche, il y donne une liste, qu'on ne retrouve pas ailleurs, d'une cinquantaine de noms de peuples ou de tribus, répandues depuis la gauche du *Jomanes* (la Yamounâ, vulgairement Djemna) et le *Nammadus* inférieur (Narmada, vulgairement Nerbadda) jusqu'à l'Indus, dont il remonte toute la vallée. De ces cinquante noms, trois ou quatre à peine avaient été reconnus jusqu'à présent : M. Vivien croit en avoir *identifié* quarante environ, la plupart d'une manière certaine. Nous pensons que ceux qui s'occupent de recherches analogues ne liront pas sans intérêt les considérations que M. Vivien présente sur ce remarquable résultat, et sur la marche qui l'y a conduit. Dans l'exposé de la partie des Tables de Ptolémée qui se rapporte à la même région, l'auteur arrive à des résultats également nouveaux et importants, parmi lesquels nous nous bornerons à signaler une étude

sur les noms des peuples que Ptolémée a placés dans la Sérique, et dont M. Vivien retrouve tous les synonymes dans la région montagneuse que l'Indus traverse au nord et au nord-ouest du Kachmir[1].

Séance du 30.

M. Alexandre, inspecteur général de l'Université, demande à être inscrit sur la liste des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Boissonade.

MM. Alfred Maury, Munck et Levaillant de Florival se mettent également sur les rangs.

Les noms de ces candidats seront ajoutés à la liste.

M. Hippolyte Fauche renouvelle la même demande, et son nom est également inscrit.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg offre à l'Académie les deux premiers volumes de son *Histoire sur les nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale avant Christophe Colomb.*

Ont été remis au secrétariat par M. Judas : 1° *Nouvelles études sur une série d'inscriptions numidico-puniques dont plusieurs sont inédites ;* 2° *Nouvelle analyse de l'inscription phénicienne de Marseille.*

Par M. Henri Parrot, une *Suite à ses deux notices autographiées*, intitulées, l'une : *Nouveau système de traduction des hiéroglyphes égyptiens au moyen de la langue chaldéenne ;* l'autre : *Explication des signes hiéroglyphiques employés dans la méthode de traduction par le chaldéen.*

M. DE WAILLY offre à l'Académie, de la part de M. Léopold Delisle, un *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, *suivi de*

[1] Le travail de M. Vivien de Saint-Martin sur la géographie gréco-latine de l'Inde sera l'objet de quatre Mémoires ; ce sont les deux premiers que nous essayons d'analyser. Le troisième Mémoire, sur le bassin du Gange, et le quatrième, sur l'Inde méridionale, seront communiqués ultérieurement à l'Académie. Les deux premiers Mémoires, accompagnés de cartes, s'impriment en ce moment dans les Mémoires présentés à l'Académie par les savants étrangers.

l'itinéraire de ce pontife. Ce travail paléographique nous donne les moyens de ne plus confondre les actes des souverains pontifes Innocent II, III et IV. L'auteur entre dans des détails paléographiques inconnus jusqu'ici, et pose les règles qui ne permettent plus cette confusion. Il y a joint des explications intéressantes sur les précautions prises par les papes contre les faussaires et contrefacteurs des actes pontificaux.

M. Garcin de Tassy communique, de la part de M. N.-M. Mandelgren, des planches représentant les monuments scandinaviques du moyen âge, avec les peintures et autres ornements qui les décorent.

M. Mérimée croit que cette publication, qu'il a examinée avec soin, serait très-digne de l'attention de la Compagnie, et, si les usages de l'Académie l'autorisaient, très-digne d'être encouragée par une souscription, c'est-à-dire d'être acquise par la bibliothèque de l'Institut, et par toutes les grandes bibliothèques.

M. Villemain annonce à la Compagnie qu'il a reçu une lettre de M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Il est heureux de faire part à l'Académie de la bonne nouvelle que renferme cette missive. M. Michel s'est procuré vingt-quatre lettres inédites en français du président de Thou, l'historien latin, adressées à des personnages dont quelques-uns sont très-connus, tels que Casaubon. Les lettres en français d'Auguste de Thou sont, comme on sait, fort rares. On connaît seulement la lettre éloquente, en français, qu'il a adressée à Jacques Ier, pour expliquer le jugement qu'il avait porté sur Marie-Stuart. Mais la rareté et le mérite de semblables documents faisaient désirer d'en découvrir d'autres.

M. Villemain annonce ensuite la recherche et la découverte, par M. Michel, d'un manuscrit très-authentique du treizième siècle de la plus ancienne version des psaumes.

M. Le Clerc annonce aussi qu'il a reçu de M. Francisque Michel la nouvelle suivante : il a trouvé en Angleterre, entre autres manuscrits d'anciennes poésies françaises, celui des

œuvres de Chardry, poëte de la fin du treizième siècle, que nous n'avons pas à Paris.

M. Ernest Renan continue la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon*. (Inachevée.)

M. Sidi-Mahmoud continue la lecture de son Mémoire communiqué *Sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet*. (Inachevée.)

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 6.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, du 5 novembre, par laquelle il annonce à l'Académie que l'Ecole des langues orientales vivantes a présenté deux candidats pour la chaire de persan, vacante par suite du décès de M. Quatremère, et il invite la Compagnie à lui présenter aussi deux candidats, conformément au décret du 9 mars 1852.

L'élection est remise à la séance du vendredi 13.

M. Léopold Delisle écrit pour se présenter à l'une des trois places d'académicien ordinaire.

Son nom est ajouté à la liste des candidats.

M. Defrémery, par une lettre de ce jour, sollicite les suffrages de l'Académie pour sa candidature à la chaire de persan.

M. Hase présente une dissertation latine de M. F. Weinkauff, sur le traité *De causis corruptæ eloquentiæ*. L'auteur fait des rapprochements détaillés et minutieux entre le style de Tacite, dont la connaissance lui paraît très-familière, et celui du traité; il s'efforce de démontrer que le grand historien en est le véritable auteur.

M. Guigniaut fait hommage, au nom de l'auteur, M. Alfred Maury, du deuxième volume de l'*Histoire des Religions de la Grèce antique*, « qui renferme un tableau des institutions religieuses, en quelque sorte une statistique concentrée et complète de l'appareil et des formes extérieures du culte chez tous les peuples helléniques, cérémonies, sacrifices, fêtes et jeux publics qui ne se séparaient point de la religion ; c'est le fruit d'une immense érudition et le travail d'un esprit éclairé. » (*Extr. du procès-verbal.*)

M. Vincent dépose sur le bureau une brochure de M. Th. H. Martin, intitulée : *Note sur la théorie des parallèles à l'occasion d'un mémoire de M. Vincent.*

M. Deschamps de Pas envoie sa *Notice sur les sceaux des comtes d'Artois*, pour le concours des antiquités de la France.

Sont déposés sur le bureau, pour être offerts en don :

Une *Notice historique sur la monnaie frappée à Montauban pendant les guerres de la religion*, par M. Devals aîné.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1857.

L'Académie se forme en comité secret pour procéder à l'examen des titres des candidats à la place d'académicien ordinaire, vacante par le décès de M. Dureau de La Malle.

A la reprise de la séance publique, M. Ernest Renan achève la première lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.*

L'auteur du Mémoire s'est proposé de déterminer la place qu'il faut assigner en critique aux fragments de l'*Histoire phénicienne* de Sanchoniathon qui nous ont été transmis par Eusèbe.

Le Mémoire de M. Renan se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur examine, page à page, et presque ligne par ligne, les fragments conservés par l'évêque de Césarée. Il croit y découvrir des fragments de cosmogonies de provenance assez diverse, quoique réunies par d'évidentes analogies. Ces cosmogonies, où les traditions particulières de Sidon, de Byblos, de Tyr, de Béryte, se laissent distinguer assez nettement, ont été réunies au moyen de transitions artifi-

cielles qui permettent de reconnaître encore les fragments primitifs.

Dans la seconde partie, M. Renan tire les conséquences de l'examen qu'il vient de faire du texte de Sanchoniathon. M. Renan combat l'hypothèse assez répandue d'après laquelle l'auteur véritable de l'ouvrage en question serait Philon de Byblos. Il pense que Philon de Byblos doit être envisagé comme un polygraphe sérieux et érudit, bien que dénué de critique, et non comme un faussaire; il démontre, par des textes, que Sanchoniathon a été connu, dans l'antiquité classique, comme historien phénicien, indépendamment des données fournies par Philon; il établit, en outre : 1° que beaucoup d'ouvrages ont été traduits du phénicien en grec; 2° que Philon savait le phénicien; 3° que plusieurs particularités de l'*Histoire phénicienne* ne s'expliquent qu'en supposant que cet ouvrage a été écrit primitivement en phénicien. Il admet, par conséquent, que Philon a réellement traduit, aussi librement et aussi inexactement que l'on voudra, un ouvrage phénicien qu'il attribuait à Sanchoniathon.

Se demandant ensuite si le nom de Sanchoniathon est celui d'un auteur ou un titre de livre, comme l'a supposé M. Movers, M. Renan arrive à établir, par une analyse nouvelle des éléments sémitiques renfermés dans ce nom, qu'il y faut voir un nom d'homme, conforme aux analogies des autres noms propres sémitiques. Il se prononce d'une manière moins affirmative sur cette autre question : Le nom de Sanchoniathon est-il réellement celui de l'écrivain phénicien qui composa l'*Histoire phénicienne*, ou bien faut-il y voir un nom ancien dont un auteur moderne, par une fraude fort commune dans l'antiquité, aurait cherché à se couvrir? Il est difficile de disculper l'auteur, quel qu'il soit, d'une certaine dose de charlatanisme. M. Renan incline cependant à croire que Sanchoniathon est vraiment le nom du Phénicien qui, sous les règnes des Séleucides (car telle est l'époque à laquelle il semble qu'il faille rapporter la composition de l'ouvrage), écrivit en phénicien cet ouvrage singulier.

M. Renan cherche ensuite à reconstruire autant que possible l'ouvrage dont des lambeaux informes nous ont été conservés par Eusèbe, et à en reconnaître les caractères essentiels. Il se préoccupe surtout de deux faits caractéristiques, qui donnent une physionomie fort tranchée à l'*Histoire phénicienne* : et d'abord, de cette apparence d'athéisme et de matérialisme qui l'a fait ranger comme un pamphlet d'incrédulité à côté du roman d'Evhémère. Il distingue, dans l'antiquité, deux sortes d'evhémérisme : l'un philosophique et raffiné; l'autre superficiel et populaire, tendant à transformer en récits historiques les anciennes mythologies. C'est cet evhémérisme, fort en vogue surtout dans les pays sémitiques, que M. Renan reconnaît chez l'auteur de l'*Histoire phénicienne.* En second lieu, il cherche à se rendre compte du syncrétisme bizarre qui a présidé à la composition de l'ouvrage, et au moyen duquel des données venues des points les plus opposés de l'horizon se trouvent rapprochées. Il distingue dans l'*Histoire phénicienne*, à côté des données vraiment phéniciennes qui en forment le fond, des idées égyptiennes, grecques, juives, persanes; il explique successivement ces confusions, et arrive à établir que la religion phénicienne avait subi elle-même un mélange analogue. L'ouvrage de Sanchoniathon est un guide essentiellement trompeur, s'il s'agit des époques reculées où la Phénicie vivait de son propre fonds; mais il est un tableau assez fidèle de la religion de la Phénicie, à l'époque plus moderne où elle entra en contact avec les idées de la Grèce et des diverses parties de l'Orient.

Généralisant ces résultats et cherchant à les expliquer par divers rapprochements, M. Renan termine en se demandant quel est le degré de créance que méritent en général les histoires primitives. Il pense qu'une profonde distinction doit être faite entre les écrits qui, comme les Védas, comme Homère, comme les plus vieilles pages de la littérature hébraïque, comme les plus anciennes parties du Zend-Avesta, nous représentent vraiment l'esprit de la haute antiquité, et ces compositions artificielles d'époques relativement modernes, qui

ont la prétention de nous restituer des traditions oblitérées et devenues méconnaissables. Dans ce cas, le rôle de la critique devient singulièrement compliqué; car, aux doutes de l'interprétation, se joignent des doutes sur la nature des documents eux-mêmes et sur le mode de leur transmission.

Séance du 13.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Lajard, qui s'excuse, pour cause de maladie, de ne pouvoir venir prendre part au vote pour la nomination d'un académicien ordinaire en remplacement de M. Dureau de La Malle.

M. Miller écrit pour se porter candidat au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Boissonade. Son nom est inscrit sur la liste.

M. de Mortreuil sollicite par une lettre son admission au nombre des correspondants.

Il sera tenu compte de sa demande dans la seconde quinzaine de décembre.

M. de La Quérière envoie quarante exemplaires de la liste imprimée de ses ouvrages, à l'appui de sa candidature pour le titre de correspondant.

Les exemplaires sont distribués et la candidature de M. de La Quérière est inscrite.

M. Semichon envoie son ouvrage sur *La paix et la trève de Dieu* au concours des antiquités de la France. — Renvoi à la future Commission.

M. de Witte, correspondant, présente, au nom de M. le commandeur de Kœhne, un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Musée du prince Basile Kotschoubey*, 2 vol. in-fol., pour le concours du prix de numismatique. — Renvoi à la future Commission.

M. Philibert Soupé, professeur de rhétorique au lycée impérial de Grenoble, et membre de la Société orientale de Paris,

fait hommage de son *Essai critique sur la littérature indienne et les études sanskrites*, avec des notes bibliographiques.

M. LE DUC DE LUYNES, académicien libre, offre un exemplaire de la seconde partie du premier volume du *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*, qui s'imprime sous ses auspices et à ses frais par les soins de MM. Merlet et Aug. Moutié. Cette seconde partie contient les actes de 1251 à 1300. Le second volume sera enrichi de cartes géographiques, de planches gravées représentant les sceaux, et d'une table des lieux et des matières.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

D'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient, par M. Godard-Faultrier; 1 vol. avec planche, déposé par M. Villemain.

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (séance des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856), *sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques*, par M. de Caumont, correspondant.

L'Institut et les Académies de province, travail lu à l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, dans la séance publique du 29 juin 1857, par M. F. Bouillier ; br. in-8.

Le Cabinet historique, revue mensuelle de M. Louis Paris, septembre et octobre 1857 ; in-8.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire au scrutin secret, en remplacement de M. Dureau de La Malle.

Nombre des votants,	34
Majorité absolue,	18
M. Alfred Maury,	18
M. Léopold Delisle,	16

M. ALFRED MAURY est élu membre ordinaire de l'Académie.

L'Académie procède ensuite, par le scrutin secret, au choix

de deux candidats pour la chaire de persan vacante à l'école des langues orientales vivantes :

M. Defrémery, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, est désigné comme premier candidat.

M. Scheffer est désigné comme second candidat[1].

Cette double présentation sera notifiée au ministre de l'instruction publique.

M. Egger entretient l'Académie d'une inscription grecque qu'il a copiée sur la base d'un buste de femme, d'un travail vulgaire, dont il ne croit pouvoir faire remonter la date plus loin qu'au premier siècle de l'ère chrétienne. Il a remarqué un nom d'archonte Philistide, qui ne se trouve ni dans l'Ἀναγραφὴ ὀλυμπιάδων de Scaliger, ni dans la *Commentatio epigraphica* de Meier, et il cite, à cette occasion, les divers monuments épigraphiques, où se trouve le nom de Philistide, mais avec d'autres qualifications.

« Plusieurs membres ajoutent quelques observations sur l'origine et la découverte de cette figure[2]. » (*Extr. du procès-verbal.*)

M. Sidi-Mahmoud continue la lecture de son *Mémoire sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet.*

La détermination du genre de calendrier qui était en usage parmi les Arabes, avant l'islamisme, et de l'époque précise de la naissance du législateur Mohammed a été le sujet de grandes discussions, d'abord parmi les écrivains orientaux, ensuite parmi les Européens.

Le plus ancien des premiers, Abou-Mâchar, mort en 272 de l'hégire, n'a exposé que des conjectures sur le calendrier arabe ante-islamique ; Albyroun, mort en 330 de l'hégire,

[1] M. Scheffer, présenté le premier par l'école des langues orientales, a été nommé par le ministre.

[2] Cette statue se trouve encore exposée chez Bisson frères, boulevard des Capucines.

reproduisant Abou-Mâchar, donne les traditions sur lesquelles le système du calendrier luni-solaire paraît avoir été basé.

Les historiens postérieurs n'ont fait que copier ces deux premiers, et ont été copiés à leur tour par les Européens.

Mais le système de tous ces écrivains, qui n'ont fait que se reproduire les uns les autres, ne peut soutenir une discussion sérieuse ; c'est ce que M. Mahmoud a démontré dans un travail ajouté à son Mémoire, sous le titre d'Appendice. Quant au Mémoire lui-même, il se compose de deux parties.

Dans la première, il a réuni tous les matériaux ou documents qui servent de base à ses calculs.

Dans la deuxième, il a combiné ces documents entre eux pour déterminer 1° l'époque de la naissance de Mohammed ; 2° le genre de calendrier ante-islamique.

Il s'est attaché principalement aux documents astronomiques, tels que certaines époques d'éclipses de lune et de soleil, l'époque d'un solstice d'été, celle d'une conjonction de Jupiter et de Saturne dans la constellation du Scorpion. Par ce dernier phénomène, joint à une dizaine d'autres témoignages ou traditions, il est arrivé à fixer la naissance de Mohammed au lundi 9 du mois arabe rabi 1, correspondant au 20 avril de l'année 571 après Jésus-Christ.

L'opinion générale place cette naissance dans le courant de l'année 570, ou même en 569.

Voici comment il a procédé pour démontrer que les Arabes, avant le pèlerinage d'adieu, se servaient comme aujourd'hui du calendrier lunaire vague, et non d'un système luni-solaire. La tradition et le calcul ont amené M. Mahmoud aux résultats suivants :

1° Le 27 janvier 632, date d'une eclipse solaire, correspond au 29 du mois arabe chawal de l'an X de l'hégire.

2° Le 20 novembre 625, date d'une éclipse lunaire, correspond au 14 djoumada 2 de l'an IV de l'hégire.

3° Le lundi 20 septembre 622 correspond au 8 du mois arabe rabi 1 de l'an I de l'hégire.

4° Le 20 novembre 571 correspond au lundi 9 rabi 1, dans une année arabe.

5° La nouvelle lune (10 juin 541) qui précède immédiatement le solstice d'été de l'année 541 (20 juin 541), est celle qui commence le mois de djoumada 2 chez les Arabes.

Or, l'écoulement des dix durées ou laps de temps qui résultent de la combinaison deux à deux de ces cinq époques est exclusivement conforme au système du calendrier purement lunaire.

C'est donc ce même et unique système qui était en usage parmi les Arabes païens, un siècle environ avant l'islamisme [1].

Séance du 20.

M. Pauthier, en faisant hommage de son *Mémoire sur la réalité et l'authenticité de l'inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, relative à l'introduction de la religion chrétienne en Chine dès l'an 615 de notre ère, se porte candidat à la place vacante dans le sein de l'Académie par la mort de M. Etienne Quatremère.

Son nom est ajouté à la liste.

M. Dubeux sollicite les suffrages de l'Académie pour sa candidature à la chaire d'hébreu du Collége de France, et il joint à sa lettre deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Mémoire sur le sens démonstratif et réfléchi, attribué par Genesius au mot* את (ëth) *dans les livres hébreux de l'Ancien Testament.*

M. Valentin Parisot, en exposant ses titres à la chaire de langue et de littérature slaves du même établissement, prie l'Académie d'inscrire son nom sur la liste des candidats qu'elle doit être appelée à présenter.

Sont envoyés au concours des antiquités de la France les ouvrages suivants :

Par M. Merlet :

Des actes de l'état civil au quinzième siècle, et particulièrement de ceux de la Madeleine de Châteaudun; br. in-8 ;

[1] Ce travail paraîtra dans le *Journal asiatique*, cahier de février 1858.

Des actes de l'état civil dans le pays chartrain; demi-feuille in-8;

Par M. Léon de Duranville : *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen,* suivi de *Mélanges relatifs à la Normandie;* 1 vol. in-8.

Par M. Alfred Saurel : *Statistique de la commune de Cassis, département des Bouches-du-Rhône;* 1 vol. in-8.

Ces ouvrages seront envoyés à la future Commission.

L'Académie impériale des sciences de Vienne envoie à la Compagnie la suite de ses publications :

1° Les 1re, 2e, 3e et 4e parties du XXIIIe volume des procès-verbaux de ses séances;

2° Le VIIIe volume de la classe de philosophie et d'histoire;

3° Le XVe volume du recueil *Fontes rerum Austriacarum.*

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don :

Par M. Bopp, associé étranger, *Vergleichende Grammatik des sanskrit, send, armenischen, griechischen.* etc.; Berlin, 1857; 1 vol. in-8.

Revue historique du droit français et étranger, 3e année, 5e livraison, septembre-octobre 1857; in-8.

Revue de l'art chrétien, novembre 1857; in-8.

Annales de la propagation de la foi, novembre 1857.

M. Lenormant fait hommage, de la part de l'auteur, M. Jules Oppert, du livre Ier d'un ouvrage intitulé : *Du déchiffrement et de l'interprétation des textes de Babylone et de Ninive : Inscription de Borsippa.* « Un intérêt immense, a dit M. Lenormant, s'attache à ce travail; il ne s'agit de rien moins que d'un texte qui témoignerait de la restauration du temple de Belus par Nabuchodonosor, pour réparer une destruction antérieure de ce temple, et rattacherait à une des plus anciennes traditions de la Bible (celle de la tour de Babel) une preuve historique d'authenticité. L'interprétation de M. Oppert est soumise à la critique des savants; sans vouloir prononcer un jugement sur les résultats du travail, on peut assurer que l'auteur suit une méthode rigoureusement philologique. Eugène Burnouf avait tenté la même entreprise, l'avait poussée

très-loin, puis l'avait abandonnée par un excès de modestie, ne se croyant pas assez profondément versé dans la connaissance des langues sémitiques, nécessaire pour pénétrer le mystère du troisième système de l'écriture assyrienne, l'écriture cunéiforme. M. Oppert possède cet instrument, et il s'en sert avec hardiesse et habileté. »

M. Egger présente au nom de l'auteur, M. Caqueray, professeur de droit romain à la Faculté de Rennes, un ouvrage intitulé : *Explication des passages de droit privé connus dans les œuvres de Cicéron*, ouvrage du même genre que celui de M. Benech sur *les Satiriques romains*, mais d'une importance supérieure en raison même de l'intérêt plus grand qui s'attache aux œuvres de l'orateur romain en ce qui concerne l'étude du droit. On ne peut reprocher à M. Caqueray que la prétention d'exiger de tout traducteur de Cicéron une exactitude un peu excessive pour les expressions de droit.

M. de Monmerqué, académicien libre, lit une relation écrite de la cérémonie qu'il a présidée à Grignan, pour l'inauguration de la statue de Mme de Sévigné, et le discours qu'il a prononcé dans cette solennité,

M. Le Bas lit, en communication, un Mémoire intitulé : *Sur un fragment de piédestal en marbre trouvé à l'ouest du Parthénon.*

Cette inscription est ainsi restituée par M. Le Bas :

[Κ]αρπωνίδης, Ἑβδομίας Λεύκολοφίδω ἀνεθέτην.

« *Carponidès et Hebdomias, tous deux Leucolophides* (ou *fils de Leucolophos*), *ont fait cette offrande.* »

La restitution Καρπωνίδης, proposée par l'auteur du Mémoire, contrairement aux conjectures de MM. Rangabé, Beulé et Pittakis, est justifiée par des analogies. C'est un nom patronymique formé de Κάρπων, dérivé de Καρπὸς, nom assez commun à Athènes, comme Ἀμπέλων est dérivé d'Ἄμπελος, Βάτων de Βάτος, etc.

Ἑβδομίας est formé d'ἕβδομος, comme Ἀγαθίας l'est d'Ἀγαθὸς.

Λευκολοφίδω paraît à M. Le Bas comme à M. Rangabé devoir

être un duel. Ce serait un nom patronymique dérivé de Λευκόλοφος. M. Rangabé croit donc que les deux Leucolophides étaient fils d'un certain Λευκόλοφος ; or, M. Le Bas retrouve dans deux vers de la comédie des *Villes*, d'Eupolis, conservés par le scoliaste d'Aristophane, le nom de Leucolophide :

Οὐκ ἀργαλέον δῆτ' ἐστὶ πάσχειν ταῦτ' ἐμὲ
τὸν Λευκολοφίδου παῖδα τοῦ Πορθάονος.

« *N'est-ce pas affreux que pareille chose m'arrive, à moi, fils de Leucolophidès, et petit-fils de Porthaon?* »

Nous savons par le scoliaste qu'il s'agit ici d'Adeimantos. Leucolophidès était donc père d'Adeimantos et fils de *Porthaon,* nom de l'âge héroïque. On sait qu'Adeimantos avait été nommé stratége pour aller, avec Alcibiade et Aristocratès, faire rentrer Andros dans le devoir (Xénoph., *Hellen.*, I). D'un autre côté M. Meineke pense que les *Villes*, d'Eupolis, furent représentées avant l'expédition de Sicile, entre 248 et 421 avant J.-C. M. Le Bas suppose que le nom *Porthaon* avait été donné au grand-père d'Adeimantos pour tourner en ridicule les fanfaronnades de ce dernier, qui ne parlait sans doute que de villes prises. Le poëte aurait donc tiré du verbe πορθέω ce nom propre, présentant d'ailleurs quelque analogie avec le nom véritable du père d'Adeimantos, qui devait être, d'après l'inscription de ce mémoire, Καρπωνίδης ou Κάρπων. On a donc la généalogie suivante :

520. Λευκόλοφος

485. Καρπωνίδης (le Πορθάων d'Eupolis),	Ἑβδομίας, de l'inscription (font tous deux leur dédicace vers l'olymp. 75 (480 av. J.-C.).

450. Λευκόλοφος II ou Λευκολοφίδης (appelé Λευκόλοφος dans les *Grenouilles*, v. 1513).

415. Ἀδείμαντος (fait prisonnier en 406 à la bataille d'Ægos-Potamos, à l'âge de 44 ans).

On peut encore retrouver le fils d'Adeimantos. Il ne serait autre que le Λευκολοφᾶς des *Harangueuses* d'Aristophane :

Εἰ δὲ προσελθὼν Ἐπίκουρος
ἢ Λευκολοφᾶς πάππαν με καλεῖ, τοῦτ' ἤδη δεινὸν ἀκοῦσαι.

« *Si Epicouros ou Leucolophos, s'approchant de moi, m'appelle son papa, n'est-ce pas déjà chose terrible à entendre ?* »

Cette comédie fut représentée en 392, époque à laquelle le fils d'Adeimantos devait avoir environ vingt-deux ans. Peut-être est-ce le même dont il est question dans Isée ; on obtiendrait ainsi un cinquième degré dans la généalogie de cette famille :

380. Λευκολοφᾶς ou Λευκόλοφος III.

Un proverbe grec, dans lequel le nom de Leucolophos figure, avait donné sans doute à ce nom assez de notoriété comique pour qu'Aristophane dût provoquer un rire général seulement en le citant : Ἠλιθιώτερος Λευκολόφου· οὗτος ἀποδόμενος τὴν οἰκίαν, ἀντεποιεῖτο τοῦ φρέατος. « *Plus stupide que Leucolophos, qui, ayant vendu sa maison, revendiquait son puits.* » L'on conçoit qu'à la seule idée d'être appelé *papa* par un tel imbécile, le mari de Praxagora, dans les *Harangueuses*, s'écrie : τοῦτ' ἤδη δεινὸν ἀκοῦσαι.

Ce n'est pas tout ; M. Le Bas croit retrouver le nom d'un autre fils d'Adeimantos dans un certain Evrippidès, du dème de Myrrhinunte, vainqueur aux fêtes de Bacchus. Ce nom figure sur une liste des vainqueurs de la tribu Pandionide, liste qui a été conservée sous le n° 213 du *Corpus* :

ΕΥΡΙΠΠΙΔΗΣ
ΑΔΕΙΜΑΝΤΟ
ΜΥΡΡΙΝΟΣΙΟΣ.

L'âge de ce monument, très-peu postérieur à l'archontat d'Euclide, s'accorde avec cette conjecture. En effet, la diphthongue ου y est représentée par ο. On apprendrait par ce nouveau renseignement que la famille d'Adeimantos était de Myrrhinunte, dème de la tribu Pandionide. C'est aussi de

Myrrhinunte qu'était l'Adeimantos du *Navire ou les Vœux*, de Lucien. Il résulterait de ce qui précède, que les personnages mis en scène par lui ne seraient pas fictifs, mais bien des personnages existant à l'époque où il les fait parler, et que ce dialogue aurait été composé pendant le séjour que Lucien fit à Athènes, douze ou treize générations après Evripiddès, vers 165 de J.-C.

M. Sidi-Mahmoud achève la lecture de son travail communiqué intitulé : *Mémoire sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme, et sur l'époque de la naissance de Mahomet.* (Voy. p. 290.)

M. Ernest Desjardins commence la lecture d'un Mémoire communiqué, intitulé : *Découverte des* Aquæ Apollinares ; *rectification dans le tracé des voies romaines de l'Etrurie méridionale ; véritable emplacement de la ville de Sabate.*

Séance du 27.

L'élection de M. Alfred Maury est approuvée par S. M. l'Empereur (décret du 23 novembre). Le récipiendaire est introduit dans la salle des séances par M. le secrétaire perpétuel, et prend place près de M. Léon Renier.

M. Drach se présente comme candidat à la chaire d'hébreu du Collége de France [1].

M. de La Cuisine, président de l'Académie de Dijon, et président de chambre à la Cour impériale de cette ville, envoie au concours des antiquités nationales une *Histoire du Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute* ; 2 vol. in-8.

M. Emm. Bousson de Mairet envoie pour le même concours ses *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois (département du Jura) depuis son origine jusqu'en* 1830 ; 1 vol. in-8.

M. Martin Daussigny envoie au même concours trois bro-

[1] C'est M. Louis Dubeux qui a été nommé.

chures : *Description d'une voie romaine découverte à Lyon en* 1854 ; br. in-8 ;

Notice sur l'inscription de Sabinius Aquila, découverte par le P. Menestrier au dix-septième siècle, et retrouvée le 24 juillet 1857 ; br. in-8.

Notice sur le perfectionnement de la peinture à l'huile par Jean de Bruges au quinzième siècle ; br. in-8.

M. Max de Ring, pour le même concours : *Les tombes celtiques situées près d'Heidelsheim ;* br. in-8.

Renvoi à la future Commission.

A été offert :

Le nº 7 du tome III de la 3e série du *Bulletin monumental*, ou *Collection de mémoires sur les monuments historiques de France ;* in-8.

M. Minoïde-Mynas soumet à l'Académie la liste de ses ouvrages à l'appui de sa candidature.

M. Jomard offre, de la part de M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, lauréat de l'Académie au dernier concours des antiquités de la France pour son *Mémoire sur Alise*, un plâtre fait sur l'empreinte de l'inscription trouvée à Alise Sainte-Reine, et dans laquelle figure le nom ALISIIA.

M. Rossignol, présent à la séance, reçoit les remercîments de l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux deux fauteuils vacants.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 4.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de MM. les président, vice-président et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, pour faire hommage à la Compa-

gnie d'un ouvrage intitulé : *Les fleurs de l'Inde*, textes sanskrit et arabe, avec traduction en prose française et en vers latins, publié dans le but de faire adopter par l'autorité supérieure le vœu d'un enseignement classique et élémentaire de la langue sanskrite et des langues sémitiques. L'Académie de Stanislas prie la Compagnie de faire un rapport sur cette publication.

M. le Président déclare que la Compagnie, se conformant à ses usages, entendra le rapport verbal d'un de ses membres, si quelqu'un veut lui faire connaître son opinion individuelle à ce sujet.

M. de Caumont, correspondant, fait hommage du troisième volume de son *Bulletin monumental*, en exprimant le regret d'être empêché par une maladie et de ne pouvoir l'offrir lui-même.

Renvoi à la future Commission des antiquités de la France.

M. Le Bas, vice-président, offre de la part de l'auteur, M. Coroneos, chef d'escadron d'artillerie au service de S. M. hellénique, un ouvrage intitulé : *Aperçu sur l'avenir de la Grèce.*

M. le Président présente, au nom de M. Le Bas, les 40e, 41e, 42e et 43e livraisons de son *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, accompagnées de la 23e livraison de l'*Architecture*, et lui exprime les remercîments et les félicitations de la Compagnie pour la continuation de ce bel ouvrage.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un ouvrage qui lui a été adressé par M. Fauche, l'un des candidats à la place laissée vacante par M. Quatremère, et qui a pour titre : *Ramayana*, poëme sanskrit de Valmiki ; t. II à VIII, 7 vol. in-12.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire pour remplacer M. Boissonade.

Nombre des votants,	34
Majorité absolue,	18
M. Alexandre,	21
M. Miller,	13

M. ALEXANDRE est proclamé membre de l'Académie.

M. DE SAULCY lit, en communication, un Mémoire renfermant l'explication d'un passage du VIIe livre des *Commentaires* de César, et intitulé : *La première bataille de Paris.*

Pendant que César échouait à Gergovia, son lieutenant Labienus, cantonné avec quatre légions chez les Senones, attaqua les peuplades du Nord, après avoir confié aux recrues nouvellement arrivées d'Italie la garde du matériel, qu'il laissa à *Agedicum* ou *Agiedicum* (Sens), « car, dit le savant archéologue, telle est la véritable orthographe du nom de l'*oppidum* senonais... »

Une discussion s'élève sur ce point. Quelques membres croient que l'orthographe *Agendicum* et *Agedincum* est aussi autorisée que celle que propose M. de Saulcy, qui, cependant, appuie son opinion sur les monnaies gauloises et les inscriptions. Les savants interrupteurs reconnaissent avec lui qu'*Agedicum* est peut-être l'orthographe préférable.

En quittant *Agedicum*, Labienus dut suivre la rive gauche de l'Yonne et la rive gauche de la Seine, comme présentant moins d'obstacles que la rive droite de ces deux rivières, pour gagner le pays des *Parisii*. C'est une erreur de croire que les Gaulois n'avaient point de routes. Les *Commentaires* attestent leur existence, et il devait s'en trouver une entre *Agedicum* et *Melodunum*, et entre *Melodunum* et *Lutetia*. Les voies de communication entre les différentes peuplades gauloises étaient parfaitement établies.

Il y a cinq étapes ou cinq jours de marche entre Sens et Paris. Les *Parisii*, instruits des projets de Labienus, s'étaient mis en mesure de lui résister. Ils avaient reçu un renfort d'*Aulerci*, sous les ordres de Camulogène, auquel on déféra, à Lutèce même, le commandement général.

Il comprit d'abord que Labienus aurait à franchir des terrains marécageux constamment noyés, « *palus perpetua ;* » ce sont ceux de la Bièvre, vers Gentilly, et non vers l'emplacement actuel du pont d'Austerlitz, car Labienus ne devait point s'engager entre la montagne Sainte-Geneviève, sans doute

occupée par un détachement ennemi, et la Seine, pour attaquer obliquement la tête du pont qui conduisait à Lutèce (la *Cité*). En tournant la colline Sainte-Geneviève, en s'emparant de cette hauteur, en attaquant de front la tête du pont bien défendue, Labienus ne se trouvait pas plus avancé, car le pont lui-même étant coupé, il ne pouvait s'emparer de Lutèce, n'ayant pas de bateaux. Ce sont ces difficultés qui ont dû décider Labienus à revenir sur ses pas et à attaquer *Melodunum*, où il savait devoir trouver le matériel qui lui manquait. César ne laisse pas ignorer que ce sont ces obstacles qui décidèrent la retraite de son lieutenant sur *Melodunum* (Melun), l'un des principaux *oppida* des Senones, et situé dans une île de la Seine. Les habitants ont coupé les ponts, mais n'ont pas détruit les grandes barques, *naves*. Labienus s'en empare. Il y en avait une cinquantaine environ qu'il réunit pour en former un pont volant ; il lance cette ligne de bateaux par conversion, à l'aide du courant, de manière à rejoindre la rive ennemie, et fait passer ses soldats dans l'île de *Melodunum*, dont les habitants se rendent. Il transporte son armée sur la rive droite et lui fait traverser la Marne, passage dont les *Commentaires* ne parlent pas, tant cette opération était devenue facile à l'aide des bateaux qu'il s'était procurés. Cette opération stratégique jette les *Parisii* dans la consternation, et ils prennent le parti d'incendier Lutèce et de se retirer en coupant les ponts. Labienus est donc maître de la rive droite. Camulogène se retire sur la rive gauche, en face de l'ennemi, « *in ripis Sequanæ contra Labieni castra,* » et vis-à-vis de Lutèce détruite, « *e regione Lutetiæ.* »

In ripis est employé ici au pluriel pour *in ripa* : un passage du liv. II, c. VI, des *Commentaires*, ne peut nous laisser aucun doute sur ce sens. *E regione* veut bien dire *à la portée, à côté de*, par conséquent *vis-à-vis de*. Ce n'est pas de cette façon que M. Quicherat entend ce passage. Aussi place-t-il l'armée de Camulogène sur les deux rives, prenant l'expression *in ripis* dans son sens ordinaire, et expliquant *e regione* par l'ancienne locution française : *au droit de*, c'est-à-dire que, regardant le

camp romain, ils étaient dans le sens de Lutèce sans la regarder. M. de Saulcy invoque, pour le sens de *e regione*, l'autorité de Forcellini, qui l'explique ainsi : « *ex adverso*, di rincontro, di rimpetto, ἀντίον. » Il suit de là que, pour César, les mots *contra* et *e regione* sont synonymes dans le passage en question. D'ailleurs, comment aurait-il pu y avoir des Gaulois sur la rive droite, les ponts étant coupés et les bateaux faisant défaut, ou, du moins, ne pouvant être en état de résister à la flottille que les Romains avaient amenée de *Melodunum?* Si les Gaulois eussent occupé les deux rives, il eût été insensé de brûler leur ville et de couper les ponts. Camulogène était donc avec toutes ses forces sur la rive gauche, et comptait sur l'arrivée prochaine des *Bellovaci* pour attaquer les Romains sur la rive droite. Labienus et ses quatre légions allaient donc être pris entre l'armée de ces peuples et la Seine. S'ils la franchissent pour échapper à ce nouvel ennemi, ils tombent entre les mains de Camulogène, qui les attend sur la rive gauche. La position de Labienus pouvait donc devenir très-critique par l'arrivée des *Bellovaci*. Il lui fallait, en conséquence, passer la Seine le plus tôt possible et reprendre la route d'*Agedicum*, après avoir culbuté Camulogène.

Il fut donc obligé d'être agresseur sur la rive gauche en traversant la Seine, afin de n'être pas attaqué sur la rive droite par les *Bellovaci*. Il donna l'ordre aux *Equites* qui montaient les *naves* de descendre le fleuve jusqu'à quatre milles de *Lutetia*, à la fin de la première veille. Cinq cohortes sont commises à la garde du camp, cinq autres cohortes simuleront une marche bruyante en amont du fleuve. Toutes les petites barques, *lintres*, qu'il peut réunir remonteront la Seine en faisant grand fracas avec leurs rames. Il se mit alors en marche, sans bruit, avec ses trois légions, dans la direction opposée, c'est-à-dire en aval ; et, favorisé par un violent orage, il trompa les vedettes gauloises postées sur la rive gauche. Les chevaliers romains se mirent alors en devoir de faire passer Labienus et ses trois légions sur les cinquante grandes barques. Croyant que les Romains, démoralisés par la nouvelle de la défection

des Eduens et des revers grossis ou prétendus de César, tentaient un passage sur trois points à la fois, Camulogène fit trois corps de son armée. L'un fut laissé en observation en face du camp romain : un faible détachement fut envoyé à *Metiosedum* (Meudon), avec ordre de se porter en face du lieu où les grands bateaux se seraient arrêtés ; le troisième corps devait être mobile et se porter au point où Labienus tenterait le passage et le débarquement sur la rive gauche avec le gros de son armée. Camulogène, qui commandait le troisième corps, fut assez bien informé, car au point du jour, quand les Romains eurent passé la Seine, ils trouvèrent l'armée gauloise rangée en bataille en face d'eux.

Les Romains, par l'habileté des manœuvres de la septième légion, furent vainqueurs ; Camulogène, enfermé avec les siens, fut, comme eux, massacré. Après ce succès, Labienus put regagner *Agedicum*, et, de là, rejoindre César.

Le camp romain était donc vis-à-vis de Lutèce, sur la rive droite. C'est à quatre milles plus bas que s'effectua le passage, c'est-à-dire en face de *Metiosedum*, qui ne peut être que Meudon. Comment a-t-on pu confondre les mouvements des Romains et la direction des *naves* ou grandes barques, avec celle des *lintres* ou nacelles, au point d'en venir à placer *Metiosedum* en amont de Paris, au confluent de la Marne et de la Seine? Il est évident que cette localité gauloise, d'après le récit de César, était en aval et à quatre milles. Or, si nous comptons neuf milles à partir de la pointe de la Cité, alors extrémité de *Lutetia*, nous tombons sur un point où la Seine forme un coude très-accentué, et est divisée par trois grandes îles : l'île Saint-Germain, l'île de Billancourt et l'île Séguin. En face se trouve Meudon, et, à gauche, la plaine où Labienus veut engager la bataille. Ce n'est pas sans motif que le lieutenant de César a choisi ce point pour y effectuer son passage : la présence des trois îles le rendait évidemment plus facile. Il a dû débarquer non au sommet de l'angle de courbure de la rive gauche, ce qui l'eût exposé aux coups convergents de ses ennemis, mais en deçà ou au delà.

M. de Saulcy explique ensuite comment *Metiosedum* a dû former *Meudon*, *Metio* se changeant d'abord en *Meo*, par l'élision du *t*, dont les exemples sont nombreux : *Matisco*, *Macon ;* or, *Meodum* est le nom que porte Meudon dans les titres des douzième et treizième siècles, analysés par l'abbé Lebeuf.

Sans contester les preuves historiques, M. E. Renan croit qu'au point de vue purement philologique on ne saurait voir dans le nom *Meudon* la dérivation de *Metiosedum ;* les analogies ne le permettent pas.

M. de Saulcy croit en tout cas que la preuve historique l'emporte ici sur l'argumentation philologique, et, d'ailleurs, il allègue en faveur de son opinion le texte du moyen âge.

Metiosedum est donc bien Meudon, et l'on se rappelle, en outre, que les fouilles faites en ce lieu, il y a quelques années, ont mis à jour un magnifique dolmen gaulois.

Il est permis, de plus, de préciser exactement le point où Labienus a passé avec ses légions. Le lit de la Seine a été dragué le long des îles, et, en un point bien déterminé, on a trouvé des épées gauloises et des monnaies de cuivre, entre les îlots et la rive gauche, à l'extrémité en aval de l'île Séguin, des trois la plus éloignée de Paris.

M. de Saulcy pense que les quinze ou dix-huit mille hommes qui combattirent sur la rive gauche devaient occuper la plaine de Grenelle, de Vanves et de Montrouge. C'est Montrouge qui serait la colline dont il est question dans le récit de l'action. C'est cette colline que les Gaulois ne purent défendre : c'est là qu'ils furent massacrés. L'auteur du Mémoire se demande si la colline rougie du sang gaulois ne tirerait pas son nom de ce souvenir. L'étymologie de Montrouge a été vainement cherchée jusqu'à ce jour, et l'on sait que le sol n'est pas rouge, comme l'a dit Adrien de Valois. Ce n'est, d'ailleurs, qu'avec la plus grande réserve que le savant archéologue risque cette explication.

M. Lenormant rappelle que dans la *Chronique de Saint-Denis*, à propos des guerres des Anglais sous les murs de

Paris, pendant la captivité du roi Jean, la colline de Montrouge est désignée sous le nom de *tumulus*.

M. Le Clerc pense que les analogies qui peuvent autoriser la conjecture de M. de Saulcy ne manquent pas, et il cite entre autres le nom de *Sanguinetto*, près du lac de Trasimène.

M. Ernest Desjardins achève la lecture de son Mémoire intitulé :

Découverte des AQUÆ APOLLINARES; *rectification dans le tracé des voies romaines de l'Étrurie méridionale ; véritable emplacement de la ville de* SABATE [1]. L'auteur du Mémoire rappelle d'abord que c'est lors de sa première mission à Rome (arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 24 août 1852), qu'il avait été instruit de la belle découverte, faite à Vicarello, annoncée pour la première fois par *Civiltà Cattolica* du 21 février 1852. Il ne put étudier cette question avec soin que lors de son second voyage à Rome (deuxième mission, arrêté du 31 mars 1856). On avait trouvé à Vicarello, par suite des travaux de démolition que les PP. jésuites faisaient exécuter, pour procéder ensuite à l'édification du nouvel établissement thermal, un bassin dont le fond était rempli d'un grand nombre d'objets, tels que : vases d'argent et de bronze du plus beau travail, monnaies disposées de telle sorte que les couches supérieures présentaient des pièces impériales, au-dessous desquelles étaient des pièces de la république ; puis, plus profondément encore, l'*æs grave signatum*, de l'époque primitive de Rome et de l'Etrurie; puis, enfin, tout à fait au fond du bassin, l'*æs rude*, métal brut qui servait de monnaie à l'époque de la plus ancienne formation des sociétés en Italie. Le P. Marchi, possesseur de cette série complète de monnaies, dont il a conservé seulement les plus beaux types dans son curieux cabinet du *Gesù* à Rome (le reste ayant

[1] Ce Mémoire fait partie du rapport adressé au ministre de l'instruction publique par l'auteur, sur sa deuxième mission scientifique en Italie. C'est d'après la demande de M. Guigniaut, exprimée dans la lettre que le savant membre a écrite au ministre sur ce travail, que l'auteur a été autorisé à en donner communication à l'Académie.

été employé pour la fonte d'une cloche), a donné l'explication de leur présence dans le bassin de Vicarello. C'étaient des *stipes* ou offrandes faites à la nymphe de la source par les malades reconnaissants qui avaient éprouvé la vertu curative des eaux, Les autres objets d'argent ou de bronze, trouvés dans ce même bassin, étaient également des *stipes*. Cet usage était fréquent chez les anciens. Pline, Suétone et Sénèque nous en fournissent des exemples. Parmi ces objets, qui se voient également aujourd'hui dans le cabinet curieux et unique du Père Marchi, figurent trois gobelets d'argent ayant la forme cylindrique et allongée de bornes milliaires. Ils portent inscrits tous les relais de poste de Cadix à Rome, avec toutes les distances exprimées en milles. Ces singuliers *ex-voto*, qui paraissent appartenir à l'époque de Trajan, ne sont cependant pas tous les trois du même temps, car, si le parcours est semblable, les noms des stations (*mutationes*, *mansiones*) ne sont pas toujours les mêmes. Ces monuments sont d'autant plus précieux que les voies d'Espagne ne figurent pas, comme on sait, sur la Table de Peutinger, et que toute une section de la route qu'ils indiquent n'est point mentionnée dans la Table Antonine. C'étaient des gobelets à trois fins : 1° ils servaient de guide postal : 2° de timbales à boire, et 3° d'*ex-voto*. Ils avaient, en effet, été offerts comme *stipes* à la nymphe de la source, après la guérison des buveurs [1].

Réservant l'étude des gobelets de Vicarello, l'auteur du Mémoire mentionne les autres monuments trouvés en ce lieu. Trois d'entre eux ont une importance considérable pour la géographie. Ce sont trois inscriptions voisines qui consacrent la reconnaissance des personnes guéries, envers Apollon et les nymphes qui présidaient à ses eaux. La présence de ces trois inscriptions nous démontre d'une manière certaine que l'ancien établissement thermal n'était autre que les *Aquæ Apol-*

[1] M. Henzen a déjà publié un article sur ces gobelets dans le *Musée du Rhin*. L'auteur du Mémoire a renoncé au projet qu'il avait de compléter son travail par une étude spéciale des itinéraires gravés sur les vases d'argent, ayant appris que M. Jomard s'en occupait.

linares de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger. Cette station n'avait jamais été placée à l'endroit même qu'elle occupait réellement. Tous les géographes, Cluvier, Mannert, Westphal et Lapie, entre autres, la portaient beaucoup plus à l'ouest : aux sources thermales de Cere, de Stigliano, de Sasso et d'Allumiere. La vraie position des *Aquæ Apollinares* étant bien déterminée (à Vicarello, au nord du lago di Bracciano), tant par la présence des inscriptions que par celle des ruines romaines trouvées en ce lieu, et déjà signalées par Nibby, p. 476 du t. III de son *Analisi*, il en résulte que tous les tracés donnés par les géographes modernes aux voies anciennes des tables sont faux et entièrement à refaire pour cette partie de l'Étrurie méridionale. C'est cette vérification qui fait l'objet du travail vraiment personnel que l'auteur du Mémoire soumet à la Compagnie. Il prend donc successivement toutes les sections des voies romaines inscrites sur les deux Tables, depuis leur départ de Rome jusqu'à la latitude de Vicarello, et en propose la rectification : se conformant aux distances indiquées et substituant, à la direction qu'on leur avait donnée jusqu'à ce jour, un autre tracé subordonné à l'emplacement retrouvé des *Aquæ Apollinares*. Le résultat de cette rectification conduit l'auteur du Mémoire à signaler deux directions nouvelles ou deux voies dont il affirme qu'on doit encore retrouver les vestiges.

Mais ce premier résultat n'est pas le seul. Il conduit nécessairement l'auteur du Mémoire à fixer des positions géographiques encore inconnues. Telle est celle de la station *Ad novas*, qu'il place au nord du lago di Bracciano, au lieu de la laisser au sud, où l'avaient portée tous les géographes qui l'ont précédé. Enfin, et ceci est plus important encore, il croit avoir déterminé rigoureusement l'emplacement véritable de la ville de *Sabate*, mentionnée par la Table de Peutinger, et qui donnait son nom au *lacus Sabatinus*, aujourd'hui lago di Bracciano. Cette ville avait été, jusqu'à présent, placée à Bracciano même, ou aux environs, mais toujours à l'ouest du lac, tandis qu'elle ne pouvait être qu'au nord, près de Trevignano.

La seule raison apparente de cette méprise était que Bracciano, donnant aujourd'hui son nom au lac *Sabate*, qui imposait autrefois le sien au même lac, pouvait bien se trouver à Bracciano même ; mais il n'existe aucune tradition et aucune ruine dans cette bourgade ou aux environs, qui puisse justifier cette opinion. Il n'en est pas de même à Trevignano, dont les environs sont couverts de débris de constructions romaines de tous les âges, et surtout des plus anciens ; car Nibby, qui ne soupçonnait pas qu'on pût découvrir l'appropriation d'une ville romaine à ces ruines, les avait cependant signalées sans leur donner aucun nom ; il avait même remarqué que ces anciennes constructions présentaient une conformité frappante avec le mode usité dans les anciennes bâtisses de *Collatia*, d'*Ardea* et des autres cités les plus antiques du Latium. Il avait vu de même des vestiges de voie antique sur la rive septentrionale du lac. Cette voie n'avait cependant pas été figurée sur la carte qui accompagnait son *Analisi*, ni sur aucune autre carte faite aux époques modernes. Les distances et le tracé nouveau et nécessaire des itinéraires amènent l'auteur du Mémoire aux conclusions suivantes : 1° plusieurs sections des voies antiques retrouvées ; 2° la station *Ad novas* fixée ; 3° l'emplacement de la ville étrusque de *Sabate* rigoureusement déterminé. Ces positions ont donc été indiquées sur la carte qui accompagne son Mémoire. Il ajoute que ces résultats présentent à ses yeux un caractère de certitude qui lui semble incontestable.

Ce travail est terminé par des considérations relatives aux deux monuments anciens connus sous les noms d'*Itinéraire d'Antonin* et de *Table de Peutinger*.

La plupart des géographes regardent le premier comme antérieur au second, et s'accordent assez généralement à le faire remonter au siècle des Antonins : ils pensent que la Table de Peutinger est de la fin du quatrième siècle ou du commencement du cinquième, ce qui fait qu'on l'a désignée souvent sous le nom de *Table Théodosienne* ; mais un examen attentif et un usage fréquent de ces deux documents ont convaincu

l'auteur du Mémoire que, dans beaucoup de ses parties, la Table de Peutinger a été dressée d'après des renseignements d'un âge bien antérieur, même à la Table Antonine, dont elle est loin d'avoir le caractère d'homogénéité qui peut faire de ce dernier un document officiel. La Table de Peutinger, au contraire, n'a pu être un document public, mais bien une œuvre de compilation faite par un particulier. L'expérience a démontré à M. Léon Renier que les parties de ce monument qui concernent l'Afrique et la Gaule sont, dans leur ensemble du moins, d'une date antérieure à la Table Antonine. L'auteur du Mémoire, qui s'est plus spécialement occupé de l'Italie, croit pouvoir affirmer que, dans ce pays, les additions et les corrections faites aux anciens parcours, qui ont servi de base au travail nouveau, en font véritablement une œuvre du cinquième siècle. Il s'y trouve, en effet, des désignations chrétiennes; les distances sont plus longues entre les mêmes points que sur l'Itinéraire d'Antonin; ce qui s'explique par l'amélioration des moyens de communication à l'époque où les services publics, plus compliqués en raison de la centralisation administrative, durent être facilités par des routes plus commodes et des pentes plus adoucies dans les pays de montagnes, ce qui, par conséquent, dut produire des distances plus grandes que par le passé entre les mêmes points reliés par les voies nouvelles. Ainsi, l'Itinéraire d'Antonin serait bien, en effet, du second siècle, quoiqu'il renferme quelques additions d'un âge postérieur; la Table de Peutinger aurait été dressée d'après des documents plus anciens que la Table Antonine. Mais les données que ces documents fournissaient ayant subsisté presque sans changement pour la Gaule et l'Afrique, auraient été, au contraire, tellement modifiées et augmentées pour l'Italie, qu'elles font véritablement de cet Itinéraire un monument du cinquième siècle pour ce qui concerne la Péninsule.

Une autre observation non moins importante, faite par M. Renier et par l'auteur du Mémoire, c'est que ces deux monuments ne sont, à proprement parler, que des tableaux du service postal, où ne sont, par conséquent, inscrits le plus

souvent que les *mutationes* ou *mansiones*, à l'exclusion de certaines villes quelquefois même très-importantes, situées sur les voies, mais où ne se trouvaient point de relais de poste.

Une dernière observation, c'est que, dans les provinces, les bornes milliaires, comme en Afrique, indiquaient, sur certaines routes, les distances à partir du chef-lieu de la province, sur d'autres, à partir de la ville, centre du territoire de la cité. L'auteur du Mémoire remarque que cette distinction, indiquée par les points de départ des mesures sur les voies romaines, ne peut s'appliquer qu'aux provinces. Rien ne l'autorise, du moins, à croire qu'elle existât en Italie, où il a trouvé seulement : 1° de grandes voies publiques ; 2° des *diverticula*, ou petits embranchements conduisant à des localités peu éloignées des grandes routes, et 3° des *itinera*, dont le caractère nous est connu par les *Agrimensores*, qui nous apprennent même que l'entretien en était confié à la surveillance des *præfecti* ou *ædiles pagorum*. Toutes les mesures des grandes routes italiennes étaient comptées à partir de Rome. La distinction qu'il faut faire entre les routes de province n'existe donc pas pour l'Italie.

M. le Secrétaire perpétuel croit que la seule distinction à faire dans la désignation officielle des voies romaines est indiquée par Ulpien : *viæ publicæ* et *viæ vicinales*.

L'auteur du Mémoire ignorait ce passage d'Ulpien : quant à la distinction qu'il propose d'établir d'après les monuments dont le témoignage est certain, il croit qu'elle n'impliquerait pas contradiction avec le texte cité par le savant auteur de l'*Administration de l'Empire romain* ; mais il pense que cette distinction pourrait rentrer comme subdivision dans l'une ou dans l'autre des deux catégories de voies indiquées par Ulpien. Il reconnaît, d'après les observations de MM. Naudet et Le Clerc, qu'on doit se borner à constater cette distinction remarquée par M. Léon Renier pour les voies des provinces : 1° en routes mesurées à partir du chef-lieu, et 2° en routes mesurées à partir de certaines villes, centres du territoire des cités, et il supprime de son Mémoire les dénominations décla-

rées arbitraires par les deux savants membres, de *voies provinciales* et *voies municipales.*

Séance du 11.

M. de Slane, par une lettre datée de ce jour, annonce qu'il retire sa candidature à la place vacante par la mort de M. Quatremère.

M. Léon Fallue écrit pour rappeler la demande qu'il a déjà faite du titre de correspondant et la note de ses travaux, qu'il y avait jointe.

M. de Longuemar, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, envoie, pour le concours des antiquités de la France, un ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'église royale et collégiale Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.*

M. Odorici, conservateur de la bibliothèque et du musée de Dinan, envoie pour le même concours un volume in-12, intitulé : *Recherches sur Dinan et ses environs.*

Renvoi à la future Commission.

M. Bouzeran, ex-professeur de rhétorique, demande la faveur d'exposer devant l'Académie « l'unité linguistique raisonnée, ou la philosophie du Verbe dans la trinité catholique. »

Il ne peut être donné suite à cette demande.

M. Ravaisson, président, présente, au nom de M. Ph. Le Bas, les 44e, 45e et 46e livraisons de son *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure.*

M. Le Clerc fait hommage, de la part de M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, de la 3e livraison, IIe volume, 3e série, des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, laquelle contient, entre autres écrits intéressants, une dissertation de M. Charma, sur Guillaume de Conches, recommandable par la solidité du savoir et l'impartialité de la critique. Le savant doyen de la Sorbonne insiste sur l'intérêt qui s'attache en général aux publications de la Société des antiquaires de Normandie, une de celles qui se distinguent le plus en France par ses lumières, son activité et son zèle.

M. DE LONGPÉRIER transmet, de la part de M. Léon Fallue, une notice sommaire avec plan et dessin de deux cryptes récemment découvertes à Epinay-sur-Seine, près Saint-Denis, qui portent le caractère des temps mérovingiens, ainsi que plusieurs sarcophages qui se trouvaient dans les environs, sans inscription, mais auprès desquels on a découvert une monnaie qu'on dit mérovingienne. Il se propose de poursuivre les fouilles et de soumettre un Mémoire à la Compagnie sur cet objet.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre ordinaire pour remplir la place laissée vacante par M. Quatremère.

Nombre des votants,	34
Majorité absolue,	18
M. Léopold Delisle,	18
M. Hauréau,	9
M. Munk,	5
Billets blancs,	2

M. LÉOPOLD DELISLE est élu membre ordinaire.

L'ordre du jour appelle la lecture de la liste des correspondants. Il s'y trouve deux vacances à remplir : l'une dans l'ordre des regnicoles, par suite du décès de M. Fontanier ; l'autre parmi les étrangers, par l'effet de la promotion de M. Bopp au rang d'associé.

Il est décidé que les séances des vendredis 25 décembre 1857 et 1er janvier 1858 seront transférées aux mercredis 23 et 30 décembre 1857 ; par conséquent, la première séance de l'année 1858 aura effectivement lieu l'avant-dernier jour de l'année 1857. Il est arrêté en outre que l'Académie procédera au renouvellement de son bureau dans la séance du 30 décembre. Les correspondants seront nommés dans la séance du 8 janvier 1858.

M. RENAN commence la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.*

M. BRUNET DE PRESLE a la parole pour combattre une des propositions du Mémoire de M. de Saulcy, lu dans la dernière

séance, *Sur la bataille de Paris, entre Labienus et Camulogène,* à savoir : qu'il faut attribuer au nom *Metiosedum* la signification de *Meudon* et non celle de *Melun*. M. Brunet de Presle, ayant recours aux anciens manuscrits des *Commentaires* de César, et notamment au manuscrit de la Bibliothèque impériale, 5764, constate que le nom de *Metiosedum* figure dans quatre passages du VII[e] livre sur ce manuscrit. Dans les trois premiers, il a été corrigé, et l'on a mis à la place *Melodunum ;* dans le quatrième, on a laissé *Metiosedum.* Le savant archéologue croit qu'il faudrait rétablir partout *Metiosedum*, ou lire partout *Melodunum.* Il conteste que *Metiosedum* représente *Meudon*, et s'appuie sur l'autorité de d'Anville.

M. DE SAULCY croit que le texte de César ne peut s'entendre que de la manière qu'il a exposée, et considère comme incontestable que l'armée de Labienus ait passé la Seine en face de Meudon.

M. DE LONGPÉRIER croit que la correction au manuscrit est toute naturelle.

M. LENORMANT pense que le quatrième passage ne peut convenir à Melun, et il lui semble que *Metiosedum* n'a pu être inventé. Il ajoute que de pareilles questions ne peuvent être discutées ainsi, et il demande que M. Brunet de Presle rédige un Mémoire qui serait lu dans une des prochaines séances.

Séance du 18.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes transmet une ampliation du décret par lequel S. M. l'Empereur approuve l'élection de M. Alexandre.

M. Arthur Dinaux met de nouveau sous les yeux de l'Académie la liste de ses ouvrages, à l'appui de sa candidature pour le titre de correspondant.

Renvoi à la Commission nommée à cet effet.

M. Michalowski soumet à l'appréciation de l'Académie un volume intitulé : *Unité et confusion des langues*, résumé de

vingt-cinq ans d'études, et dans lequel il essaye de démontrer, en prenant pour exemple la langue polonaise, qu'il n'existe que des permutations régulières entre les différents idiomes dans la formation du langage.

Renvoi à la Commission mixte du prix Volney.

M. Barthélemy désire envoyer au concours des antiquités de la France un long travail manuscrit; mais il demande à reprendre son manuscrit pour le faire imprimer après le jugement de la Commission.

L'Académie décide que cette faveur ne peut lui être accordée.

M. Hase présente à l'Académie une dissertation imprimée intitulée: *Etude sur Aristoxène et son école*. L'auteur, M. Ruelle, y expose la théorie musicale de ce philosophe, disciple d'Aristote, et annonce qu'il prépare une nouvelle édition des *Eléments harmoniques d'Aristoxène*. Il fait connaître la doctrine philosophique contenue dans cet ouvrage, le plus ancien qui nous soit parvenu, concernant la musique des Grecs; il signale enfin plusieurs erreurs qu'on pourrait relever dans les éditions publiées jusqu'à ce jour.

Le même savant présente pour le concours des antiquités de la France, de 1858, un Mémoire manuscrit de M. Azema de Montgravier, correspondant de cette Académie, intitulé: *Etude d'histoire et de topographie sur l'Algérie*.

Renvoi à la future Commission.

M. A. Chevallet envoie au concours des prix Gobert les exemplaires d'un ouvrage intitulé: *Origine et formation de la langue française;* 3 vol. in-8. (Le 1er vol. a obtenu le prix Volney en 1850.)

M. B. Hauréau envoie au même concours six exemplaires du troisième fascicule du tome XIV du *Gallia christiana* (province de Tours).

Renvoi à la Commission des prix Gobert.

Ont été remis au secrétariat pour être offerts en don:

Par M. Alfred de Terrebasse:

Fondations des seigneurs de Septème en faveur du monastère de Saint-André-le-Bas; br. in-8;

Appendice à l'histoire de Charlieu; demi-feuille in-8.

Par M. Alfred Darcel : *Histoire d'une guerre d'érudition : M. Lenormant et la Société du département de l'Eure;* br. in-8.

Revue numismatique, de MM. de Longpérier et de Witte ; nouvelle série, t. II, n° 5, septembre et octobre 1857.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France ; 3e trimestre 1857 ; in-8.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes; 4e série, 1re livraison, septembre et octobre 1857 ; in-8.

Le *Cabinet historique* de M. L. Paris; 11e livraison, 3e trimestre 1857 ; in-8.

L'Académie procède à la nomination des six membres de la Commission qui devra présenter un rapport et une double liste de candidats pour l'élection d'un correspondant regnicole et d'un correspondant étranger.

Sont nommés : MM. Hase, Reinaud, Le Clerc, Guigniaut, Mohl et de Longpérier.

M. Renan continue la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.*

M. Brunet de Presle lit, conformément à l'invitation qui lui a été faite à la dernière séance, ses *Observations sur le nom de* Metiosedum, *et sur le lieu de la bataille livrée par Labienus à Camulogène, près de Paris.*

L'auteur de cette communication rappelle qu'il a pris part à la discussion qui s'était élevée sur cette question en 1852, dans le sein de la Société des antiquaires, à propos du Mémoire de M. J. Quicherat, inséré dans le tome XXI des *Mémoires* de cette Société. Le savant académicien avait alors combattu l'opinion du docte archiviste qui plaçait *Metiosedum* à Athis. Il combat aujourd'hui celle de M. de Saulcy qui lui semble s'écarter plus encore de la vérité en le plaçant à Meudon.

Le nom de *Metiosedum* se lit quatre fois dans quelques-unes des plus anciennes éditions de César, par exemple dans celle de Jungermann (Francfort, 1669). Ces éditions représentent toute une série de manuscrits.

C'est au chapitre LVIII du livre VII que ce nom se présente pour la première fois : « Silentio e castris III vigilia egressus, « eodem quo venerat itinere Metiosedum pervenit ; id est oppi- « dum Senonum in insula Sequanæ positum ut paulo ante Lute- « tiam diximus. » Cette description ne peut se rapporter qu'à Melun ; il se sera trouvé au moyen âge quelques copistes assez instruits pour savoir que l'ancien nom de Melun était *Melodunum* ou *Melledunum*, et ils auront substitué ce dernier nom à celui de *Metiosedum*. Cette correction existe dans un manuscrit, sans doute du onzième siècle, n° 5764 de la Bibliothèque impériale. Au-dessus du mot *Metiosedum* se voit, d'une écriture qui paraît un peu plus moderne, *vel Melodunum*, mot qui est répété à la marge de la même ligne. Dans les trois autres passages, le nom de *Metiosedum* n'a pas été corrigé.

Sur beaucoup d'autres manuscrits, la correction a été faite par une conséquence toute naturelle dans les trois premiers passages de César, car il s'agit évidemment de la même localité ; mais elle n'a été faite par aucun dans le quatrième.

Le savant membre pense qu'il y est cependant question de la même ville, comme l'ont cru Scaliger et d'Anville, et qu'il fallait faire la correction partout ou laisser subsister dans les quatre passages la leçon uniforme que présentait le manuscrit du onzième siècle avant qu'une main étrangère y eût introduit ce changement. Il ajoute que cette ville est Melun et que le texte de César est aussi facile à expliquer dans ce quatrième passage que dans les trois autres, en plaçant à Melun la ville qui y est mentionnée.

On lit dans d'autres manuscrits les leçons *Losedum, Etlosedum*, *Elesedum*, *Edesedum*, *Etiosedum* pour le quatrième passage. Mais il est hors de doute que la vraie leçon est celle de *Metiosedum*, adoptée par l'abbé Lebeuf, qui l'avait relevée dans vingt-huit manuscrits.

M. Brunet de Presle analyse ensuite le paragraphe de César dans lequel se trouve, pour la quatrième fois, le nom de *Metiosedum*, et il conclut que les circonstances de cette partie de la campagne de Labienus se concilient très-bien avec la position

donnée par d'Anville et par lui de *Metiosedum* à Melun ; en effet, César dit : *Metiosedum versus*, « du côté de Melun. » Il est naturel que l'auteur des *Commentaires* indique ici *Metiosedum* comme étant la localité la plus importante située *dans la direction* que suit Labienus.

M. LENORMANT intervient dans la discussion par une communication écrite ayant pour titre : *Sur un passage du VIIe livre des* Commentaires *de César*. (Lecture inachevée.)

Séance du 23.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes transmet, par message du 21 décembre, l'ampliation du décret par lequel S. M. l'Empereur approuve l'élection de M. Delisle.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit dans la salle des séances MM. ALEXANDRE et DELISLE, qui sont invités par M. le président à prendre place parmi leurs confrères.

M. l'abbé Richard envoie au concours des antiquités de la France l'*Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon ;* 1 vol. in-8.

M. Mahul, pour le même concours, le 1er volume d'un ouvrage intitulé : *Cartulaires et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne;* in-4.

M. J.-B. Bouillet, pour le même concours : 1° *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant* 1789, in-8 ;

2° *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne ;* 1 vol. in-8.

M. Ch. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, pour le même concours, un ouvrage intitulé : *De la vicomté de l'eau de Rouen, et de ses coutumes au treizième et au quatorzième siècle* ; 1 vol. in-8.

M. EGGER réclame l'admission, au concours, d'un ouvrage de M. Grégoire, intitulé : *La Ligue de Bretagne*, qu'il avait offert de la part de l'auteur, sans en indiquer autrement la destination.

Renvoi de ces sept ouvrages à la future Commission.

Ont été remis au secrétariat, pour être offerts en don, les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie du Gard, 1856-1857 ; in-8.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. II, 4e bulletin.

Revue de l'art chrétien, décembre 1857 ; in-8.

M. Renan continue la seconde lecture de son *Mémoire sur Sanchoniathon.*

M. Lenormant reprend sa communication écrite, et formant incident dans la discussion élevée au sujet du Mémoire de M. de Saulcy *Sur la bataille de Paris, entre Labienus et Camulogène.* (Lecture inachevée.)

M. Jomard insiste, à cette occasion, sur la nécessité de commencer l'examen de la question géographique par la détermination précise des noms de lieu, la véritable signification et la vraie leçon du mot *Metiosedum* ou *Meliosedum.* Il engage à consulter Cellarius.

M. de Saulcy n'attache aucune importance au nom *Metiosedum.* Il croit seulement qu'il est impossible de supposer que Labienus ait passé la Seine à un autre endroit qu'en face de Meudon.

M. Lenormant croit, au contraire, que le nom de *Metiosedum* a une très-grande importance dans cette discussion, et il se propose de le prouver dans la dernière partie de son travail. Il ajoute que Meudon était un endroit celtique très-important, et que les monuments qui y ont été trouvés en sont un témoignage certain.

M. de Longpérier a vu en place le beau monument celtique de Meudon.

M. de Saulcy insiste sur la nécessité de fixer le lieu du passage de la Seine : c'est pour lui le point intéressant de la question.

FIN DES SÉANCES DE 1857.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES,

COMMUNICATIONS, RAPPORTS FAITS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1857,

SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7,
Boulevard extérieur de Paris.



